Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16121 – 7 F
DIMANCHE 24 - LUNDI 25 NOVEMBRE 1996
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Italie revient à une discipline des changes plus stricte

LE COMITÉ monétaire européen devait se réunir à Bruxelles, samedi 23 novembre après-midi, à la demande de l'Italie, pour arrêter les conditions de la rentrée de la lire dans le système monétaire européen (SME). Rome confirme ainsi sa volonté de faire partie du premier cercle de la monnaie unique en 1999 et s'engage à respecter un code de conduite en matière de change abandonné en 1992. La négociation devait essentiellement porter sur le cours pivot de la lire dans la bande de fluctuation prévue par les accords de 1993.

Les Français souhaitent que ce cours se situe à moins de 1000 lires pour un mark allemand. A Francfort, le ministre français des finances a, par ailleurs, récusé tout changement de parité entre le franc et le mark, défendant la fermeté du gouvernement sur l'euro.

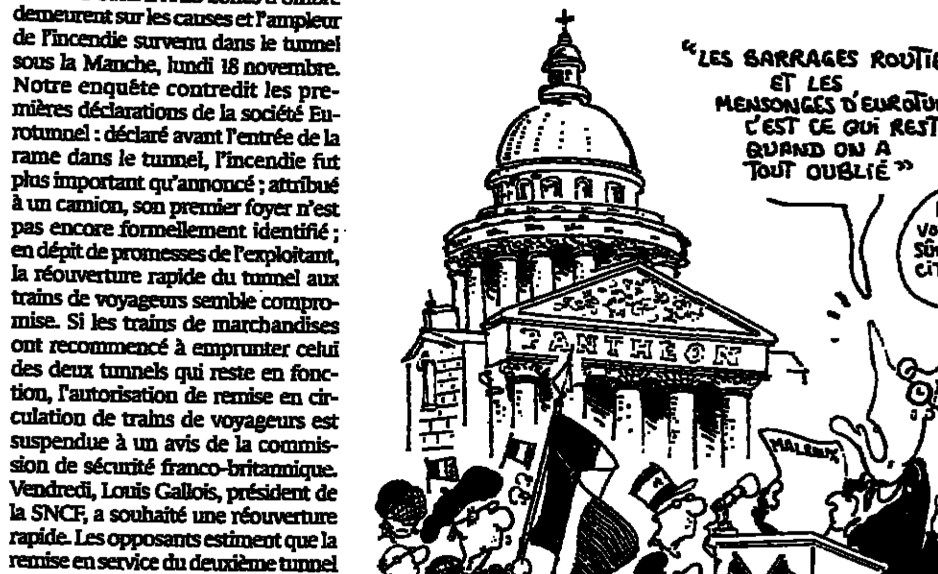
Lire page 3

Eurotunnel : la réouverture rapide aux voyageurs est compromise

Incertitudes sur les causes, les circonstances et les conséquences de l'incendie

D'IMPORTANTES zones d'ombre demeurent sur les causes et l'ampleur de l'incendie survenu dans le tunnel sous la Manche, lundi 18 novembre. Notre enquête contredit les premières déclarations de la société Eurotunnel : déclaré avant l'entrée de la rame dans le tunnel, l'incendie fut plus important qu'annoncé ; attribué à un camion, son premier foyer n'est pas encore formellement identifié ; en dépit de promesses de l'exploitant, la réouverture rapide du tunnel aux trains de voyageurs semble compromise. Si les trains de marchandises ont recommencé à emprunter celui des deux tunnels qui reste en fonction, l'autorisation de remise en circulation de trains de voyageurs est suspendue à un avis de la commission de sécurité franco-britannique. Vendredi, Louis Gallois, président de la SNCF, a souhaité une réouverture rapide. Les opposants estiment que la remise en service du deuxième tunnel est indispensable à la sécurité. Les réservations pour les Eurostar sont suspendues jusqu'au 30 novembre.

Lire notre enquête page 10 et notre éditorial page 11




Le Panthéon accueille Malraux l'antifasciste

A Toulon, mobilisation culturelle contre le FN

LES LIENS entre culture et politique sont au premier plan de l'actualité en France avec la cérémonie de transfert des cendres d'André Malraux au Panthéon, samedi 23 novembre, et le conflit provoqué par l'extrême droite, qui a censuré la Fête du livre organisée à Toulon. L'écrivain Marek Halter, dont la présence avait été jugée *« inopportune »* par le maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier (Front national), à la manifestation littéraire organisée chaque année dans cette ville, a été salué au théâtre de Châteauvallon au cours d'une réception qui a réuni quelque six cents personnes.

Le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, près de Toulon, est devenu depuis juin 1995 le principal lieu de résistance à l'emprise de l'extrême droite sur la ville, conquise à la faveur d'une « triangulaire » aux élections municipales de juin 1995. Les libraires toulonnais refusant de participer à la fête censurée s'y sont rassemblés, vendredi, en présence des écrivains, universitaires et éditeurs Marek Halter, Alain Touraine, François Nourissier, Robert Sabatier, Régine Deforges, Yann Queffélec, ainsi que des anciens ministres de la culture François Léotard, député du Var et président de l'UDF, et Jack Lang (PS), député de Loir-et-Cher. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, a dénoncé la *« fête de la propagande »* organisée par la municipalité de Toulon. Il a accusé le Front national de *« dévoyer le pluralisme »* et de *« vouloir des auteurs à la botte, des éditeurs soumis »*.

Dans un point de vue confié au *Monde* pour l'entrée de Malraux au Panthéon, M. Douste-Blazy souligne que *« la culture devient un enjeu politique central »* et fait l'éloge de la conception de son prédécesseur des années 60, qui incarnait *« le génie français sans jamais céder un pouce au nationalisme »*. Jacques Chirac souligne pour sa part dans *Le Figaro* qu'il faut *« faire de chaque enfant le futur citoyen d'une même patrie culturelle »*.

Lire pages 23 et 26 et les points de vue pages 12 et 13

■ Paris : la piste des marchés truqués

La mise en examen d'un architecte par un juge de Nanterre met en cause l'attribution des marchés de la Ville de Paris, en 1992 et 1993. p. 8

■ La revendication des routiers

Le gouvernement fait pression sur les patrons afin qu'ils donnent satisfaction aux routiers. p. 5

■ L'affaire NTM

Thomas Ferenczi consacre l'Avis du Médiateur à la condamnation des deux chanteurs du groupe de rap et aux réactions des lecteurs. p. 11 et26

■ 1546 : Marseille et ses vagabonds

La chasse aux traîne-misère s'est perpétuée à Marseille jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. p. 14

■ « Placements »

La gestion de portefeuille et nos chroniques boursières et financières hebdomadaires. p. 16, 17et 18

■ La folie des sacs

A main ou à dos, le sac se fait léger, tentateur. En un mot, mode. p. 20

■ Nicolas Sarkozy au « Grand Jury »

Le maire de Neuilly et député (RPR) des Hauts-de-Seine est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 24 novembre, à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1124 - 7,00 F

Porquerolles, l'île d'or, s'offre une « douche à feu »

TOULON
de notre correspondant

Doucher la plage pour préserver l'île du feu... C'est le pari lancé par la municipalité d'Hyères (Var) pour mieux lutter contre les incendies de forêts sur Porquerolles, l'une des trois fragiles « îles d'or ». Le projet est particulièrement original : il emprunte à la brumisation, procédé utilisé pour l'arrosage de certaines cultures et qui, lors des Jeux olympiques d'Atlanta, fit merveille pour rafraîchir et réhydrater les chevaux après chaque épreuve.

Ainsi les ardeurs du feu se trouveraient-elles réduites à néant. A Porquerolles, la « douche à feu » sera opérationnelle dès l'été prochain. Il s'agit d'implanter sur la plage d'Argent, la plus fréquentée de l'île, un réseau d'une quarantaine de cannes aspergeantes de 3 mètres de haut, couvrant 5 000 mètres carrés, alimentées par un bassin de 1 400 mètres cubes et un réservoir de 4 000 mètres cubes. L'ensemble jouxte une pinède qui ne demande qu'à prendre feu et sera relié à une station météorologique implantée dans les locaux du Parc national de l'île voisine de Port-Cros et permettra le déclenchement du système, par anticipation, à partir d'une certaine température ou en fonction de l'hygrométrie ambiante.

Avec une surface de 15 kilomètres carrés, Porquerolles est la plus grande des îles d'or, elle est également la plus habitée, même si sa population permanente ne dépasse pas trois cents personnes. Mais dès les premiers beaux jours, les bateaux qui la desservent depuis les rivages hyérois, distants de vingt minutes, déversent leur flot de touristes et de visiteurs, dont le nombre est de sept cent mille par an.

Malgré l'interdiction d'y allumer des feux, de pique-niquer, de camper ou de circuler en voiture, l'île reste fragile, à telle enseigne que la gestion écologique de Porquerolles a été confiée, en 1980, au Parc national de Port-Cros. Celui-ci veille jalousement sur les cent trente sept espèces végétales méditerranéennes qui poussent en ces lieux. Certaines d'entre elles, comme la dauphinelle de Réquin, le genêt à feuille de lin ou le pied-d'alouette, ne subsistent que sur cette île relativement isolée et préservée. On y trouve également une faune spécifique, dont la musaraigne étrusque (la plus petite du monde) pour laquelle l'île est un des derniers sanctuaires.

Ce système de brumisation ne vise pas à protéger le seul capital nature. Il est un mode de prévention important dans la mesure où la grande majorité des dix mille estivants, chaque jour de l'été, se massent sur cette plage d'Argent contiguë à une pinède particulièrement inflammable. Et au-delà de la préservation de la flore, c'est aussi la faune touristique qui sera sauvegardée de tout départ de feu, dans la mesure où la plage pourra servir de lieu de confinement en cas d'incendie sur tout autre lieu de l'île. Cette opération d'un montant de 400 000 francs servira de test et pourrait être étendue à d'autres zones de l'île, histoire de faire obstacle aux diverses ardeurs du soleil.

José Lenzini

● Le pouvoir et la télévision

LES RELATIONS entre le pouvoir et les journalistes de télévision ont toujours été difficiles. Pressions, chasses aux sorcières : sous tous les régimes, les gouvernements ont voulu mettre à leur service les responsables de l'information et contrôler des rédactions jugées trop indépendantes. L'enquête de Sylvie Kerviel, Daniel Psenny et Dorothée Tromparent raconte comment les vieux démons renaissent aujourd'hui.

A lire aussi nos articles sur Fun Radio, la station des ados qui s'assagit, sur Internet qui réinvente la presse écrite, ainsi que toutes nos informations et chroniques habituelles sur le multimédia.

Lire notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia »

La guerre des clans au Kremlin

AVEC sa poignée de banquiers qui veulent figurer parmi les plus riches du monde et ses dizaines de millions de salariés non payés des mois durant, la Russie se trouve aujourd'hui, pour la première fois peut-être depuis cinq ans, privée de prétextes à éluder ses vrais problèmes.

Depuis 1992, elle a vécu dans l'attente de l'événement politique qui la mettrait sur la voie d'une relative stabilité, prélude à une sortie de la crise économique qu'elle traversait. Maintenant que Boris Eltsine est convalescent et que la perspective d'une élection présidentielle anticipée s'éloigne, la Russie n'a plus de cap politique immédiat à franchir. Mais le pays, à l'aube de cette période de calme potentiel, est exsangue. Le gouvernement ne parvient pas à lever d'impôts parmi ses « nouveaux Russes ». Rien ne vient contredire l'hypothèse d'une chute continue de la production.

Une grande règle est désormais ancrée dans la nouvelle Russie démocratique : celle qui veut que tout s'achète, des bulletins de vote à la justice et à la probité des médias, en passant par les fonctionnaires et les tueurs professionnels.

C'est le tableau qui attend Boris Eltsine, dont le retour au Kremlin est annoncé pour la mi-décembre. Pour rappeler *« qui est au pouvoir »* en Russie, il a déjà indiqué qu'il fera tomber des têtes – celles qui auraient mal agi durant son hospitalisation. On pourrait croire, à première vue, qu'il n'a que l'embarras du choix. La presse russe commente à l'infini les turpitudes criminelles de certains des plus hauts responsables du pays. Ainsi qu'un autre type de faute, sans doute plus grave : l'envie qu'ont prématurément manifestée certains d'entre eux de prendre la place du président.

Dans la première catégorie, il faut mentionner en bonne place l'« affaire » Boris Berezovski, un magnat des finances et des médias, qui a en substance prétendu, dans un entretien accordé au *Financial Times* le 1er novembre, diriger le pays. Il a affirmé se trouver à la tête d'un clan de sept banquiers qui *« contrôlent désormais 50 % de l'économie russe »* grâce aux privatisations menées par Anatoli Tchoubaïs, que M. Berezovski affirme avoir propulsé à la tête de la campagne électorale de Boris Eltsine.

Sophie Shihab

Lire la suite page 11

La dernière tragédienne


D'APRÈS PHOTO ENGUERRAND

MARIA CASARÈS

Elle était tragédienne. La dernière peut-être de cette race d'actrices houleuses, tout entières vouées à leur art. De la Comédie-Française au Théâtre national populaire de Jean Vilar, en passant par le cinéma, avec *Les Enfants du paradis*, Maria Casarès a été, des années 50 à 80, une figure majeure de la scène française. Sa liaison avec Albert Camus ajouta au mythe. Elle s'est éteinte à soixante-quatorze ans.

Lire page 22

CEI Boris Eltsine a signé, samedi 23 novembre, un décret ordonnant le retrait complet des troupes russes de Tchétchénie. ● LE PREMIER MINISTRE russe devait rencontrer le même jour, à Moscou, le chef du gouvernement rebelle tchétchène, Aslan Maskhadov. Les deux hommes pourraient signer un accord réglant les relations bilatérales jusqu'aux élections prévues en janvier dans la république caucasienne. ● LE COMPROMIS ANNONCÉ avec l'opposition biélorusse a été dénoncé par le pouvoir – Moscou était intervenu directement dans la crise politique en Biélorussie pour mettre fin au conflit entre le président Loukachenko et son Parlement – ; le référendum du 24 novembre, portant notamment sur une extension des pouvoirs présidentiels aura donc un caractère *« obligatoire »* et non plus *« consultatif »*. Par ailleurs, le statut de Sébastopol est toujours sujet de conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Boris Eltsine ordonne le retrait total des troupes russes de Tchétchénie

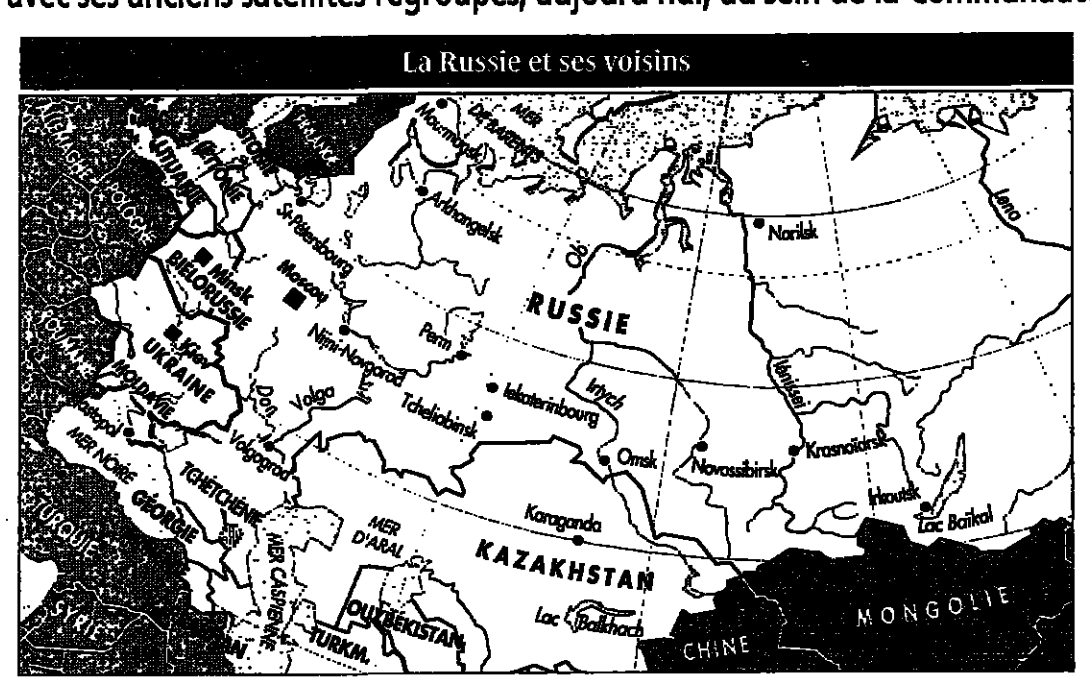
De la Biélorussie au Caucase, Moscou peine à établir des relations politiques et économiques équilibrées avec ses anciens satellites regroupés, aujourd'hui, au sein de la Communauté des Etats indépendants

MOSCOU
de notre correspondante

Grande puissance diminuée et assistée, la Russie n'en finit pas d'hésiter entre deux méthodes, deux styles, pour tenter de préserver ses positions dans ses anciennes possessions. Samedi 23 novembre, c'est clairement la voie nouvelle qui s'est manifestée : un décret présidentiel a ordonné le retrait complet des troupes russes de Tchétchénie. Balayant ainsi d'un trait de plume tous les arguments exposés à longueur de pages dans les médias depuis les accords de paix signés en septembre en faveur du maintien de deux brigades dans cette République redevenue de fait indépendante. Moscou n'estime donc plus que ce maintien est indispensable *« pour préserver l'intégrité territoriale »* russe ou pour *« empêcher les Tchétchènes de s'entredéchirer »*.

En réalité, Moscou savait que ces deux brigades pouvaient être attaquées et mises à mal à tout moment. Sans doute le Kremlin a-t-il également compris qu'il a intérêt à laisser se dérouler les élections prévues par les Tchétchènes, le 27 janvier 1997, à condition, disaient les rebelles, *« que toutes les troupes russes soient retirées avant cette date »*. Sans ces élections, aucune stabilité ni remise en route économique n'est en effet envisageable en Tchétchénie, ce qui représente pour la Russie un danger potentiel plus réel que la victoire électorale probable des indépendantistes.

Une telle sagesse avait manqué la veille au Kremlin. Pour célébrer la rentrée de Boris Eltsine, qui quittait l'hôpital pour sa maison de repos de Barvikha, c'est le vieux style « impérial », franc et massif, qui a été avancé. *« En tant que président de la Russie, je ne pouvais pas admettre que la société biélorusse se divise »*, déclarait à la télévision le chef de l'Etat russe, en revendiquant le mérite d'avoir imposé un compromis aux pouvoirs exécutif et législatif de la Biélorussie voisine. Une *« grande victoire »* russe, ajoutait-il. Tout événement tant soit peu positif pour la Russie – comme une médiation réussie chez un voisin – sera désormais attribué, légitimement, aux efforts du président pour faire oublier ses cinq mois d'absence politique. Mais, en l'occurrence, l'annonce de la « victoire » était prématurée, puisqu'on apprenait, samedi, que l'accord était contesté. Le « mérite » russe en devenait donc très relatif.



L'offensive de charme du général Lebed aux Etats-Unis

Le général Alexandre Lebed, l'homme qui aspire à succéder à Boris Eltsine au Kremlin, s'est efforcé de séduire les Américains lors d'une première visite d'une semaine aux Etats-Unis, durant laquelle il a multiplié les contacts. Washington a préféré, pour sa part, traiter la visite du bouillant général avec une certaine discrétion, manifestement pour ne pas froisser le président russe qui s'est séparé, avec fracas, le 17 octobre, de son secrétaire au Conseil de sécurité.

M. Lebed a cependant été reçu, mercredi, à titre privé, par le secrétaire à la défense, William Perry. Il s'est entretenu également avec des personnalités telles que l'ancien président américain George Bush et le général Colin Powell. Accordant entretien sur entretien, s'exprimant devant des parterres d'hommes d'affaires, l'artisan des accords de paix en Tchétchénie voulait de toute évidence montrer qu'il disposait également de projets dans le domaine économique, notamment en matière de réforme fiscale. – *(AFP.)*

PRIORITÉS GÉOPOLITIQUES

Parmi les douze voisins de la Russie membres de la CEI, la Biélorussie (10 millions d'habitants) est en effet un cas extrême, le seul dont le président fut plébiscité pour son projet d'union avec la Russie (150 millions d'habitants). Il existe certes un courant nationaliste dans les milieux les plus dynamiques de la Biélorussie, et c'est pour ménager ce courant que le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, qui a présidé à la signature de l'accord, a souligné que le mérite en revenait aux Biélorusses eux-mêmes, contredisant ainsi M. Eltsine. Ce nationalisme reste toutefois perçu à Moscou comme très minoritaire, et le tact déployé par le gouvernement est jugé superflu dans l'entourage du président. Car ces deux branches du pouvoir russe, déchiré en clans rivaux malgré le début d'une certaine mise en ordre, n'ont pas les mêmes priorités. Pour l'administration du président, chargée de rehausser son image, elles sont géopolitiques : on veut faire oublier que Boris Eltsine a désintégré l'URSS et on s'oppose à l'élargissement de l'OTAN. Cette administration est donc prête à soutenir le « dictateur » Loukachenko, quel qu'en soit le prix économique et politique à plus long terme. Alors que la deuxième branche – M. Tchernomyrdine et les « barons de l'énergie » qui le soutiennent – déplore toujours le marché conclu en janvier avec Minsk, quand 1,27 milliard de dollars de dettes pour le gaz russe ont été effacées en échange d'offres biélorusses moins immédiatement palpables, comme l'union militaire entre les deux pays.

Plus généralement, en Biélorussie comme dans d'autres pays de la CEI moins enclins à regretter l'URSS, ce sont surtout les retraités, kolkhoziens et autres laissés-pour-compte, qui regardent vers Moscou avec nostalgie. Leurs demandes d'intégration avec la Russie sont surtout des demandes de subventions, pour des usines sans marchés mais avec beaucoup d'ouvriers et de retraités. Ou des demandes de protection militaire, comme en Arménie et au Tadjikistan, où l'armée russe soutient un régime discrédité et entretient une guere oubliée de tous, mais qui apporte son lot régulier de morts.

Tout cela est peu attractif pour le gouvernement russe, désargenté, dont les ardeurs « impériales » sont depuis longtemps émoussées. Au profit cependant d'un « néo-impérialisme » économique, dont le nouveau visage est offert par le surprenant Boris Berezovski, l'homme d'affaires nommé adjoint du nouveau secrétaire du Conseil de sécurité russe.

LA MARQUE BEREZOVSKI

C'est lui qui est directement en charge de la Tchétchénie depuis le renvoi d'Alexandre Lebed. La décision d'en retirer les dernières troupes porte sa marque. Car M. Berezovski est, par excellence, « homme de compromis », celui qui a su être le meilleur ami des favoris successifs du Kremlin, pour le plus grand profit de ses propres affaires.

Il affirme qu'il saura *« faire venir le capital privé »* pour reconstruire la Tchétchénie. Mais personne n'est dupe : ce qui attire M. Berezovski vers le Caucase, c'est l'odeur du pétrole de la Caspienne, où vont s'investir des milliards de dollars étrangers. L'an prochain, l'exportation des premières exploitations doit passer par la Tchétchénie. L'an prochain aussi doit être défini le tracé des oléoducs pour exporter le gros de la future production azérie, kazakhe et turkmène. Par la Russie ou par la Turquie (via la Géorgie), par l'Iran (éventuellement via l'Arménie), ou par l'Afghanistan. C'est là que se prendront des décisions stratégiques. M. Berezovski a décidé de s'en occuper. *« Dans le Caucase tout est lié »*, a-t-il dit en entamant des navettes entre la Tchétchénie, la Géorgie, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan et l'Arménie, où il a longuement parlé aux chefs d'Etat. Sans faire aucune déclaration publique, sauf pour déplorer l'*« approche dépassée »* de la Russie dans ses anciennes colonies.

Sophie Shihab

Depuis sa sortie de l'ex-URSS, la Biélorussie est traversée par une véritable crise d'identité

MINSK
de notre envoyée spéciale

La délégation conduite par le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, avait tout juste quitté Minsk, vendredi 22 novembre dans la matinée, que le compromis laborieusement élaboré quelques heures plus tôt, sous son égide, entre le président biélorusse et son Parlement commençait à se fissurer.

Jugeant l'accord trop favorable au président Loukachenko, les députés ont refusé, vendredi, de lui donner force de loi en l'entérinant ; un point sur lequel Semion Charetski, président du Parlement et signataire du document, s'était engagé. *« Ainsi, la Russie saura comment vote le Parlement biélorusse »*, s'est écrié un des députés de la fraction communiste au terme d'une journée de débats passionnés et confus. A l'heure où, à Moscou, la chaîne de télévision NTV vantait le succès de la mission impromptue de M. Tchernomyrdine à Minsk, le Parlement rejetait l'approbation d'un simple texte de « soutien » à l'accord, et les joutes verbales reprenaient de plus belle.

Sans apaiser les tensions entre les deux branches du pouvoir, la médiation russe s'est, de plus, attiré les foudres de l'opposition, déçue par ce qu'elle estime n'être qu'un marché de dupes. Car l'accord, baptisé par la partie russe « option zéro » – le président renonce au caractère contraignant de son référendum, tandis que les députés mettent fin à la procédure de destitution –, fait la part belle à Alexandre Loukachenko. Le texte prévoit la création d'une assemblée constituante composée en majorité par ses partisans et chargée, dans un délai de trois mois, d'entériner les résultats du référendum élargissant son pouvoir, le tout à une majorité simple que le président n'aura pas de peine à obtenir. Samedi matin, le compromis paraissait toutefois extrêmement fragile, un collaborateur du président ayant annoncé que M. Loukachenko était *« revenu sur l'accord »* conclu la veille avec le Parlement parce que les députés ne l'ont pas voté... *« Le Parlement et la Cour constitutionnelle n'ayant pas rempli leurs obligations*, a-t-il dit, *alors que le président les a totalement remplies, l'accord ne peut entrer en vigueur. Les résultats du référendum auront dès lors force contraignante. »*

« La Russie veut maintenir M. Loukachenko, car sa politique satisfait pleinement les desseins stratégiques russes », a dénoncé Viktor Gontchar, un député récemment limogé de son poste à la tête de la commission électorale. *« La médiation, c'est bien. Mais quand le conciliateur vient défendre ses propres intérêts, c'est une ingérence »*, a protesté Levon Barchtchevski, qui dirige le Front populaire biélorusse depuis que Zenon Pazniak, le père du mouvement, a reçu l'asile politique aux Etats-Unis.

Pis encore, l'arrivée à Minsk d'une délégation venue de Moscou pour mettre de l'ordre dans les affaires intérieures a rappelé aux Biélorusses l'étroite dépendance qui les lie à leur voisin. *« Pour eux, nous ne sommes qu'un corridor de transit pour leur gaz »*, explique l'un ; *« Leur dernière voie d'accès à l'Europe depuis qu'ils ont perdu l'Ukraine et les Baltes »*, soupire l'autre.

PAYS TAMPON

Avec une économie dépourvue de ressources naturelles, et étatisée à 90 %, une population rurale encore regroupée en kolkhozes et en sovkhozes, la Biélorussie n'a guère avancé, depuis son indépendance en 1991, sur la voie de l'économie de marché. Le petit commerce commence à attirer les citadins, occupés à se rendre en Pologne, en Turquie, en Russie pour y acquérir des marchandises de mauvaise qualité, revendues ensuite à prix d'or sur les marchés sauvages. La campagne, qui vit de troc, a oublié depuis longtemps à quoi peut ressembler l'argent.

Pays tampon entre la Russie et l'Europe orientale, la Biélorussie est traversée, depuis sa sortie d'URSS en 1991, par une véritable crise d'identité. *« Grodno est balte, Gomel est ukrainienne, et Minsk est russe... »*, dit-on ici. Jadis partie de la principauté de Lituanie, incluse dans la Pologne, absorbée par l'Empire russe puis par l'URSS, cette République de 10 millions d'habitants vit aujourd'hui dans l'espoir de former une confédération avec la Russie.

Malgré la signature d'une union douanière entre les deux pays – laquelle satisfait peu les Russes : la Biélorussie serait devenue un lieu de transit pour l'alcool clandestin fabriqué en Ukraine et écoulé sur le marché russe –, aucun homme politique à Moscou ne semble pressé de finaliser le projet de confédération, redoutant les coûts économiques d'une telle entreprise. Le président biélorusse, qui avoua un jour *« en avoir ras le bol de ces Occidentaux »*, se dit pour sa part résolu à aller *« aussi loin que la Russie le voudra »* dans l'intégration.

Mais cela ne l'a pas empêché, peu avant l'intervention de Moscou dans la crise, de menacer d'arrêter le transfert des derniers missiles SS 20 de la Biélorussie vers la Russie. Vendredi 22 novembre, après l'annonce de l'accord entre les deux branches du pouvoir, des sources proches de la présidence à Minsk ont assuré que les derniers missiles nucléaires russes *« seront acheminés dès le 26 novembre »*. *« Ça aussi, c'était dans l'accord, mais ils ne l'ont pas écrit »*, confie un député amer.

Marie Jégo

Différend entre Moscou et Minsk sur le retrait des missiles nucléaires

La Biélorussie a affirmé, vendredi 22 novembre, que les derniers missiles nucléaires déployés sur son territoire avaient été transférés en Russie, mais Moscou a déclaré, de son côté, que ce processus était encore en cours et ne serait achevé qu'à la fin de l'année. *« Aujourd'hui, il n'y a plus de missiles nucléaires russes en Biélorussie »*, a déclaré à l'AFP Vladimir Zametaline, directeur adjoint de l'administration présidentielle biélorusse. Le commandement des forces stratégiques nucléaires russes, cité par l'agence ITAR-TASS, a démenti Minsk : *« Le retrait des missiles temporairement déployés en Biélorussie vers la Russie se poursuit ; conformément au calendrier convenu, toutes les armes nucléaires seront retirées du Belarus à la fin de cette année. »*

Il resterait quatorze missiles nucléaires, des SS 20, en Biélorussie. Avec le Kazakhstan, l'Ukraine et, bien sûr, la Russie, la Biélorussie est une des quatre anciennes Républiques de l'URSS où étaient déployées des armes nucléaires. – *(AFP).*

La « bataille » de Sébastopol entre l'Ukraine et la Russie

QUE FAIRE de Sébastopol ? Qualifiée par les Russes de *« glorieuse ville »* pour les combats qui y furent menés durant la guerre de Crimée (1854-1855) et pour la résistance acharnée qu'il opposa aux nazis, le principal port de Crimée est aujourd'hui rattaché à l'Ukraine indépendante. Mais la dispute, jamais résolue depuis l'éclatement de l'URSS, qui oppose la Russie et l'Ukraine sur le statut de l'historique cité, a refait surface ces derniers temps, à l'heure où l'OTAN parle de s'élargir et où Moscou résonne de luttes de pouvoir.

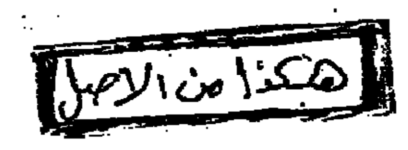
Sébastopol appartient-elle à la Russie – comme l'a récemment fait valoir, dans une lettre publiée par les *Izvestia*, le maire de Moscou Iouri Loujkov – en tant que *« terre littéralement arrosée du sang des Russes ? »* Ou bien relève-t-elle de l'*« intégrité de l'Ukraine »*, comme on le répète au ministère des affaires étrangères à Kiev, qui a dénoncé les *« prétentions territoriales »* de la Douma russe. La Chambre basse à Moscou avait adopté, le 23 octobre, une loi gelant le partage entre l'Ukraine et la Russie de la flotte de la mer Noire, basée à Sébastopol. La dispute porte en fait sur les conditions d'utilisation de Sébastopol par la flotte russe qui voudrait en faire sa base exclusive et permanente, face notamment à la Turquie, pays de l'OTAN.

Ainsi le débat d'historiens et de politiciens sur la validité juridique du « cadeau » offert à Kiev par Nikita Khrouchtchev en 1954, lorsque la Crimée fut transférée par décret à la République socialiste soviétique d'Ukraine, cache-t-il des intérêts géopolitiques bien compris. Car au-delà de savoir qui détient la juridiction sur Sébastopol, se pose le problème du maintien de troupes russes dans cet « étranger proche ». Environ 50 000 militaires russes (marins de la flotte et troupes terrestres réunies) sont basés en Crimée, la plupart à Sébastopol. Or, l'Ukraine est l'une des rares Républiques ex-soviétiques à s'opposer au principe du stationnement de troupes russes sur son territoire (les Pays baltes et l'Azerbaïdjan s'en sont déjà débarrassé).

A Kiev, cette présence militaire est d'autant plus sensible que l'Ukraine a renoncé, moyennant finances, à son arsenal nucléaire. Aussi, les bases russes en Crimée sont-elles perçues par Kiev comme une violation du traité sur la réduction des armes conventionnelles en Europe (signé en 1990 mais révisé à la demande de la Russie). Les autorités de Kiev tirent néanmoins un voile pudique sur cet aspect des choses car l'Ukraine rêve d'une « relation spéciale » avec l'OTAN, et juge nécessaire pour cela de ménager les susceptibilités de son voisin de l'Est.

Boris Eltsine a brandi à de multiples reprises la question de Sébastopol comme prétexte pour retarder la signature du traité d'amitié et de coopération avec l'Ukraine qui fixerait notamment la juridiction de Kiev sur la Crimée. Depuis deux ans, M. Eltsine aurait reporté sa visite à Kiev *« quatre fois »* selon Moscou et *« plus de huit fois »* d'après Kiev. Les présidents russe et ukrainien avaient annoncé, le 24 octobre, s'être mis d'accord sur le maintien de la flotte russe à Sébastopol *« sur la base d'un bail »* d'une durée de vingt ans. Mais la visite à Kiev du premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, annoncée pour la mi-novembre et censée finaliser le compromis n'a toujours pas eu lieu.

Natalie Nougayrède



La lire italienne va regagner le système monétaire européen

Rome en fait un geste symbole de sa volonté d'entrer dans l'UEM

La lire va rentrer dans le SME. Le comité monétaire européen, réuni à Bruxelles, devait décider du taux de rentrée de la monnaie italienne, sortie du « serpent » en septembre 1992. Pour le gouvernement de Romano Prodi, c'est un geste marquant sa volonté de faire partie du premier cercle de l'Union économique et monétaire.

ROME
de notre correspondant

« C'est une question d'heures ou de quelques jours », avait seulement assuré, en début d'après-midi, vendredi 22 novembre, Romano Prodi, président du conseil, à propos du retour de la lire dans le SME (système monétaire européen). Cette petite phrase, prononcée en Sicile lors de l'inauguration d'une usine, ainsi que les échos venus de la conférence bancaire européenne de Francfort ont suffi pour alimenter les spéculations. Impossible cependant de savoir si l'Italie avait officiellement demandé la réintégration de sa monnaie dans le « serpent monétaire » et si effectivement – comme la rumeur courait – le comité monétaire européen se réunirait dès samedi pour examiner cette demande. Dans la soirée, la confirmation est enfin venue du ministère du Trésor. Mario Draghi, directeur général du Trésor, et Pierluigi Ciocca, vice-directeur général de la Banque d'Italie, avaient déjà pris le chemin de Bruxelles pour participer à la réunion qui, dit-on de source italienne, pourrait se prolonger jusqu'à dimanche.

Après plus de quatre ans d'absence (depuis le 16 septembre 1992), la lire va de nouveau se joindre aux autres monnaies européennes au sein du SME. La seule question qui reste à trancher, mais elle est de taille, est désormais de savoir quelle sera sa parité par rapport au deutschemark et au franc français.

DIFFICILES TRACTATIONS

« La parité, a précisé Romano Prodi, *s'établira en fonction des données. Personne n'impose un diktat ou des règles aux autres »*; a-t-il assuré en faisant remarquer que, lors d'un récent entretien avec Alain Juppé, le premier ministre n'avait fait *« aucune requête en ce sens »*. Or la France souhaite que le cours pivot de la lire se fasse à un niveau sensiblement inférieur à 1 000 lires pour un deutschemark, alors que Rome parle de 1 020, et en tout cas d'un niveau supérieur à 1 000 lires afin que les produits italiens puissent conserver leur compétitivité sur le marché européen et tout particulièrement français. Le patronat italien réclame pour sa part 1 050 lires. Les tractations ne seront sans doute pas faciles à Bruxelles, surtout avec la France.

Tout le monde se souvient de la « sortie » de Jacques Chirac, au début du mois d'octobre, contre la politique monétaire italienne, accusée d'entretenir la faiblesse de la lire pour favoriser les exportations. Le chef de l'Etat français avait également exprimé des doutes sur les chances de l'Italie de faire partie de l'UEM (Union économique et monétaire) en 1999. Ces propos peu diplomatiques avaient provoqué une vive réaction de la part du gouvernement Prodi, qui ne cessait d'affirmer que tout serait fait pour que l'Italie puisse intégrer le peloton de tête de l'UEM. Il s'agissait d'ailleurs d'un objectif clairement affiché dès la formation du gouvernement en mai dernier.

Une des premières conditions prévues par le traité de Maastricht est la présence ininterrompue pendant deux ans d'une monnaie dans la bande du SME pour pouvoir prétendre faire partie de l'UEM. La date butoir est donc le 31 décembre 1996. Prudent, Romano Prodi avait annoncé qu'il attendrait l'adoption de la loi de finances pour faire officiellement la demande de réintégration. C'est chose faite par la chambre des députés depuis une semaine. Il ne reste qu'à franchir l'obstacle moins difficile du Sénat où, là, le gouvernement de centre-gauche a la majorité.

Pour preuve de cette volonté sans faille *« d'être membre fondateur de la monnaie unique »*, comme l'a déclaré à Francfort Carlo Azeglio Ciampi, après que l'Italie eut été parmi les pays fondateurs du Marché commun, le nouveau gouvernement italien n'a pas hésité à inventer un impôt sur l'Europe dont les modalités sont prévues dans la loi de finances. Son montant (12,5 milliards de lires, soit 40 milliards de francs), sa répartition et la façon dont il sera recouvert ont été négociés avec succès directement par le président du conseil avec les trois principales centrales syndicales au début de cette semaine. Son taux est compris entre 1 % et 3,5 % selon les revenus et sera remboursé aux contribuables dès 1999. Il est proposé deux formules : soit un crédit d'impôt à hauteur de 60 %, soit une option sur les actions des sociétés privatisables. L'*eurotassa* a été sévèrement critiquée par le patronat, les professions indépendantes et l'opposition, qui ne cesse de dénoncer le prix à payer pour rentrer au sein de l'UEM. Cependant, le choix de Romano Prodi est clair : *« Si l'Italie ne fait pas partie de l'UEM par la faute de mon gouvernement, je démissionne »*, a-t-il fait savoir il y a trois jours.

Une fois la loi de finances pratiquement adoptée, il ne restait qu'à attendre le moment opportun du retour dans le SME. La réunion de Francfort et l'annonce jeudi du taux d'inflation le plus bas depuis vingt-huit ans, soit 2,7 % annuels, ont été jugées favorables. Depuis le début de l'année, la chute de l'indice des prix à la consommation est vertigineuse (de 5,5 % au mois de janvier à 2,7 % en octobre). Il est également vraisemblable que les taux d'intérêt, qui sont passés, le 24 octobre, de 8,25 % à 7,50 %, seront de nouveau réduits, comme l'a assuré le président du conseil. Le rétablissement opéré par le gouvernement Prodi dans ces deux domaines est spectaculaire et témoigne d'un souci sincère d'être au rendez-vous de 1999.

L'heure du retour dans le SME a donc sonné. *« Il faut une Europe forte mais l'Europe a besoin de l'Italie »*, a souligné Carlo Azglio Ciampi, à Francfort. Il s'est livré à Francfort à un plaidoyer en faveur de la confiance et de la sérénité retrouvées par l'Italie, se rangeant immédiatement aux côtés des Allemands en faveur d'un pacte de stabilité une fois l'UEM créée. *« Nous voulons entrer et rester dans l'Union par la grande porte »*, a-t-il insisté, soulignant que *« le taux d'épargne italien est le plus élevé du monde, que la richesse financière des familles est égale au double de la dette publique et que cette dernière est couverte entièrement par des prêts en lires »*.

UN SUCCÈS POUR M. PRODI

Puisque, comme l'a souligné M. Ciampi, *« la lire est stable depuis plusieurs mois à un niveau moyen supérieur à 1 000 lires par deutschemark »*, le moment est venu d'accueillir l'Italie au sein du SME et de saluer les efforts méritoires accomplis au cours des derniers mois par le nouveau gouvernement issu du scrutin du 21 avril dernier. M. Ciampi était directeur général de la Banque d'Italie lorsqu'a été créé le SME en 1979 et gouverneur en septembre 1992. *« Voilà quatre ans que j'attends ce moment ! »*, s'est-il exclamé, visiblement satisfait.

Ce retour dans la grande famille européenne, dont nul ne doutait qu'il se ferait au cours de ce week-end, et ce bon point accordé pour passer l'examen de l'UEM codifié par le traité de Maastricht constituent un succès indéniable pour le gouvernement Prodi. Une réussite d'autant plus appréciable que celle-ci survient à un moment où l'opposition redresse de plus en plus la tête et agite les classes moyennes contre *« la dictature fiscale »*. Comme l'a dit encore cette semaine le président du conseil, *« l'Europe est l'avenir de l'Italie »* et, dans ces conditions, le sacrifice de *« quelques dizaines de milliers de lires »* pour acheter le billet d'entrée de 1999 est une dépense qui mérite d'être engagée.

Michel Bôle-Richard

Une procédure bien rodée

Chargé d'arrêter les modalités du retour de la lire dans le système monétaire européen (SME), le comité monétaire européen devait se réunir, samedi 23 novembre, à Bruxelles, à partir de 13 heures. Présidé par Nigel Wicks, directeur du Trésor britannique, le comité est composé des numéros deux des ministères des finances et des banques centrales des quinze Etats membres. Jean Lemierre, directeur du Trésor, et Hervé Hannoun, sous-gouverneur de la Banque de France, y représentent la France.

Lors de la rentrée de la markka finlandaise, au mois d'octobre, le comité monétaire avait siégé quatre heures. La réunion consacrée à la lire s'annonçait plus longue. Les participants sont chargés de passer en revue les calculs de compétitivité, les niveaux de marché et d'essayer d'établir, par consensus, un cours pivot. La décision finale ne fait pas l'objet d'un vote. En cas de désaccord et de crise, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales sont appelés à la rescousse : c'est ce qui s'était produit, en juillet 1993, lors de l'élargissement des bandes de fluctuation des devises participant au SME.

Le chancelier Kohl réaffirme son engagement pour un euro fort

Au congrès annuel des banquiers européens réuni à Francfort, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a défendu la parité actuelle entre le franc et le deutschemark

L'ANNONCE de la demande italienne de réintégrer la lire dans le Système monétaire européen *(lire ci-contre)* est venue couronner vendredi 21 novembre les travaux du Congrès bancaire européen annuel de Francfort, où le chancelier Helmut Kohl a réaffirmé avec force son engagement pour l'Europe et sa volonté de tout faire pour qu'un euro fort, à l'image du deutschemark, voie le jour à la date prévue du 1er janvier 1999.

Cette demande, le gouverneur de la banque d'Italie, Antonio Fazio, l'a confirmée alors qu'il venait précisément de participer, aux cotés du président de l'Institut monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, et des présidents des banques centrales allemande et suédoise, Hans Tietmeyer et Urban Backstrom, à une discussion sur les relations à prévoir entre les monnaies de la future zone euro et celles des pays européens qui s'en tiendraient à l'écart.

Le patron de la Bundesbank s'est longuement étendu sur le fonctionnement du futur système monétaire européen, le SME-bis qui, à partir de 1999, gérera les parités entre la zone euro, représentée par la future Banque centrale européenne, et les autres monnaies. Le schéma de ce nouveau SME, qui devra veiller à ce que les pays non-adhérents à l'euro n'aient pas la tentation de se livrer à des manoeuvres qui mettraient à mal le fonctionnement du marché intérieur européen, a été approuvé dans ses grandes lignes par les Quinze, à une réserve près, mais de taille : la Suède et la Grande-Bretagne, qui ne veulent pas prendre d'engagement politique sur ce terrain, ont refusé que l'appartenance à ce nouveau SME soit obligatoire, ce que M. Tietmeyer a publiquement déploré à Francfort. Les grands banquiers européens comptent bien mettre Londres et Stockholm au pied du mur, en faisant valoir qu'ils seront de toute façon obligés d'en passer par là, puisque l'appartenace pendant deux ans au système européen est une pré-condition à la monnaie unique. Une polémique courtoise, mais serrée, a opposé l'Allemand et le Suédois à ce sujet, M. Backstrom estimant qu'une bonne gestion devrait rendre ce critère inutile.

C'est précisément pour qu'on ne puisse pas lui faire de reproche de ce côté que Rome a décidé, au contraire, de demander, avant l'échéance limite de la fin de l'année, la rentrée de la lire dans le système. Invité vendredi matin avec ses collègues français, espagnol, et irlandais, à venir motiver devant les banquiers de Francfort son engagement pour l'euro, le ministre italien des finances, Azeglio Ciampi, a longuement plaidé pour que l'on prenne l'Italie au sérieux.

SUSPICION

A l'approche de la négociation, Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, s'est montré extrêmement prudent, réaffirmant à Francfort qu'il fallait trouver pour la lire une parité *« équitable, soutenable et durable »*. Le ministre français n'était pas dans son jour. Après la prise de position de Valéry Giscard d'Estaing en faveur d'une dévaluation du franc, il lui a fallu s'employer à convaincre que la parité franc/deutschemark correspondait à la réalité économique. L'intervention de l'ancien président a stupéfié les milieux monétaires européens, relançant les doutes sur l'intention des milieux politiques français, toujours un peu suspectés de vouloir une Union monétaire au rabais.

Cette suspicion sert d'argument à ceux qui continuent à militer pour un report de la monnaie unique, déjà encouragés par la difficulté que chacun rencontre à tenir les objectifs budgétaires, Allemagne en tête. Le rapport sur la convergence des politiques économiques publié en novembre par l'Institut monétaire européen, chargé de mettre en place la future Banque centrale, est sévère pour tout le monde. Il souligne que *« la plupart des pays ne sont pas parvenus à une situation que l'on puisse considérer comme viable à moyen terme »*. Le président de l'Institut, Alexandre Lamfalussy, insiste sur l'importance pour tous les pays voulant adhérer à la monnaie unique de présenter un bilan crédible *« dans la durée »*. *« Il y a trois choses à retenir du traité de Maastricht. D'abord, il établit des valeurs de référence ; deuxièmement il admet par rapport à celles-ci des écarts dans des conditions soigneusement définies ; troisièmement, il parle « soutenabilité », ce qui veut dire la capacité de maintenir un effort dans la durée »*, souligne-t-il dans son vaste bureau en haut d'une des tours de Francfort. Pour M. Lamfalussy, l'examen des candidatures à l'euro, en 1998, devra non seulement prendre en compte les résutats de 1997, mais aussi les prévisions pour 1998, sans trop jouer avec les critères. *« Il y aura une période de rôdage difficile les deux premières années*, dit-il. *Si, en interprétant libéralement les exceptions aux critères, on fait entrer dans le premier groupe des pays qui n'ont pas fait leurs preuves, on risque d'avoir des problèmes additionnels »*.

Henri de Bresson

OTAN : blocage franco-américain sur la question du commandement sud de l'Alliance

LES PAYS européens de l'OTAN sont tiraillés entre les Etats-Unis et la France, qui se réclament tous deux de leur soutien, sur le dossier du commandement sud de l'Alliance, revendiqué pour un Européen par Paris contre l'avis de Washington. Le PC, à Naples, est détenu par un amiral américain. Jeudi 21 et vendredi 22 novembre, à Bruxelles, les chefs d'état-major des pays de l'Alliance atlantique ont soigneusement évité d'aborder le sujet. *« Ce que nous essayons d'identifier en ce moment, c'est le nombre de postes de haut niveau que devrait avoir la structure de commandement. Nous n'avons pas parlé des nations qui devraient avoir ces postes »*, a déclaré le général allemand Klaus Naumann, président du comité militaire, l'instance qui réunit les chefs d'état-major des armées, parmi lesquels le général Jean-Philippe Douin pour la France. Les Européens semblent eux-mêmes assez divisés.

« Plusieurs alliés européens nous ont remercié pour tous les efforts que nous faisons en faveur d'une identité européenne de défense, mais ils nous demandent de ne pas laisser aux Français des responsabilités qui ont des implications dans leur pays », a confié un diplomate américain de haut rang, sous le couvert de l'anonymat, qui n'a pas identifié ces pays. Toujours sous le couvert de l'anonymat, un militaire américain, cité par notre correspondant à Bruxelles, précisait : *« Une majorité de pays européens ne veut pas que les Etats-Unis laissent le commandement sud à un Européen. »*

L'Allemagne a une position claire. Elle soutient la France, et le chancelier Helmut Kohl l'a fait savoir directement au président américain Bill Clinton. La Grande-Bretagne a jugé publiquement *« irréaliste »* la demande française. La position de l'Espagne, qui s'inquiète de la réaction de Gibraltar, et de l'Italie, au premier chef concernée par la possibilité d'attribuer à un Européen le poste de Naples, est plus ambiguë. Officiellement, Madrid et Rome ont déclaré comprendre la position française. La Turquie et la Grèce sont restées discrètes. D'autres pays européens, comme la Belgique et les Pays-Bas, affichent un attentisme de façade.

Le blocage franco-américain sur le commandement sud devrait aboutir à repousser les décisions au sommet de chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN de la mi-1997. – *(AFP.)*

Toujours pas de décision sur l'envoi d'une force multinationale au Zaïre

La poursuite des combats freine l'acheminement des secours par les organisations humanitaires

Alors que les réunions se multiplient, sans aboutir, pour décider ou non de l'envoi d'une force multinationale dans la région des Grands Lacs, personne n'est en mesure d'évaluer avec précision le nombre des réfugiés errant encore dans l'est du Zaïre. Les combats qui se poursuivent, notamment au Burundi, empêchent les organisations humanitaires d'acheminer les premiers secours.

IL FAUDRA attendre, au mieux, la semaine prochaine pour que la Communauté internationale décide de la conduite à adopter pour aider les réfugiés du Zaïre. Réunis vendredi 22 novembre à Stuttgart pour examiner les modalités de l'envoi d'une force humanitaire, les dirigeants militaires occidentaux et africains ont ainsi décidé de poursuivre leurs entretiens samedi. Même lorsque les options militaires auront été définies, les pays participant à la force d'intervention devront encore prendre une décision politique sur son déploiement, ce qui nécessitera une autre réunion internationale, a déclaré le ministre canadien de la défense, Doug Young. Les Etats-Unis ont indiqué vendredi qu'ils étaient prêts à participer à cette force. *« La décision ne dépendra pas de processus ou de réunions. La décision dépendra de la situation dans l'est du Zaïre »*, a déclaré le conseiller de Bill Clinton pour la sécurité nationale, Anthony Lake.

La confusion qui règne sur le nombre et la localisation des réfugiés explique en partie les difficultés de la communauté internationale à prendre une décision. Le général canadien Maurice Baril, pressenti pour diriger la force militaro-humanitaire, a déclaré, vendredi, que les estimations présentées vendredi à Stuttgart variaient de 100 000 à 500 000 réfugiés. Les efforts pour repérer les réfugiés perdus au Zaïre ont encore été gênés par l'interdiction faite par les rebelles aux agences des Nations unies de pénétrer vendredi dans une grande partie de l'Est zaïrois. Sur le terrain, les délégués étrangers ont indiqué que leurs constatations ne confirmaient pas les informations diffusées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Genève (*Le Monde* du 23 novembre) qui, en se fondant sur les photos-satellite et les reconnaissances aériennes, avaient estimé à 700 000 le nombre des réfugiés.

DÉMENTI BURUNDAIS

Pendant ce temps, les combats qui se poursuivent au Burundi retardent la distribution de l'aide aux réfugiés. Des responsables humanitaires, qui avaient amené vendredi à Nyamitanga, village burundais frontalier du Zaïre, un convoi d'aide de cinq camions destinés aux réfugiés venant de l'est du Zaïre, n'ont pu procéder à la distribution de cette aide à cause des combats qui se déroulaient sur place.

Selon les informations recueillies par la mission des droits de l'homme de l'ONU au Burundi, près de 300 réfugiés burundais rentrés du Zaïre ont été massacrés le mois dernier dans une église de la province troublée de Cibitoke, dans l'ouest du Burundi, au fusil et à la grenade. Plus de 100 autres personnes ont été blessés dans la tuerie, dans la nuit du 22 au 23 octobre, dans la commune de Buganda. Le carnage, annoncé par le HCR, a été vigoureusement démenti par le premier ministre burundais Pascal-Firmin Ndimira. Ce dernier, en visite en Suède, a déclaré : *« C'est totalement faux, ces accusations n'ont aucun sens. »* – *(AFP, Reuter.)*

Me Wade, l'éternel adversaire du président Diouf, vise la mairie de Dakar

Au Sénégal, les élections municipales se présentent comme un test pour le Parti socialiste au pouvoir

RUFISQUE
de notre envoyé spécial

Première capitale de l'Afrique occidentale française au début du siècle, pôle industriel de la banlieue dakaroise jusqu'au début des années 80, Rufisque est déjà morte au moins deux fois. Les maisons aux balcons de fer forgé, les entrepôts de pierre construits par les maisons de commerce bordelaises ou marseillaises côtoient la grande usine Bata qui se délite lentement au vent de la mer. La mer qui ronge peu à peu la bande côtière, au point qu'on envisage de déplacer des milliers de logements, ceux des quartiers populaires, que quadrillent des canaux de drainage devenus des égoûts à ciel ouvert.

Car Rufisque, privée de sa substance économique, compte malgré tout 170 000 habitants. Dimanche 24 novembre, elle choisira ses conseillers municipaux et, pour la première fois, des conseillers régionaux, à charge pour les élus d'aider les électeurs à vivre dans une ville que l'extension de Dakar va bientôt fondre dans une mégalopole démesurée. Déjà, la péninsule dont Dakar occupe la pointe accueille un quart des 8 millions de Sénégalais sur 3 % du territoire national. Que faire, face à cette croissance vertigineuse qui atteint 10 % les années de sécheresse ?

Le maire de Rufisque, Mbaye-Jacques Diop, un vieux militant socialiste qui s'enorgueillit d'avoir porté des pancartes de l'Union du peuple sénégalais de Léopold Sédar Senghor, lors de la visite du général de Gaulle en 1958, a choisi : il consacre 420 des 450 millions de francs CFA (4,5 millions de francs) de son budget annuel aux salaires. La mairie emploie trois cents personnes. *« C'est grâce à moi que les pharmarcies, les docteurs, les commerçants du marché subsistent, grâce aux salaires que je paie. »* Un Rufisquois fait remarquer que, faute de budget de fonctionnement, les employés municipaux se contentent de venir à la mairie les jours de paie et que, le reste du temps, certains sont précisément commerçants sur les marchés. De toute façon, un chantier aussi important que la construction d'un système d'assainissement – évalué à 20 milliards de francs CFA – ne pourra se réaliser que grâce à l'aide de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Malgré tout, les conseils municipaux élus le 24 novembre disposeront de pouvoirs inédits, au Sénégal et dans la plupart des pays d'Afrique francophone. L'adoption en février d'une loi de décentralisation, inspirée du modèle français, a affranchi les collectivités locales de la tutelle administrative. En attendant la réforme de la fiscalité locale, promise dans les prochains mois, cette dévolution des pouvoirs aux régions sera sans doute jugée à l'aune de sa réussite en Casamance. Dans cette province méridionale, les combats entre armée et maquisards indépendantistes ont cessé, sans que le sentiment d'abandon des populations se soit atténué.

UN VENT RÉNOVATEUR

Dans le reste du pays, ces élections ont valeur de test, pour mesurer le rapport de forces entre le Parti socialiste au pouvoir depuis l'indépendance et l'opposition dominée par les libéraux du Parti démocratique sénégalais de l'avocat Abdoulaye Wade. Aujourd'hui septuagénaire, l'éternel adversaire du président Abdou Diouf est candidat à la mairie de Dakar *« un peu comme Jacques Chirac »* en 1977, dit-il lui-même. Ses affiches proclament : *« Dakar a déjà choisi »* pour rappeler que le PDS a devancé le PS dans l'agglomération (et dans d'autres grandes villes, comme Thiès ou Saint-Louis), lors des présidentielles et des législatives de mars 1993. En face, les placards de l'équipe centrale mettent en avant *« Diop le maire »*, une locution qui est passée d'une seule traite dans le langage de la rue. Mamadou Diop, qui occupe l'hôtel de ville de Dakar depuis 1984, se prévaut de l'assainissement des finances de la ville et de la rénovation de plusieurs quartiers et grandes artères réalisée avec le concours de la Banque mondiale dans les mois qui ont précédé le scrutin.

A Dakar, comme dans d'autres villes dont Saint-Louis et Rufisque, les maires socialistes sortants ont dû batailler ferme pour se maintenir à la tête de leurs listes. C'est que le PS, depuis son congrès de mars, est traversé par un vent rénovateur. Le président Diouf s'est mis en retrait et a confié le poste de premier secrétaire à Ousmane Tanor Dieng, un quadragénaire chargé de réorganiser et de rajeunir le parti. Mais son offensive contre les caciques s'est souvent heurtée à des systèmes municipaux bien rodés, qui reposent sur des réseaux dont la loyauté, entretenue financièrement depuis des années, n'est pas facilement ébranlée.

« Tanor », qui a sillonné tout le pays, a malgré tout marqué des points. Le PS a repris pied dans la jeunesse qui s'était tournée vers le PDS en 1993. Les aller et retour de Me Wade entre la prison (où les autorités l'ont envoyé à deux reprises depuis les élections législatives et présidentielle) et le gouvernement – où il est entré en 1995 – ont peut-être désorienté ses partisans, soumis par ailleurs à une entreprise de séduction en règle de la part de la nouvelle direction du Parti socialiste. Celle-ci s'est, par exemple, assurée du soutien distant mais déclaré des Moustarchidine, un mouvement de jeunes liés à l'une des branches de la confrérie tidiane. En 1993, les Moustarchidine avaient fourni une bonne partie des troupes libérales. Aujourd'hui, ils se tournent vers les autorités en place au nom de l'unité nationale. Ces jeux politiques ravissent souvent les citadins sénégalais, qui les évaluent avec la même passion qu'ils mettent à pronostiquer l'issue des rencontres de lutte traditionnelle, d'autant qu'ils savent que, pas plus que ces affrontements entre géants, souvent arrangés d'avance, le résultat des élections municipales ne changera leur vie.

Thomas Sotinel

Israël relance la colonisation du Golan syrien

JÉRUSALEM
de notre correspondant

A gauche ou à droite de l'échiquier local, la plupart des hommes politiques israéliens l'admettent : le plateau du Golan, conquis par l'Etat juif en 1967 et annexé en 1981, appartient à la Syrie. Le gouvernement nationaliste au pouvoir depuis six mois affirme qu'il veut continuer le processus de paix avec les Palestiniens et renouer la négociation – interrompue depuis mars par Israël – avec la Syrie. Mais le premier ministre n'ayant pas l'intention de restituer la totalité des territoires conquis à leurs légitimes propriétaires, l'éventuelle reprise des discussions n'implique pas l'arrêt de la colonisation de l'ensemble des terres arabes encore occupées.

Réclamée par Ariel Sharon, ministre des infrastructures et grand ordonnateur de la colonisation, la construction de neuf cents logements supplémentaires sur le plateau occupé vient d'être ratifiée par M. Nétanyahou. Après la Cisjordanie palestinienne où, depuis le mois d'août, le premier ministre a autorisé la confiscation de nouvelles terres et la construction de plusieurs milliers de logements supplémentaires, exclusivement réservés aux colons juifs, c'est aujourd'hui le tour du Golan.

Prise dans le cadre d'un programme intitulé « Golan 2 000 », qui prévoit de doubler le nombre de colons avant le tournant du siècle sur le plateau syrien – ils sont actuellement quinze mille pour dix-huit mille Druzes syriens qui continuent de refuser, dix-neuf ans après, la nationalité israélienne qui leur est offerte –, la décision gouvernementale est présentée comme une *« extension »* des colonies existantes et non comme une création de nouvelles colonies.

APAISER LES CRITIQUES

Les organisations d'extrême droite sont pratiquement les seules à en être dupes. Elles accusent le premier ministre de violer ses promesses en ne créant pas une seule colonie nouvelle et font ainsi apparaître le gouvernement Nétanyahou comme « centriste ». Or la politique du premier ministre vise principalement à apaiser la critique internationale. Ainsi, cette semaine, après que le porte-parole du département d'Etat eut assez violemment critiqué Israël, pour avoir annoncé le doublement de la population d'une colonie juive ultra-orthodoxe, « Emmanuel », près de Naplouse, en Cisjordanie, Martin Indyk, ancien dirigeant du principal groupe de pression juif américain (Aipac), et actuel ambassadeur des Etats-Unis à Tel Aviv, a-t-il, comme dit le *Jerusalem Post*, *« rassuré M. Nétanyahou »*, en lui indiquant que la politique américaine à l'égard de la colonisation n'avait pas changé.

En clair, et contrairement à l'Europe, dont le président du Parlement, Klaus Hänsch, a rappelé cette semaine à Ramallah que la colonisation était *« illégale »* au regard de la loi internationale – *« les bulldozers* [israéliens] *ne pavent pas la voie de la paix »*, –, l'Amérique se contente de la percevoir comme *« un problème pour la continuation du processus de paix »*.

Patrice Claude

Les Etats-Unis interdisent l'accès de leur territoire aux officiels soudanais

WASHINGTON. Les membres du gouvernement islamique soudanais, les hauts fonctionnaires, ainsi que des membres des forces armées de ce pays sont désormais interdits d'entrée aux Etats-Unis, a annoncé, samedi 23 novembre, la Maison Blanche. Cette mesure découle du refus de Khartoum de se conformer aux résolutions 1044 et 1054 du Conseil de sécurité de l'ONU, votées respectivement le 31 janvier et le 26 avril 1996. Ces résolutions menacent les autorités de Khartoum de sanctions si le Soudan n'extrade pas vers l'Ethiopie trois hommes accusés d'avoir cherché à assassiner, en juin 1995, en Ethiopie, le président égyptien, Hosni Moubarak. Jeudi, le Conseil de sécurité de l'ONU, qui aurait dû imposer, pour la même raison, un embargo aux vols de la compagnie aérienne soudanaise *Sudan Airways*, avait décidé de reporter d'un mois toute discussion à ce sujet, sur proposition de la France. – *(AFP.)*

Protestation contre le sort réservé aux écrivains en Iran

NEW YORK. Dans une lettre ouverte au président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani – rendue publique le vendredi 22 novembre –, le Pen American Center a exprimé son inquiétude *« quant au climat périlleux dans lequel vivent les écrivains en Iran, comme l'atteste tragiquement le sort de deux confrères, les écrivains Faradj Sarkouhi et Ghaffar Hosseini »*. Le premier est porté disparu depuis le 3 novembre, alors qu'il était supposé prendre un avion de la Lufthansa pour Bonn, le second a été découvert, le 11 novembre, mort chez lui à Téhéran. Ces deux hommes de lettres avaient, avec 132 autres écrivains, signé en 1994 une *« déclaration »* demandant la fin de la censure. Un de leurs confrères, Ahmad Miralai, avait lui aussi été trouvé mort en octobre 1995 après avoir été interrogé par la sécurité.

Une importante épidémie d'hépatite A se développe en Italie

ROME. Un *« rapport d'investigation »* publié dans le dernier numéro, daté de novembre, du bulletin européen *Eurosurveillance* sur les maladies transmissibles, fait état du développement d'une épidémie d'hépatite A en Italie. Ce rapport est signé d'un groupe d'épidémiologistes italiens de Bari et de Rome. A priori moins grave que les hépatites virales de type B ou C, l'hépatite A se caractérise par des lésions hépatiques transitoires, d'intensité variable, qui se traduisent le plus souvent par une jaunisse et une fatigue importante. Des complications plus importantes sont parfois observées.

Près de 900 cas ont été recensés entre le 1er janvier et le 31 mai, le plus souvent dans les provinces de Bari et de Brindisi, les hommes étant plus touchés que les femmes, la tranche d'âge la plus concernée étant celle des 15-24 ans. Au total, pour les huit premiers mois de l'année, plus de 3 600 cas ont été recensés. La consommation de fruits de mer crus, notamment d'huîtres, serait à l'origine de cette épidémie. L'eau utilisée pour conserver les fruits de mer sur le lieu de vente semble également avoir pu jouer un rôle.

ASIE

■ **CAMBODGE :** l'armée a envoyé 5 000 hommes en renfort à Battambang, la deuxième ville du Cambodge, après des violences entre soldats partisans de deux partis politiques rivaux. Les affrontements sont survenus, vendredi 22 novembre, lorsque des soldats loyaux au Parti du peuple cambodgien (PPC) – ex-communistes – ont tenté de confisquer des armes à des troupes loyales au Funcinpec, mouvement royaliste. Un soldat du PPC a été tué . – *(Reuter).*

■ **INDE : la police a arrêté** quelque 200 opposants au concours de Miss Monde qui doit se dérouler dans la soirée du samedi 23 novembre, à Bangalore, où 10 000 policiers ont été déployés pour assurer la sécurité de la cérémonie. Le chef de la police de Bangalore a indiqué qu'il prenait au sérieux la menace d'une quinzaine de membres d'une organisation féministe radicale de se suicider par le feu pour protester contre le concours de beauté. Un jeune homme de 24 ans s'était immolé par le feu le 14 novembre. – *(AFP.)*

■ **CHINE : l'ancien maire de Pékin** Li Qiyan, qui a démissionné de son poste fin octobre, après avoir été éclaboussé par une affaire de pots-de-vin, a été officiellement nommé vice-ministre du travail, a annoncé, samedi 23 novembre, la presse chinoise.

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le chef de la Commission des Nations unies** chargée du désarmement de l'Irak (Unscom) a affirmé, vendredi 22 novembre, que Bagdad avait interdit la semaine dernière à une équipe de la commission, le transfert à l'étranger de pièces d'anciens missiles Scud. Selon Rolf Ekeus, c'est une violation des obligations de l'Irak envers l'ONU, édictées par la résolution 687 du Conseil de sécurité. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : un échange de prisonniers** a eu lieu dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 novembre, à Bangui, les mutins de l'armée centrafricaine libérant quatorze personnes et les loyalistes une cinquantaine. Les représentants des deux parties devaient reprendre samedi leurs pourparlers à l'archevêché de Bangui. – *(AFP.)*

■ **NIGER : les frontières terrestres** du Niger ont été fermées, vendredi 22 novembre à minuit, pour une durée de vingt-quatre heures, à l'occasion des élections législatives prévues samedi. Près de 3,8 millions d'électeurs devaient choisir 83 députés, pour un mandat de cinq ans. – *(Reuter.)*

■ **OUGANDA : une assistance internationale de 750 millions de dol**lars (3,7 milliards de francs) devrait être mise en place en 1997 au profit de Kampala, a annoncé, vendredi 22 novembre, la Banque mondiale, à l'issue d'une réunion du groupe consultatif pour l'Ouganda. Ce pays devrait par ailleurs être, début 1997, l'un des premiers à bénéficier de la nouvelle initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour alléger la dette des pays pauvres les plus endettés. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : un avion Hercules C-130 de la garde nationale amé**ricaine s'est écrasé au large de la côte nord de la Californie, avec onze membres d'équipage, ont annoncé samedi 23 novembre les garde-côtes.

■ **COLOMBIE : le Congrès a adopté,** jeudi 21 novembre, un projet de loi prévoyant la confiscation des biens acquis avec l'argent du crime, avec rétroactivité, et le renforcement des peines de prison. Le projet doit cependant encore passer en session plénière avant d'être définitivement adopté. L'ambassadeur des Etats-Unis à Bogota, Myles Frechette, a qualifié cette décision d'*« excellente pour la Colombie »*. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : plus de 90 000 étrangers** sans papiers ont été expulsés du pays depuis le début de l'année, a annoncé, vendredi 22 novembre, l'Institut national des migrations. Selon cet organisme, la majorité des expulsés sont des ressortissants d'Amérique centrale, en particulier des Salvadoriens, des Guatémaltèques et des Nicaraguayens. – *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : le Conseil suprême électoral** a officiellement proclamé, vendredi 22 novembre, Arnoldo Aleman (libéral) président du Nicaragua après sa victoire aux élections du 20 octobre. – *(AFP.)*

SOCIAL Le conflit des routiers salariés n'était pas résolu samedi matin 23 novembre, après une nuit durant laquelle les négociations avaient un peu progressé entre patrons et syndicalistes, selon ces derniers. Un mot d'ordre de maintien de la pression a été adressé par les organisations syndicales aux grévistes, qui bloquaient les accès de plusieurs dépôts de carburants en province et celui d'une plate-forme de chargement au sud de Paris. ● NICOLE NOTAT, secrétaire générale de la CFDT, a appelé à une *« montée sur Paris »* si les négociations n'aboutissaient pas durant le week-end. Le gouvernement incite les chefs d'entreprise à faire preuve de souplesse. ● A BORDEAUX, ville dont Alain Juppé est le maire, les approvisionnements en carburant étaient rendus difficiles, samedi, par le blocage des deux raffineries alimentant l'agglomération.

Le gouvernement pèse sur les négociations transporteurs-camionneurs

Inquiets à l'idée que la grève des salariés des transports routiers puisse être le détonateur d'un vaste conflit social, Alain Juppé et Bernard Pons font pression sur les patrons pour que ceux-ci accèdent aux revendications sur les retraites et sur le temps de travail rémunéré

DANS LA NUIT du vendredi 22 au samedi 23 novembre, la deuxième séance de négociations entre les syndicats de salariés des transports routiers et leurs employeurs, qui avait débuté vers 18 heures, s'est terminée à 1 heure sans qu'un accord ait été signé. Les organisations syndicales reconnaissaient que les « vrais sujets » avaient enfin été abordés, mais appelaient les grévistes à maintenir la pression.

Le chef de la délégation patronale, Jehan de Marne, délégué général de l'UFT (Union des fédérations de transport), se félicitait des *« avancées d'ores et déjà obtenues : la retraite à cinquante-cinq ans, le paiement des heures travaillées et la suppression des équivalences à partir du 1er janvier 1997 »* pour les conducteurs de courte distance (actuellement, selon ce système d'équivalences, deux heures de travail par semaine, au-delà de la trente-neuvième heure, ne sont pas payées). M. de Marne a reconnu que des *« points de divergence »* subsistaient sur les modalités du calcul du temps de travail, les syndicats réclamant que les heures d'attente soient payées. *« Nous sommes prêts à préciser notre position sur le papier sur ce point »*, affirmait le porte-parole des employeurs. Les négociations devaient reprendre samedi à 14 heures.

La physionomie du conflit a légèrement évolué. Plusieurs dizaines de poids lourds portugais et espagnols, bloqués par les barrages au nord de Bordeaux, ont été autorisés à regagner leur pays à la suite de consignes syndicales. En revanche, une trentaine de chauffeurs de la région parisienne ont renforcé le blocage, décidé vendredi après-midi, des accès à la Sogaris, la plate-forme routière de Rungis, proche du Marché d'intérêt national. Environ six mille poids lourds transitent chaque jour par cette plate-forme, qui abrite un centre des NMPP (Nouvelles messageries de la presse parisienne) chargé de l'acheminement de certains périodiques vers les dépositaires de toute la France.

MENACES DE LA CFDT

Vendredi soir, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a appelé les routiers à *« monter sur Paris dès lundi »* en cas d'échec des négociations durant le week-end. Cette déclaration a été diversement appréciée par l'intersyndicale des routiers. La Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT, première organisation salariale dans le transport routier, est dans l'opposition au sein de la confédération. A FO, Roger Poletti ironisait sur cette *« tentative de récupération »*, mais son « patron », Marc Blondel, s'est contenté d'un communiqué de soutien aux grévistes. De son côté, SUD-cheminots a proposé *« une rencontre urgente des fédérations de cheminots afin d'engager, dès lundi, une dynamique d'action commune »*.

Conscient que ce conflit pourrait être le test d'une plus vaste mobilisation, le gouvernement a exigé des patrons qu'ils reviennent à la table de négociation. *« Il faut que les négociations reprennent, et rapidement. C'est par le dialogue qu'une issue doit être trouvée »*, avait déclaré Alain Juppé, vendredi matin, à Bordeaux. C'est sous la présidence de Robert Cros, représentant le ministre des transports, que s'est ouverte cette deuxième séance de négociations. Ce haut fonctionnaire était déjà présent aux négociations lors du conflit de 1992 et il a présidé la commission paritaire de conciliation qui a permis d'élaborer le contrat de progrès.

Après le problème de la retraite, les discussions ont porté sur la deuxième grande revendication des grévistes et de leurs organisations syndicales : le temps de travail. Comme pour couper l'herbe sous le pied des syndicats, les organisations patronales avaient publié un communiqué ambigu, à l'heure où s'ouvraient les négociations, laissant entendre qu'elles étaient prêtes à accepter *« le décompte transparent de l'ensemble des temps d'activité des conducteurs, la réduction progressive de la durée globale de ces temps et la revalorisation programmée des rémunérations »*, puisque tel était *« l'objet du contrat de progrès »* signé en novembre 1994.

Lors de la première phase des discussions, le son de cloche était tout autre. Les patrons évoquaient, certes, la nécessité d'améliorer le contrat de progrès, mais sans apporter de propositions concrètes acceptables ou, même, discutables par les syndicats. Le représentant de l'Etat a dû hausser le ton pour remettre la négociation dans les rails. Alors qu'un représentant des employeurs revenait sur la nécessité d'accroître les contrôles des entreprises qui ne respectent pas le contrat de progrès, M. Cros lui a coupé la parole en lui rappelant que le nombre des contrôles d'entreprises de transport routier avait été multiplié par quatre depuis le début de l'année.

« Les patrons ont cherché à nous diviser en remettant le contrat de progrès en avant, car ils savent que toutes les organisations ne l'ont pas signé », expliquait Claude Debons (CFDT) au cours d'une interruption de séance. M. Poletti était plus virulent, affirmant : *« Ils essaient de jouer le pourrissement du conflit à la veille du week-end. »* Vers 22 heures, M. Cros demandait une nouvelle suspension de séance pour, selon les syndicats, laisser les patrons formuler *« de vraies propositions, faute de quoi il en référerait au ministre, Bernard Pons »*.

Manifestement, le ministre des transports a promis aux employeurs, qu'il avait reçus la veille, quelques mesures d'accompagnement pour les inciter à négocier. Le ministère avait indiqué, selon un responsable syndical, qu'il prendrait des engagements sur la cessation anticipée d'activité et son financement si les partenaires sociaux parvenaient à un accord global sur les questions relevant de leur seul ressort : salaires et temps de travail. On évoquait aussi la « carotte » d'une déduction accrue de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Pascal Galinier

Une intersyndicale représentative

Le taux de syndicalisation est en augmentation de plus de 10 points depuis 1990. Mais 90% des entreprises de transport routier ont moins de 50 salariés.

Le calcul des « temps travaillés »

La notion de « temps travaillé » est une des pierres d'achoppement des négociations entre les deux parties. Les patrons rémunèrent les temps de conduite et les temps de repos obligatoires. Les temps de services liés à la marchandise (attente de déchargement ou chargement chez le client, manutention) sont également payés, mais souvent au forfait et non sur la base du temps réel. En revanche, le temps passé à attendre un nouveau chargement n'est pas payé, y compris s'il intervient en milieu de journée.

Pour les transports longue distance, un chauffeur conduit neuf heures par jour, en deux périodes de quatre heures et demie entrecoupées d'un repos de quarante-cinq minutes qui peut être fractionné en trois. Un conducteur est autorisé, deux fois par semaine, à conduire une heure de plus. La limite légale est de quatre-vingt-dix heures de conduite sur deux semaines.

Bordeaux subit les conséquences du blocage des dépôts de carburants

BORDEAUX
correspondance

Bordeaux n'est pas en état de siège : la circulation dans le centre-ville était beaucoup plus fluide, vendredi 22 et samedi 23 novembre, qu'elle ne l'était deux jours auparavant, et la ville ne subissait aucun retard d'approvisionnement en médicaments ou en denrées alimentaires. L'est de l'agglomération n'était plus bloqué par les camionneurs, concentrés à 20 kilomètres au nord, au niveau de Saint-André-de-Cubzac. Le seul point noir restait, samedi matin comme la veille, le carburant.

Depuis le 21 novembre, les deux principaux dépôts de carburants situés dans l'agglomération et alimentant le Sud-Ouest ont été bloqués par les chauffeurs routiers : les Docks pétroliers d'Ambès, situés sur la commune de Bassens, et les Entrepôts pétroliers girondins, installés, eux, à Ambès. Les six cents camions-citernes qui quittaient habituellement ces deux dépôts ont arrêté leur ballet quotidien, au grand dam des stations-services de l'agglomération et des automobilistes.

AFFLUENCE RECORD

Dès mercredi 20, dans l'après-midi, ces derniers se bousculaient dans les stations et supermarchés de la ville. Vendredi, les stations ont vu une affluence record, *« huit à dix fois plus de monde que d'habitude »*, raconte, pressé, un pompiste sur les quais. *« On ne débloque de l'essence que pour les médecins, ambulanciers et infirmiers, sinon, on n'a plus rien »*, renchérit, tout aussi pressée, une jeune employée d'une station des boulevards, l'une des dix réquisitionnées sur ordre du préfet, Bernard Landonzy, pour fournir prioritairement les professions médicales et paramédicales.

Si les principales stations des grandes surfaces avaient des cuves vides vendredi soir, certains distributeurs indépendants ont pu contourner le blocus. C'est le cas de Jérôme Laxalt, au centre routier de Bordeaux-Nord, qui, toute la journée de vendredi, a rempli les réservoirs des automobilistes. *« Habituellement,* disait-il, *je sers environ cent poids lourds par jour ; depuis mercredi, je vois trois fois plus de véhicules légers et, bien sûr, peu de camions. »* Il a réussi à se faire ravitailler dans la nuit de samedi (une citerne de 30 000 litres), mais refuse de dire comment il s'y est pris. Il semblerait que les petits distributeurs privés, pour remplir leurs cuves, usent du système D et de livraisons en provenance, notamment, d'Espagne.

MANQUE DE FUEL LOURD

Une certaine panique touche aussi les entreprises : la cellule énergie de la préfecture a enregistré, vendredi, une quinzaine d'appels de chefs d'entreprise craignant de manquer de fuel lourd. Ils envisageraient de mettre leur personnel au chômage technique en cas de poursuite, lundi, du blocage des raffineries. Sur les quinze, seuls cinq ont pu être dépannés.

Les entreprises pharmaceutiques, sans être encore touchées, ont appelé la préfecture elles aussi. *« Pour le parc HLM de la communauté urbaine, on a pu jusqu'à maintenant approvisionner les douze mille logements concernés,* explique Christian Vergès, directeur de la protection civile. *En cas de durcissement du blocus, nous réfléchissons à d'autres possibilités d'approvisionnement. Je ne peux en dire plus. »*

Vendredi soir, les grévistes ont desserré l'étau des barrages au niveau de Saint-André-de-Cubzac pour laisser partir les chauffeurs étrangers sur l'autoroute A 10 dans le sens Paris-Bordeaux. *« Une quantité importante de camions a pu partir dès vendredi soir »*, affirme Bernard Laborde, du Centre régional d'information routière. La direction Bordeaux-Paris a été rouverte un peu plus tard dans la nuit. Mais samedi matin, les raffineries étaient toujours assiégées. Les Bordelais allaient s'initier durant ce week-end à une nouvelle activité : la chasse au carburant. – *(Intérim.)*

Un juge de Grenoble met en cause les patrons

GRENOBLE
de notre correspondante

Un conflit opposant les chauffeurs routiers du dépôt de Domène, dans l'Isère, à la direction de la société Norbert Dentressangle a été discuté jeudi 21 novembre. Le juge a ordonné aux vingt-trois chauffeurs qui bloquaient depuis le 12 novembre l'accès au dépôt de *« remettre les clefs de leur camion chargé de marchandises à leur employeur »* et de *« laisser le libre accès au passage et au chargement des véhicules, à peine de leur expulsion de l'enceinte de l'entreprise, au besoin avec le concours de la force publique »*. Cependant, le magistrat a mis en cause la responsabilité de la direction, comme celle de toutes les entreprises qui *« persistent à ne pas s'acquitter intégralement de leurs obligations »*.

Les revendications des chauffeurs isérois portent essentiellement sur le paiement des déplacements de nuit et des heures supplémentaires, calculées sur une base forfaitaire mensuelle de 201 heures (primes et heures supplémentaires incluses), alors que la moyenne horaire mensuelle effectuée serait de 212 heures, ce qui, selon les syndicats, équivaut à une perte de salaire, pour les chauffeurs, de l'ordre de 1 000 francs.

« DES ASPECTS BLÂMABLES »

Saisi le 14 novembre, le juge des référés, Robert Paris, n'avait pas tranché. Il estimait que les modalités de grève adoptées par les salariés, empêchant toute entrée et toute sortie de véhicules, comportaient *« des aspects blâmables »*, mais que le refus de la direction *« d'ouvrir de réelles négociations »* et *« le maintien de pratiques visant à tourner la loi en matière de durée du travail et de rémunération »* étaient largement en cause. Il avait donc désigné un médiateur.

Celui-ci ayant échoué, le magistrat a repris l'affaire dans son ordonnance du 21 novembre. *« La convention nationale des transports routiers n'autorise la réduction des nuitées qu'autant que l'employeur prend à sa charge tout ou partie des frais de logement, auxquels ne peut être assimilée la mise à disposition d'une couchette à l'intérieur du camion »*, juge-t-il. Quant aux heures supplémentaires, *« elles doivent,* dit-il, *être intégralement payées dès lors qu'elles excèdent le forfait sur lequel est assise la rémunération »*.

Le magistrat stipule enfin que *« les pratiques de forfaitarisation ou de standardisation détachées de toute prise en compte ou de toute référence au temps de service réellement pratiqué sont contraires au principe de transparence et aux dispositions de l'accord du 23 novembre 1994 »*.

Nicole Cabret

La commission des finances du Sénat approuve l'allègement de l'ISF

LE « TOILETTAGE » de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) continue d'agiter les esprits au Palais du Luxembourg. Sans surprise, la commission des finances du Sénat a adopté, vendredi 22 novembre, l'amendement du rapporteur général du budget, Alain Lambert (Union centriste), qui avait reçu l'aval des responsables de la majorité sénatoriale (*Le Monde* du 23 novembre). La question a également été évoquée lors de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1997, qui s'est achevée vendredi matin.

Philippe Marini (RPR, Oise) a réaffirmé que son groupe soutiendra l'amendement du rapporteur général *« afin d'éviter toute délocalisation fiscale due à l'imposition excessive du patrimoine »*. D'autres sénateurs de la majorité ont manifesté leur approbation à mots couverts : ainsi Roland du Luart (Rép. et Ind., Sarthe), qui a affirmé que *« dans une économie où circulent librement les hommes, les entreprises et les capitaux, il faut cesser de porter des jugements moraux sur la fiscalité et les remplacer par des réflexions économiques »*.

Restée discrète jusqu'alors, l'opposition a dénoncé, vendredi, la proposition de la commission des finances. *« Alléger l'ISF au nom du "mal-vivre" des millionnaires est indécent alors que le gouvernement ne parle que de restrictions et d'assainissement »*, a souligné Hélène Luc, présidente du groupe communiste, opposant la question préalable et faisant allusion aux propos qu'avait tenus M. Lambert (*Le Monde* du 15 novembre). Marie-Claude Beaudeau (PCF, Val-d'Oise) a affirmé son souhait de *« faire entrer les biens professionnels des entreprises, ainsi que les œuvres d'art et les stocks de vin en château »* dans le calcul de l'ISF.

« Alors que la priorité devrait être d'aider les plus pauvres de nos concitoyens, on veut favoriser quelques centaines de personnes qui disposent de plus de 14 millions de francs de patrimoine », a commenté, en marge des débats, Claude Estier, président du groupe socialiste. Le sénateur de Paris a dénoncé une mesure *« particulièrement malvenue »*.

« IMPACT ÉMOTIONNEL »

Soulignant que *« le gouvernement n'ose pas prendre lui-même une telle mesure, et encourage hypocritement un amendement de sénateurs tout dévoués »*, M. Estier a précisé que *« MM. Chirac et Juppé devraient se souvenir qu'ils s'étaient bien mal trouvés d'avoir voulu une première fois toucher à l'ISF, en le supprimant, en 1986 ». « Il s'agit d'une curieuse façon de réduire la fracture sociale »*, a conclu le président du groupe socialiste.

Tout en reconnaissant que *« l'ISF est un impôt qui a un impact émotionnel trop fort pour permettre un débat serein »* et en se disant quelque peu *« affecté »* par le fait d'avoir été *« soupçonné dans ses intentions »*, M. Lambert, qui regrette simplement de *« ne pas avoir été suffisamment pédagogue »*, s'affirmait, après la réunion de la commission des finances, *« plus déterminé que jamais »*.

Hormis la question de l'impôt de solidarité sur la fortune, la discussion générale du projet de loi de finances – à laquelle n'a pas participé Charles Pasqua (RPR, Hauts-de-Seine) – a vu les principaux orateurs de la majorité condamner la proposition de dévaluation formulée par Valéry Giscard d'Estaing (*Le Monde* des 22 et 23 novembre).

« Il s'agirait, ni plus ni moins, de nous mettre en congé de l'Europe », a ainsi affirmé Christian Poncelet (RPR), président de la commission des finances, qui a qualifié la proposition de l'ancien président de la République d'*« avatar de l'"autre politique" ». « On ne joue pas avec la monnaie, on ne joue pas avec les marchés ! »*, s'est exclamé M. Marini.

Les sénateurs RPR et UDF ont apporté un soutien quasiment sans faille au projet de budget. Satisfaits de la suppression par l'Assemblée nationale d'une disposition qui visait à réduire de 1,6 milliard de francs une allocation versée par l'Etat aux collectivités territoriales au titre de la compensation de la taxe professionnelle, les sénateurs de la majorité ont été moins virulents qu'à l'accoutumée sur le chapitre de la défense des collectivités locales.

DIVERGENCES

Proche du ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, M. Lambert, qui a évoqué *« un budget sincère et courageux »*, n'est pas favorable aux propositions qu'avait défendues le groupe UDF de l'Assemblée nationale, lors de l'examen des recettes, au sujet des modalités de la réforme fiscale.

M. Poncelet a regretté une *« érosion »* des dépenses d'investissement, qui *« risque de sacrifier l'avenir »*. Il s'est prononcé pour une plus forte réduction de l'impôt sur le revenu en 1998, laquelle pourrait être financée, selon lui, par la suppression d'autres « niches fiscales », au-delà des abattements pour frais professionnels dont l'abolition est inscrite dans le projet de budget pour 1997.

Jean-Baptiste de Montvalon

Le patronat de la métallurgie juge trop coûteuse la loi Robien sur la réduction du temps de travail

Le président du CNPF conseille de l'utiliser avec « précaution »

Le monde patronal est divisé par la loi Robien. Certains chefs d'entreprise redoutent que les exonérations de charges sociales coûtent très cher au budget de l'Etat et même aux entreprises. D'autres ont fait leurs comptes et y voient la possibilité de réaliser des économies substantielles tout en aménageant l'organisation du travail. Président du CNPF, Jean Gandois suggère la circonspection à ses adhérents.

LA LOI ROBIEN, qui prévoit une réduction de charges sociales en échange d'une diminution du temps de travail suivie d'embauches ou de non-licenciements, divise le patronat.

Dans le camp des opposants, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) veut démontrer que Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a tort de dire que sa loi ne coûte rien. L'UIMM prend les hypothèses suivantes : un million d'emplois créés, 110 000 francs de salaire annuel moyen pour les nouveaux embauchés, exonération de 30 % des cotisations patronales à la Sécurité sociale. Elle parvient à un surcoût pour l'ensemble des entreprises de 44,2 milliards de francs par an à partir de la deuxième année.

En revanche, en cas d'application *« défensive »* pour éviter des licenciements, l'entreprise peut escompter une réduction de 6,1 % à 8 % de sa masse salariale. Le coût pour l'Etat, obligé de rembourser aux organismes sociaux les exonérations, est évalué à 115,3 milliards de francs à partir de la deuxième année. En cas d'application *« défensive »* de la loi Robien, l'UIMM estime que l'Etat devra payer pour chaque emploi préservé 105 000 francs par an.

Jean-François Bernardin, président de la chambre de commerce et d'industrie Val d'Oise-Yvelines, estime que la loi Robien repose sur *« deux erreurs majeures »*. D'une part, *« les emplois créés ne viendront pas diminuer le nombre des chômeurs, mais se substitueront à des emplois existants dans d'autres entreprises »*. Il déplore *« la philosophie malthusienne qui inspire la loi et qui a toutes chances de démotiver nos concitoyens, alors que les besoins sont infinis »*.

Dans l'autre camp, Gérard Trémège, président de l'Association des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), a promis à M. de Robien l'appui *« total »* des organismes consulaires. *« Cette loi ne coûtera jamais ce que coûte un chômeur et quand bien même, elle en vaudrait la peine, car c'est peu de chose en regard de l'espoir redonné »*, affirme-t-il. Dans la même mouvance, Jean-Marie Gorse, président du Centre des jeunes dirigeants (CJD), voit *« une opportunité formidable pour les PME »* dans la loi Robien. Celle-ci, dit-il, permet *« de combattre le chômage, de réorganiser le travail de façon plus productive dans l'entreprise »* et elle offre *« au salarié la possibilité de se réapproprier du temps pour réaliser ses projets personnels »*. Elle est susceptible de permettre la réussite de *« l'entreprise à la carte »* chère au CJD.

SCEPTICISME

Tiraillé entre les deux camps, le CNPF a tâtonné avant d'arrêter une ligne de conduite. Jean Gandois, son président, l'exprime dans un texte adressé aux unions et aux fédérations patronales. Après avoir incité les entreprises à se servir ou non de la loi en fonction de leur intérêt, il exprime son scepticisme en ces termes : *« Quelle que soit l'ardente obligation qui s'impose à nous tous d'essayer de réduire durablement le chômage, les dispositions dont le coût n'est pas mesurable doivent toujours être appliquées avec beaucoup de précaution, surtout lorsque la France est le seul pays au monde à inventer de tels dispositifs »*...

Alain Faujas

Le combat unique de Michel Rocard

MICHEL ROCARD ne se laisse pas aller aux délices du jeu politique. Dans son nouveau livre *Les Moyens d'en sortir* (Seuil), il ne règle pas de comptes avec le mitterrandisme. Il ne se pose pas en commandeur au sein du Parti socialiste. L'ancien premier ministre assure qu'il n'est pas *« résigné »* face à l'exclusion et aux risques d'implosion sociale. Il juge urgent d'*« inventer une nouvelle société »* où, peu à peu, l'on échappera à *« la toute-puissance des valeurs marchandes »*, mais ce n'est pas davantage le propos de son livre. Tant pis pour ceux qui auraient rêvé d'un nouveau projet rocardien « clé en main » !

BIBLIOGRAPHIE

C'est exclusivement autour de l'axe central de la réduction de la durée du travail que M. Rocard dessine à petites touches une autre société. De même que l'union monétaire européenne passe pour ses zélateurs par la monnaie unique, avec ses critères de convergence, une lutte efficace contre le chômage passe pour M. Rocard par la baisse du temps de travail. Tout en se défendant d'en faire la recette-miracle, elle devient pour lui un passage obligé, une sorte de combat unique dont il livre les clés de convergence pour assurer la réussite.

Loin de l'exercice de style, il veut convaincre – tour à tour expert, parfois très « techno », économiste, philosophe, historien, professeur, politique, syndicaliste ou employeur – que c'est une bonne solution. Quitte à être redondant, M. Rocard n'argumente (habilement) que sur la durée du travail. Au passage, il dénonce la *« préférence collective pour le chômage »* ou *« l'irréalisme de ceux qui prétendent coûte que coûte créer des emplois pour tout le monde, quels que soient ces emplois »*.

Simple dans son objectif, complexe dans son énoncé, le système Rocard repose sur une modulation des cotisations sociales. Elles sont actuellement, en moyenne, pour trente-neuf heures, de 26 francs l'heure. Elles passeraient, en moyenne, à 19 francs l'heure pour les trente-deux premières heures et à 58 francs l'heure au-delà. Résultat : l'entreprise qui resterait à trente-neuf heures ne paierait pas plus cher ; celle qui passerait à trente-deux heures économiserait une masse de cotisations qui servirait soit à compenser les pertes de salaires soit à créer des emplois. M. Rocard, qui trouve des vertus à la loi Robien, évalue à dix millions le nombre de salariés pouvant être concernés par une réduction des heures travaillées. Au mieux, il en résulterait 1,5 million d'embauches supplémentaires ; au pis, un tarissement du flux des licenciements. L'ancien premier ministre voit dans « sa » solution le moyen de *« recréer le lien politique »*, en donnant aux citoyens le temps de participer à la vie publique, mais il reconnaît que cela pourrait alourdir d'une vingtaine de milliards de francs par an les déficits publics (à moins de relever l'impôt sur les sociétés).

Séduit par la flexibilité interne, *« à normes sociales constantes »*, il concède que les trente-cinq heures payées trente-neuf est *« un moyen terme à peu près acceptable »*. M. Rocard se plaît à jouer les défricheurs d'idées, mais il le fait, plus que jamais, en électron libre.

Michel Noblecourt

★ *Les moyens d'en sortir*, Seuil, 275 p., 98 F.

Alain Deleu est réélu président de la CFTC

M. Barrot invoque le « modèle social européen » pour rassurer les membres de la centrale sur l'avenir de la protection sociale en France

NANTES
de notre envoyé spécial

Le quarante-sixième congrès de la CFTC s'est terminé, samedi 23 novembre, par la réélection d'Alain Deleu, seul candidat à la présidence de la centrale chrétienne, pour un mandat de trois ans, cela par 29 voix sur les quarante-quatre membres du conseil confédéral réuni dans la nuit de vendredi à samedi.

Onze voix se sont portées sur Bernard Ibal, président des cadres CFTC. Jacques Voisin a aussi été réélu sans difficulté au poste de secrétaire général. Cinq vice-présidents ont été élus, parmi lesquels M. Ibal et Jean-Paul Probst, président de la Caisse nationale d'allocations familiales. Le rapport d'activité de la centrale a été approuvé par 77 % des délégués ayant pris part au vote.

Vendredi, en fin de matinée, M. Deleu a accueilli le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, respectant ainsi la tradition instaurée depuis le congrès de Lyon, en 1981, où Jean Bornard avait reçu Jean Auroux.

Le président de la CFTC n'a pas caché ses critiques envers le gouvernement, allant jusqu'à parler du *« contentieux qui s'est créé »* autour de la nouvelle composition des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale. *« Dans cette salle, le sentiment d'agressivité est fort à l'égard du patronat comme du gouvernement »*, a-t-il ajouté. Quelques sifflets ont accueilli l'arrivée de M. Barrot, qui les a analysés aussitôt comme *« des sifflets d'encouragement »*.

Petite centrale, la CFTC est le plus souvent condamné à un rôle d'appoint ou de caution, mais M. Deleu a tenu à justifier devant le ministre l'intérêt de ce positionnement.

Rappelant que la CFTC se situe *« clairement du côté de la responsabilité et de la réforme »*, il a déploré être mal *« payé de retour »*. Lorsque *« les corps intermédiaires sociaux n'ont pas été respectés, cela a provoqué les différentes crises que nous savons »*, a averti M. Deleu, faisant référence aux jeunes, avec l'affaire du contrat d'insertion professionnelle (CIP), au printemps 1994 et à la protection sociale, avec le mouvement social de décembre 1995.

« CELA NE VA PAS DU TOUT »

A ce propos, M. Deleu a affirmé que la CFTC avait eu *« quelque mérite »* à soutenir la réforme de la Sécurité sociale. Il a pressé le ministre de dire que *« aujourd'hui, nous n'allons pas vers une dégradation progressive des régimes d'assurance-maladie ou de retraite au profit d'un libre marché »*.

Soulignant que *« l'inquiétude est profonde »* et que *« cela ne va pas du tout »*, M. Deleu a exhorté le gouvernement à *« sortir une fois pour toute de l'ornière du libéralisme pur et dur, qui n'a aucune considération pour le travail de millions d'hommes et de femmes »*.

Le président de la centrale chrétienne a dénoncé la mondialisation et la libéralisation des marchés monétaires et financiers, qui ont imposé la loi de *« la rentabilité à court terme »*. Elles ont *« inventé le salarié jetable et l'insécurité sociale »*, a-t-il ajouté, avant de prolonger ces critiques sur *« l'Union européenne* [qui] *n'échappe pas à ce modèle »* et où *« le dumping social prend le pas sur l'Europe sociale »*.

En réponse, M. Barrot a insisté sur la défense du *« modèle social européen »*, qui doit permettre de faire face à l'inquiétude montante des salariés.

Alain Beuve-Méry

M. Jospin qualifie de « bavardages » les propos de M. Giscard d'Estaing

LE DÉBAT SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE, relancé par les déclarations de Valéry Giscard d'Estaing, en faveur d'un « décrochage » du franc par rapport au mark (*Le Monde* des 22 et 23 novembre), a suscité une vive réaction de Lionel Jospin, premier secrétaire du PS. Vendredi 22 novembre à Portet-sur-Garonne, en Haute-Garonne, M. Jospin a déclaré qu'*« un homme d'Etat digne de ce nom ne bavarde pas au sujet de la monnaie nationale »*. Les propos de l'ancien président de la République ont été approuvés partiellement, en revanche, par Patrick Stéfanini, secrétaire général adjoint du RPR, affirmant à Foix, dans l'Ariège, qu'*« il n'y a pas de problème de parité entre le franc et le mark »*, mais que *« Giscard d'Estaing pose les bonnes questions »* sur le niveau du dollar.

DÉPÊCHES

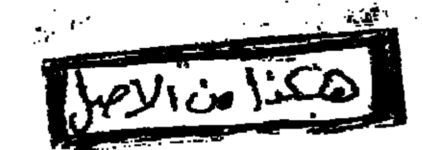
■ **ENVIRONNEMENT : les députés ont adopté, vendredi 22 novembre**, en deuxième lecture, le projet de loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, en rétablissant plusieurs mesures supprimées par le Sénat, dont la gratuité des transports publics en cas d'alerte grave due à la pollution automobile. L'aménagement d'itinéraires cyclables, dans les quartiers touchés par des nouvelles opérations d'urbanisme, sera rendu obligatoire à partir de janvier 1998. La majorité RPR-UDF a voté pour ; l'opposition PCF-PS s'est abstenue.

■ **RETRAITE : le système des fonds d'épargne retraite pour les salariés** du secteur privé (*Le Monde* du 23 novembre) a été adopté, vendredi 22 novembre, par les députés. Les versements effectués par les salariés seront déductibles de l'impôt sur le revenu *« dans la limite de 5 % du montant brut de la rémunération ou, au choix du salarié, de 20 % du plafond annuel moyen retenu pour le calcul des cotisations sociales »* (actuellement 32 000 francs). Les abondements des employeurs seront exclus de l'assiette des cotisations sociales dans la limite d'un plafond de 4 000 francs annuels, plus 2 % du salaire brut annuel. Les rentes viagères servies à la retraite seront imposables.

■ **ASSURANCE-MALADIE : la Fédération des médecins de France** (FMF) a appelé les médecins libéraux, vendredi 22 novembre, à manifester *« unitairement et massivement »* à Paris *« dans le courant »* du mois de décembre, pour protester contre la réforme de la Sécurité sociale. De son côté, le Syndicat des médecins libéraux (SML) organise, dimanche 24, à Versailles, les « Etats généraux de la médecine libérale », forum des opposants au plan Juppé, avec la participation de la Confédération des syndicats médicaux français, de la FMF et de coordinations de médecins.

■ **MANIFESTATIONS : la CFDT a annoncé, vendredi 22 novembre**, une série d'actions de mobilisation sur l'emploi et l'assurance-chômage, dont une *« journée nationale d'action »*, début décembre, et des *« initiatives »* pour l'emploi des jeunes le 10 janvier. La CFDT entend conduire une action indépendante de celles que pourraient mener la CGT et FO.

■ **LYON : une quarantaine de manifestants du Front national ont** interrompu, vendredi 22 novembre, la première de la pièce de Tchekhov, *Oncle Vania*, dans laquelle joue Michel Noir, ancien maire de la ville de Lyon et député (non inscrit) du Rhône. Les militants d'extrême droite ont envahi la scène, jeté des boules puantes et déroulé une banderole avec le slogan *« Michel Noir voleur »*. Après l'intervention de la police, qui a interpellé l'un des militants, la pièce a pu reprendre tard dans la soirée.



JUSTICE L'ancien président de l'Eglise de scientologie de Lyon, Jean-Jacques Mazier, a été condamné, vendredi 22 novembre, à trois ans de prison, dont dix-huit mois ferme, par le tribunal correctionnel de Lyon. Les magistrats constatent *« un lien de causalité directe »* entre le suicide, en 1988, d'un adepte de la scientologie et le *« comportement fautif »* de M. Mazier. ● DANS SON JUGEMENT, le tribunal dénonce des *« manœuvres frauduleuses (...) destinées à soutirer de l'argent en privant l'adepte de son libre arbitre ».* ● EN 1977, quatre responsables de l'Eglise de scientologie, dont le fondateur américain, Lafayette Ron Hubbard, avaient été poursuivis pour escroquerie. Condamné à un an de prison avec sursis, le président de l'Eglise de scientologie de Paris avait finalement été relaxé en appel en 1980.

Un responsable scientologue condamné à dix-huit mois de prison ferme

Le tribunal correctionnel de Lyon établit « un lien de causalité directe » entre le suicide d'un adepte et le « comportement fautif » de M. Mazier, ancien président de la branche lyonnaise de l'« Eglise » fondée par l'Américain Lafayette Ron Hubbard

LYON
de notre envoyé spécial

Jean-Jacques Mazier, ancien président de l'Eglise de scientologie de Lyon, a été condamné, vendredi 22 novembre, à trois ans de prison, dont dix-huit mois ferme, et 500 000 francs d'amende, par le tribunal correctionnel de Lyon, présidé par Patrick Lifschutz. La peine infligée à cet homme, qui avait fondé, en 1986, la branche lyonnaise de l'organisation, a été assortie de cinq ans d'interdiction des droits civiques, civils et de famille, et de cinq années d'exclusion des marchés publics. M. Mazier a été reconnu coupable d'homicide involontaire, d'escroquerie et de tentative d'escroquerie.

Le tribunal a notamment estimé qu'il y avait *« un lien de causalité directe »* entre le suicide de Patrice Vic, un dessinateur industriel scientologue qui s'était défenestré, le 24 mars 1988, dans un état de désarroi émotif profond, et le *« comportement fautif »* de M. Mazier.

Quatorze autres scientologues ont été condamnés à des peines de prison avec sursis allant de huit mois à deux ans, assorties d'amendes et de peines complémentaires, pour escroquerie, complicité d'escroquerie, ou abus de confiance. Enfin, huit relaxes totales ont été prononcées par le tribunal, parmi lesquelles celles de Danièle Gounord et de Jean-Paul Chapelet, deux anciens responsables de l'Eglise de scientologie de Paris. Environ 660 000 francs de dommages-intérêts ont été accordés aux cinq plaignants qui subsistaient au terme de la procédure, plus d'une vingtaine de plaintes ayant été retirées après transaction directe avec l'Eglise de scientologie.

Les condamnations prononcées par le tribunal de Lyon diffèrent sensiblement des réquisitions prononcées, le 7 octobre, par le ministère public. Le procureur de Lyon, Thierry Ricard, n'avait demandé aucune peine de prison ferme à l'encontre des prévenus. Il avait réclamé trois ans de prison avec sursis contre Jean-Jacques Mazier, et deux ans de prison avec sursis contre les anciens responsables parisiens, Danièle Gounord et Jean-Paul Chapelet. Pour les autres prévenus, dont la plupart avaient été qualifiés de *« petites mains »*, M. Ricard avait requis des peines de prison avec sursis de un à deux ans (*Le Monde* du 9 octobre).

« La liberté de croyance a ses limites dans l'intérêt de l'ordre public »

Dans son jugement, qui a été lu *in extenso* aux prévenus, le tribunal évite de se prononcer sur le caractère religieux du mouvement, qui revendique six millions d'adeptes à travers le monde, répertorié comme une organisation sectaire par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes. *« Cette importante question de société »*, note-t-il, ne relève pas de sa *« compétence »*. Le tribunal rappelle que *« la liberté de croyance est un des éléments fondamentaux des libertés publiques françaises »*, mais que *« cette liberté a toutefois ses limites dans l'intérêt de l'ordre public »*.

Les magistrats lyonnais n'ont guère accordé de crédit aux *« croyances »* scientologiques, assimilées à des *« espoirs chimériques »* ou des *« paradis artificiels »*. S'appuyant sur les travaux du psychiatre-expert Jean-Marie Abgrall, les magistrats analysent longuement les *« techniques »* scientologiques, qui ne sont, selon eux, que des *« manœuvres frauduleuses (...) estinées à soutirer de l'argent en privant l'adepte de son libre arbitre »*. Ils mettent en avant le *« processus d'enrôlement »*, la *« mise en condition de dépendance »*, la *« perte de tout esprit critique »*, dont sont victimes avant tout des individus *« fragiles »*, qui font leurs *« premiers pas dans la scientologie sans vraiment s'en apercevoir »*.

Selon les magistrats, l'argent est la finalité de la scientologie. *« Recherchez de nouveaux filons, ne saignez pas à blanc les anciens »*, recommande un règlement interne à l'organisation, visé en 1961 par Lafayette Ron Hubbard, le fondateur de la dianétique, la doctrine de base de la scientologie. Mais le jugement, pas plus que l'audience ou l'enquête ne l'ont fait, ne précise pas à qui profite le délit.

Dans ce contexte, le tribunal a estimé que Jean-Jacques Mazier, ancien responsable du centre de dianétique et de la mission de scientologie de Lyon, avait *« joué un rôle essentiel et déterminant en créant, organisant, animant la mission de scientologie de Lyon, axée sur la recherche exclusive d'adeptes susceptibles de remettre rapidement des fonds importants, n'hésitant pas lui-même à pratiquer un démarchage agressif »*. Les magistrats relèvent également *« une confusion entre les comptes de M. Mazier et ceux de la mission de scientologie »*.

Ils estiment que celui-ci a eu *« une action prépondérante dans le parcours initiatique »* de Patrice Vic, qui s'est suicidé en 1988. La veille de son suicide, le responsable lyonnais avait fortement conseillé à l'adepte d'emprunter 30 000 francs pour suivre une cure de purification, et ce malgré le désaccord de son épouse. *« Les signes de détresse psychologique présentés par M. Vic auraient dû conduire M. Mazier à traiter son cas avec prudence »*, indique le tribunal. Son comportement constitue donc *« une négligence fautive »*.

Pour la détermination des autres sanctions, le tribunal a estimé qu'il devait prendre en considération le niveau de participation de chaque prévenu à la réalisation des infractions commises, *« en tenant compte de la possibilité d'une conduite faussée par leur propre endoctrinement »*. Le tribunal n'a pas retenu la bonne foi des prévenus, mise en avant par la défense, qui aurait exclu l'intention de tromper. Effectuant un tri parmi les personnes poursuivies, il a distingué les *« simples »* adeptes, ayant prêté leur concours à des membres permanents de l'Eglise de scientologie, de ceux qui ont eu à employer les techniques incriminées.

Les magistrats ont ainsi estimé que l'un des *« ministres »* de l'Eglise, Henri Caillaud, ancien professeur de mathématiques, *« ne pouvait ignorer, en raison de sa qualité, qu'il participait ainsi à la ruine physique et morale »* d'un adepte tout en le conduisant à la faillite financière. Au rang des complices de l'escroquerie, les magistrats ont également condamné Louis-Michel Brolles, ce prêtre qui a englouti 500 000 francs de dons d'une paroissienne dans son parcours scientologique en estimant que *« son autorité et sa caution morale liées à sa qualité d'ecclésiastique avaient été déterminantes dans la remise des fonds »* auprès d'adeptes.

Concernant, enfin, les responsables parisiens, Danièle Gounord et Jean-Paul Chapelet, le tribunal a estimé qu'aucune des infractions visées dans la procédure lyonnaise ne pouvait engager leur responsabilité. *« Ces deux hauts responsables* [parisiens] *ne pouvaient ignorer l'existence de transferts de fonds vers l'Eglise mère de Floride. Ces très importants mouvements de fonds, pour le moins obscurs, n'ont pas fait l'objet de qualification pénale dans le cadre de la présente procédure »*, constatent-ils, presque à regret.

Jean-Michel Dumay

« Manœuvres frauduleuses »

Analysant les techniques employées par la Scientologie, le tribunal correctionnel de Lyon estime, dans son jugement, que :



VERBATIM

« Isolé dans une société où les valeurs traditionnelles sont en déclin, l'individu est aujourd'hui à la recherche d'un idéal perdu. Cette lacune immense, l'Eglise de scientologie la comble dans un premier temps en accueillant l'individu dans une famille apparemment soudée. Tirant profit de cet état de fait, elle va asservir l'individu en lui faisant franchir les étapes au sein de cette association, en faisant miroiter des paradis artificiels (...).

» La publicité trompeuse à l'origine de la venue de l'individu au centre, l'ignorance de celui-ci entretenue au départ sur ce que revêtent les termes « centre de dianétique » ou même « Eglise de scientologie », les méthodes de prosélytisme employées, la pratique des auditions, les cures de purification, les confessions utilisées comme moyen de délation, les rapports d'éthique, toutes ces méthodes destinées à soutirer de l'argent en privant l'adepte de son libre arbitre, sont autant de manoeuvres frauduleuses destinées à le tromper. »

Les précédents

● **En 1977**, quatre responsables de l'Eglise de scientologie, dont le fondateur, l'écrivain américain de science-fiction, Lafayette Ron Hubbard, avaient déjà été poursuivis pour des faits d'escroquerie. Seul Georges Andreu, alors président de l'Eglise de scientologie de Paris, avait comparu, les trois autres responsables ayant été jugés par défaut.

● **En 1980**, M. Andreu, condamné en première instance, en février 1978, à un an de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Paris, avait finalement été relaxé en appel. La cour avait considéré que le responsable scientologue *« n'avait fait qu'exécuter les directives générales d'Hubbard »*, retenant sa *« ferveur spirituelle »* et l'*« intensité de ses convictions »* au titre de sa bonne foi.

● **En 1982**, quoique les manoeuvres frauduleuses aient été alors mises en lumière et que de sévères critiques sur les méthodes pseudo-psychothérapeutiques aient déjà été portées, les mêmes arguments, sensiblement, avaient ensuite prévalu à la relaxe de deux des trois autres responsables condamnés une première fois par défaut. Seul Ron Hubbard, décédé en 1986, n'avait pas fait opposition, à l'époque, de sa condamnation, par défaut, à quatre années de prison ferme.

Des marchés publics de la Ville de Paris auraient été truqués

Le juge Desmure a mis en examen un architecte qui a reconnu être intervenu lors d'appels d'offres

Mis en examen, mercredi 20 novembre, pour *« complicité de trafic d'influence »*, un architecte *ayant travaillé sur certains marchés de la Ville* de Paris a admis être intervenu en faveur d'une entreprise sur ordre de la direction de l'architecture de la Ville. L'ancien PDG de cette société a affirmé au juge avoir versé près de 900 000 francs à Louise-Yvonne Casetta, considérée comme la trésorière officieuse du RPR.

LA MISE EN EXAMEN pour *« complicité de trafic d'influence »*, prononcée mercredi 20 novembre à l'encontre d'un architecte ayant travaillé sur certains marchés de la Ville de Paris, en 1992 et 1993, constitue un nouveau pas dans l'enquête menée par le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure. Placé en garde à vue durant quelques heures dans les locaux de la 8e division de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), cet architecte grenoblois, disposant de son propre cabinet mais travaillant sous contrat avec les services municipaux de la capitale, a reconnu être intervenu pour favoriser l'entreprise de travaux publics Mazzotti lors de la préparation de plusieurs appels d'offres destinés à l'attribution de trois marchés publics parisiens.

Saisi depuis le 30 août 1995 d'une *information judiciaire* consacrée à un réseau de faux-facturiers opérant sur l'ensemble du territoire français, le magistrat a déjà mis en examen cinq dirigeants d'entreprise soupçonnés d'avoir eu recours à ce réseau pour se procurer de l'argent liquide. Parmi ces entrepreneurs, l'ancien PDG de la société Mazzotti, Jean-Claude Pittau, avait affirmé, le 18 juin, sur procès-verbal, avoir remis, en plusieurs *« enveloppes »*, 900 000 francs d'argent liquide à Louise-Yvonne Casetta, alors *« directeur administratif »* du RPR, régulièrement présentée comme la trésorière officieuse du mouvement *néo-gaulliste. Selon* lui, ces sommes étaient destinées à faciliter l'obtention de marchés publics par son entreprise (*Le Monde* du 10 septembre).

Le juge Desmure est en outre en possession, depuis plusieurs mois, d'une série de documents relatifs à la candidature de l'entreprise Mazzotti à ces marchés – un parking dans le 8e arrondissement, une école maternelle dans le 20e, une crèche dans le 17e, un collège et une cantine scolaire. Sur ces dossiers figurent des annotations manuscrites comportant des informations relatives aux caractéristiques des marchés, que l'entreprise ne pouvait théoriquement connaître avant la délibération de la commission d'appel d'offres.

NOMBREUSES ANOMALIES

Certaines de ces annotations seraient de la main de l'architecte mis en examen. Ce dernier n'a pas contesté, face aux policiers, être *« intervenu »* en faveur de Mazzotti à l'occasion de la passation de trois marchés. La consigne, a-t-il assuré, lui en avait été donnée par un ingénieur de la direction de l'architecture de la Ville de Paris. Interrogé mercredi, ce fonctionnaire a contesté avoir donné une telle directive, et n'a pas été mis en examen. Avant lui, d'autres membres du même service avaient été questionnés par la police, à la suite de la perquisition conduite, le 27 juin, au siège de la *direction de l'architecture de la* capitale par le juge Desmure.

D'autres anomalies auraient été mises en lumière : un ingénieur des services techniques aurait reconnu qu'il lui avait été demandé, en octobre 1992, d'inscrire Mazzotti sur la liste des candidats à l'attribution d'un marché auquel l'entreprise n'avait pourtant pas concouru... Le juge Desmure, spécialiste de l'étude des marchés publics – il fut détaché durant deux ans auprès de la Commission centrale des marchés (CCM), organisme de contrôle rattaché au ministère de l'économie –, s'est également plongé dans l'examen des dossiers de la commission d'appel d'offres. Ses recherches semblent montrer qu'un des marchés visés par son enquête fut attribué à Mazzotti bien que la commission ait écarté son dossier.

Si aucun lien formel n'a, pour l'heure, été établi entre le versement des *« enveloppes »* à Mme Casetta et les interventions en faveur de la société Mazzotti dans l'attribution de certains marchés parisiens, les enquêteurs peuvent au moins supposer que leur concomitance n'est pas fortuite. Le directeur commercial de l'entreprise de travaux publics a confirmé avoir convoyé, à plusieurs reprises, les sommes d'argent remises par son patron à l'intention de Mme Casetta. Il a indiqué aux enquêteurs s'être rendu rue de Lille, près du siège national du RPR. A chaque livraison, Mme Casetta était avertie par téléphone de son arrivée, et venait en personne réceptionner les fonds. *L'argent était auparavant extrait* de la comptabilité de la société grâce à de fausses factures d'*« assistance commerciale »*. Sur 8 millions de francs *ainsi* facturés, environ 5 millions auraient été reversés en espèces aux dirigeants de Mazzotti par les faux-facturiers : c'est cet argent qui aurait permis de verser des *« commissions »* à Mme Casetta – ainsi qu'à d'autres destinataires, dont les noms n'ont pas été cités par les entrepreneurs.

Evoquant une nouvelle fois, le 10 octobre, l'existence d'un *« système »* de favoritisme organisé dans les marchés publics de la capitale, l'ancien PDG de Mazzotti, Jean-Claude Pittau, a relaté au juge Desmure l'entretien qu'il aurait eu avec la même Louise-Yvonne Casetta, au cours d'un dé*jeuner au restaurant Le Carré des* feuillants. Son interlocutrice lui aurait alors expliqué qu'aucun marché ne lui serait attribué sur la base des seuls mérites de son entreprise ni de la qualité des dossiers présentés, mais qu'une contribution financière était nécessaire – à hauteur de 3 % du montant du marché obtenu.

Hervé Gattegno

Polémique autour des journées de la prévention de la prostitution

L'inertie des pouvoirs publics est critiquée

L'OUVERTURE des premières journées européennes de la prévention de la prostitution, vendredi 22 novembre, a mis en lumière les divergences de vue entre les associations d'aide aux prostitué(e)s. *Une quinzaine* de prostituées, de transsexuels et de représentants d'associations, parmi lesquelles les Amis du bus des femmes et Act Up, *ont manifesté devant* l'Arche de la Défense, où se tenait le colloque, pour exiger d'être représentés à cette rencontre, organisée par des associations prônant l'abolition de la prostitution, et à laquelle ils n'avaient pas été conviés. Ils ont dénoncé la mobilisation de 2 millions de francs d'argent public pour cet événement patronné par l'Unesco et les ministères des affaires sociales et de l'éducation nationale.

Grand ordonnateur de ces journées, le mouvement du Nid focalise toutes les critiques. Accusée par ses détracteurs d'être un apôtre de l'*« ordre moral »*, cette association d'obédience catho*lique a été fondée en 1944 sur* les traces de l'engagement d'un prêtre en faveur de prostituées. Le mouvement du Nid se situe dans une perspective d'abolition de la prostitution. Ses trois cents bénévoles animent des structures d'accueil de prostituées dans les grandes villes françaises. Mais le mouvement travaille avant tout à informer et sensibiliser le public *via* une intense activité de lobbying auprès des responsables politiques. Il a en outre réuni une dizaine d'autres associations abolitionnistes sous la bannière de la Fédération européenne pour la disparition de la prostitution (Fedip). L'organisation de ces journées européennes *est la première action d'éclat de* cette mouvance, qui entend dénoncer la *« tolérance »* à l'égard d'un phénomène qui réduirait l'être humain à *« l'état de marchandise »*.

L'absence de prostituées à la manifestation et l'exclusion des autres associations de prévention jette pourtant une ombre sur les intentions des organisateurs, qui ont par ailleurs convié des représentants des pouvoirs publics. *« Ils ne nous a pas paru opportun d'inviter certaines associations car elles ne luttent pas contre l'idée de la prostitution mais font de la gestion du phénomène,* affirme sans ambages Bernard Lemettre, coordinateur du mouvement. *Cela me fait mal que des gens puissent revendiquer cette forme d'esclavage. Leur discours tend à faire croire que c'est un mal nécessaire. »* Des propos contrecarrés par les assocations non conviées à la manifestation : *« On ne gère pas la prostitution, on essaie de parer à l'urgence,* se défend Gwen Fauchois, d'Act Up-Paris. *On milite pour une approche réaliste des problèmes, loin des discours moralisateurs de bon aloi. »*

UN CHOIX REVENDIQUÉ

Derrière cette polémique, largement suscitée par des questions de visibilité publique des uns et des autres, se cachent de réelles divergences sur le statut à accorder aux prostituées. Les associations abolitionnistes défendent une vision de la prostituée victime d'un système, tandis que les autres militent pour leur réhabilitation et la prise en compte de leur statut de personnes responsables. Jean-Marie Faucher, président des Amis du *bus des femmes* de Paris, qui sillonne les trottoirs de la capitale la nuit, estime que le débat est à rapprocher de celui qui, auparavant, avait surgi sur les problèmes de toxicomanie, quand des solutions alternatives au sevrage ont commencé à être proposées. *« Les associations abolitionnistes représentent une vision ancienne du problème de la prostitution,* affirme-t-il. *Elles continuent à prétendre que les prostituées sont irresponsables. Or, aujourd'hui, certaines revendiquent ce choix et n'en ont pas honte. »*

Pour Jean-Marie Faucher, l'enjeu actuel ne se situe pas dans un « pour ou contre la prostitution » *mais réside* dans la prise en compte des droits des groupes marginalisés, notamment ceux des jeunes prostitué(e)s toxicomanes, dont le nombre irait en augmentant. Il déplore l'inertie des pouvoirs publics en matière de prostitution, tolérant d'un côté et réprimant de l'autre : *« Il faudrait qu'une politique publique claire soit établie, notamment en matière de prévention et de soutien. »* Une perspective pour l'heure peu favorisée par la persistance de discours contradictoires sur le traitement à accorder à la prostitution.

Cécile Prieur

MM. Toubon et Gaymard annoncent des mesures sur la toxicomanie en prison

LE GARDE DES SCEAUX, Jacques Toubon, et le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, Hervé Gaymard, ont rendu public, vendredi 22 novembre, un rapport du professeur Marc Gentilini (Pitié-Salpêtrière, Paris), consacré au sida, aux hépatites virales et à la toxicomanie en milieu pénitentiaire. MM. Toubon et Gaymard ont, à cette occasion, annoncé une série de mesures visant à améliorer la prévention et le traitement des détenus.

Au chapitre du sida, les ministres ont annoncé la diffusion d'une circulaire qui permettra notamment de mettre à la libre disposition des détenus des préservatifs et de l'eau de Javel. Ils figureront sur la liste des produits « cantinables » pouvant être achetés auprès de l'administration pénitentiaire. Les prisonniers seront informés des danger des injections et du rôle désinfectant de l'eau de Javel, qui ne sera pas proposée sous les formes actuellement commercialisées mais sous une forme plus aisément utilisable. Ce produit devrait permettre de réduire les risques de transmission du virus du sida à partir des injections intraveineuses des toxicomanes. Une opération expérimentale permettant aux détenus de contacter gratuitement par téléphone Sida Info Service sera prochainement mise en œuvre à la maison d'arrêt de Fresnes.

Dans le domaine de la toxicomanie, les deux ministres ont annoncé des mesures destinées à mettre à profit la période de détention pour prendre en charge la dépendance. Des programmes de substitution à partir de méthadone et Subutex pourront être initiés en milieu carcéral. Chez les détenus volontaires, le sevrage se fera sous contrôle médical.

En revanche, le gouvernement a décidé de ne pas autoriser la distribution de seringues propres dans les prisons. *« Il ne faut pas se voiler la face*, a déclaré M. Gaymard. *Nous savons qu'il existe des seringues qui circulent aujourd'hui en prison, et c'est pourquoi nous allons mettre de l'eau de Javel à la disposition de tous les détenus qui le souhaitent, en maisons d'arrêt et en centres de détention. Mais nous estimons qu'il ne serait pas de bonne politique d'organiser la distribution de seringues alors même que nous développons des efforts pour aider les détenus qui le souhaitent à entreprendre un sevrage. »* Cette position est pleinement partagée par le professeur Gentilini, qui estime que la distribution de seringues serait incohérente avec la politique de prévention et de traitement qui doit être développée.

PARLOIRS CONTRÔLÉS

Au chapitre des infections par le *virus du sida (VIH)* et les *virus des* hépatites B et C, un dépistage systématique sera proposé. Par ailleurs, un budget de 11 millions de francs sera consacré, l'an prochain, à la vaccination contre l'hépatite B des personnes incarcérées qui le souhaiteront. Le professeur Gentilini a insisté sur le problème majeur que représente la diffusion du virus de l'hépatite C en milieu carcéral.

Evoquant le rapport de l'inspection des services judiciaires sur la consommation de drogues en milieu carcéral (*Le Monde* du 9 novembre), M. Toubon a annoncé une circulaire incitant les parquets à organiser régulièrement des opérations de police judiciaire dans les parloirs afin d'éviter l'entrée de drogues et de seringues au moment des visites. Il a également annoncé une disposition législative destinée à renforcer les possibilités de contrôle des visiteurs. Ce texte devrait permettre que des fouilles soient effectuées par les personnels de l'administration pénitentiaire, avec l'accord du visiteur. En cas de refus, la rencontre avec les détenus ne se ferait plus en parloir libre, mais dans une pièce comportant un dispositif de séparation.

M. Toubon a annoncé la publication prochaine d'un rapport des professeurs Gentilini et Pradel sur les grâces médicales. Il s'agira notamment de déterminer les modalités de sortie de prison des détenus atteints du sida en fin de vie.

Jean-Yves Nau

1 330 détenus atteints du sida

En juin 95, on recensait officiellement dans les prisons françaises 1 330 détenus déclarant être atteints du sida. Parmi eux, 12 % étaient au stade de la maladie déclarée, 389 souffraient des premiers symptômes et 985 étaient au stade asymptomatique. Les utilisateurs de drogues (dont on estime qu'ils représentent environ 20 % de la population des personnes condamnées) constituent la grande majorité des personnes infectées par le VIH en milieu pénitentiaire.

Les infections par le virus de l'hépatite C, qui peuvent chroniquement évoluer vers une cirrhose et un cancer du foie, sont apparemment beaucoup plus fréquentes que celles par le VIH. Les deux infections peuvent d'ailleurs être présentes chez les mêmes personnes, le virus de l'hépatite C se transmettant également par voie sanguine. Selon certaines études, il touche plus de 20 % des détenus. La tuberculose est dix fois plus fréquente chez les détenus que dans la population générale du même âge.

SOS-Racisme prône la naturalisation des étrangers volontaires

RÉUNIE EN « CONVENTION » à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), les 23 et 24 novembre, l'association, entrant dans le débat sur la politique d'immigration né du mouvement des sans-papiers, devait débattre d'un texte visant à *« renverser la logique »* des lois Pasqua qui menace, selon elle, *« la démocratie et le pacte républicain »*.

Afin de répondre à la *« conception ethnique de la nation »* développée par l'extrême droite, SOS-Racisme propose *une « grande loi de naturalisation »* applicable à tous les étrangers volontaires, qu'ils soient ou *non en situation régulière. Dénonçant* l'*« hypocrisie »* de l'*« immigration zéro »*, l'association propose d'*« organiser les flux »* par l'instauration de *« quotas »* supplémentaires d'immigrés déterminés par le Conseil économique et social. Elle suggère enfin une réforme de la politique de coopération destinée à prendre en compte le rôle actif des immigrés dans le développement des pays d'origine.

Les détenus de Saint-Mihiel sont dispersés après une mutinerie

BAR-LE-DUC (Meuse)
de notre correspondant

Cent quatre-vingt-dix-huit des trois cent trente-six détenus du centre de détention de Saint-Mihiel (Meuse) ont été évacués, samedi 23 novembre au matin, vers d'autres établissements pénitentiaires après la mutinerie déclenchée la veille vers 17 heures. Un débrayage des surveillants semble être à l'origine de ce mouvement. Excédés par des *« dysfonctionnements »* dénoncés à plusieurs reprises, les surveillants avaient débrayé vendredi en retardant leur prise de service à 13 heures.

Refusant de regagner leurs cellules à l'issue d'une promenade, les détenus ont brûlé les matelas, des papiers et ont saccagé l'établissement, détruisant des téléviseurs et de réfrigérateurs, arrachant tuyaux d'eau, câbles électriques, meubles fixés au mur, vitres et bloquant les serrures électroniques de leurs cellules. Les dégâts étaient qualifiés d'*« importants »*, samedi matin, au ministère de la justice. Selon le préfet de la Meuse, les revendications des détenus portaient sur *« les contacts avec l'éducateur, la nourriture, les loisirs »*. Selon certains témoins, des détenus aperçus aux fenêtres criaient : *« On veut des chantiers extérieurs »*, *« on veut des soins »*, *« on veut des conditions de détention honorables »*, *« on est mal traités »* et *« on veut plus de libérations conditionnelles »*.

Dans un communiqué, l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP) dénonce *« l'attitude irresponsable de la direction »*. *« Les détenus, sous prétexte d'un retard dans les mouvements, se sont manifestés en obstruant les cellules, dans un premier temps, vers 17 heures. Aucune décision de la direction n'intervenant, ils ont poursuivi leur action en refusant la réintégration en cellule à 19 heures et en détériorant les locaux. Il est inadmissible que les forces de l'ordre ne soient pas intervenues plus rapidement. En effet, à 21 h 15, seulement trois gendarmes avaient pénétré dans l'établissement, accompagnés de quelques pompiers. Comment a-t-on pu en arriver là alors que certains meneurs, connus de tous, avaient, dès 14 heures, lors de la mise en place des activités, menacé de mettre le feu ? »*

« AUCUN MATRAQUAGE »

Quelque soixante pompiers de Saint-Mihiel, Bar-Le-Duc, Commercy et Verdun ont été dépêchés sur place pour maîtriser les incendies allumés part les mutins. Dans la nuit, les gendarmes sont intervenus pour rétablir l'ordre. *« Il n'y a eu aucun matraquage, aucun usage d'armes ou de gaz lacrymogène »*, a affirmé le préfet. Deux détenus ont été hospitalisés.

Le centre de détention régional de Saint-Mihiel (Meuse) fait partie du programme 13 000 mis en place en 1986 par Albin Chalandon. Prévu pour quatre cents détenus, cet établissement ouvert en 1990 compte encore une soixantaine de places disponibles. Depuis sa mise en service, la prison a connu divers mouvements du personnel et des détenus. Le personnel de surveillance a notamment manifesté plusieurs fois pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Ils ont été relayés, à diverses occasions, par des mouvements d'humeur des détenus qui se limitèrent généralement à un refus de regagner leur cellule et ne nécessitant aucune intervention extérieure.

Alain Maury

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : Doro Traoré, l'un des trois porte-parole des sans-papiers de Saint-Bernard, a été remis en liberté,** vendredi 22 novembre, par la préfecture de police de Paris, après avoir passé vingt-quatre heures en garde à vue. Interpellé la veille lors d'un contrôle de routine, ce célibataire mauritanien s'est vu délivrer un nouvel arrêté de reconduite à la frontière mais il n'a pas été placé en rétention. Esukea Lontange, un Zaïrois arrêté en sa compagnie et père d'un enfant né en France en 1985, a lui aussi été libéré.

■ **AFFAIRES : le directeur du casino Riviera de Cannes a été mis en examen et écroué** à la prison de Grasse, vendredi 22 novembre, pour *« corruption active et abus de biens sociaux »* (*Le Monde* du 23 novembre). Martin Conway, de nationalité britannique, est soupçonné par Jean-Pierre Murciano, juge d'instruction à Grasse, d'avoir remis près d'1,5 million de francs en espèces à Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes, contre l'accord de la municipalité d'augmenter son parc de machines à sous. M. Mouillot avait été incarcéré en juillet pour une affaire similaire.

■ **TERRORISME : l'Allemande Margot Froelich, soupçonnée d'avoir été la complice du terroriste Ilich Ramirez Sanchez,** alias « Carlos », a été placée sous mandat de dépôt par le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière, jeudi 21 novembre, après son ex*tradition d'Italie.* Selon la justice française, elle aurait convoyé d'Allemagne le véhicule ayant servi à l'attentat à la voiture piégée visant le journal *Al Watan*, rue Marbeuf à Paris, en avril 1982 (un mort et soixante-trois blessés).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– **Le docteur Henri DABERNAT**
et Madame,
M. et Mme Michel PELLETIER,
ont la joie d'annoncer la naissance de la « Papote », leur petite-fille

Aglaé,

le 17 novembre 1996,

chez **Hélène et Arnaud.**

32, rue Jullien,
92170 Vanves.

– Après neuf mois de tournage, les producteurs,
Marie-Violaine et Franck WILLEMS,
sont heureux de vous présenter

Carla.

Sortie officielle le jeudi 24 octobre 1996, à 12 h 21.

138, boulevard Brand-Whitlock,
B 1200 Bruxelles.

– **Danielle et François RIPOUTEAU**
annoncent la naissance de leurs petits-fils,

Edouard STONE,

à Long Beach (Etats-Unis),

Gauvin RIPOUTEAU-CLAD,

à Saint-Mandrier (France),

Maxime Chabanne
MOKRANI-RIPOUTEAU,

à Grenoble (France).

Anne et Claude BACHELIER,
Nanon LACHAMBRE,
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Zoé,

chez **Emmanuelle et Ludovic.**

Emmanuelle BOUVERESSE
et
Yves QUESNEAU
sont heureux d'annoncer la naissance de

Yoann,

le 3 novembre 1996, à Sèvres.

Anniversaires de naissance

Sylvie,

nous te souhaitons un très heureux anniversaire,

André, Matthieu, Julien.

Décès

– M. et Mme Antoine Haas,
leurs enfants et leur petit-fils,
M. et Mme Claude-Hubert Bazoche
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Schmitz
et leurs enfants,

ont la peine de faire part du décès de

Mme Michel BAZOCHE,

endormie dans la paix du Seigneur, le 21 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 novembre 1996, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, Paris (15e).

– Les dirigeants et le personnel des sociétés du groupe Cedrat, à Meylan (Isère), ont la tristesse de faire part du décès de

M. François BENET,
ancien élève de l'Ecole nationale
du génie rural,
administrateur-fondateur
de la société Cedrat SA,

survenu le 21 novembre 1996,

et s'associent à la douleur de la famille et des proches.

Les obsèques auront lieu le 25 novembre, à 14 heures, à Saint-Nazaire-les-Eymes (Isère).

Robert CREGUT
est décédé dans sa soixante-treizième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-François-de-Salles, 6, rue Brémontier, Paris (17e), le lundi 25 novembre à 15 heures.

– L'Institut Pierre-Mendès-France
a le chagrin de faire part du décès, le 21 novembre 1996, d'un de ses administrateurs,

Richard DARTIGUE,
conseiller-maître à la Cour des comptes
et fidèle collaborateur de Pierre Mendès France pendant vingt-cinq ans.

Nous adressons nos pensées émues à sa femme, à sa fille et à ses petits-enfants.

Institut Pierre-Mendès-France,
52, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Marie-Thérèse Le Dinahet-Couilloud,
son épouse,
Yves, Frédéric et Jean-Denis,
ses enfants,
M. et Mme Roger Le Dinahet,
ses parents,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès, survenu le 22 novembre 1996, à Lyon, à l'âge de quarante-huit ans, de

Guy LE DINAHET.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la chapelle Saint-François-d'Assise, 17, rue Rast-Maupas, à Lyon (1er), le lundi 25 novembre, à 14 h 45, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Chef (Isère).

– Les proches de

M. Alain DOMMERGUE,
diffuseur de presse à Paris (11e),

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 21 novembre 1996.

La cérémonie de crémation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, en présence de ses proches.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'hôpital de l'Institut Pasteur.

– Faverges, Grenoble, Veyrier-du-Lac.

M. Paul Tissot Dupont,
son époux,
Le docteur et Mme François Tissot Dupont,
Le docteur et Mme Dominique Tissot Dupont,
Le docteur et Mme Olivier Pons,
ses enfants,
Julien (†), Maxime, Florent,
Delphine, Perrine, Charlotte, Emilien, Clarisse,
ses petits-enfants,
Le docteur et Mme Jacques Devant,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Emile Devant,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Tissot Dupont,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frères, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
M. et Mme Jean-Claude Lacombe
et leurs enfants,
Mlle Anne Lacombe,
ses neveux et nièces,
Toutes les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul TISSOT DUPONT,
née Madeleine DEVANT,

rappelée à Dieu le 22 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 25 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Faverges, suivie de l'inhumation au cimetière de Faverges.

Pas de visite.

Condoléances sur registres.

– Jean-Pierre et Agnès Kahane,
André et Josette Kahane,
Roger Kahane et Hélène Cohen,
ses enfants,
Geneviève et Charlie Berz,
Françoise et Emmanuel Saint-James,
Catherine Kahane et Jean-Pierre Bordes,
Claudine et Guy Vitrant, Jacqueline Kahane, Philippe Kahane, Frédéric Kahane et Nicolette Groote,
Laurent Kahane, Sylvie Kahane,
ses petits-enfants,
Olivier, Bastien, Liliane, Sophie, Nadia, Anaïs, Thibault, Nicolas, Gabrielle, Benoît, Noémie et Coline,
ses arrière-petits-enfants,

Les familles Morin, Kahane, Robineau, Thauront et Savaric,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ernest KAHANE,

survenu à Paris, le 19 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Le Cercle Ernest-Renan
a le regret de faire part du décès de son président d'honneur,

M. Ernest KAHANE,

survenu le 19 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

– La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente rend hommage à

M. Ernest KAHANE,

qui fut l'un de ses membres actifs et présida son cercle parisien de 1978 à 1980, et présente ses condoléances à toute sa famille.

– Le président et le conseil d'administration de l'Union rationaliste
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Ernest KAHANE,

qui fut secrétaire général puis président de l'Union rationaliste, de 1954 à 1970.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

14, rue de l'Ecole-Polytechnique,
75005 Paris.

– La Société philomathique de Paris
a la tristesse de faire part du décès de

M. Ernest KAHANE,
professeur honoraire
à l'université de Montpellier,
membre de la société depuis 1932.

Cet éminent biochimiste a beaucoup travaillé sur les problèmes de l'origine de la vie.

Sa disparition est douloureusement ressentie.

– Germana,
son épouse,
Gauthier,
son fils,
Eléonore et Thibaut,
ses enfants,
Et leur mère, Solange,
Emmanuel, Sylvain et Laurence,
ses enfants aînés,
Ses belles-filles, son gendre,
Ses petits-enfants, ses frères et sœurs,
Et toute sa famille,

ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Robert JAULIN,
ethnologue,

survenu le 21 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 25 novembre, à 14 h 15, en l'église Saint-Martin-de-Grosrouvre, suivie de l'inhumation, à 16 h 45, au cimetière de Valmy, avenue de la Porte-de-Charenton, à Charenton-le-Pont (94).

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, route des Aubris,
78490 Grosrouvre (près de Montfort-l'Amaury).

– Ion, Dan et Radu Mihaïleanu,
ainsi que toute la famille et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Véronica MIHAÏLEANU,

qui s'est éteinte le soir du 20 novembre 1996.

Une cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le mardi 26 novembre, au cimetière parisien de Pantin, à 9 h 15. Rendez-vous à l'entrée principale, 164, avenue Jean-Jaurès, à Pantin.

5, impasse Marcès,
75011 Paris.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Le secrétaire perpétuel,
Et les membres de l'Académie française,
ont la tristesse de faire part de la disparition de leur confrère.

M. Etienne WOLFF,
grand officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
commandeur des Arts et des Lettres,
administrateur honoraire
du Collège de France,

décédé à Paris, le 18 novembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Selon son expresse volonté, ses obsèques ont eu lieu dans la plus étroite intimité familiale, le vendredi 22 novembre, au cimetière du Montparnasse.

– Le président, le vice-président et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur confrère,

Etienne WOLFF,

survenu le 18 novembre 1996.

Professeur au Collège de France, puis administrateur de cet établissement, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, ancien président de la Fondation Singer-Polignac, détenteur de multiples distinctions françaises et étrangères, Etienne Wolff fut l'un des plus prestigieux représentants de l'embryologie et de la tératologie expérimentale. Ses recherches ont porté sur la tératogenèse induite aux rayons X, la différenciation sexuelle primaire et l'intersexualité, les cultures *in vitro* de tissus normaux et cancéreux, la régénération des invertébrés.

Il fut l'une des figures les plus marquantes de la biologie expérimentale dans notre pays.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

(Le Monde du 23 novembre.)

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 23 novembre 1995,

Louis MALLE

nous quittait, à la suite d'une longue maladie vécue avec courage.

Que ceux qui l'ont connu, aimé, admiré, pensent à lui et gardent vivant son souvenir.

...Aujourd'hui l'anniversaire de sa mort. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Cette mort m'est nouvelle à chaque instant, je l'apprends par un manque soudain, une insatisfaction qu'elle précise. Plus exactement, chaque instant m'apprend sa mort... (A. Blondin.)

« Mon beau navire, ô ma mémoire »

Tamara

Conférences

La CHAIRE de l'IMA

Conférences : **La fiction arabe,** vue par Edouard Al-Kharrat, écrivain, critique égyptien, le 26 novembre à 18 h 30.

Modernisation de la tradition, le 3 décembre à 18 h 30.
Les traits modernistes dans la fiction maghrébine, traduction simultanée.

1, rue des Fossés-Saint-Bernard,
75236 Paris Cedex 05
Tél. IMA : 01-40-51-38-38.

– **Alliance israélite universelle,** Collège des études juives, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris, forum **« L'interprétation »** avec A. Abécassis, D. Banon, G. Hansel, Sh. Trigano, A. Didier-Weill et C. Birman, dimanche 24 novembre 1996, de 13 h 30 à 18 h 45 (PAF).

Renseignements : 01-42-80-35-00.

Débats

– Initiative citoyens en Europe (ICE) :
« Citoyen ou raciste, il faut choisir ! ».
Témoignages, documents, analyses, lundi 25 novembre 1996 à 20 heures, au Théâtre de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 75020 Paris, métro Gambetta.

Avec Lucie Aubrac, les acteurs de l'église Saint-Bernard, le syndicat CFDT d'Air France, N. Mayer, G. Paquet, V. Nahoum-Grappe, G. Tcholakian, I. Colovic, A. Adoutte, G. Konopnicki, Y. de Kerorguen, G. Waysand.

Soutenances de thèse

– **Mireille VIAL-HENNINGER** soutiendra sa thèse le samedi 30 novembre à 15 heures en Sorbonne (amphithéâtre Milne Edwards, escalier B, 3e étage, 17, rue de la Sorbonne), sur le sujet :

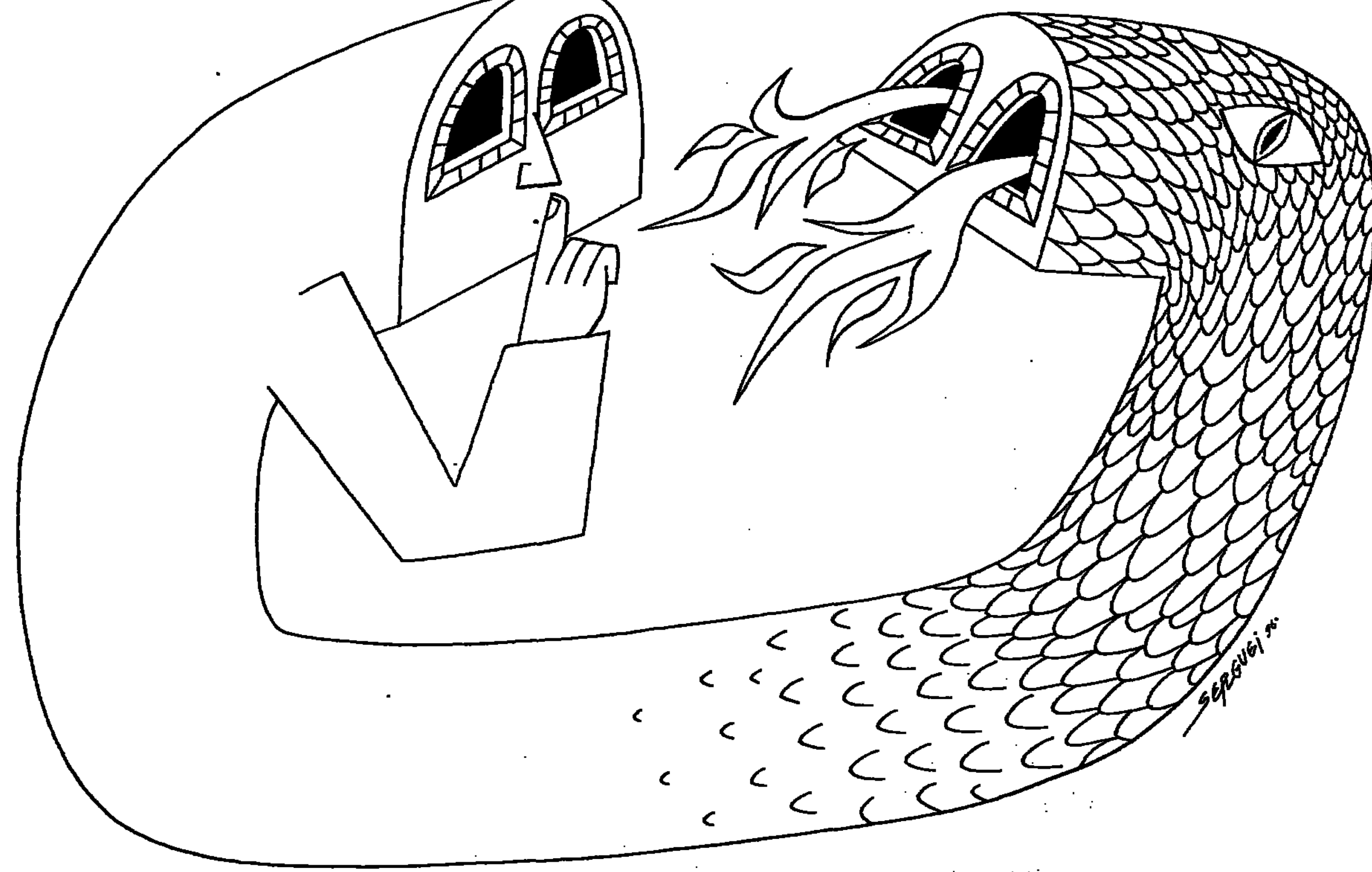
« Essai de mythe-analyse du processus de création musicale, justification, méthode, application. »

Beethoven : exposition de la *Sonate Appassionata.*

Berlioz : *Symphonie fantastique,* suivie de *Lélio ou le Retour à la vie.*

– **Laurence Badel** soutiendra sa thèse de doctorat d'histoire, **« Un milieu libéral et européen : le grand commerce français (1925-1948) »,** le lundi 25 novembre 1996, à 14 heures, à l'université de Paris-I, salle Jean-Baptiste Duroselle, galerie Jean-Baptiste Dumas, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42



Le secret du tunnel

Nul ne peut dire encore ce qui s'est réellement passé sous la Manche, lundi 18 novembre. L'incendie a été bien plus violent qu'annoncé et le trafic passagers ne sera pas rétabli aussi vite que prévu

UNE première vérité est sortie toute noire du tunnel sous la Manche : des camions barbouillés de suie, prisonniers de la gangue métallique tordue de wagons à claire-voie ; un poids lourd littéralement fondu, avec son chargement d'ananas d'une singulière couleur ébène. Encore ne s'agit-il que des voitures les moins exposées au feu. Neuf autres, ou le peu qu'il en reste, demeurent bloquées sous la voûte de béton qui, dans l'incendie, a accentué l'effet de four. *« Un risque connu »*, précise le commandant des pompiers, Michel Rouaix, pas mécontent d'avoir maté ces flammes brûlant *à plus de huit cents degrés*. Elle ont dévoré la moitié d'une navette, près d'un kilomètre de rails, une partie supérieure de la structure en béton – un incendie donc beaucoup plus important que celui que la direction d'Eurotunnel avait annoncé –, mais pas une seule vie humaine.

Le tunnel livrera-t-il d'autres vérités ? Le défenseur de vingt-six chauffeurs routiers, Me Gilbert Collard, réclame la constitution rapide d'une commission arbitrale pour déterminer ce qui s'est exactement passé à bord de la rame partie de Calais le lundi 18 novembre à 21 h 30. *« Ces chauffeurs ont tous le sentiment d'avoir échappé à la mort de justesse »*, explique l'avocat marseillais, qui dit ne nourrir aucune hostilité envers la société Eurotunnel. Cette dernière, par la voix de son directeur général d'exploitation, Alain Bertrand, maintient que le dispositif de sécurité a fonctionné, même s'il a fallu procéder à l'évacuation des chauffeurs routiers par le rameau menant au tunnel de service. Ce cas de figure est seulement le troisième stade de protection, lorsque ont échoué le premier (la règle d'or qui consiste pour un train engagé dans le tunnel à terminer la traversée jusqu'au bout) et le deuxième (le découplement entre la locomotive et le wagon abritant les routiers – qui continuent de rouler – et le reste du convoi, abandonné sur place).

Comme dans *La Règle du jeu* de Renoir, le problème vient du fait que *« chacun a ses raisons »*. Eurotunnel, entreprise cotée en Bourse, ne peut laisser croire à la dangerosité du Shuttle, surtout au moment où sa part de marché sur le trafic transmanche frôle les 50 %. Si Alain Bertrand reconnaît la frayeur occasionnée, le traumatisme psychologique et respiratoire, la casse, bien sûr, il défend son bilan : aucune victime grave, un comportement exceptionnel (salué par les routiers eux-mêmes) de l'équipage ; une intervention rapide et efficace des pompiers, alertés par un système sophistiqué de capteurs.

Me Collard, lui, attend de juger *sur pièces et envisage de réclamer* l'irrecevabilité d'Eurotunnel comme partie civile au cas où la société refuserait un arbitrage. *« Elle ne devra pas s'étonner si la polémique s'amplifie. Je ne veux pas être de ceux qui, si un drame survenait, pourraient se voir reprocher d'avoir laissé faire. »*

Mais laissé faire quoi ? Il faut tenter de suivre à la trace la rame incendiée pour découvrir l'enchaînement – discuté – des faits. A huit cents mètres de l'entrée du tunnel, un agent chargé de surveiller les intrusions sur les voies aperçoit de la fumée à l'arrière du train, qui roule déjà à soixante kilomètres à l'heure. Son rôle n'est pas d'arrêter le convoi. Il ne peut qu'alerter le centre de contrôle ferroviaire.

La locomotive est déjà lancée dans le tunnel. Après un kilomètre, un capteur signale de la fumée. Le train roule à 120 kilomètres à l'heure. Six minutes plus tard, un détecteur optique confirme la présence du feu. La navette a parcouru douze kilomètres. Un signal oblige ensuite le conducteur à immobiliser la rame. Entre-temps, les pompiers se sont mis en branle à bord de leurs petits camions étroits et allongés qui remontent le tunnel de service, tant côté français que côté britannique. Les deux équipes se présentent simultanément sur les lieux après quinze kilomètres.

« Les routiers ont vu arriver les pompiers français côté anglais, observe Me Collard. *C'est bien la preuve qu'ils s'étaient trompés de porte. »* Le commandant des pompiers n'est pas de cet avis. Si ses hommes ont pu sauver le conducteur du train, c'est précisément parce qu'ils sont arrivés à temps, même si quelques secondes ont pu être perdues. *« Les réflexes ont bien marché chez les deux équipes »*, se réjouit-il. Quant à la rumeur selon laquelle les secours britanniques seraient intervenus avec une heure de retard, elles relèvent d'une confusion. Dès l'alerte au feu, les pompiers français et anglais ont réagi. L'accident s'étant produit sur le sol français, il appartenait au sous-préfet de Calais de déclencher les premières opérations de sauvetage. Le plan de secours dit « bi-national » a été mis en œuvre un peu plus tard, amenant une deuxième *vague de pompiers britanniques*, mais aussi de Saint-Omer et de Boulogne.

Faute de courant, le train était paralysé. Seule l'évacuation était désormais envisageable.

Le centre de contrôle a procédé à la mise en sécurité du tunnel (fermeture de clapets, protection des autres trains qui circulaient au même moment avec deux mille voyageurs au total). La fumée sortant de l'arrière de la rame s'est toutefois propagée jusqu'au wagon des chauffeurs à l'avant. Pour une *raison simple : l'effet d'aspiration* causé par le train précédant le convoi en feu. Aussi les routiers ont-ils dû s'allonger avec des serviettes humides en attendant les secours. Des moments traumatisants.... *« Il n'y avait même pas de masques à gaz*, s'étonne Me Collard. *Les textes, paraît-il, ne les rendent pas obligatoires. C'est une carence de bon sens. »* L'intervention a ensuite été rapide.

La rame s'est bel et bien engagée dans le tunnel suivie d'un ruban de fumée. A la sortie, aucune victime, sauf peut-être une partie de la vérité

Malgré l'incendie, le train aurait dû poursuivre sa course jusqu'à la sortie du tunnel. Mais une lampe s'est allumée, qui a obligé le conducteur à s'immobiliser. Ce signal lui indiquait en effet une anomalie sur la navette porte-camions, à hauteur d'un vérin, d'une ridelle ou d'un poids lourd qui aurait bougé. Aurait-il dû passer outre ? *« Si quelque chose est vraiment détaché, un déraillement peut se produire »*, explique Alain Bertrand pour justifier la décision du conducteur. Mais après cette immobilisation, le fameux découplement n'a pu être effectué. La caténaire venait de disjoncter, *« sans doute à cause du feu qui a provoqué des phénomènes électriques »*, ajoute le directeur d'exploitation d'Eurotunnel.

LA fumée une fois dispersée par le système de ventilation actionné côté Grande-Bretagne, la porte du wagon a été ouverte à distance, les passagers acheminés par un rameau de communication jusqu'au tunnel central, puis embarqués sur une navette qui circulait dans l'autre sens, en direction de Calais. Pendant ce temps, le commandant Michel Rouaix et son homologue anglais, Bill Welsh, prenaient le feu de front et sur le flanc.

Il leur faudra quatre heures et demie de lutte sévère pour atteindre la locomotive de queue, qui s'était changée en redoutable accumulateur de chaleur. Par chance, les pompiers rattachés à la surveillance du tunnel avaient, quelques jours avant l'accident, réalisé une simulation grandeur nature d'un incendie *causé par une bonbonne de gaz.* Les hommes étaient donc entraînés. L'après-midi du même 18 novembre, le commandant Rouaix avait analysé par le menu cet exercice en « bi-nat », le huitième du genre. *« Nous avons pu tirer parti des échecs observés lors des précédents "bi-nats" »*, explique le chef des pompiers français, qui s'apprêtait jeudi à passer une soirée de fête avec Bill Welsh en signe d'amitié. *« Un rendez-vous prévu avant le feu et que nous avons maintenu »*, précise-t-il, pour souligner la bonne entente de part et d'autre.

Les chauffeurs routiers ne se seraient sans doute pas portés partie civile si la direction d'Eurotunnel n'avait d'emblée mis en avant l'efficacité de son système de sécurité. *« Ces hommes ont subi un préjudice matériel et un traumatisme*, souligne Me Collard. *Ils ont peur que la société ne cherche à leur faire porter la responsabilité du sinistre. Ils craignent aussi que la dimension économique d'Eurotunnel, son poids en Bourse, aient pour effet de camoufler la vérité. »* D'après lui, *« la parole d'Eurotunnel est récusable dès lors que la firme est impliquée dans l'accident »*.

Mais les chauffeurs ne le sont-ils pas a priori autant, s'il se révélait qu'un camion ou son contenu est à l'origine de l'incident ? Le procureur de la République de Boulogne, Gérard Lesigne, a écarté l'existence d'un lien, *« même infime »*, avec le mouvement de grève observé par le personnel peu avant le départ du train. La volonté de rattraper le retard aurait-elle incité à alléger les contrôles à l'embarquement ?

ALAIN Bertrand réfute lui aussi l'hypothèse. Comme il dément la présence de produits dangereux. *« Il y avait un camion de polystyrène en bonbonne, mais il n'a pas brûlé. »* La première flamme est-elle venue d'un wagon ? *« Impossible,* rétorque encore Alain Bertrand. *Une structure métal contre métal ne peut pas brûler. Le feu vient forcément d'un camion. »*

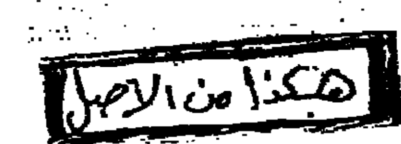
Le commandant Rouaix reste quant à lui très prudent. *« Il est difficile de dire ce qui a flambé d'abord. Cela relève d'une enquête de spécialistes, avec une étude des températures et de la dégradation des métaux. L'incendie a pris dans les sept derniers wagons, mais pas précisément dans le dernier, car les dégâts sont aussi significatifs sur d'autres. Il faudra interroger ceux des pompiers qui ont posé les premiers les yeux sur le feu. »* Quant aux wagons à claire-voie incriminés par les routiers, Eurotunnel considère qu'ils demeurent la solution optimale de transport des camions sur rail, compte tenu du poids maximum que peuvent supporter des roues de train. Des wagons complètement fermés ne permettraient pas, selon Alain Bertrand, de faire face à cette contrainte physique. Mais l'ensemble de la navette porte-camions est truffé de capteurs ultrasensibles dont le fonctionnement n'a pas été pris en défaut, comme en témoigne la petite lampe qui s'est allumée dans la cabine du pilote, le contraignant à stopper le convoi.

Alors ? La rame s'est bel et bien engagée dans le tunnel suivie d'un ruban de fumée. A la sortie, aucune victime, sauf peut-être une partie de la vérité, calcinée au fond du tunnel. Une enquête judiciaire est en cours pour déterminer l'origine de l'incendie, la Commission intergouvernementale de sécurité (CIG) ainsi qu'Eurotunnel et les représentants du personnel diligentant leurs propres enquêtes. L'incertitude est totale quant aux dates de réouverture du tunnel au trafic voyageurs. Quelques jours ? Plusieurs semaines ? Il n'est en tout cas plus question, comme Eurotunnel l'avait annoncé, de rouvrir ce week-end ni même lundi. Seul le trafic fret a été rétabli sur l'unique voie praticable.

De son côté, la presse britannique – le *Guardian* en particulier – n'hésite pas à rajouter un peu de fiel sur le feu, mettant en cause la sécurité du Shuttle ou critiquant le système des wagons semi-ouverts ; montant en épingle les témoignages de chauffeurs routiers anglais (*« Je me suis allongé dans un coin et je me suis préparé à mourir... »*). Dans leur ensemble, les journaux britanniques ont accordé à l'événement une place considérable, comparé à leur traitement de la paralysie du métro de Londres dans la même nuit du 18 novembre, qui a bloqué vingt mille voyageurs.

Le tunnel, dont les Anglais sont les principaux usagers, continue de heurter leur fibre insulaire, sauf les jours bénis où ils reviennent des grandes surfaces de Calais le coffre – excessivement – rempli de packs de bière... Ces amoureux des têtes couronnées ne devraient pas oublier ce que disait leur premier ministre Margaret Thatcher en 1987 : *« La reine Victoria, qui avait le mal de mer, aurait apprécié le tunnel. »* Sans feu ni flammes, *of course.*

Eric Fottorino
Dessin : Sergueï



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La guerre des clans au Kremlin

Suite de la première page

Les sept banquiers – dont lui-même –, a-t-il ajouté, ont alors accepté de financer cette campagne, obtenant en retour de nommer un des leurs, Vladimir Potanine, au gouvernement.

Par cet exposé d'une candeur désarmante, M. Berezovski voulait expliquer sa nomination, par Boris Eltsine, au poste de secrétaire-adjoint du conseil de sécurité, ce qui avait fait scandale. M. Berezovski traîne une réputation de prédateur qui aurait fait fortune aux dépens d'entreprises d'Etat. C'est du reste un parcours presque obligé pour être riche en Russie. Celui de M. Berezovski s'est enrichi de fortes variantes : après avoir été la cible d'un attentat à la bombe en 1994, il fut ensuite soupçonné d'être mêlé à l'assassinat de Vlad Listiev, un de ses collègues à la direction de la première chaîne télévisée.

Une seule « sécurité » protège en principe M. Berezovski d'un futur courroux du président : la puissance, contestée mais apparemment sans limites, que détiendrait ce « responsable de la sécurité nationale » d'un type nouveau, qui n'hésite pas à mettre publiquement un signe « égale » entre cette sécurité et les intérêts du *« jeune capital russe »* – sans préciser à quel point ils s'imbriquent avec les siens.

Il sera difficile à Boris Eltsine de ne pas réfléchir aussi à un autre scandale : la publication d'une transcription d'écoutes clandestines de ce qui serait une conversation entre chefs de sa campagne électorale, dont Anatoli Tchoubaïs, l'actuel chef de son administration. Si l'authenticité en était prouvée, ces écoutes démontreraient que le camp présidentiel a fait pression sur le procureur et manipulé les médias, pour cacher un usage illégal et immodéré de fonds publics, avec la bénédiction du président. Sa réélection pourrait être ainsi contestée, théoriquement du moins.

Au passage, M. Tchoubaïs affirmerait disposer de documents, *« mis en lieux sûrs »*, propres à faire taire son grand rival Alexandre Korjakov, l'ancien chef de la sécurité du président, car susceptibles de *« prouver sa responsabilité dans tous ces vols, tous ces meurtres, tout ce sang »*. Des paroles qui, aux yeux des Russes, traduisent les moeurs de ceux qui ont successivement servi le maître du Kremlin. Qu'il s'agisse du « clan Tchoubaïs », avec M. Berezovksi, les autres banquiers (dont le président du groupe Most, Vladimir Goussinski, récemment décoré en France de l'ordre des Arts et des Lettres) et Tatiana, la fille du président. Ou du « clan Korjakov », avec ses sbires occupés à faire des rapports à Boris Eltsine sur ses autres collaborateurs. La guerre entre ces deux clans, ressort caché de l'histoire russe de ces dernières années, se mène en effet au moyen de *« kompromats »*, ces documents compromettants publiés avant d'être soumis au parquet, mais dont l'authenticité est difficile à établir. Et qui n'ont donc jamais de suites pénales.

Boris Eltsine voudra-t-il pour autant sanctionner Anatoli Tchoubaïs ? Celui que ses nombreux ennemis appellent *« le régent »* semblait jusqu'ici jouer un sans faute. Conscient de battre tous les records d'impopularité pour avoir mené les privatisations dans le pays, M. Tchoubaïs n'a eu aucun mal à éviter la faute suprême : manifester une ambition présidentielle. Ce qui ne fut pas le cas pour le plus populaire des héritiers potentiels, le général Alexandre Lebed, puni en étant renvoyé du Kremlin en octobre, sans doute au moment où les médecins ont repris bon espoir de sauver Boris Eltsine.

L'autre candidat à la succession, le maire de Moscou, Iouri Loujkov, est inamovible pour avoir recueilli 90 % des voix aux municipales l'été dernier. Il dément toute prétention présidentielle, tout en menant campagne. Le président peut, par ailleurs, difficilement s'en prendre à son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, qui joue la « force tranquille » en contrôlant les géants du secteur de l'énergie et répugne aux apparitions télévisées, où il a du mal à briller. Il fournit en outre à Boris Eltsine un contrepoids utile à l'influence grandissante de M. Tchoubaïs.

LES HIÉRARQUES ÉPARGNÉS

Rien n'est donc certain sur le nom des prochaines victimes du président, lesquelles seront peut-être cherchées à un niveau subalterne. Un vice-ministre chargé des relations avec la CEI, Vadim Kissine, vient d'être limogé pour avoir placé plus de 300 000 dollars sur un compte à l'étranger. Mais ce fonctionnaire, et ceux qui pourraient suivre, entrent clairement dans la catégorie des lampistes. Car c'est en dizaines, voire en centaines de millions de dollars, que se compteraient les sommes dérobées par des membres (souvent connus) de l'oligarchie qui s'arrachent à la fois les richesses du pays et les faveurs du président.

Pour le moment, le seul responsable de haut rang à se trouver en prison est... l'ancien chef du parquet général de Russie, Alexeï Iliouchenko, arrêté il y a un an. Son successeur, Iouri Skouratov, se montre ainsi particulièrement prudent sur les dossiers des « grands » assassinats et des détournements de fonds massifs. *« C'est cette situation-là que les créditeurs de la Russie devraient aider à changer, en exigeant un minimum de transparence, au lieu de se fixer sur des indicateurs macro-économiques qui n'ont plus de sens dans un pays où bien plus de la moitié des échanges ne sont plus monétaires, mais s'effectuent sous forme de trocs ou de quasi-monnaies propices à tous les trafics »*, estime un jeune industriel, Leonid Skoptsov.

Sophie Shihab

RECTIFICATIF
IRLANDE

La campagne *« SOS, Save Our Shamrock »* (*« Sauvons notre trèfle »*), évoquée dans l'article « La guerre du trèfle » (*Le Monde* du 21 novembre), a été menée sous la houlette de David Andrews, ancien ministre, par le Fianna Fail, principal parti d'opposition en République d'Irlande (la coalition au pouvoir réunissant le Fine Gael et le Labour Party), et non par le Sinn Fein, branche politique de l'IRA que dirige Gerry Adams en Irlande du Nord.

PRÉCISION
L'ÉPISCOPAT ET LES SECTES

S'estimant mis en cause dans l'article du *Monde* du vendredi 15 novembre qui annonçait l'installation d'un observatoire ministériel pour l'étude des sectes, l'abbé Jacques Trouslard rappelle qu'il a rempli deux missions à propos de deux sectes avec l'accord explicite de la hiérarchie catholique. Pour le reste, c'est le Père Jean Vernette qui occupe la fonction de délégué officiel de l'épiscopat chargé de la question des sectes.

Le Monde

ÉDITORIAL

Sombre tunnel

PENDANT deux siècles, le rêve d'un lien physique entre la Grande-Bretagne et le continent a agité les ingénieurs et les politiques. Les projets les plus fous ont été âprement défendus ou critiqués avant de terminer au fond d'armoires poussiéreuses.

Pourtant, depuis 1994, la France et le Royaume-Uni ont une frontière terrestre. Le rêve a fini par devenir réalité. Mais n'est-il pas en voie de tourner au cauchemar ? L'aspect financier de cette métamorphose annoncée est connu : des centaines de milliers d'actionnaires ont le sentiment d'avoir été trompés. Il faut maintenant y ajouter, à la sinistre lueur de l'incendie du 18 novembre, l'hypothèque qui grève désormais la réussite technique naguère tant vantée et la sécurité tant promise du tunnel sous la Manche.

La presse anglo-saxonne s'est faite avec délectation la première dénonciatrice. Le tunnel, dont les Anglais sont les principaux utilisateurs, continue de blesser leur fibre insulaire. Mais au-delà de cette susceptibilité, il semble bien que l'incendie a révélé des failles du système de sécurité. L'incendie aurait éclaté avant que le train y entre. Les routiers-passagers de la navette se sont trouvés enfermés, allongés avec des serviettes humides sur les yeux et la bouche, dans un wagon cerné par la fumée. Les secours ont ensuite fonctionné correctement. Au dire des rescapés, c'est un petit miracle si, finalement, tous les occupants s'en sont sortis sans trop de mal.

Mais il y a peut-être pire. A l'évidence, Eurotunnel, qui se trouve dans une situation financière catastrophique, a sinon menti, du moins édulcoré la réalité. La société a d'abord minimisé l'ampleur des dégâts en parlant de réouverture rapide du service. Il n'en est plus question aujourd'hui. L'exploitant du tunnel s'est, de plus, empressé de défendre ses coûteux systèmes de sécurité, renforcés durant la construction du tunnel à la demande des gouvernements français et britannique qui craignaient surtout des attentats. Or l'enquête en cours, loin d'apporter une réponse immédiate et rassurante, laisse planer de nombreuses énigmes.

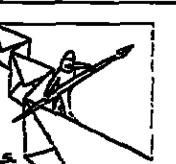
En ne jouant pas une totale transparence et en laissant se répandre doutes et rumeurs, Eurotunnel prend le risque considérable d'effrayer ses futurs clients et de dégoûter à jamais ses actionnaires.

La prouesse technique, maintes fois mise en avant, et le succès commercial, sensible depuis plusieurs mois, avaient masqué en partie l'échec économique. Car le projet grandiose a tourné à la catastrophe pour 750 000 actionnaires attirés par des promesses alléchantes de placement « de père de famille ». Eurotunnel a perdu 7,2 milliards de francs en 1995. L'entreprise a échappé *in extremis* à la faillite à la suite d'un accord signé en octobre avec ses banques pour restructurer une dette de 70 milliards de francs. De plus, des enquêtes sont menées à Londres et à Paris sur de multiples délits d'initiés commis en 1994 par des banques et des investisseurs sur l'action Eurotunnel.

Le tunnel, infrastructure publique, a été financé et est géré par le privé. Un dogme que Mme Thatcher, alors premier ministre du Royaume-Uni, avait imposé en 1986 pour donner son accord à la construction. Manifestement, le « tout privé » n'était pas, en l'espèce, la bonne solution.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

La condamnation à trois mois de prison ferme, le 14 novembre, de deux chanteurs du groupe NTM pour *« outrages par paroles à l'égard de l'autorité publique »* a suscité un abondant courrier. De nombreux lecteurs nous ont écrit pour critiquer cette décision et s'associer à l'éditorial publié dans nos éditions daté 17-18 novembre sous le titre « Un jugement dangereux ». En revanche, d'autres correspondants désapprouvent l'importance que nous avons donnée à cette affaire et s'étonnent que notre journal se soit élevé contre la décision du tribunal alors qu'il avait réclamé des sanctions exemplaires contre Jean-Marie Le Pen pour ses propos sur l'inégalité des races. Quelques extraits de ce courrier...



Les chanteurs, la police, la justice

par Thomas Ferenczi

L'AFFAIRE NTM divise nos lecteurs. La position prise par *Le Monde* a satisfait ceux d'entre eux qui ont été choqués par le jugement du tribunal correctionnel de Toulon. Elle a mécontenté ceux qui l'ont approuvé. Deux d'entre eux nous informent qu'ils ne renouvelleront pas leur abonnement. En réponse à notre éditorial « Un jugement dangereux », Gildas Quillien, magistrat à Paris, nous écrit : *« C'est vous qui êtes dangereux, et dangereusement démagogues, en applaudissant à l'apologie de la violence anti-police. » « Si l'on condamne, avec raison, le négationnisme et le racisme, pourquoi faudrait-il tolérer une autre forme de racisme ? »*, nous demande René Gaboriau, de Surgères (Charente-Maritime).

Le Monde, précisons-le, ne prend pas à la légère les injures proférées par les chanteurs de NTM, qu'il réprouve sans aucune ambiguïté. Notre article du 16 novembre parlait de *« termes assurément violents et outrageants »*, notre éditorial daté 17-18 novembre de propos *« outranciers et critiquables »* et l'analyse de notre collaborateur Maurice Peyrot d'*« excès inacceptables et peut-être condamnables »*. Notre journal a seulement voulu protester contre une sanction d'une extrême sévérité, dont il a souligné qu'elle était sans précédent et qu'elle pouvait entraîner des conséquences graves.

Trois reproches ont été faits au *Monde*, que le médiateur juge infondés. Le premier est d'avoir surestimé l'affaire en lui consacrant trois colonnes à la « une » le premier jour et une page et demie le second, alors même que se produisaient, au Zaïre, des événements autrement plus graves. A cela nous répondons que, d'une part, la hiérarchie de l'information adoptée par *Le Monde* ne se juge pas sur un numéro, mais sur plusieurs (le Zaïre était à la « une » de cinq des six numéros de la même semaine, dont deux fois sur quatre colonnes) et que, d'autre part, l'affaire NTM, mettant en cause des acteurs importants de la vie publique (l'Etat, la justice, le Front national), justifiait, selon nous, la place qui lui a été donnée.

Deuxième reproche : *Le Monde* aurait fait mine de confondre les paroles de la chanson et les propos tenus lors du concert. Il n'y aurait matière à s'indigner, disent certains de nos interlocuteurs, que si la chanson avait été l'objet de la condamnation, non les propos qui l'accompagnaient. Notre réponse est que *Le Monde* n'a entretenu sur ce point aucune confusion, mais que, s'il a jugé bon de publier le texte de la chanson, c'est que celle-ci a servi aussi de base aux réquisitions du procureur, qu'elle forme un tout avec les propos des chanteurs et qu'au demeurant ceux-ci se sont vu interdire l'exercice de leur métier pendant six mois.

Troisième reproche : nous aurions sous-traité, par comparaison avec l'affaire NTM, celles de la femme policier agressée sur la ligne C du RER (*Le Monde* daté 10-11 novembre) et du gardien de la paix grièvement blessé par une plaque de béton à Villeneuve-la-Garenne (*Le Monde* du 16 novembre). Aussi dramatiques soient ces faits divers, aussi révélateurs soient-ils de l'état de la société française et, en particulier, comme l'affaire NTM, des relations violemment conflictuelles entre des bandes de délinquants et la police, ils appellent, selon nous, d'autres traitements journalistiques, plus proches de l'enquête sociologique, dès le moment où ils n'impliquent pas des personnages publics.

AU COURRIER DU « MONDE »

LES RÈGLES DU JEU SOCIAL

Pour avoir travaillé comme éducatrice en Seine-Saint-Denis, je connais bien les jeunes qui forment une partie du public de NTM. Une des difficultés du travail avec eux est l'ajustement de leur rapport à la loi. La loi, dans la vie quotidienne, ce n'est pas uniquement l'individu face à la police, c'est l'ensemble des règles qui régissent les rapports sociaux. C'est ce qui fait que l'on peut aisément dire à son copain en 1996 *« Nique ta mère »* comme on peut dire *« Fous-moi la paix »*. En revanche, on ne peut pas dire à son père, à son professeur, à la police *« Nique ta mère »* sans se trouver confronté à la loi car on déclare la guerre à l'autre (...).

Quand NTM chante en concert un texte disant la peur et la colère d'un contrôle d'identité où trop souvent le respect de l'autre s'abolit d'un rapport de force par trop inégal, cela reste une chanson et par là même un moyen de sublimer la haine. En prenant du recul, parce qu'ils ont pris un stylo, qu'ils ont travaillé les assonances, les rimes, ces chanteurs se mettent à l'abri du passage à l'acte. C'est dans le glissement de contexte. Lorsque, durant ce concert – comme vous le rapportez –, ils prennent à partie les policiers qui sont dans la salle, lorsqu'ils les insultent et les désignent à la vindicte de la foule, il y a un dérapage de l'art à la réalité immédiate (...). Si alors un seul de ces policiers a pu se sentir menacé, insulté, alors sa plainte est légitime. Cette plainte n'est pas, comme il serait trop facile de l'y réduire, une réaction aux textes des chansons, mais une réaction au « hors texte », à l'invective entre deux textes. Le rappel par un juge – peut-être sévère – des règles du jeu social me paraît propice à contenir et non à exacerber les tensions relationnelles (...).

F. Bernhardt,
Paris

LA DICTATURE DE LA PENSÉE UNIQUE

En apprenant cette semaine la décision de justice (...), notre première réaction fut à la fois la consternation et la révolte. Il semble que l'histoire l'a déjà prouvé : la censure culturelle tend inexorablement vers la dictature de la pensée unique.

Nous soutenons à la fois le groupe et la liberté d'expression. Le gouvernement français nous prouve une fois de plus qu'à ses yeux toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire (...).

Sylvie Chayette
courrier recueilli sur le Web

GUERRE PSYCHOLOGIQUE

Quand on étudie les propos du groupe NTM, force est de constater qu'il ne s'agit ni de provocations d'adolescents ni de dérapages d'un humour noir. La mère que l'on veut injurier et salir, c'est la France. Ce que l'on veut détruire, ce sont nos institutions. NTM est bien une entreprise de guerre psychologique.

Général J. G. Salvan,
Dax

MÉDAILLE DE RÉSISTANCE

Trois mois ferme pour les chanteurs de NTM : cette peine-là sera leur médaille de résistance. Vous aurez beau bâillonner, magistrats d'ordre noir, policiers de milice, bien-pensantes populaces : vous devriez savoir que la liberté n'abdique jamais, et que c'est emprisonnée qu'elle fourbit le mieux ses armes. Messieurs les censeurs, l'Art se fout de vos feulements de sergents-chefs, gammés ou pas.

Jean Loubry
Ciney (Belgique)

GROS MOTS

Femmes et mères savent que leurs enfants, et surtout les garçons, ont toujours dit des gros mots ; les gros mots vont souvent avec les gros muscles : mécaniques qui roulent, pour marioles qui se veulent des *« hommes »*. Ce dont les femmes et les mères se remettent difficilement, c'est de voir leurs enfants (...) subir les douleurs que leur inflige une société déboussolée. (...). Tant que les mots ne tuent pas – ce ne sont pas les mots de NTM qui tuent le plus en France aujourd'hui –, écoutons-les pour ce qu'ils veulent dire.

La justice est notre oreille et notre jugement : elle ne dramatise pas les gros mots de nos enfants. Et, en attendant que nous trouvions des remèdes à leurs maux, présentons nous-mêmes des excuses aux policiers, comme nous payons un carreau brisé par le ballon de jeu. (...) Que la censure reste à sa place : dans le tiroir aux mauvais souvenirs de notre pays...

Françoise Pelissolo,
Maurepas (Yvelines)

UNE SAGE DÉCISION

Le groupe NTM vient de faire l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme. Même si ici et là s'élèvent quelques cris d'orfraie, le bon sens commun ne peut que cautionner sans réserve cette sage décision juridictionnelle. Proférer publiquement des mots orduriers à l'égard de la famille, inciter à la haine des policiers, sont des actes aussi graves, sinon plus, que revendiquer publiquement des discours incitant à la haine raciale !

André Fage,
Nice

APPELS AU MEURTRE

Des gangsta-rappeurs poursuivis pour outrages à agents alors que leurs chansons sont des appels au meurtre, que s'essayent à mettre en pratique leurs petits camarades de banlieues. Et la gauche hurle à la persécution.

Gérard Manguin,
La Ciotat
(Bouches-du-Rhône)

UNE VÉRITÉ QUI FAIT MAL AUX OREILLES

A l'heure où l'on parle de pensée unique, la condamnation des propos du groupe NTM est révélatrice. Qu'a fait NTM sinon son travail de chanteur et de musicien ? Le groupe NTM retranscrit dans sa musique une réalité qu'il vit (...). Cette réalité est une vérité qui fait mal aux oreilles, celle des jeunes qui sont sans cesse interpellés ou réprimés, et celle des policiers qui sont dépassés par des problèmes d'intégration auxquels ils n'ont jamais été confrontés. (...)

La justice est devenue aveugle et a mis sa pelletée au fossé d'incompréhension qui est en train de séparer la société : d'un côté, la pensée unique, et de l'autre, la vérité.

Mathieu Gleizes,
Paris

ORDRE MORAL

En France, l'extrême droite est à peu près libre d'exprimer toutes les ignominies qui constituent depuis toujours son fonds de commerce : l'injure faite aux hommes, aux peuples, aux libertés. Quand ils sont condamnés, les représentants de ce commerce-là écopent d'amendes symboliques.

Aujourd'hui, dans le même pays, un groupe musical est condamné à une peine de prison ferme pour des propos injurieux à l'égard de policiers. Est-ce à dire que, désormais, en France, l'uniforme et le maintien de l'ordre (moral, donc) compteraient plus que les hommes, les peuples et les libertés ? D'autre part, on ne peut condamner NTM et absoudre Brassens. (...) D'abord parce que Brassens, artiste libertaire, aurait évidemment soutenu le groupe rap. Ensuite, car, entre autres irrévérences, Brassens a écrit une chanson qui met en scène un juge (unique) sodomisé par un gorille. Cette histoire est-elle moins immorale que celles de NTM ?

Dan Franck,
Paris

Front national : des mots pour faire mal

par *Michel Hastings*

On a déjà beaucoup *écrit sur le contenu* idéologique du discours frontiste, sur ses héritages équivoques. Peu de formations politiques ont en effet depuis vingt ans su mieux que lui donner une cohérence théorique à une vision du monde. Mais ce fond ne prend forme qu'à travers un dispositif sémantique étudié, aux effets calculés. Ce qui est dit ne peut être dissocié des manières de le dire.

Le Front national ne cède dans ce domaine à aucune improvisation ; les dérapages sont toujours étroitement contrôlés. Dans une tribune publiée dans *Le Figaro* du 22 juin 1995, Bruno Gollnisch affirmait que *« les luttes politiques sont des luttes sémantiques. Celui qui impose à l'autre son vocabulaire lui impose ses valeurs »*, retrouvant ainsi l'un des axiomes de la propagande qu'énonçait déjà Goebbels : *« Nous ne parlons pas pour dire quelque chose, mais pour produire un effet. »* Cet armement frontiste des mots s'effectue selon une méthode éprouvée et enseignée, qui sait bien qu'une parole politique est toujours *« une parole créatrice qui fait exister ce qu'elle énonce »* (Pierre Bourdieu).

Il s'agit, tout d'abord, de miser inlassablement sur la double topique du sexuel et du médical. Cet obsessionnel marquage biologique accompagne tout processus de stigmatisation et vise, à travers le corps ridiculisé et humilié de l'Autre, à imposer le concept d'un ordre fondé sur une vision organiciste et naturalisée de la société. La logique du vivant se traduit alors en logique du social. Ce répertoire de métaphores ouvre la porte à tout un imaginaire du pur et de l'impur, du Bien et du Mal, du sale et du propre.

Dans les rêveries hygiénistes du FN et de son leader macère leur vision manichéenne du monde. Le discours frontiste sépare, divise, trace des lignes de démarcation entre Nous et Eux. La biologisation de l'Autre supprime tout compromis, toute transaction et renforce une culture d'opposition où sont bannies les notions de rachat et de tolérance. La haine et le ressentiment peuvent alors se soulager dans les images du malade mental, ou du *« pédéraste »*. A-t-on jamais suffisamment souligné l'importance de l'onirisme sodomite dans les discours de Jean-Marie Le Pen, où *« M. Juppé l'acculé »* fait aujourd'hui écho au refus du tribun hier de se *« laisser enculturer »* ?

Comment expliquer cette revendication obsédante de la virilité inquiète, sinon comme la dénégation fiévreuse d'une impuissance politique ? Ce jeu d'images sexuelles et médicales participe à l'évidence d'une entreprise de scandalisation. *Scandaliser, c'est choquer et provoquer les jugements sociaux (« ça ne se dit pas », « c'est honteux »)*, c'est jouer à saute-mouton sur les frontières de l'indicible, du tolérable et de l'inacceptable. C'est, à la manière des enfants qui s'amusent à prononcer des gros mots, jouir des transgressions que l'on fait subir au langage imposé. Mais cette stratégie de scandalisation risquerait de se retourner contre ses auteurs si elle ne se doublait d'une mobilisation des ressources du rire. Jeux de mots, calembours, boutades et sous-entendus affectent les outrances d'un salutaire bémol. Ils euphémisent et dédouanent l'insupportable, tout en ralliant les rieurs. La moquerie court-circuite la raison et l'argumentation logique, piégeant ainsi toute démonstration contraire dans les filets de l'émotion brute. Elle célèbre un être ensemble euphorique en flattant le sentiment de revanches des petits, des opprimés et des exclus. Elle est en politique le signe de ralliement des faiblés qui épongent leurs *propres humiliations en humiliant* la victime émissaire. Elle déshumanise en douceur.

Miser inlassablement sur la double topique du sexuel et du médical. Emprunter les accessoires langagiers à la culture populaire

Il s'agit, ensuite, d'emprunter les accessoires langagiers à la culture populaire, ou plutôt à la caricature que le FN se fait d'un peuple « en parlure ». En sortant son vocabulaire politique des cercles académiques et bourgeois, il en appelle à l'homme de la rue contre l'homme du salon. Jean-Marie Le Pen réinstaure à travers la manipulation du verbe une sorte de lutte des classes. En se démarquant radicalement du langage convenu, il rejoint la demande sociale d'un parler autrement, d'un dire vrai et sans ambages.

La dénonciation des élites politiques que l'on retrouve dans tous les discours frontistes se nourrit de cette parole affranchie des codes de convenance. Celle-ci participe à la soudure populiste des liens d'identification entre les oubliés du social et leurs porte-parole en rupture de politesse. Elle gifle les puissants au langage interchangeable, et substitue à l'épuisement de la parole énarchique une illusion de bon sens et de franchise.

Cette parole libérée, présentée comme rendue au peuple, répond d'une certaine manière à la respectabilisation de la gauche. Conquête des classes moyennes, socialisation dans le creuset des grandes écoles, acquisition d'une culture de gouvernement, l'ont progressivement *éloignée des faubourgs*, de ses manières de faire et de dire. Le Front national récupère donc aujourd'hui un vocabulaire déserté, une syntaxe en jachère, une grammaire snobée. Il réinvente des mots qu'une police du langage médiatique avait fini par éradiquer de la scène politique au profit de la langue de bois pasteurisée et homogénéisée de la technocratie. *« Ça, c'est du Le Pen »* risque demain de devenir le label d'une insurrection qui fonde dans le choix des mots la crédibilité de ses attentes illégitimes.

Car il s'agit, enfin, pour le Front national d'ensauvager la vie politique. En se démarquant du politiquement correct qui normalise aujourd'hui la parole publique, Jean-Marie Le Pen entend reconstruire l'espace politique dans ses clivages ontologiques, ceux de l'ami et de l'ennemi. Alors que le débat politique traditionnel semble s'enliser dans l'évitement des vraies questions, dans le contournement des problèmes et s'installer dans une logomachie oblique et opaque, le franc-parler d'un Le Pen prétend réintroduire la notion d'affrontement, retrouver les vertus du face-à-face.

La parole *obscène* du leader du Front national redécouvre les postures de la révolte et permet à Jean-Marie Le Pen d'incarner le sauveur, solitaire contre tous, le Gaulois révolté, la figure emblématique du Français de souche, jouisseur et indiscipliné. L'insulte et la grossièreté, d'ordinaire *dénoncées*, se transforment ici en ressources politiques, grâce à l'alchimie du ressentiment populaire et de la désespérance sociale. Mais le danger rôde. Les plaisanteries triviales condensent de furieuses énergies au moment même où le FN conjugue les accents de la *décadence*, de la décomposition et du sursaut de salut public. La fabrique d'un langage ordurier subvertit la civilisation des moeurs en dissolvant les tabous, en faisant sauter les verrous de l'autodiscipline et de l'autocontrôle. Préfigurerait-elle les temps barbares du « langage meurtrier » ?

Michel Hastings *est professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Lille.*

La culture bâillonnée

par *Elisabeth Guigou*

Jean-Marie Le Chevallier, maire Front national de Toulon, après s'être une nouvelle fois distingué le 11 novembre en faisant l'apologie de Pétain, s'est opposé, au nom de la préférence nationale, à l'hommage que devait rendre la Fête du livre de Toulon à Marek Halter au motif que celui-ci n'a qu'*« une vision du monde plus internationaliste, mondialiste, qu'un attachement à une nation, à une terre nationale »*.

Après une première tentative de déstabilisation de la Fête du livre en 1995, le maire de Toulon est donc aujourd'hui parvenu à ses fins : confisquer une manifestation culturelle majeure, à laquelle vont 2 millions de francs des contribuables toulonnais, afin de promouvoir une littérature *« nationale »* confidentielle, sélectionnée selon ses propres critères idéologiques.

Le travail de sape du maire de Toulon contre la Fête du livre nous rappelle évidemment celui qu'il a orchestré contre le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, ou celui de M. Bompard à Orange contre les Chorégies.

Orange, Toulon, Marignane, dont les maires reçoivent les instructions du FN, sont en fait autant de terrains d'expérimentation, de laboratoires du système lepéniste. Ce système fonctionne d'ores et déjà comme une chape de plomb. Sa démarche totalitaire est concrète, palpable, implacable : pressions insupportables sur les employés municipaux, dont on regrette au sein du Front national qu'il soit interdit de les remplacer par des militants ; réorientation idéologique de certaines bibliothèques municipales comme à Orange ; maniements des subventions aux associations visant clairement à les mettre au pas ; élus de l'opposition affrontés à des obstacles administratifs obérant l'exercice de leurs fonctions.

La manière dont le FN s'est investi dans le champ culturel est significative d'une volonté de préparation méthodique de l'opinion. Et MM. Bompard et Le Chevallier ne sont que les exécutants zélés d'un Bruno Gollnish maître d'œuvre de la politique « culturelle » du Front. Celui-ci mène un combat vindicatif contre les valeurs universelles et humanistes de notre pays.

Prenons garde cependant : il ne s'agit pas là d'un folklore inoffensif. La présence de la littérature cautionnée par le FN en bibliothèque municipale ou à la Fête du livre de Toulon, au nom d'un critère faussement pluraliste, participe d'une stratégie construite de diffusion d'une idéologie identifiable et historiquement datée : celle de la haine, de la xénophobie, du repli sur soi, de la recherche de boucs émissaires. On s'attaque aujourd'hui aux livres, demain aux hommes. Les engrenages sont, hélas !, connus.

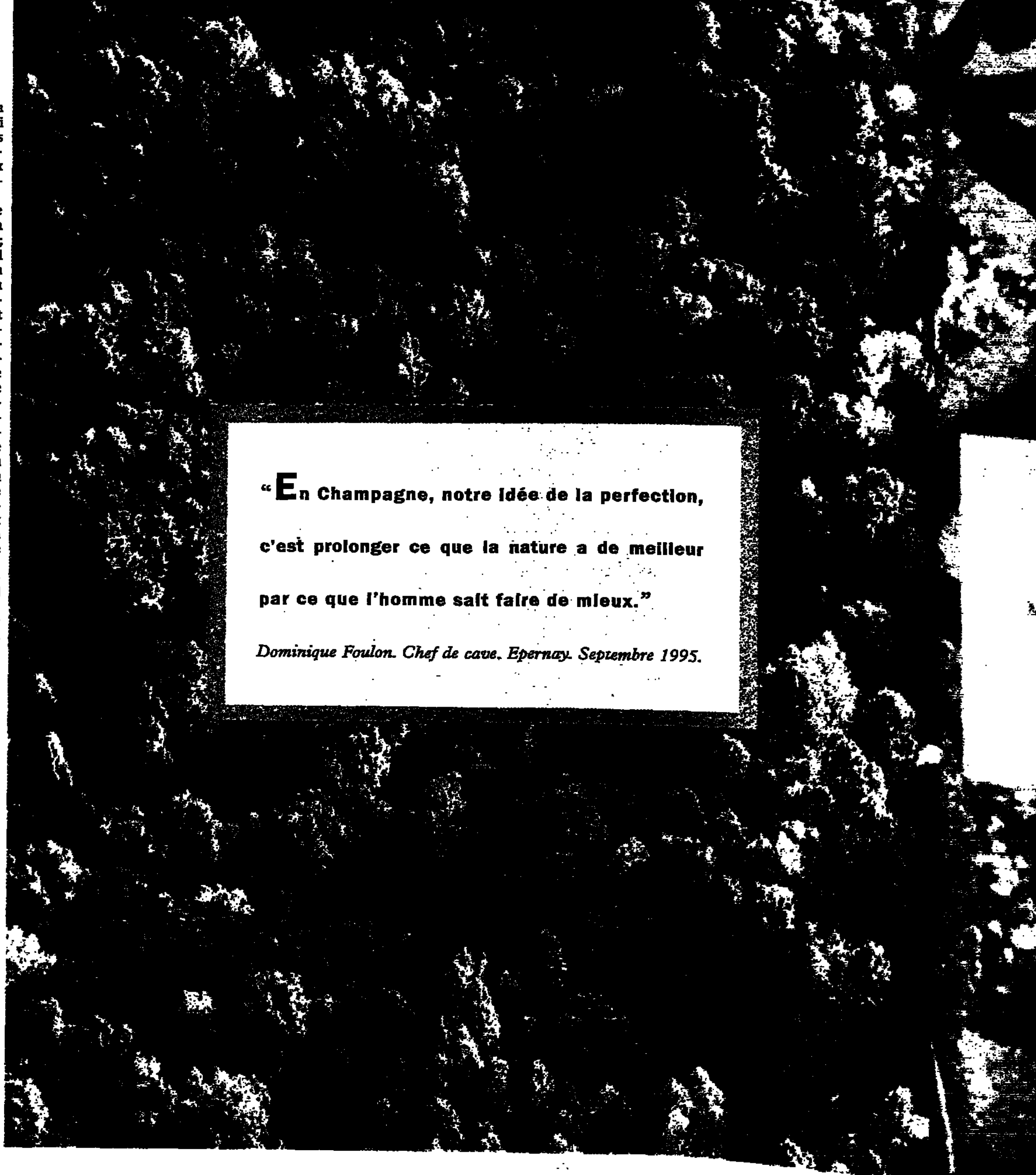
Il règne à Toulon une ambiance d'ordre national que les élus de la région dénoncent, hélas !, en vain ; ainsi, malgré notre vote au conseil régional le 24 octobre d'une motion de soutien au Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, et en dépit du soutien constant du ministre de la culture, que penser du rôle joué par le préfet Marchiani quand il concourt activement à l'épreuve de force engagée depuis son élection par le maire de Toulon avec cette association culturelle et son directeur, Gérard Paquet ? Un préfet qui s'était déjà illustré lors de la première affaire NTM et lors des cérémonies du 14 juillet quand son interprétation très personnelle du trouble à l'ordre public le conduisait à interdire la tenue d'une fête à laquelle participait Fodé Sylla, alors qu'il autorisait la tenue d'une fête bleu-blanc-rouge du FN.

C'est encore dans cette atmosphère de retour à l'ordre moral qu'a été prononcé le jugement démesuré contre le groupe NTM. Je désapprouve les attaques contre la police du groupe NTM, mais je ne pense pas que la solution au mal de vivre des jeunes dans les banlieues soit dans la répression ou dans la censure.

Face à un FN qui est entré dans une nouvelle phase de sa stratégie de conquête du pouvoir, tous les démocrates doivent aujourd'hui se mobiliser pour le dénoncer et le combattre. Il faut un engagement politique, intellectuel, moral et philosophique de tous les instants.

La mobilisation doit être totale. Mais l'impact des idées véhiculées par le FN aujourd'hui est tel qu'il nous appartient de nous organiser de façon tout aussi méthodique : les partis, associations et syndicats ne pourront profondément et durablement faire reculer le FN qu'en s'investissant dans un travail de terrain, au jour le jour, alliant l'écoute, l'argumentation et une combinaison d'initiatives autant locales que nationales. Retrouver le sens de l'engagement militant sera aussi le meilleur moyen pour permettre la compréhension des choix nationaux et européens en soulignant leur lien étroit avec les préoccupations immédiates des citoyens.

Elisabeth Guigou *est député européen et conseiller régional (PS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*



Modernité d'André Malraux

par Philippe Douste-Blazy

En entrant au Panthéon le 23 novembre, André Malraux offre à chaque Français l'occasion d'être fier de la France. Celui qui va rejoindre les autres grands hommes que s'est donnés la République n'est pas seulement une immense figure de ce siècle. Il est aussi l'un des hommes dont l'engagement et l'œuvre sont parmi les plus utiles pour la compréhension de l'époque moderne.

De retour d'un voyage récent à Sarajevo où j'ai rencontré, en compagnie de Pierre Messmer et de Maurice Schumann, M. Izetbegovic, j'en ai eu l'éclatante confirmation. Le président de Bosnie n'a pas simplement évoqué le nom de Malraux pour nous confier que sa lecture avait beaucoup compté pour lui. Il est revenu aussi sur la tragédie qui a ensanglanté son pays pour tirer ce constat : seule la culture peut empêcher le retour d'une telle barbarie. Et il m'a demandé le soutien de la France dans le domaine culturel, pour que son peuple puisse de nouveau avoir le courage de croire en l'avenir.

« Culture et courage » : ces deux mots choisis par M. Izetbegovic sont ceux-là mêmes qu'André Malraux avait, en tant que ministre des affaires culturelles, prononcés le 28 mai 1959 à Athènes : *« Aux délégués qui me demandaient ce que pourrait être la devise de la jeunesse française, j'ai répondu : culture et courage. »* Tels sont en effet les deux mots qui auront le mieux éclairé le sens de sa vie.

D'abord le courage : celui dont sut faire preuve le journaliste révolté d'Indochine, le défenseur de la cause des républicains espagnols, le colonel Berger des maquis de Corrèze, le tribun du RPF, ou l'inlassable compagnon du général de Gaulle.

Courage physique. Ceux qui ont connu André Malraux à l'époque des combats en témoignent. Courage intellectuel aussi. Il en aura fait preuve tout au long d'un siècle traversé par les tempêtes, où il aura toujours défendu l'idée de liberté.

Culture : si l'action politique ou militaire était pour Malraux le moyen de déposer son empreinte sur le monde et sur l'Histoire, il savait que l'art était la voie royale, la seule capable de triompher du temps et de la mort. *« Les hommes meurent pour ce qui n'existe pas »*, constatait-il ainsi avec fatalisme. C'est au moins autant au nom de cette passion pour l'art qu'à travers son action politique que Malraux a traversé le monde.

Le 23 novembre, il n'y aura pas que les Français à être émus. Il y aura aussi les témoins de son discours sur l'Acropole ; les Américains ou les Japonais à qui il a offert le sourire de La Joconde ; les Espagnols qui lui doivent – au dire même de Jorge Semprun – l'un des plus beaux livres jamais écrits sur Goya ; les admirateurs de Braque, Masson, Le Corbusier, Chagall et de tous les artistes qu'il aura aidés ; les peuples des pays d'Afrique où le général de Gaulle l'a envoyé représenter la France, au jour de leur indépendance ; ces terres d'Amérique latine dont il a si souvent évoqué les libérateurs ; l'immense Asie enfin, pour laquelle il aura joué le rôle d'un éclaireur.

> **Culture et courage : tels sont les deux mots qui auront le mieux éclairé le sens de sa vie**

André Malraux déclarait en 1952 : *« Que l'Etat en art ne dirige rien !... L'Etat n'est pas fait pour diriger l'art mais pour le servir ! »* ; et c'est en tant que ministre des affaires culturelles qu'il a le mieux réconcilié l'action et l'art, la politique et la création, la culture et le courage.

Il a mis toute son énergie à défendre les maisons de la culture qu'il aurait voulu créer dans chaque département. L'enjeu pour lui était essentiel : *« Rassembler le plus grand nombre d'œuvres pour le plus grand nombre d'hommes. »* Il a aussi attaché son nom à l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France, à la restauration des monuments majeurs, à la création des secteurs sauvegardés, aux grandes commandes de l'Etat ou aux expositions internationales. Autant d'actes majeurs d'une action exceptionnelle, même si elle fut sans doute lacunaire.

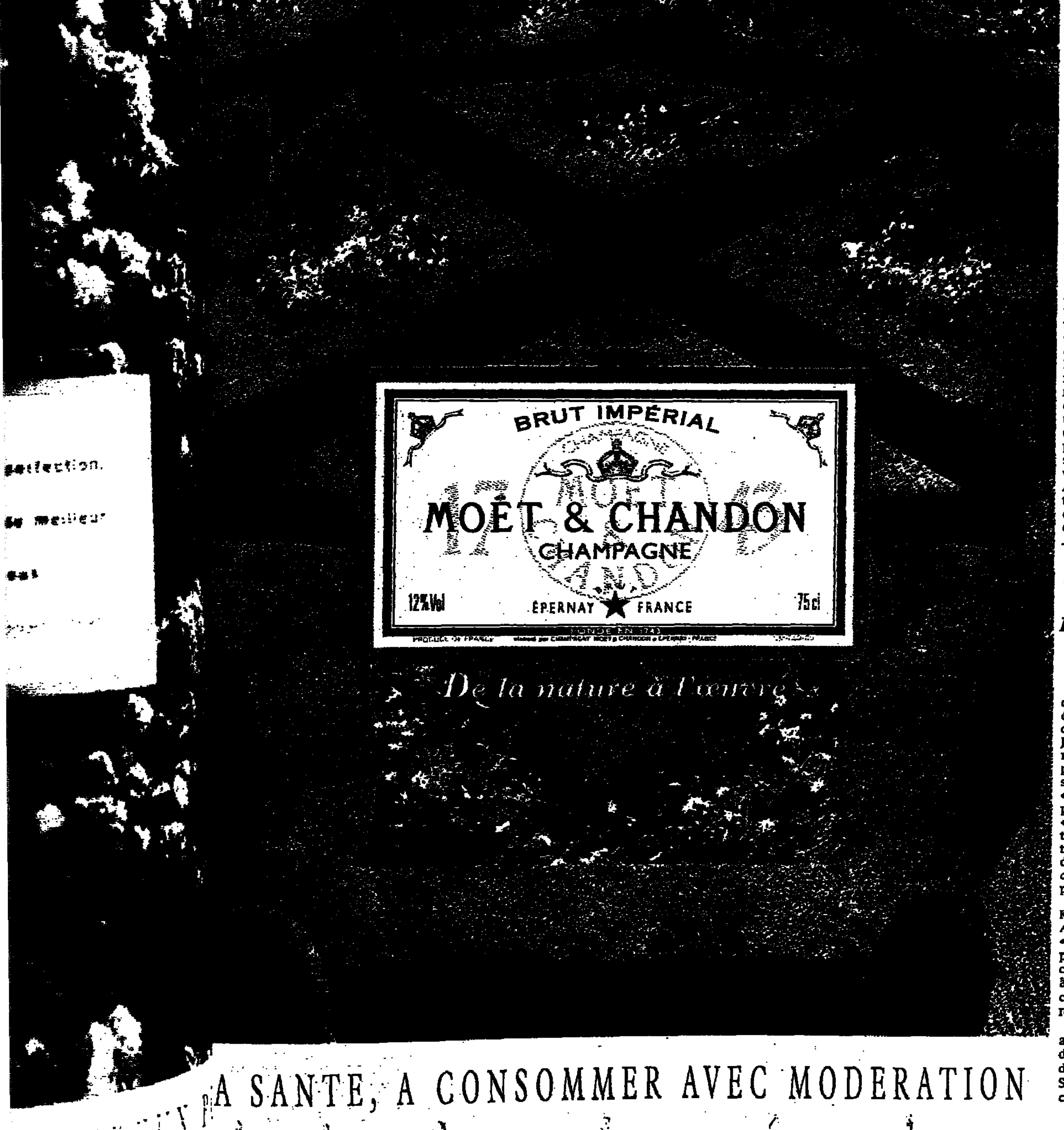
Dans un monde où nos concitoyens doutent parfois de leur capacité d'adaptation, et dont le sens de l'évolution est brouillé par la complexité des problèmes, la culture devient un enjeu politique central. Parce qu'elle est source de réflexion et valeur de référence ; qu'elle est en partie l'héritage de notre identité, un ensemble d'œuvres qui témoignent de la valeur de notre civilisation. Mais aussi et surtout parce qu'elle dicte largement notre capacité de projection vers l'avenir.

Deux conceptions de la culture s'affrontent alors. L'une est défensive et essaye de se rassurer en tentant de reproduire à l'identique les modèles anciens. L'autre conception, c'est celle d'une culture en mouvement, qui reçoit et qui donne, celle de la vie tout simplement. C'est celle d'André Malraux et c'est la mienne. L'idée du musée imaginaire y trouve son cadre naturel, de même que le message de tolérance dont elle est porteuse. Elle n'a pas honte de sa fierté à défendre notre patrimoine culturel national et à incarner le génie français sans jamais céder un pouce au nationalisme. L'action renouvelée en faveur des secteurs sauvegardés en témoigne, de même que l'effort exceptionnel d'équipement culturel et musical mené depuis un an, les projets culturels de quartier réalisés dans une trentaine de villes, le soutien résolu au spectacle vivant et l'action de grande ampleur que je mène avec la Fondation du patrimoine.

Voilà pourquoi parler culture aujourd'hui reste l'une des façons les plus concrètes de parler politique et pourquoi la modernité d'André Malraux, à Sarajevo comme à Paris, est autant celle du ministre de la culture que celle du rebelle au service de la liberté, de la fraternité et de la justice. Parce que son message est celui de la volonté mise au service du combat éternel de l'ordre et du mouvement, de la norme et de la création ; celui de deux conceptions de la culture, deux pratiques de la démocratie.

N'oublions donc pas ce message et sachons nous montrer dignes de la devise qu'il nous a léguée. Culture et courage : beau programme pour le XXIe siècle.

Philippe Douste-Blazy
est ministre de la culture.



Pour Karel Bartosek...

Certaines critiques portées à l'encontre du livre de notre collègue Karel Bartosek, *Les Aveux aux archives*, nous amènent à intervenir publiquement et à rappeler les principes qui fondent notre activité professionnelle :

– Travaillant, pour la plupart, sur la période très contemporaine et sur le temps présent, nous savons que nous touchons à des sujets brûlants, susceptibles de déchaîner les passions et de froisser les susceptibilités. Pour autant, nous prétendons qu'il n'existe pas de sujets tabous à condition de respecter les règles du métier d'historien, ce que Karel Bartosek a fait. Bien plus, nous pensons que nos investigations et nos méthodes de recherche permettent d'apporter une connaissance plus sereine d'événements et de phénomènes qui ont marqué en profondeur ce siècle.

– Les archives ouvertes à l'Est ne constituent pas la panacée : elles doivent être soumises au même traitement (critique interne et externe) que n'importe quelle autre source et elles ne prennent de sens qu'en fonction des questions que le chercheur leur pose. Néanmoins, elles représentent un gisement fondamental de savoir. Dans ces conditions, et lorsqu'elles sont utilisées avec la prudence requise, ce qu'a fait Karel Bartosek, on peut s'étonner que leur intérêt soit systématiquement dénié et leur valeur probante refusée a priori. Appliquée à d'autres événements tragiques, par exemple ceux de la deuxième guerre mondiale et des camps d'extermination, cette attitude aurait des effets redoutables...

– Nous refusons énergiquement l'idée selon laquelle certains de nos travaux n'ont pas droit de cité parce qu'ils remettraient en cause les mythes fondateurs du passé de la France et favoriseraient l'extrême droite. Ces arguments évoquent une période révolue où des vérités n'étaient pas bonnes à dire. Il est vrai que la recherche historique s'affronte parfois au devoir de mémoire quand celui-ci n'a de contenu que mythologique. Pour notre part, nous estimons que les travaux historiques peuvent apporter leur pierre au débat civique et qu'ils sont donc une nécessité. Particulièrement dans le moment présent.

En fonction de ces considérations, les signataires tiennent à souligner que le livre de Karel Bartosek, *Les Aveux des archives*, est un ouvrage très important qui apporte une véritable contribution à la connaissance historique.

Jean-Pierre Azéma, Jean-Jacques Becker, François Bédarida, Serge Berstein, Pierre Broué, Philippe Buton, Stéphane Courtois, Jean-Luc Domenach, Pierre Grémion, François Hincker, Pierre Kendé, Marc Lazar, Philippe Levillain, Pierre Milza, Henry Rousso, Jean-François Sirinelli, Nicolas Werth, Annette Wieviorka et Michel Winock.

... ou contre ?

par Lilly Marcou

Il y a deux manières d'aller aux archives du communisme : soit pour apprendre, soit pour se voir confirmer ce qu'on pense savoir, écrivait à juste titre Michel Tatu dans *Le Monde* du 20 octobre 1995. J'ajoute qu'il y a une troisième démarche : procéder dans un pur esprit revanchard et diffamatoire. Et si dans la foulée cela apporte de la « gloire », si cela permet de faire parler de soi, rendant ledit auteur « célèbre », tant mieux ! Les critères de la déontologie, de la vérité historique, le déshonneur pour des hommes et des femmes d'exception, peu importe : si cela rapporte...

C'est ce genre de choix que fit Karel Bartosek dans son livre *Les Aveux des archives*. La chasse aux « affaires », la chasse aux « espions » qui nous amènent à une chasse aux sorcières d'un autre âge : voilà un nouveau type de recherche que certains éditeurs ne renoncent pas à publier.

Ayant travaillé souvent sur les archives soviétiques et sur des dossiers sensibles, comme ceux des kominterniens, et sur les fonds Staline, j'ai compris pourquoi et comment certains qui m'avaient précédée, pas seulement des Français, et souvent, sinon surtout, des Russes, arrivent à des conclusions hasardeuses, biaisant la vérité historique afin de conforter leurs opinions et leur état d'esprit.

Les archives ne remettent pas en cause les meilleurs travaux effectués durant une soixantaine d'années en Occident ; elles ne nous amènent pas à tout reprendre de zéro en matière d'histoire du communisme.

Elles nuancent ou confirment ce que l'on savait déjà. Parfois, elles révèlent des points de détail qui ne peuvent en aucun cas mettre en cause la hauteur des personnalités telles que Jean Moulin, Pierre Cot, Lise et Artur London, Raymond Aubrac ou d'autres de la même carrure, qui vont venir compléter la liste des « chasseurs » de tout bord.

Triste époque que celle que nous vivons, où la recherche historique avance à coups de matraque dus au besoin pervers de « dénoncer » ceux à qui l'humanité doit avant tout – au moins pour l'heure – la fin du fascisme.

Lilly Marcou, *historienne.*

Marseille « ensarre » les pauvres

Le 2 novembre 1546, les édiles de la ville décidaient d'enfermer les gueux, vagabonds et « gens sans aveu ». Cette chasse aux traîne-misère se perpétua jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Sans jamais venir à bout de la mendicité

LE 5 novembre 1996, Jacques Chirac déjeunait à la préfecture des Bouches-du-Rhône en compagnie des élus. L'adjoint au maire, Jean-Claude Mattei (UDF), vantait devant lui l'action de la municipalité de Marseille en faveur des plus démunis et soulignait qu'elle n'avait pas pris d'arrêté antimendicité. Le président de la République l'en félicitait, et plus encore de ce qu'il ne puisse être question ici d'un référendum sur ce terrain miné.

Ils ignoraient peut-être l'un et l'autre que le 2 novembre 1546, quatre-cent cinquante années auparavant, les édiles décidaient d'*« ensarrer les pauvres »* – en français d'aujourd'hui : de les enfermer. Quarante ou cinquante mille habitants vivent alors dans ce port dirigé par des échevins. La délibération de ces patriciens est remarquable parce qu'elle manifeste une approche nouvelle de la pauvreté de la part des élites, mais elle reste sans effets concrets. Comme les trois autres, presque identiques, datées de 1556, 1563 et 1566.

En novembre 1577, obstiné, le conseil y revient : il nomme pour chacun des quatre quartiers de la ville deux commissaires chargés de chasser les vagabonds et les *« gens sans aveu »*. Cela ne suffira toujours pas puisque les registres signalent encore deux décisions de même nature. Le 18 décembre 1622, les édiles décident de *« renfermer dans un lieu propre et choisi par les consuls les pauvres natifs de Marseille, afin que les étrangers fainéants et vagabonds ne s'introduisent plus parmi eux, pour être dans ledit lieu nourris et entretenus tant de leur travail que des aumônes suivant la quête qui en sera faite »*.

Les fonds manquent tant qu'on envoie mendier dans les églises ces mendiants qu'on a enclos

Pourtant, rien n'est encore fait durant deux décennies. En juillet 1640, le premier consul, André de Jarente, déclare qu'il faut implorer la grâce divine face à la menace de la peste et accomplir une *« œuvre de miséricorde »*, en vertu de quoi l'institution nouvelle, pour laquelle on commence à réunir des fonds sous l'impulsion d'un vigoureux chanoine, s'appellera Notre-Dame-de-la-Charité.

Terrain acquis, premiers bâtiments érigés, les décisions prennent alors forme de pierre : on installe quelques déshérités le jeudi saint de 1641. L'œuvre est inaugurée le 24 juin 1641 par une procession solennelle : les pauvres marchent deux par deux dans les rues de la ville sous les yeux du clergé séculier, des ordres religieux, des consuls et des fondateurs de l'institution en grand habit de cérémonie.

Désormais équipé, le conseil insiste : en 1644, il décide qu'est *« enjoint aux pauvres mendiants, étrangers, hommes et femmes, valides et invalides et aux bohémiens, de vider de la ville et de son terroir dans ledit pour sur ladite peine de fouet »*. En 1655, trois cents pauvres sont donc *« ensarrés »* dans l'unique corps de bâtiment.

Le siècle et demi qui suit verra l'apogée de cette institution, qui s'inscrit au cœur de la mentalité du temps. La discussion sur les mendiants fait en effet partie des grands débats sociaux que les académies mettent au concours. Louis XIV donne une déclaration en 1682 demandant d'envoyer les bohémiens aux galères, de raser femmes et filles et de conduire les enfants aux hôpitaux les plus proches. Une ordonnance royale de 1700 déclare à propos des mendiants que *« la plupart ont trouvé tant de douceur à gagner dans la mendicité, dans une vie libertine et fainéante, beaucoup plus qu'ils ne pouvaient recevoir par le travail le plus rude et le plus continu qu'ils pouvaient faire »*.

Cela avant que la loi la plus importante de l'Ancien Régime concernant pauvres et mendiants ne soit édictée, le 18 juillet 1724. Le roi décide alors que tous ces bougres doivent se rendre dans les hôpitaux, où on les emploierait, *« contre leur subsistance et entretien »*, à des travaux publics ou de ponts et chaussées. Les étrangers aux villes concernées seront munis d'un passeport valable quinze jours durant lesquels ils devront rejoindre leur lieu de naissance, et un système de correspondance centralisé veillera à la bonne exécution de l'opération.

Pourtant, l'agrandissement permanent et chaotique de la Charité, toujours à court de fonds, ne suffira jamais à résoudre la lancinante question. Pour le seul XVIIe siècle, on dénombre cinquante délibérations municipales destinées à cloîtrer ces miséreux. Souvent bâties sur le même modèle, parfois tout bonnement recopiées d'une séance à l'autre. On a beau aggraver les sanctions brandies envers les pauvres et les « logeurs » et « cabarets » qui ne les livrent pas aux chasse-gueux chargés de les capturer, rien n'y fait. Parmi les soixante-dix mille habitants qui peuplent Marseille à la fin du XVIIe siècle, on dénombre encore et toujours une masse imposante de gens atteints de l'*« esprit de mendianisme »* et venus des campagnes provençales ou des côtes méditerranéennes affamées et ravagées par les guerres. Vauban estime au dixième de la population totale les habitants du royaume *« sans aveu »*.

Au Grand Siècle, la Charité abrite donc un gros millier de misérables, dont on garde quelques images grâce aux registres d'entrées et de sorties. Rares sont ceux qui y viennent de leur plein gré, comme ce *« Claude Barre, natif d'Oriol, âgé de soixante-dix-sept ans, ayant été esclave quinze ans à Salé* [NDLR : comptoir du Maroc], *qui n'a retrouvé aucun membre de sa famille. »* Ou cette Catherine de Moulin, cinquante-deux ans, *« Flamande vivandière »* affectée d'une paralysie *« qui la rend invalide de tout son corps, ayant le bras gauche sans mouvement, marchant avec potence et bâton »* – et qui s'évadera un peu plus tard ! Des enfants, orphelins ou prétendus tels, y sont conduits : Jean Berrin, huit ans, en compagnie de sa jeune sœur, âgée de sept ans, *« sourde-muette, clochant du pied droit »*. Joseph, quinze ans, *« imbécile »*, *« Pierre Chabaud, de Gap, dix-sept ans, extropié du pied droit, plié en dedans, ne pouvant presque pas se soutenir, visage long et maigre »*.

Tous ceux-là, estropiés, enfants, vieillards, sont destinés à rester leur vie entière derrière les hauts murs. D'autres enfants, valides, sont censés apprendre les métiers de calfat ou de mousse, et l'on caresse l'espoir que les rudiments de lecture, d'écriture et d'arithmétique ici inculqués leur permettront d'embarquer sur des bateaux – les capitaines sont rarement preneurs.

Ramassés par les chasse-gueux honnis, arrive toute une procession de peigneurs de laine, vignerons, cureurs de puits domestiques, jardiniers, portefaix, porteurs de chaise, décrotteurs [NDLR : de chaussures], venus des campagnes. Ou de calfats, matelots, cordiers-auffiers, vendeuses de tombées de mouton, poissonniers venus de Corse, de Gênes, de Toulon ou de Nice. Sans oublier, bien sûr, ces bohémiennes dont les époux sont aux galères à perpétuité.

Ces traîne-misère sont marqués d'un « m » avec un *« instrument* [qui] *ressemble à un petite boîte dans laquelle se trouvent renfermées des lancettes qui, toutes à la fois en un clin d'œil, sont poussées au moyen d'un ressort (...). Cette impression faite, on jettera sur ces petites plaies de la poudre à canon pulvérisée qu'on allumera avec du papier enflammé et, sur-le-champ, on couvrira la plaie d'un linge trempé dans l'eau tiède animée d'un tiers d'eau de vie »*.

Hommes, femmes, filles et enfants, séparés, vivotent dans ces bâtiments toujours en chantier, à l'ombre d'une chapelle elle-même conçue pour les séparations et hiérarchies. Astreints à un rude règlement précisant (1712) que, les *« jours ouvriers, les pauvres se lèveront à 5 heures en été et à 6 en hiver (...), qu'ils s'habilleront en silence en priant Dieu tout bas, se peigneront et couvriront leurs lits »*, où, la plupart du temps, ils dorment à plusieurs... Les jeunes enfants, qu'on envoie derrière les processions funèbres, sont si mal vêtus qu'on les prend *« pour des faquins »* et qu'on s'en plaint. Les fonds manquent tant qu'on envoie mendier dans les églises ces mendiants qu'on a enclos.

Bien sûr, les délibérations réitérées en témoignent, jamais la question de la mendicité, tellement agitée au cours de ces siècles, ne sera résolue. Outre l'essentielle : l'afflux ininterrompu des misères rurales vers la ville, quelques-unes des raisons de l'échec si constant de la politique d'enfermement sont avancées par les historiens. D'abord, des zizanies perpétuelles entre les différentes forces et pouvoirs chargés d'appliquer cette politique. Ensuite, l'insuffisance notoire et permanente de moyens donnés aux hôpitaux pour remplir leur fonction : le pain même y manque, quand il n'est pas mortellement malsain.

Mais il y a aussi cette hostilité récurrente de la population qui entrave le ramassage des miséreux. Les ordonnances défendent expressément *« d'empêcher les archers de l'Hôpital de faire leur devoir et de les insulter et injurier »*. On les traite volontiers de *« mangeurs »*, quand ce n'est pas *« une troupe de gens qui se met à vociférer des injures »*, un portier d'église qui s'oppose au transport d'un aveugle, ou deux hommes, *« le sieur Belot et un teinturier nommé Julien »*, qui les battent au point qu'ils relâchent leur pauvre proie.

En 1749, le parlement de Provence statue encore sur la question : il n'est plus question d'enfermer les invalides. La Révolution française réunit la Charité aux deux hôpitaux de la ville : elle se voue alors à des fonctions d'hébergement des invalides, des vieillards et des indigents, et le travail forcé disparaît. Une page est tournée.

M. S.
A Marseille

★ Augustin Fabre, *Les Rues de Marseille*, 1867. Réédition Diffusion générale de librairie (11, rue Molière, Marseille), 1970. Monique Etchepare, *L'Hôpital de la Charité à Marseille et la répression de la mendicité et du vagabondage*, 1641-1750. La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1962. François-Paul Blanc, *Un système original d'assistance publique aux XVIIe et XVIIIe siècles ; Marseille et ses hôpitaux d'enfants abandonnés*. Annales de CRDP n° 8, Marseille, 1966. Alain Paire, *La Vieille Charité de Marseille*. Edisud, troisième édition, 1996.

La réhabilitation de la Charité

Au cours du XIXe siècle, la Vieille Charité, transformée en « Hospice de la vieillesse et de l'enfance », abrite encore quelques centaines de pensionnaires. Le bâtiment, abandonné en 1890, est cédé en 1905 à l'armée, qui y installe des troupes coloniales. Municipalisé, ses espaces découpés, il sera dans les années suivantes mis à la disposition de familles démunies et expropriées pour cause de travaux, puis à la suite de la destruction du Vieux-Port par les nazis. Cent quarante-six familles s'y entassent jusqu'en 1962. Le bâtiment est alors squatté, avant l'opération de réhabilitation qui l'a, en seize ans, transformé en un des plus beaux monuments de la ville. La Vieille Charité rénovée abrite désormais l'Ecole des hautes études en sciences sociales et son centre de documentation ; le Centre international de poésie Marseille ; le Musée d'archéologie méditerranéenne ; le Musée des arts africains, océaniens et amérindiens ; et des expositions temporaires.

N° ii
AV NOM DE DIEV ET DE LA TRES SAINCTE VIERGE MARIE MERE DE CHARITE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE/CL. A. LASSUS

JEAN BELVISI

Les bâtiments de la Vieille Charité, rénovés, abritent aujourd'hui l'Ecole des hautes études en sciences sociales et plusieurs musées (ci-dessus).

En 1640 est fondé à Marseille l'hôpital de la Charité, destiné à accueillir « les pauvres natifs de ladite ville ». La décision est prise en application d'une délibération du Conseil de la maison commune qui remonte à décembre 1622 (ci-contre).

Pierre Échinard, historien

« Aujourd'hui comme hier, c'est la même peur de l'autre »

PIERRE ÉCHINARD est un spécialiste de l'histoire des étrangers et de la culture populaire. Il a écrit de nombreux ouvrages sur Marseille, en particulier le premier tome du monumental *Migrance, histoire des migrations à Marseille* (Edisud, 1989), avec Emile Temime, et *Marseille au quotidien, chroniques du XIXe siècle* (tome I, Edisud, 1991, tome II, Laffitte, 1994).

« Est-il anachronique de comparer l'enfermement des pauvres sous l'Ancien Régime et les arrêtés anti-mendicité d'aujourd'hui ?

– Pas du tout. Il s'agit toujours de la peur de l'autre. De surcroît, ces arrêtés d'Ancien Régime sont toujours à double détente : ils séparent les étrangers des non-étrangers. Ils visent à expulser les étrangers à la ville, au pays, et stigmatisent par exemple les bohémiens, étrangers parmi les étrangers. On chasse ceux-ci hors de la ville ; et on enferme les pauvres, supposés marseillais, à l'hospice. Cela me rappelle invariablement Vichy, qui a, au début, séparé les juifs français des juifs étrangers avant de les livrer tous...

– Pourtant, les mendiants ne sont plus les mêmes.

– Au contraire. Ces mendiants sont de même nature, pourrait-on dire. Ils sont des pauvres qui ont tout perdu, des victimes. Mais ils sont des forains, qui ne résident nulle part et d'où vient un danger. Ce sont les gens qu'on ne veut plus voir.

» Ils sont l'homme nu à qui il reste un seul bien : la liberté de se mouvoir. Et c'est ce qu'on veut leur enlever. Parce que, selon les époques, ils sont assimilés aux fainéants, aux bandits, aux anarchistes. Louis XIV s'en prend aux bohémiens, mais aussi à ceux qui vivent comme les bohémiens.

– D'où vient cette permanence de leur exclusion ?

– C'est affaire de réflexe mental, et cela ne change pas beaucoup. Il est plus facile d'exclure que de secourir, de cacher que de prendre en compte. On se rassure volontiers en masquant le problème de l'exclusion.

– Les édiles et les directeurs de l'hospice de la Charité parlent beaucoup d'apprendre un métier aux mendiants et de les remettre au travail. Est-ce vraiment leur but ?

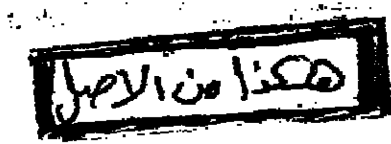
– Ils en parlent, et personne ne peut *a priori* nier leur bonne volonté. Mais, en réalité, on ne sait pas exactement ce qu'il advenait de ce point de vue-là. En particulier, on ne sait pas combien de jeunes gens, formés à l'hospice, sont devenus mousse ou calfateur après leur séjour là-bas, malgré la volonté affirmée de leur apprendre un métier et de leur réserver des emplois. Ce qu'on sait, en tout cas, c'est qu'on enfermait les gens, qu'on les battait. De ce point de vue, l'établissement est plus assimilable à un centre de travail forcé qu'à une entreprise de réinsertion – pour utiliser un terme moderne... Cette volonté affirmée de réinsérer me semble plutôt relever de ce qu'on appelle la bonne conscience.

– L'échec de cette politique d'enfermement des mendiants est souvent attribué aux résistances de la population. Est-ce votre avis ?

– On sait que les incidents étaient courants au moment de la capture des mendiants. Les gardes, les « chasse-gueux », étaient certainement honnis. On déteste le gendarme, surtout celui qui affiche une morgue d'autant plus grande qu'il n'est pas très puissant. On aime qu'il soit rossé : c'est le plaisir d'une revanche sur les pouvoirs, Guignol nous le dit bien. Il faut ajouter que la Charité était installée au cœur des quartiers qui sont devenus au XVIIe siècle les quartiers des pauvres.

» Le voisinage de l'hospice était donc constitué de petites gens qui savaient bien que la condition de mendiant n'était pas si éloignée de la leur : il faudrait alors parler de réflexe de solidarité, ou plutôt de compassion populaire. Il a pu y avoir aussi des protestations issues de ce qu'on appelle les libéraux, c'est-à-dire de gens éclairés hostiles à ces procédés. Peut-être pourrait-on encore rapprocher de notre époque, où bien des gens qui s'élèvent contre les arrêts anti-mendicité sont issus de milieux équivalents, une certaine classe intellectuelle. »

Propos recueillis par
Michel Samson



ACQUISITIONS Née, en septembre 1991, de la fusion des deux premières banques des Pays-Bas, l'ABN et l'Amro Bank, ABN-Amro a entrepris, depuis, une expansion à marche forcée qui se traduit par des acquisitions de réseaux bancaires partout dans le monde. ● LE GROUPE vient ainsi d'annoncer la reprise, pour 1,9 milliard de dollars (10 milliards de francs), de Standard Federal Bancorporation Inc, la plus grande caisse d'épargne du Midwest américain. ● IL S'AGIT de la plus importante acquisition jamais réalisée par ABN-Amro, ce qui lui permet de devenir la plus grande banque étrangère aux Etats-Unis. Ce qu'elle est déjà en France après l'acquisition, l'an dernier, de NSM (Neuflize-Schlumberger-Mallet). ● SYMBOLE d'une ambition mondiale, ABN-Amro avait aussi annoncé, le 18 novembre, le rachat de la Lloyds Bank en Australie.

ABN-Amro se bâtit un réseau bancaire à l'échelle de la planète

La première banque néerlandaise a lancé, vendredi 22 novembre, une OPA de 10 milliards de francs sur la plus importante caisse d'épargne du Midwest américain, la Standard Federal Bancorporation. Le 18 novembre, elle avait déjà annoncé l'achat de la Lloyds Bank en Australie

AMSTERDAM
correspondance

Tout va très vite pour la première banque néerlandaise, née en septembre 1991 de la fusion des deux premiers établissements des Pays-Bas, l'ABN et l'Amro Bank. Face à un marché domestique étroit et partagé avec deux autres puissants concurrents (ING et Rabobank), la nouvelle entité s'est fixé un grand dessein : aller chercher, à marche forcée, plus de la moitié de ses profits à l'international. L'an dernier, la banque affichait un total de bilan de 546,3 milliards de florins (1 644 milliards de francs) pour un bénéfice net de 2,3 milliards (6,9 milliards de francs), ce qui la plaçait au onzième rang mondial. Pour les six premiers mois de 1996, l'étranger représentait 49,3 % du résultat avant impôts, et ce pourcentage devrait sensiblement croître dans les années à venir au vu des ambitieux projets de développement.

C'est Michael Drabbé, responsable de l'international au directoire, qui a ouvert le feu, en juillet, en annonçant un plan pompeusement intitulé « Asie 2000 ». L'objectif ? Doubler, au tournant du siècle, le pourcentage de la région dans le bénéfice total avant impôts. La banque, qui a hérité du réseau international de ses ancêtres, actifs dans les colonies du royaume, va investir 1 milliard de dollars, soit le double de l'effort actuel. « Asie 2000 » entend faire d'ABN-Amro la banque de la nouvelle classe moyenne chez les « dragons » asiatiques. En l'an 2000, ABN-Amro veut disposer, dans la région, d'une trentaine de nouvelles agences, s'ajoutant aux trente déjà en place, et doubler du même coup les effectifs, qui passeront à six mille personnes. Les implantations s'adresseront à la nouvelle bourgeoisie du Pakistan, de l'Inde, de la Thaïlande, de la Malaisie, de Taïwan et de l'Indonésie. C'est d'ailleurs dans ces deux pays que la banque entend faire ses premières expériences asiatiques pour les particuliers : *« Nous travaillons à un plan détaillé sur l'Indonésie, qui offre de bonnes possibilités avec sa classe montante et ses deux cent cinquante établissements qui, bien souvent, ne sont pas à la hauteur*, explique au *Monde* Jan Kalff, PDG d'ABN-Amro. *Nous étudions des lieux d'installation à Java, le nombre de cartes bancaires à distribuer, etc. Le programme démarrera l'an prochain. »*

Le Pacifique est aussi une cible. Il y a moins d'une semaine, le lundi 18 novembre, la banque annonçait le rachat de la Lloyds Bank en Australie, filiale de la Bank of New Zealand, elle-même filiale du groupe britannique Lloyds TSB.

A Sao Paulo, le groupe a dévoilé un autre projet : accroître, en quatre ans, le nombre d'agences en Amérique latine de 114 à 250. Présente dans la région depuis 1994, affichant un retour sur capital de 60 %, la banque mettra l'accent sur le Brésil, l'Argentine, la Colombie, le Venezuela et le Pérou.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

En principe, la croissance se fera par des voies autonomes. Mais la banque n'exclut pas l'acquisition d'un petit réseau d'agences. Elle va également utiliser les moyens de se développer grâce à l'utilisation des nouvelles technologies : *« De nos jours, la croissance ne passe plus exclusivement par l'agrandissement du réseau »*, explique Fabio Barbosa, responsable d'ABM-Amro au Brésil. Contrairement aux plans asiatiques, la banque refuse de chiffrer ses investissements. Tout juste Jan Kalff consent-il à évoquer un possible accroissement de la part de l'Amérique latine dans le bénéfice avant impôts : *« 8 % aujourd'hui, ensuite environ 10 %. »* En revanche, la banque est beaucoup plus empressée à expliquer ses motivations : l'hyperinflation est maîtrisée, les perspectives économiques sont encourageantes, les barrières douanières sont levées, et l'énorme programme de privatisation devrait permettre à la banque, de se placer dans l'activité du conseil.

Ces nouveaux projets n'empêchent pas la banque de poursuivre son développement aux Etats-Unis, à une cadence tout aussi rapide. En mars, elle annonçait l'acquisition, pour 190 millions de dollars, de Comerica Bank Illinois et, vendredi 22 novembre, celle de Standard Federal Bancorporation pour 1,9 milliard de dollars. Depuis quatorze ans, l'ABN et l'Amro ont choisi de concentrer leurs acquisitions dans la région de Chicago.

L'OBSTACLE EUROPÉEN

Asie, continent américain, Europe de l'Est – comme en témoigne le récent rachat de la cinquième banque hongroise, DHB –, la soif d'expansion d'ABN-Amro ne bute, à ce jour, que sur un obstacle : l'Europe occidentale. Même si la France reste un cas un peu particulier, puisque ABN-Amro y est tout de même la première banque étrangère après l'acquisition, l'an dernier, de NSM (Neuflize, Schlumberger, Mallet).

En tout cas, depuis sa fusion, le groupe rêve d'un *« second marché domestique »* sur le Vieux Continent. L'opération aurait dû se faire au moyen d'une acquisition, installant d'un coup la banque en bonne place dans le pays choisi. *« En Europe, les bonnes banques ne sont pas en vente, et celles qui le sont sont empêtrées dans des difficultés »*, commente Jan Kalff. *« Nous avons étudié de nombreuses propositions en France, notamment le Crédit du Nord, le CIC, Hervet, et même le Crédit lyonnais. Mais cela n'a rien donné »*, concède-t-il avant d'avancer : *« Le second marché domestique fait toujours officiellement partie de nos objectifs, mais j'y crois de moins en moins. »*

« Nous croyons dans le concept de la banque universelle, disent les dirigeants de la banque. *Nous ne séparons pas la banque de détail de la banque d'affaires, ce qui permet d'accroître la synergie dans les soixante-neuf pays où nous sommes actifs. Quant à la banque d'investissement, nous avons décidé, en 1994, d'y développer un réseau sous un seul nom, celui d'ABN-Amro Hoare Govett. »* De sa base londonienne, cette entité tente de se tailler une place dans un secteur dominé par les Britanniques et par les Américains.

AVEC ROTHSCHILD

Dans le domaine du conseil, ABN-Amro a surpris en s'alliant à Rothschild dans un joint-venture. L'idée est de permettre de tirer parti des spécialités respectives pour mieux se placer, notamment en tant que cochef de file, dans des opérations de privatisation. Selon Jan Kalff, le joint-venture porte déjà ses fruits et *« nous rapportera des dizaines de millions de florins »*.

Récemment, Jan Kalff a ajouté une nouvelle couleur à la palette des activités de la banque au logo vert et jaune. Le groupe prend discrètement des participations dans des sociétés néerlandaises à la recherche d'actionnaires stables. Celles-ci sont inférieures à 10 %. Car le PDG veut éviter de tomber dans le travers de la banque-industrie et accumuler les fonctions peu souhaitables *« d'actionnaire et de fournisseur de crédit »*. Jan Kalff est trop conscient du danger : sa banque n'a-t-elle pas étudié de près le dossier du Crédit lyonnais ?

Alain Franco

Le premier établissement étranger aux Etats-Unis

EN ANNONÇANT le rachat de Standard Federal Bancorporation, la plus grande caisse d'épargne du Midwest américain, ABN-Amro boucle la plus grosse acquisition de son histoire. Fidèle à sa logique de diversification géographique, ABN-Amro met l'accent sur des marchés non domestiques. Pour atteindre ses objectifs de rentabilité, elle privilégie des marchés situés loin de l'Europe continentale.

Cette dernière acquisition pèse plus de 1,9 milliard de dollars, soit 10 milliards de francs, un ordre de grandeur proche de la valeur du groupe CIC. *« Nous avons l'intention de financer cette opération en émettant 750 millions de dollars (3,8 milliards de francs) d'actions préférentielles* (preference shares) *aux Etats-Unis via ABN-Amro North America »*, a précisé, vendredi 22 novembre, le président de la banque, Jan Kalff. Le solde sera directement financé par les fonds de la maison-mère. Selon Jan Kalff, l'acquisition devrait immédiatement, dès 1997, améliorer le bénéfice par action d'ABN-Amro.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Avec cette opération, ABN-Amro s'affirme comme la première banque étrangère aux Etats-Unis. Elle compte déjà 11 000 salariés outre-Atlantique, auxquels s'ajouteront les 4 000 de Standard Federal. Présente dans la région de Chicago depuis l'acquisition de la banque LaSalle National en 1979, ABN-Amro y dispose d'un réseau de 130 agences, qui inclut deux acquisitions récentes, Comerica Illinois et Columbia National Bank, et la place au deuxième rang des banques locales.

Elle va s'enrichir des 182 agences de la Standard Federal, présente dans le Michigan, l'Illinois, l'Ohio et l'Indiana. Cette dernière conservera son enseigne, mais son intégration permettra, à terme, de réaliser des économies d'échelle, selon ABN-Amro. Aux Etats-Unis, la banque néerlandaise contrôle aussi l'European American Bank, présente dans l'Etat de New York avec 87 agences. Elle bénéficie, en outre, du double statut de banque d'affaires et de banque commerciale, qui lui permet d'exercer son métier de banque de grandes entreprises et de marché outre-Atlantique.

Sophie Fay

Sur les bords du Léman, la couleur vient aux diamants

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Un diamant de 33,64 carats d'un jaune éclatant adjugé 1,3 million de francs suisses par Christie's, le 21 novembre, et une pierre rose, bijou personnel de la reine Marie-Antoinette, vendue 1,763 million par Sotheby's : au cours des enchères de joyaux organisées à Genève cet automne par les deux célèbres commissaires-priseurs anglo-saxons, les gemmes de couleur, dernière lubie des professionnels et des particuliers, ont débridé les convoitises. Diamants bleus, roses ou jaune canari ont atteint des sommets, et parfois des prix dix fois supérieurs à la pierre dite *flawless D*, c'est-à-dire la meilleure qualité, d'une blancheur pure.

Rubis, saphirs et émeraudes sont également dans l'ascenseur. Ajoutez une signature célèbre sur la monture ou une provenance prestigieuse, et la valeur du carat grimpe encore plus haut. Mais attention, les gemmes doivent être obligatoirement de couleur franche ; le rose virant au brun et le bleu vaguement grisâtre subissent une décote importante.

Qui réussira jamais à arracher la moindre confidence aux commissaires-priseurs établis sur les bords du lac Léman ? Ils ne livrent rien sur l'identité des vendeurs, se bornant à déclarer que ces derniers sont sans doute à court d'argent, conséquence de la loi des 3 D – décès, divorce, dettes – chère à François Curiel, chef du département international de joaillerie de Christie's. Rien non plus sur l'identité des acquéreurs.

EN EXPANSION

Au bar de l'hôtel Richemond, certains susurrent que les nouveaux fortunés d'Asie du Sud-Est sont particulièrement friands des *coloured stones*. Les riches du Proche-Orient alimentent dans une moindre mesure cet engouement pour une valeur refuge, inédite, rare, exotique, plus facilement négociable que les diamants blancs. *« En raison d'un environnement naturel plus luxuriant, l'Extrême-Orient se révèle plus sensible aux couleurs chatoyantes que l'Occident. Quant au monde arabe, il bénéficie d'une lumière plus crue améliorant l'éclat des pierres de couleur »*, explique David Bennett, le patron de Sotheby's-Genève. Si, plus traditionnels, les Américains boudent cette vogue, les Européens, empêtrés dans la récession, sont carrément hors jeu.

Grâce à l'absence d'impôts sur les transactions de bijoux et à la bienveillance des autorités, Genève accapare 60 % des enchères de joaillerie, un secteur en pleine expansion. A l'instar des ventes de tableaux impressionnistes ou de meubles anciens, celles de joyaux sont devenues de véritables événements artistico-médiatiques. Les séances sont organisées des mois à l'avance par des experts bien introduits, sachant où sont les « affaires », grâce au bouche à oreille, à la lecture des nécrologies et à un carnet d'adresses bien rempli. Tout est mis en œuvre pour attirer le chaland, des défilés de mannequins arborant les plus belles parures, en passant par des expositions itinérantes des objets et la publication de catalogues plus colorés que jamais.

Marc Roche

DÉPÊCHES

■ **MATRA-AEROSPATIALE : la délégation générale pour l'armement** devra arbitrer le contentieux qui oppose Aerospatiale à Matra à propos du programme de missile de croisière Storm Shadow, qui sert de fondement à la coopération entre le groupe privé et British Aerospace (BAe). Cet accord franco-britannique est intervenu après plusieurs mois de discussions (*Le Monde* du 27 juillet), et il a abouti à une fusion des deux groupes, au sein d'une même entreprise dénommée Matra-BAe Dynamics. Le Storm Shadow est dérivé de la version Scalp de l'Apache, une famille de missiles air-sol destinée à l'armée française et développée par Matra et Aerospatiale. Aerospatiale, qui estime que ses intérêts ont été spoliés avec l'introduction de BAe dans le programme, et qui a fait breveter certains des systèmes ou équipements entrant dans la composition de ces missiles, a décidé de faire valoir ses droits. Matra considère, de son côté, que le Storm Shadow n'a rien à voir avec la famille des missiles Apache.

■ **THOMSON : l'association Pour que vive une ambition industrielle française** a annoncé sa création, le 22 novembre, à l'initiative de salariés de Thomson Multimédia, la filiale d'électronique grand public de Thomson. Demandant *« la révision de la procédure de privatisation »*, elle estime que le gouvernement *« peut organiser une cession de Thomson-CSF »*, filiale d'électronique de défense de Thomson, et *« mener indépendamment la privatisation de Thomson Multimédia »*.

■ **CNP : les syndicats de la Caisse nationale de prévoyance**, contrôlée par la Caisse des dépôts et par l'Etat, ont décidé de se mobiliser à nouveau contre l'ouverture du capital de la compagnie d'assurances et contre la modification du statut du personnel fonctionnaire. L'intersyndicale a convoqué des assemblées générales mardi 26 novembre et jeudi 28 novembre pour décider d'éventuelles actions.

Thyssen se recentre et réduit ses ambitions dans les télécommunications

COLOGNE
correspondance

La restructuration annoncée, vendredi 22 novembre, par Thyssen (122 000 salariés) va modifier en profondeur le groupe de Düsseldorf, qui entend se concentrer sur ses métiers principaux. A peine huit mois après son arrivée au poste de président du directoire de Thyssen, Dieter Vogel a décidé de se séparer des filiales dont la rentabilité sur le capital investi est inférieur à 12,5 %. La cession ou la fermeture de ces activités doit permettre de hisser les autres aux premières places mondiales. Vu l'ampleur des réformes, *« on peut parler du processus le plus important jamais engagé par Thyssen, après des années d'immobilisme »*, commente un analyste de la Deutsche Bank.

Toutes les divisions sont concernées, à commencer par la sidérurgie, qui a fait le nom et la fortune du groupe de la Ruhr. Thyssen projette de conserver les aciers plats, beaucoup plus profitables, et de se désengager des aciers longs. La moitié de ses unités de production dans ce secteur ont déjà été cédées en octobre. Par ailleurs, la filiale Thyssen Industrie doit être restructurée : certaines unités de construction mécanique sont en cours de cession ou de fermeture. Les activités de défense ont été vendues et les chantiers navals sont sur la sellette.

Handelsunion, la troisième division du groupe, devrait abandonner le commerce du charbon et celui du pétrole. Prévue jusqu'en 1998, cette cure d'amaigrissement, qui représente entre 3,5 et 5 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires, *« est déjà réalisée à 70 % »*, selon un porte-parole.

BESOIN DE LIQUIDITÉS

Par ce programme de désinvestissement, Thyssen souhaite dégager les liquidités nécessaires au développement de ses cinq domaines les plus rentables, qui représentent 60 % de son chiffre d'affaires. De nouvelles alliances pourraient être conclues dans les aciers plats, en plus des partenariats déjà en cours avec Krupp-Hoesch. Les ascenseurs, les filiales de construction mécanique, le négoce de matériaux, les équipements automobiles font aussi partie des nouvelles priorités.

D'autres secteurs disposent d'un *« délai d'observation »*, comme l'immobilier, les techniques de construction, les services et la logistique. Le directoire se donne jusqu'en 1999 pour étudier leur importance stratégique et leur viabilité avant de décider de leur cession éventuelle.

Parmi ces activités, dont le chiffre d'affaires total s'élève à 10 milliards de deutschemarks, figurent les télécommunications, que M. Vogel qualifiait, il y a encore quelques mois, de future *« quatrième division »*. Ce secteur, sur lequel Thyssen avait, comme d'autres grands groupes industriels allemands, fondé beaucoup d'espoirs, *« se trouve dans une phase de réorientation »*. Les ambitions sont revues à la baisse et les investissements sont gelés après le mariage raté avec TBKom, filiale de la Deutsche Bahn, qui a préféré s'allier à Mannesmann en juillet dernier.

MISES EN EXAMEN

Les déboires de Thyssen Telekom et la mise en examen de dirigeants, dont M. Vogel, dans une affaire liée au rachat d'une filiale dans l'ex-RDA ont pesé sur l'image du groupe. Ses dirigeants tentent aujourd'hui de renverser la tendance. *« Ce plan était nécessaire depuis longtemps »*, dit-on à la Deutsche Bank.

Les mauvais résultats du dernier exercice, avec un chiffre d'affaires en légère baisse, à 38,7 milliards de deutschemarks, et un bénéfice net divisé par deux (à 350 millions) auront accéléré sa mise en œuvre.

Philippe Ricard

CLIENTÈLE Le développement des fonds collectifs et le succès qu'ils remportent poussent les établissements financiers à mettre au point des formes inédites de mandat personnalisé de gestion collective. ● CE TYPE DE SERVICES qui était destiné et accessible seulement à une clientèle investissant au moins 1 million de francs concerne aujourd'hui des portefeuilles de 200 000 à 300 000 francs. ● CES MANDATS DE GESTION ouvrent un espace médian entre, d'un côté, le guichet et la vente banalisée de parts de sicav ou de fonds communs (FCP) et, de l'autre, la gestion privée, voire la gestion de fortune réservée aux clients assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes. ● CERTAINES BANQUES n'ont pas hésité à élargir encore leur cible en proposant directement des parts de sicav ou de FCP adaptés à différents objectifs de gestion de patrimoine.

La gestion de portefeuille devient accessible au plus grand nombre

En utilisant une sélection de sicav et de fonds communs (FCP), de nombreux établissements proposent aujourd'hui une gestion personnalisée à leurs clients à partir de niveaux d'investissement (200 000 francs) bien plus modestes que dans le passé

UN VENT de renouveau et de diversification souffle depuis quelques mois sur la gestion de portefeuille avec l'apparition d'une nouvelle génération de mandats de gestion en organismes de placement collectif en valeurs mobilières fonds communs (OPCVM) – sicav et FCP. Le développement des fonds collectifs et le succès qu'ils ont rencontré auprès de la clientèle poussent les établissements financiers (les banques, mais également les sociétés de Bourse, voire certains cabinets de conseils financiers comme Elysée Vendôme) à mettre au point des formes inédites de mandat personnalisé de gestion collective.

« *On peut parler d'une véritable démocratisation de la gestion de portefeuille* », constate M. Gilbert Habermann, chargé de la gestion privée au Crédit lyonnais. « *Traditionnellement select et destiné en exclusivité aux gros comptes (1 million de francs minimum), ce service financier devient désormais accessible à partir de 200 000 ou 300 000 francs.* » Certes, les sociétés de Bourse et les banques continuent d'offrir à leur clientèle fortunée des mandats de gestion en titres achetés directement. Ils sont plus ou moins sophistiqués selon l'importance du portefeuille et les vœux de leur clientèle. Mais elles sont de plus en plus nombreuses à proposer des panachages d'OPCVM, voire une gestion purement à base d'instruments collectifs.

« *L'utilisation des fonds communs ou des sicav permet une plus grande diversification et une meilleure ventilation du portefeuille pour des montants beaucoup moins importants que ceux requis dans le cadre d'une gestion en titres achetés directement* », souligne-t-on chez Ferri (société de Bourse). Paradoxalement, Paribas, dont la réputation dans le sur-mesure financier n'est plus à faire, fut parmi les premières banques à explorer cette nouvelle voie du mandat de gestion « prêt-à-porter ». « *Nous nous sommes rendus compte que l'on pouvait répondre parfaitement aux attentes de nos clients à travers des combinaisons diversifiées d'OPCVM* », remarque-t-on au siège de la banque de la rue d'Antin.

Le choix des fonds d'investissement (monétaires, obligataires, actions françaises ou étrangères, marchés émergents, Asie, Etats-Unis, etc.) se fait en fonction d'objectifs financiers plus ou moins risqués que le mandant détermine avec le gestionnaire. « *Nous proposons en général quatre grilles de portefeuilles respectivement dites de rendement, d'équilibre, de croissance et de performance* », précise un professionnel. Chacune correspond à un OPCVM diversifié de la gamme Paribas (Paribas rendement, Paribas équilibre, Paribas croissance et Paribas opportunités) dont la composante reflète le degré de risque accepté par le porteur. Le mandataire ensuite a carte blanche pour procéder, au sein de chaque grille, aux arbitrages et ajustements nécessaires en fonction de l'évolution des marchés.

« *Ce système présente un double avantage pour le mandant*, rappelle-t-on chez Paribas. *Il lui permet de bénéficier de la gestion d'un professionnel et d'accéder à des marchés qui, en portefeuilles d'actifs directs, nécessitent des connaissances spécifiques et des sommes souvent élevées pour que l'investissement ait un sens. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe pour un portefeuille classique, les plus-values ne seront taxées qu'en cas de vente de l'OPCVM.* »

Ce qui à partir de l'année prochaine sera d'autant plus intéressant que les seuils de cession permettant d'échapper à l'impôt passent pour les actions comme pour les obligations à 100 000 francs contre 200 000 francs actuellement.

Qu'il s'agisse, pour ne citer qu'eux, du Crédit du Nord, de la banque Cortal, du Crédit lyonnais ou encore plus récemment des banques populaires, les établissements financiers ont vite compris tout l'intérêt qu'ils avaient à promouvoir cette forme revisitée de gestion de portefeuille dite en Meccanos d'OPCVM. Les formules proposées diffèrent peu d'une banque à l'autre et apparaissent comme des clones du modèle développé par Paribas. Les seuils d'accès sont plus modestes (500 000 francs au Crédit du Nord, 250 000 francs au Crédit lyonnais, 200 000 francs dans les banques populaires contre 3 millions de francs chez Paribas...), et le coût annuel (environ 1 000 francs par an en moyenne, auxquels s'ajoutent les droits d'entrée et les frais de gestion annuels propres aux différents fonds et sicav composant le portefeuille) moins prohibitif que ceux affichés par Paribas. Mais le principe est le même et permet d'accéder à un mandat de gestion qui, selon les établissements, se déclinera en trois ou quatre grilles d'allocations d'actifs. « *Nous sommes face à une nouvelle stratification de la gestion de portefeuille* », note Gilbert Habermann. *Les mandats de gestion en OPCVM ouvrent un espace médian entre d'un côté le guichet et la vente banalisée de parts de sicav ou de FCP, et de l'autre la gestion privée, voire la gestion de fortune réservée aux clients assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes.* » Ils constituent surtout un véritable appel d'air pour les professionnels.

JE VOUS EN METS COMBIEN ?

OPCVM SICAV

Plantu

« L'utilisation des fonds communs ou des sicav permet une plus grande diversification pour des montants beaucoup moins importants que ceux requis dans le cadre d'une gestion en titres achetés directement »

Encouragés par l'écho que rencontre auprès des particuliers cette nouvelle génération de mandats de gestion, certaines banques n'ont pas hésité à élargir encore leur cible. C'est le cas notamment du Crédit du Nord, qui vient de fêter la première année de commercialisation de son produit Etoile patrimoine.

« *Il s'agit d'une version simplifiée des Meccanos d'OPCVM. Nous proposons directement à nos clients trois types de gestion qui reposent sur trois FCP diversifiés (Etoile patrimoine prudence à dominante monétaire, Etoile patrimoine équilibre composé de 50 % de monétaire, de 25 % d'obligataire et de 25 % d'action et Etoile patrimoine dynamique basé sur 45 % d'actions françaises et internationales)* ». Il suffit d'acheter des parts de l'un de ces FCP (100 francs à 300 francs minimum) et d'acquitter les frais d'entrée (1 % à 2 %) et les frais de tenue de compte annuels (1 % à 1,5 %) pour bénéficier d'une gestion professionnelle relativement personnalisée.

Avec quelque 28 000 porteurs et plus de 3 milliards d'encours comptabilisés cet automne, Etoile patrimoine a rapidement trouvé son public. Et n'a pas tardé à faire des émules. La BNP a lancé en septembre dernier un produit similaire (Stratégis) qui, en moins de deux mois de commercialisation, a déjà collecté... 5 milliards de francs (essentiellement dans la version « Prudence »). Des projets concurrentiels sont dans les cartons des autres banques et certains pourraient voir le jour avant la fin de cette année.

Laurence Delain

Un métier à part entière

Le mouvement d'ouverture et de diversification de la gestion de portefeuille sous mandat s'est récemment traduit dans les textes par la nouvelle loi du 2 juillet 1996. Visant à « *la modernisation des activités financières relatives à la gestion pour le compte de tiers* », cette nouvelle réglementation n'a pas seulement pour but de se conformer à la directive européenne du 10 mai 1993 relative à ce type de service financier. Elle marque un véritable tournant pour la gestion de portefeuille sous mandat. « *Pour la première fois* », précise t-on à l'Assfi (Association française des fonds et sociétés d'investissement), « *on passe d'une logique de produits à une logique d'acteurs* ».

Reconnu en tant que tel, le métier de gestionnaire de portefeuille (qui peut être exercé notamment par les banques, les maisons de titres, les sociétés de Bourse, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion d'OPCVM) est désormais soumis au seul contrôle de la COB (Commission des opérations de Bourse), assistée d'un comité consultatif de la gestion financière.

Les syndics veulent redorer leur blason

Devis gonflés, dessous-de-table... : certains faits divers ont récemment démontré que les syndics comptent des brebis galeuses dans leurs rangs. Afin de redorer leur blason, ces derniers ont donc décidé de se doter d'un label attestant de la qualité de leurs services, cette démarche ayant fait l'objet d'une annonce publiée dans le *Journal officiel* du 9 août. A terme, les professionnels du secteur estiment qu'environ 30 % des syndics devraient obtenir cette certification.



IMMOBILIER

Délivrée par Qualité France, organisme composé de représentants de syndics et de copropriétaires, la certification ne peut être acquise qu'après un audit complet du cabinet demandeur.

Pour les copropriétaires, la mise en place de ce label, si les choses sont menées avec autant de sérieux qu'annoncé, est une bonne nouvelle car elle devrait limiter les abus, fréquents dans ce type d'activité.

Les syndics certifiés s'engagent en effet à respecter un cahier des charges, auquel ils ne peuvent déroger sous peine de perdre leur qualification. Ce cahier des charges stipule notamment que les syndics « labellisés ont l'interdiction de percevoir des rémunérations ne figurant pas dans leur mandat et qu'ils doivent fournir une information financière claire et continue aux copropriétaires. Ils sont également tenus d'effectuer une surveillance technique régulière des immeubles qu'ils gèrent et de mettre plusieurs entreprises en concurrence pour les travaux d'entretien ou de réparations. Le tout en pratiquant une gestion rigoureuse dont le détail sera fourni grâce à un dialogue permanent avec les membres du conseil syndical de l'immeuble.

Pour vérifier qu'aucune dérive ne se produit, des opérations de contrôle inopinées seront périodiquement menées par l'organisme certificateur, d'éventuels manquements aboutissant au retrait du label. Mieux : en cas de litige avec un syndic, les copropriétaires pourront saisir une commission paritaire par le truchement de Qualité France afin de régler un maximum de conflits à l'amiable.

Sur la durée, il sera intéressant de jauger l'efficacité de cette instance de conciliation dont la mise en place est accueillie avec un certain scepticisme par plusieurs figures de la profession.

Revers de la médaille, certains redoutent que la certification ne provoque un surcoût qui soit indirectement imputé aux copropriétaires. En effet, le respect du cahier des charges entraînera, estiment les détracteurs du projet, la mise en place de moyens informatiques et humains supplémentaires dont le poids financier devra bien être supporté par quelqu'un. A l'avenir, les assemblées de copropriétaires devront donc vérifier que la profession n'est pas en train de se refaire une moralité... à leurs frais.

Didier Laurens

Les sofica perdent une partie de leurs avantages

Les sofica (sociétés de financement pour l'industrie cinématographique et audiovisuelle) sont des sociétés anonymes dont la vocation est de financer les œuvres cinématographiques ou les productions audiovisuelles agréées par le ministère de la culture. Les particuliers qui deviennent actionnaires de ces sociétés, soit en souscrivant au capital initial, soit en participant à des augmentations de capital, peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Ce sont ces avantages que le projet loi de finances pour 1997 entend écorner.

FISCALITÉ

Jusqu'à l'an dernier, la totalité de l'investissement en actions de sofica pouvait être déduite du revenu imposable à condition que le montant n'excède pas 25 % de ce revenu (les éventuelles plus-values, taxables à un taux proportionnel comme plus-values mobilières, ne font pas partie du revenu pris en compte). Cette règle avantage donc les contribuables imposés dans les tranches marginales les plus élevées du barème. Ainsi, un épargnant effectuant un investissement de 150 000 francs pouvait économiser jusqu'à 85 300 francs d'impôt s'il était imposé à 56,8 %.

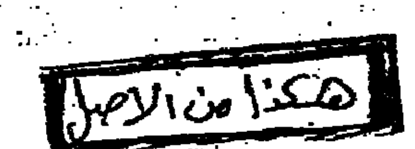
Pour les souscriptions effectuées cette année, le montant maximum déductible du revenu imposable pourrait être fixé à 50 000 francs (La commission des finances a toutefois proposé de relever le plafond de la déduction à 200 000 francs). De plus, la tranche marginale maximale d'imposition devrait passer de 56,8 % à 54 %. Deux éléments qui rendront moins attractifs le régime fiscal des sofica. Car l'économie d'impôt maximale ne dépasserait pas 27 000 francs (50 000 x 54 %).

Les actionnaires des sofica sont tenus de conserver leurs titres pendant une durée minimale de cinq ans. Un délai porté à huit ans lorsque la société garantit une valeur de rachat pour ces actions.

Si cette condition n'est pas respectée, les sommes déduites sont réintégrées dans le revenu imposable de l'année au cours de laquelle la cession est intervenue.

Quant à la rentabilité finale de l'opération, elle dépendra de plusieurs facteurs : montant de l'économie d'impôt réalisée (elle-même fonction de la tranche marginale d'imposition du souscripteur l'année où il bénéficie de l'avantage fiscal), valeur de revente de l'action et délai au terme duquel cette cession intervient.

Laurent Edelmann



La rumeur, si je veux

LA BOURSE DE PARIS a continué de progresser cette semaine dans le sillage de Wall Street. Vendredi, dernier jour du terme de novembre, les valeurs françaises ont terminé à leur plus haut niveau de l'année. En cinq séances, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 0,68 %, à 2 255,47 points. Le mois boursier est gagnant de 4,83 % et, depuis le début de l'année, la Bourse de Paris affiche un gain honorable de 20,4 %. A ce niveau, les valeurs françaises ne sont plus qu'à 4,7 % de leur plus haut historique (2 360,98 points, le 2 février 1994).

VALEURS

Les allées du Palais Brongniart ont encore bruissé de rumeurs. Rumeurs d'OPA, de rapprochements, qui, généralement démenties, ont cependant donné l'occasion aux boursiers de réaliser de belles opérations. Pour reprendre la publicité du Club Méditerranée, cela n'a pas été pour lui-même *« le bonheur, si je veux »* mais *« la rumeur, si je veux »*. Le titre a gagné 9,03 %, à 327,10 francs. Les suppositions et autres fuites évoquaient d'abord une OPA lancée par Accor (669 francs, + 1,67 %. Mais les familiers du secteur de l'hôtellerie et du tourisme n'ont accordé que peu de crédit à ces spéculations, voyant peu de synergie entre un groupe hôtelier, dont le désendettement reste une priorité, et le numéro un du village de vacances.

Puis la rumeur a évoqué Exor, société de portefeuille de la famille Agnelli et actionnaire de référence à 12,98 % du Club Méditerranée, qui accentuerait sa pression sur l'équipe managériale et demanderait une *« rentabilité plus acceptable »*. Exor, jugeant que les résultats tardent à venir, aurait pu être acheteur mercredi des actions afin de faire baisser le coût moyen d'une participation acquise au prix fort il y a plus d'un an. Enfin, un rattrapage n'est pas à exclure après la purge qu'a connu le titre du Club voilà tout juste un mois, après les déclarations de Serge Trigano selon lesquelles *« que le résultat courant du second semestre sera du même ordre que celui de l'été dernier »*. Le 23 octobre, lendemain de cette déclaration, l'action avait perdu plus de 17 %.

Le titre Casino termine la semaine à 235,10 francs, à quelques francs de son plus haut niveau de l'année (246,10 francs) atteint mercredi. L'action a seulement gagné 0,73 % sous l'effet des prises de bénéfice, bénéficiant selon les observateurs de nouvelles spéculations sur un rapprochement avec Promodès. Les boursiers estiment, en dépit des démentis des deux entreprises, que celui-ci pourrait se faire par le biais d'une offre publique d'échange (OPE) d'une action Promodès pour six actions Casino.

L'offre publique d'échange d'AXA sur l'UAP a débuté jeudi 21 novembre et durera jusqu'au 18 décembre. Les modalités de l'OPE prévoient l'échange de cinq actions UAP contre deux actions AXA et deux certificats garantissant chaque action AXA à 392,5 francs au 30 juin 1999. Pour la banque d'affaires J. P. Morgan, cette parité globale d'échange *« apparaît équitable au regard des résultats et valorisations actuels des deux groupes et du fait qu'elles devraient procurer aux actionnaires de l'UAP, dans les conditions actuelles du marché, un gain de l'ordre de 35 % par rapport à la moyenne des cours cotés des soixante jours de Bourse qui ont précédé l'annonce de l'offre »*. AXA termine la semaine à 314,40 francs (+ 3,83 %) et l'UAP à 139,80 francs, son plus haut annuel, avec un gain de 3,79 % en cinq séances.

L'incendie survenu dans le tunnel sous la Manche a légèrement pesé sur Eurotunnel cette semaine, le titre abandonnant 2,6 % en cinq séances à 7,5 francs. Indirectement, une rumeur – encore – a pesé sur la SCOR. Selon le marché, l'impact de l'incendie du tunnel aurait pesé pour 500 millions de francs sur les comptes 1996 du réassureur. Bien que ce dernier ait démenti, le titre s'incrivait vendredi en clôture en recul de 4,15 % à 185 francs. Depuis le début de l'année, le titre affiche un gain de 20,91 %.

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	22-11-96	Diff.
Bongrain	2055	+0,24
Danone	737	+1,65
Eridania Beghin	823	-0,12
Fromageries Bel	4248	-1,66
LVMH Moet Vuitton	1263	+3,28
Pernod-Ricard	277	-1,07
Remy Cointreau	125,10	-2,26
Saint-Louis	1289	-8,38
	—	
	—	

ASSURANCES	22-11-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	169,50	+9,76
Axa	314,20	+8,17
GAN	113,50	-3,41
SCOR	182,10	+5,64
UAP	139,20	+3,80
Union Assur.Fdal	629	+4,83
	—	
	—	

BATIMENT ET MATÉRIAUX	22-11-96	Diff.
Bouygues	525	+2,94
Ciments Fr.Priv.B	171	+0,28
Colas	697	+8,56
Eiffage	206	+2,08
Eurotunnel	7,40	-5,92
GTM-Entrepose	255	+10,15
Imetal	819	[illegible]
Jean Lefebvre	253	[illegible]
Lafarge	331,80	+8,81
Saint-Gobain	728	+1,39
SGE	114,50	+10,73
	—	
	—	

CHIMIE	22-11-96	Diff.
Air Liquide	783	+0,38
Gascogne (B)	430,50	-1,48
Michelin	258,20	+1,01
Plastic-Omn.(Ly)	439,60	+2,38
Rhone Poulenc A	160,30	+1,97
Roussel Uclaf	1341	-1,39
Sanofi	442,40	-3,60
Synthelabo	480	+0,71
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	22-11-96	Diff.
BIC	768	+3,32
Christian Dior	726	+10,69
Clarins	719	+0,98
DMC (Dollfus Mi)	118,50	+8,42
Essilor Intl	1530	+1,86
Groupe Andre S.A.	388,90	+12,38
L'Oreal	1818	[illegible]
Moulinex	113	-0,26
Salomon (Ly)	449	+1,56
S.E.B.	1034	-0,57
Skis Rossignol	135	+3,84
Sommer-Allibert	159	+5,29
Zodiac ex.dt divid	1481	-1,20
	—	
	—	
	—	

CRÉDIT ET BANQUES	22-11-96	Diff.
Bancaire (Cie)	568	+0,17
B.N.P.	206,20	-2,45
C.C.F.	243,10	-0,77
Cetelem	1215	-1,37
Comptoir Entrep.1	9,10	-2,67
CPR	412	+0,48
Cred.Fon.France	69,30	-0,28
Credit Local Fce	471	+2,39
Credit Lyonnais CI	133,70	-2,40
Credit National	291,50	+6,34
Societe Generale	556	-3,63
UFB Locabail	504	+6,55
UIC	28,15	+5,31
Via Banque	157,10	-1
	—	

DISTRIBUTION	22-11-96	Diff.
Carrefour	3015	-3,52
Casino Guichard	237,20	-1,08
Castorama Dl (Li)	887	-3,98
Comptoir Moder.	2595	-0,34
Damart	4110	-3,24
Galeries Lafayette	1815	-2,41
Guilbert	926	+4,04
Guyenne Gascogne	1880	+0,53
Pinault-Prin.Red.	1961	—
Primagaz	571	+0,52
Promodes	1460	-3,94
Rexel	1535	+1,32
	—	
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	22-11-96	Diff.
Alcatel Alsthom	469	+2,82
CS Signaux(CSEE)	223	-5,50
Intertechnique 1	815	-9,94
Labinal	928	+0,74
Legrand	914	+0,21
Sagem SA	3193	-0,21
Schneider SA	246	+2,80
Thomson-CSF	163,50	-0,72
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	22-11-96	Diff.
G.F.C.	449	+2,04
Rue Imperiale(Ly)	4646	+0,93
Sefimeg	390	-2,01
Simco	472	+7,02
UIF	408,50	-1,32
Lucia	60	+9,09
Silic	745	+1,63
Sogeparc (Fin)	719	+0,84
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	22-11-96	Diff.
Bollore Techno.	559	+0,53
Cerus Europ.Reun	120,50	-1,22
CGIP	1243	-0,79
Eurafrance	2305	+0,69
Gaz et Eaux	2080	-2,75
Lagardere	154,40	-2,03
Marine Wendel	471,40	+0,19
Nord-Est	130	+1,16
Paribas	361,60	-7,92
Suez	218,30	-2,58
Worms & Cie	276,50	-2,29
Navigation Mixte	760	+1,33
Parfinance	233	-1,27
Mortaignes P.Gest.	869	+17,43
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	22-11-96	Diff.
Bertrand Faure	195	-1,76
Dassault-Aviation	1074	+0,28
De Dietrich	207	-1,47
Eramet	278,10	-1,34
Fives-Lille	489	+0,82
Legris indust.	215,10	-1,79
Metaleurop	45,95	+0,76
Peugeot	613	+0,98
Renault	116,10	-5,68
Strafor Facom	376,60	+1,92
Valeo	317	-0,59
Vallourec	283,60	+3,84
	—	—
	—	—
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	22-11-96	Diff.
Anglo American #	285	-2,06
De Beers #	149,50	-2,22
Driefontein #	62,10	-4,59
Gencor Limited #	17,50	-0,28
Harmony Gold #	42,30	+4,44
Randfontein #	25	-3,28
Saint-Helena #	31,70	+2,09
Western Deep #	166,10	-2,29
	—	—
	—	—

PÉTROLE	22-11-96	Diff.
Elf Aquitaine	457,20	+7,22
Esso	551	+0,18
Geophysique	379	+4,92
Total	417,40	+5,67
BP France	141,90	+1,86
Erap-Elf CPet.	405	+5,46
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	22-11-96	Diff.
Bail Investis.	760	-0,52
Interbail	210	-1,77
Klepierre	650	-1,21
Locindus	729	-0,54
Selectibanque	70,10	-1,12
Unibail	492	-2,76
Immobail	102,30	+1,28
	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	22-11-96	Diff.
Accor	664	+1,06
BIS	514	-3,92
Canal +	1168	-6,10
Cap Gemini	245,70	+1,02
CEP Communication	361,50	-0,95
Club Mediterranee	329	+7,93
Eaux (Gie des)	639	-1,08
Euro Disney	10,70	+0,46
Filipacchi Medias	1060	-5,10
Havas	337,10	-0,85
Lyonnaise Eaux	468,10	+0,88
Publicis	448,60	+1,72
S.L.T.A	1122	-4,26
Sligos	680	-2,01
Sodexho	2475	+3,55
Technip	503	+1,96
Ecco	—	—
Scac Delmas(SVD)	1001	+0,10
Dauphin OTA	339	+6,26
TF1-1	543	+3,62
	—	—
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	22-11-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,51	+0,05
CNB TMO 82-97 (S)	—	-1,27
CNB Parib.97TMO(S)	100,33	+0,31
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,32
CNI TMO 1/82-97(S)	—	-1,27
	—	—

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 15 novembre

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 14,69 %, sur 5 ans : 35,32 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NORWICH SELECTION	NORWICH	1	36,26	13	39,56	134,76
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	2	24,00	—	—	113,93
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	3	21,35	1	59,07	139,57
VALEURS DE FRANCE	BRED	4	21,49	—	—	488,54
INTERSELECTION FRANCE	SG	5	20,47	9	38,80	595,47
ALLIAGE (D)	BGP	6	18,45	—	—	1072,30
ALLIAGE (C)	BGP	7	18,45	—	—	1154,59
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	8	17,93	5	46,77	880,10
BSD AVENIR	BSD	9	17,90	16	26,15	117,98
PERVALOR	SG	10	17,80	12	35,57	662,95
OUEST VALEURS (C)	CIO	11	17,47	14	31,32	1630,38
OUEST VALEURS (D)	CIO	12	17,46	15	30,70	1425,29
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRET	13	14,95	4	49,30	170,11
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRET	14	14,94	3	49,49	182,66
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	15	14,86	19	22,97	238,66
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	16	14,85	20	22,95	228,46
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	17	13,36	17	25,13	2129,11
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	18	13,36	18	25,13	2016,62
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	19	12,98	22	8,57	44774,14
TRESOR AVENIR	CDC TRES	20	12,63	6	46,37	117,64
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	21	12,28	—	—	1146,10
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	22	12,19	2	53,38	17455,82
ASSURINDICE	DEMACHY	23	12,13	21	15,24	11405,47
GTI FRANCE	GTI FIN	24	11,79	—	—	12434,08
INOGESTION (C)	ECOFI FI	25	10,72	7	38,84	16630,29
INOGESTION (D)	ECOFI FI	25	10,72	7	38,84	16630,29
ACTI 2 (C)	BBL FRAN	27	8,42	10	38,60	16293,50
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	28	8,41	11	38,58	14233,75
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	B PARIBA	29	[illegible]	—	—	110893,73
SEVEA	CNCA	30	6,75	—	—	107,37
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	31	[illegible]	—	—	12020,22
VIVAX (C)	GESTOR	63	12,34	—	—	961,26
VIVAX (D)	GESTOR	64	12,34	—	—	941,88
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE C	CDT NORD	65	12,31	—	—	112,98
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE D	CDT NORD	66	12,31	—	—	112,78
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	B PARIBA	67	11,51	43	30,80	219,22
LEUMI LONG TERME (C)	CDT MUTU	68	11,48	38	34,78	8722,76
LEUMI LONG TERME (D)	CDT MUTU	69	11,47	39	34,78	8418,49
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	70	11,09	59	10,82	4481,10
NOVACTIONS	BQ EUROF	71	11	—	—	1164,12
SELECTION MONDIALE	CCF	72	10,22	60	8	378,09
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	73	9,81	44	26,96	13177,78
ATALANTE GESTION	CDC GEST	74	8,97	—	—	1207775,74
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D)	OPTIGEST	75	8,27	53	23,59	1542,31
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C)	OPTIGEST	76	8,27	54	23,59	1551,04
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	77	6,85	65	-1,70	1322,19
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	78	6,85	64	-1,69	1275,97
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	79	5,27	31	39,45	17405,70
FRANCE ISRAEL CROISSANCE	ABEILLE	80	4,66	—	—	787,60
VERCORS	CDC GEST	81	4,43	—	—	115883,89
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	82	2,58	63	0,15	351,58

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 17,29 %, sur 5 ans : 36,84 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	51,25	1	94,72	1632,61
PARAMERIQUE	B PARIBA	2	38,18	21	46,57	1082,57
PLACEMENT NORD (D)	SMC	3	32,86	19	47,05	1350,49
PLACEMENT NORD (C)	SMC	3	32,84	19	47,05	1350,49
ATLAS MAROC	ATLAS	5	31,85	—	—	12249,26
FINARVAL	COURCOUX	6	30,37	47	25,82	2067,90
PAREUROPE	B PARIBA	7	29,22	4	80,84	1493,29
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	8	28,68	3	86,86	1515,38
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	9	27,56	9	59,40	1109,63
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	10	25,08	5	57,91	194,31
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	11	23,07	18	47,40	1328,56
EPARGNE UNIE	CNCA	12	22,98	16	48,84	170,48
BIOSPHERE	CYRIL FI	13	22,34	30	38,87	1535,09
C.I.P.E.C.	CIPEC	14	21,79	—	—	1255,74
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	15	21,73	40	34,51	531,91
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	16	21,55	10	53,28	1199
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	17	21,45	11	52,66	968,33
SOGEVAR	SG	18	21,40	26	42,31	1316,73
ALLIANCE	VIA BANQ	19	21,24	57	19,57	11901,71
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	20	21,14	8	54,23	571,60
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	21	20,94	7	54,50	247,01
LOTUS	ATLAS	22	20,58	52	23,93	11022,20
SLIVAM	CL	23	20,30	25	42,86	489,44
TECHNO-GAN	GAN	24	19,66	15	50,08	7848,17
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	25	19,56	42	33,32	1643,13
FRANCE JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	26	18,97	62	3,53	482,35
HORIZON	ECUREUIL	27	18,91	22	46,47	1763,42
ORSAY STRATEGIES	ORSAY	28	18,89	—	—	11590,20
CICAMONDE	CIC PARI	29	18,24	56	21,10	1311,89
PREPAR CROISSANCE	BRED	30	18,12	28	40,25	161,92
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	31	18,08	23	46,28	883,26
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	32	18,05	24	45,88	406,65
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	33	17,95	17	48,49	8807,57
ELAN CLUB	ROTHSCHI	55	14,08	58	13,02	62394,08
LAFFITTE EXPANSION	BARCLAYS	56	13,91	49	24,81	297,49
PARIBAS CROISSANCE (D)	B PARIBA	57	13,71	35	35,43	747,75
PARIBAS CROISSANCE (C)	B PARIBA	57	13,71	35	35,43	747,75
PARIBAS OPPORTUNITES	B PARIBA	59	13,12	48	25,22	159,89
EGEVAL (C)	BRED	60	12,64	33	37,15	149,54
EGEVAL (D)	BRED	61	12,64	34	37,09	137,26
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	62	11,80	50	25,08	951,01

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 11,53 %, sur 5 ans : 14,10 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	22,52	1	39,34	435,69
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	2	16,36	12	16,41	548,41
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	3	15,73	23	8,76	11409,30
CNP ASSUR PIERRE	CNP	4	15,68	2	33,59	542,56
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	5	14,38	16	12,05	1015,29
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	6	14,36	17	12	937,23
CONVERTIMMO	SG	7	14,36	4	27,73	87,59
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	8	13,56	5	25,28	109,84
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	9	13,55	15	12,81	116,23
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (C)	INDOSUEZ	10	13,39	13	13,08	761,40
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (D)	INDOSUEZ	11	13,31	14	12,97	578,73
PLACEMENT IMMOBILIER (D)	SMC	12	13,20	24	7,10	107,88
PLACEMENT IMMOBILIER (C)	SMC	12	13,20	24	7,10	107,88
NATIO IMMOBILIER	BNP	14	12,45	3	28,98	1220,21
FRUCTIMMO	CCBP	15	12,36	18	11,90	30,37
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	16	12,34	8	18,87	680,48
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	17	12,18	9	18,67	490,01
AGFIMO	AGF	18	11,43	11	17,41	505,48
FONCIVAL	BRED	19	11,36	6	23,91	290,36
UNI-FONCIER	CNCA	20	10,58	10	18,65	1222,07
UAP AEDIFICANDI	UAP	21	10	19	10,98	453,74
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	22	9,58	26	4,55	891,30
AGF FONCIER	AGF	23	8,71	20	9,23	82,63
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	24	7,18	27	-2,80	546,29
ABF FONCIERE SELECTION	ABF	25	6,86	28	-5,93	3480,95
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	26	6,31	7	19,72	9492,30
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	27	6,30	—	—	1056,53
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	28	6,12	22	8,82	568,02
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	29	6,10	21	8,86	460,40
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	30	2,59	29	-11,03	1002,15

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 22,63 %, sur 5 ans : 62,91 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
ACTI MINES D'OR (D)	BBL FRAN	1	30,92	3	94,79	1916,76
ACTI MINES D'OR (C)	BBL FRAN	2	30,90	2	94,84	2341,76
SELECTION GEOLOGIA	CCF	3	26,64	5	54,80	129,97
ORVALOR	SG	4	23,38	1	124,31	1457,35
ORACTION	CNCA	5	21,98	4	70,71	1719,94
ENERGIA	GAN	6	21,34	6	50,82	394,80
PREMIOR	CDT NORD	7	20,53	7	39,94	1625,50
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	8	19,36	9	11,38	10828,02
AURECIC	CIC PARI	9	15,48	8	24,51	1504,05
GROUPAMA OR	GROUPAMA	10	15,47	—	—	10585,52

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 12,93 %, sur 5 ans : 48,56 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
INDOSUEZ CONVERTIBLES (C)	INDOSUEZ	1	22,69	—	—	11300,97
INDOSUEZ CONVERTIBLES (D)	INDOSUEZ	2	22,68	—	—	10931,51
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	3	16,97	7	39,11	22239,25
DIEZE	CNCA	4	16,51	2	55,87	1912,57
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	5	16,40	6	47,78	1603,88
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	6	16,03	5	51,57	672,41
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	7	15,80	—	—	1205,55
CPR CAPITAL EXPANSION (D)	CPRGESTI	8	15,26	3	53,33	1147,77
CPR CAPITAL EXPANSION (C)	CPRGESTI	8	15,26	3	53,33	1147,77
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	10	14,66	—	—	12057,02
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	11	14,63	—	—	11609,01
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	12	14,08	1	63,45	1249,44
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	13	13,37	8	36,31	20051,37
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	14	13,36	9	36,30	19645,58
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	15	13,07	—	—	1134,73
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	16	13,07	—	—	1070,92
CONVERTICIC	CIC PARI	17	12,99	—	—	350,06
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	18	12,83	—	—	18381,67
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	19	10,80	—	—	12518,17
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	20	10,79	—	—	11485,35

Les sicav immobilières se réveillent

S'IL EST UN SECTEUR du marché boursier français à la traîne, c'est bien celui des actions des sociétés immobilières (+3 % depuis le début de l'année selon l'indice sectoriel SBF). Durant cette période de vents contraires, les gérants des sicav spécialisées ont fait le dos rond en se diversifiant. L'achat d'obligations convertibles, moins risquées que les actions, explique la première place de Conservateur Unisic. Cette sicav s'efforce de battre chaque année le taux des obligations, car elle est vendue uniquement dans le cadre de contrats d'assurance-vie pour un investissement d'une durée minimum de huit ans. C'est aussi le cas de la deuxième, Croissance Immobilière.

L'investisseur qui souhaite parier sur un réveil des actions de sociétés immobilières (les cours ont cessé de baisser depuis plusieurs semaines) peut choisir Objectifs Actifs réels de la Banque Lazard. La sicav a gagné 2 % sur la deuxième semaine de novembre et 7,75 % sur les trois derniers mois. Le gérant, Michel Pierson, est *« actuellement en train de réinvestir avec prudence dans l'immobilier »*. Le portefeuille n'est encore placé qu'à 40 % en actions de sociétés d'investissement immobilier et de sicomi (principaux postes : Simco, Locindus, Silic, Unibail et UIS). Pour le reste, les fonds sont investis notamment dans des actions et des titres assimilés de compagnies n'ayant que peu ou rien à voir avec la pierre (Nord-Est, Lyonnaise des Eaux ; actions à dividende prioritaire Essilor, Casino et Legrand). Autre sicav, bien placée : MDM Immobilier, des Mutuelles du Mans, 8e sur un an et 5e sur cinq ans. La sicav a progressé de 5,5 % sur les trois derniers mois. Le gestionnaire, Eric Duval de la Guierec, s'est protégé du marasme immobilier français en investissant en Grande-Bretagne et en Asie (25 % maximum de la sicav placée à l'étranger) et sur Saint-Gobain et Lafarge. Il parie actuellement sur les sociétés propriétaires d'un parc de logements (UIS, GFC et Rail Investissement).

Du côté des diversifiées internationales, le portefeuille diversifié de Cogefi reste en tête (+51 % sur un an). Son gérant, Bertrand Casalis, est actuellement placé à 90 % sur le marché des actions (59 % sur la France, avec Carrefour, Dassault Systèmes, Sidel..., 15 % aux Etats-Unis, le reste sur l'Europe). La deuxième place est toujours occupée par Paramérique de Paribas (+38 % sur douze mois), sicav investie à 100 % sur le marché des actions, pour moitié en France et pour moitié aux Etats-Unis. La sélection des valeurs reproduit celle de Parfrance pour le marché de Paris et celle de Quantamérica pour l'Amérique, deux sicav qui figurent dans le peloton de tête de leur catégorie.

Alain Vernot

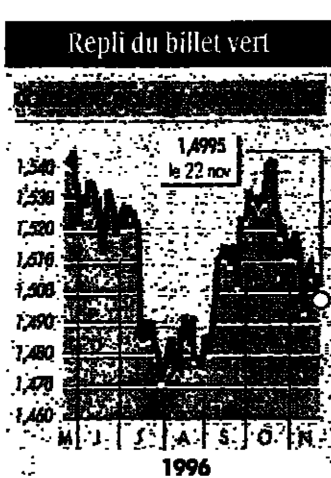
Les propositions de M. Giscard d'Estaing déstabilisent le franc

L'appel de l'ancien président de la République à la dévaluation du franc face au mark a provoqué une baisse de la devise française. Les opérateurs estiment qu'elle relance l'incertitude concernant la construction monétaire européenne

L'appel à la dévaluation du franc, lancé jeudi 21 novembre dans *L'Express* par Valéry Giscard d'Estaing, a constitué le principal événement de la semaine sur les marchés financiers internationaux, en raison de la réputation d'orthodoxie monétaire et de l'engagement européen de l'ancien chef de l'Etat. La devise française a cédé du terrain face au deutschemark. Les déclarations de M. Giscard d'Estaing ont été d'autant plus remarquées qu'elles sont intervenues dans un contexte difficile : nouvelle chute d'Alain Juppé dans les sondages d'opinion, rumeurs de remaniement ministériel, prochain renouvellement du conseil de la Banque de France, affrontement entre Paris et Bonn à propos du pacte de stabilité budgétaire, éloignement des perspectives de baisse supplémentaire des taux directeurs de la Bundesbank, accès de faiblesse du dollar.

TOUT S'EST CONJUGUÉ cette semaine pour que le franc baisse... et il a baissé ! Il est tombé, vendredi 22 novembre, à 3,3977 francs pour un mark, son plus bas niveau depuis la mi-septembre, avant de se reprendre légèrement en fin de journée (3,3920 francs).

Le franc a d'abord été victime de l'accès de faiblesse du dollar. Le billet vert est repassé, jeudi, sous la barre des 1,50 mark (1,4950 mark), pénalisé par l'annonce, mercredi 20 novembre, d'une aggravation du déficit de la balance commerciale américaine au mois de septembre. Il s'est établi à 11,34 milliards de dollars, en hausse de 9,7 % par rapport au mois précédent (les analystes avaient anticipé un déficit inférieur à 10 milliards de dollars). Le déséquilibre des comptes extérieurs des Etats-Unis est généralement considéré par les experts comme la principale raison de la faiblesse structurelle de la monnaie américaine.



L'aggravation du déficit commercial américain en septembre a pesé sur les cours du dollar.

Celle-ci a été parallèlement affectée – et le deutschemark renforcé – par l'annonce, en Allemagne, d'une hausse plus forte que prévu de la masse monétaire et de signes de reprise de l'économie. En rythme annualisé, la croissance de l'agrégat de monnaie M3 s'est établie à 8,4 % au mois d'octobre, le même niveau qu'en septembre et bien au-dessus de l'objectif, compris entre 4 % et 7 %, que s'est fixé la Bundesbank pour l'année 1996. L'indice du climat des affaires, mesuré par l'institut de conjoncture Ifo, s'est établi à 97,4 points en octobre, après 95,7 points en septembre. Ces deux éléments ont éloigné les perspectives de baisse supplémentaire des taux directeurs de la Bundesbank. Le niveau des prises en pension (Repo) de la banque centrale allemande est fixé à 3 % depuis la fin du mois d'août.

Mais, davantage que par la faiblesse du dollar, le franc a été touché par l'appel à sa dépréciation lancé, dans les colonnes de *L'Express*, par l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing. Puisque les Allemands ne veulent pas que leur monnaie s'affaiblisse face au dollar, a-t-il expliqué, le seul moyen d'obtenir une dépréciation du franc face au billet vert, indispensable pour l'économie française, est de décrocher le franc du mark (de 8 %).

Sans doute la réputation d'orthodoxie et de compétence monétaire, d'une part, et d'européen convaincu d'autre part, dont jouit l'ancien chef de l'Etat sur les marchés financiers internationaux explique-t-elle en partie l'impact de sa prise de position. Mais il résulte plus encore du contexte politique dans lequel celle-ci est intervenue.

Les opérateurs étrangers ont été très sensibles à la nouvelle chute de la cote de confiance du premier ministre Alain Juppé dans les sondages et ils ont prêté une oreille plus qu'attentive aux rumeurs de remaniement ministériel qui ont circulé cette semaine à Paris. En particulier, l'arrivée dans un nouveau gouvernement de balladuriens, dont on susurre qu'ils ne seraient plus aussi attachés au dogme du franc fort qu'ils l'étaient dans le passé, laisse planer l'éventualité d'un infléchissement de la politique monétaire française.

Cette impression est confortée par le renouvellement, d'ici à la fin de l'année, d'une partie du conseil de la Banque de France. Les pouvoirs publics pourraient en effet décider de ne pas reconduire dans leurs fonctions Jean Boissonnat et Bruno de Maulde, qui partageaient, à quelques nuances près, la philosophie monétaire de Jean-Claude Trichet. Leur départ pourrait donc, en théorie, faire perdre aux *« faucons »* la majorité qu'ils détiennent aujourd'hui au sein du conseil, au profit des *« colombes »*, partisans d'une certaine souplesse et surtout d'une plus grande indépendance à l'égard de Francfort. Dans ce scénario, par exemple, il ne serait plus exclu que les taux directeurs de la Banque de France puissent passer sous ceux de la Bundesbank.

Plus grave encore, la proposition de M. Giscard d'Estaing a révélé au grand jour, selon les analystes, la divergence de vues fondamentale qui peut exister entre Paris et Bonn au sujet de la gestion de la future monnaie européenne. Elle a par là même accru l'incertitude à propos de la construction monétaire. Pour une très large majorité de la classe politique française, l'euro devra être faible face au dollar et servir d'arme commerciale pour lutter contre l'hégémonie économique américaine. Pour les Allemands, au contraire, l'euro devra être fort, comme l'est aujourd'hui le deutschemark. Paris a une approche anglo-saxonne de la gestion du taux de change et entend jouer de la baisse de l'euro, après le 1er janvier 1999, comme l'ont fait au cours des dernières années les Etats-Unis et le Royaume-Uni avec leur propre devise. Bonn, au contraire, a une vision patrimoniale de la monnaie : plus le deutschemark est fort, plus l'Allemagne vaut cher et plus elle est préservée des risques d'inflation importée qui viendrait éroder la richesse du pays. La question essentielle, aux yeux des professionnels, est de savoir comment deux pays peuvent prétendre posséder la même monnaie alors qu'ils n'ont pas l'intention d'en faire le même usage et possèdent des conceptions monétaires aussi opposées.

A ce sujet d'inquiétude viennent s'ajouter le raidissement de la position allemande à propos du pacte de stabilité ou encore les critiques incessantes de la Bundesbank à l'égard des pratiques budgétaires françaises. Le risque est grand, dans ces conditions, de voir la confiance des investisseurs à l'égard de l'Union monétaire ébranlée. Or c'est elle qui avait contribué depuis plusieurs mois à la bonne tenue des marchés financiers français.

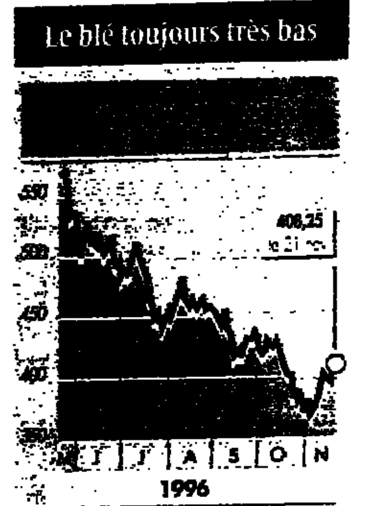
Pierre-Antoine Delhommais

Stabilité des marchés obligataires

La détente des rendements obligataires a marqué une pause, cette semaine, dans le monde. Aux Etats-Unis, le taux de l'emprunt d'Etat à trente ans est resté stable. Il s'est inscrit en clôture, vendredi 22 novembre, à 6,42 %, en légère baisse par rapport à son niveau du vendredi précédent (6,44 %). Le marché est resté peu actif, en raison de l'absence d'indicateurs économiques majeurs. L'annonce d'une baisse de 5,1 % des mises en chantier de logements au mois d'octobre a toutefois rassuré les investisseurs sur le ralentissement en cours de l'activité.

En Europe, le conseil de la Bundesbank a, comme prévu, laissé inchangés ses taux directeurs. Le *statu quo* monétaire allemand n'a guère pénalisé le marché obligataire français, pas plus d'ailleurs que les turbulences observées sur le franc. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans a terminé la semaine au niveau de 5,81 %, inchangé d'un vendredi sur l'autre.

MATIÈRES PREMIÈRES



DÉPRIME passagère ou amorce d'une vraie dépression ? Au Chicago Board of Trade, les cours mondiaux du blé ne cessent de se dégrader depuis de nombreuses semaines : de 4,22 dollars le boisseau début octobre ils sont passés à 4,09 dollars le 21 novembre. Les ventes ont été moins bonnes que ce qu'attendaient les opérateurs. Elles ont reculé en une semaine de 42 %. Aux Etats-Unis, le département américain à l'agriculture (USDA) a annoncé une baisse des ventes nettes de blé.

Quant aux céréaliers européens, ils ont deux bonnes raisons de nourrir des inquiétudes. La première, c'est le nouveau Farm Bill américain qui, en réduisant certains avantages du stockage, pousse les producteurs à exporter leur blé. La seconde, et non la moindre, vient de l'Argentine qui leur joue un mauvais tour : elle met du blé sur le marché mondial à un prix quasiment imbattable : 128 dollars la tonne.

De plus, sa récolte est excellente : 14,5 millions de tonnes dont, selon le Conseil international des céréales (CIC), 9,9 millions de tonnes devraient aller à l'exportation. Il faut remonter au début des années 80 pour retrouver un tel volume. Forte de cette importante récolte, l'Argentine s'est trouvé de nouveaux débouchés en Algérie et en Egypte aux dépens de l'UE.

La France, en tant que principal producteur européen, en fait les frais. Bien que la Commission européenne ait augmenté ses restitutions à l'exportation de façon substantielle, le blé français, qui arrive à Rouen à 175 dollar la tonne, finit encore à 145,55 dollars. La France a dû réduire à 6 millions de tonnes ses objectifs d'exportation, ce qui représente une baisse de 800 000 tonnes.

Certains pays, et c'est de bonne guerre, jouent de ce manque de compétitivité. C'est ce que fait la Bulgarie qui achètera les 500 000 tonnes de blé qui lui manquent pour couvrir ses besoins (plus 700 000 tonnes de fourrage) à celui qui lui offrira les prix les plus bas. Le problème de calcul peut se poser ainsi : ou bien la Commission revoit à la hausse ses restitutions ou bien les Européens perdent des parts de marché.

Carole Petit

Marché international des capitaux : la Russie, le mark et l'euro

LA RUSSIE, forte de la réussite de son emprunt – de 1 milliard de dollars à 9,25 % –, pourrait bientôt lever des fonds dans une devise européenne. On parle beaucoup d'une transaction en deutschemarks qui pourrait voir le jour au premier trimestre de l'année prochaine. La monnaie allemande est très recherchée par les pays dont le crédit est discuté. Elle a notamment servi, cette année, à libeller de nombreuses émissions d'Etats d'Amérique latine, leur permettant souvent d'obtenir des fonds moins chers que dans d'autres monnaies et également d'allonger la durée de leur dette. C'est ainsi que l'Argentine est parvenue, dès le mois de mars, à atteindre une échéance de dix ans et que, récemment, elle a obtenu des ressources pour trente ans.

Il est intéressant d'examiner l'affaire sous cet aspect, en tenant compte de la situation française et du fait que les porteurs de titres russes lancés avant la révolution d'Octobre n'ont pas été indemnisés. L'emprunt en dollars qui a été émis jeudi 21 novembre devrait être remboursé dans cinq ans. Une émission en marks qui pourrait être plus longue, sept ou dix ans par exemple, aurait de fortes chances d'être remboursée en euros, monnaie qui serait alors celle de la France comme elle devrait l'être de plusieurs pays voisins où, officiellement, le problème des anciens emprunts russes ne se pose plus. Beaucoup pensent qu'une solution sera trouvée sous peu en France également. Mais, si aucun accord n'était conclu d'ici là, le résultat pourrait être paradoxal. Tant que les difficultés subsisteront, les autorités françaises s'opposeront au placement de nouveaux titres russes et ne toléreront certainement pas que le Trésor public de Moscou émette des obligations dans la monnaie du pays. Or il pourrait en exister lorsque le mark aura disparu pour faire place à la monnaie commune.

Un bref rappel permet de mieux prendre la dimension européenne de la question. Il ne faut pas remonter très loin. A l'époque de la perestroïka, l'Union soviétique avait contracté plusieurs emprunts, pour des montants élevés, sur différentes places européennes, par le truchement de sa banque des affaires économiques étrangères, la Vnesheconombank. Elle s'était présentée d'abord à Zurich, puis à Francfort et à Amsterdam. Elle avait même sollicité le marché de la lire italienne, mais, à Paris, l'accès au compartiment français du marché international lui était refusé. L'interdiction a été étendue au compartiment de l'écu, qui était, à ce moment, très en vogue. L'écu est un panier de devises de notre continent, et le franc, comme d'autres, y est représenté dans une proportion donnée. Il préfigure en quelque sorte l'euro. Aussi était-il exclu qu'un établissement public soviétique l'utilise pour libeller un emprunt obligataire.

Dans son ensemble, le marché international a donné des signes de prudence ces derniers jours. Les rendements sont très bas, et de nombreux investisseurs répugnent à prendre des risques. Pour ce qui est des titres classiques à revenu fixe, cela s'est traduit par des ajustements de positions consistant souvent à se défaire de titres de longue durée et de les remplacer par d'autres, dont l'échéance est moyenne. Quelques projets d'emprunts de dix ans ont été différés et pourraient ne voir le jour qu'en janvier.

Dans le domaine des opérations à taux variable, la BNP est à nouveau attendue. Cette banque avait interrompu son programme d'emprunt à la fin du mois dernier, alors que des rumeurs se propageaient à propos du CIC. Elle s'apprête à le reprendre normalement, maintenant que tout est parfaitement clair à ce sujet. Elle devrait commencer par émettre sur l'euromarché un emprunt subordonné perpétuel en dollars qu'elle aurait la possibilité de rembourser par anticipation dans dix ans. Ce type de transaction permet aux emprunteurs d'augmenter leurs fonds propres. Un peu plus tard, la BNP pourrait solliciter le marché des émissions étrangères à New York. Le compartiment de l'eurofranc français a continué d'accueillir un bon nombre de signatures étrangères et, ce qui est plus rare, un débiteur national, le Crédit local. Il n'est permis aux emprunteurs français de se lancer sur ce marché que si le placement des titres est effectué en majorité hors de France.

Christophe Vetter

Les nouveaux records de Wall Street laissent Francfort de marbre

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 1,37%	↗ + 1,95%	↗ + 0,68%	↗ + 1,53%	↘ – 1,15%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

EN S'AVANÇANT – apparemment – imperturbablement vers les 7 000 points à l'indice Dow Jones, Wall Street a encore fortement marqué de son empreinte l'ensemble des places internationales qui, à l'exception de la Bourse de Francfort, ont continué de gagner un terrain sensible au cours de la semaine écoulée.

La Bourse américaine continue de battre des records d'altitude, soutenue par l'optimisme des investisseurs. Ces derniers ont d'ailleurs les meilleures raisons du monde de s'intéresser aux actions : les rendements sur les investissements à taux fixe sont à leur plus bas niveau depuis mars 1996. Le rendement sur les émissions du Trésor à 30 ans s'est établi, vendredi, à 6,44 %, contre 6,46 % une semaine auparavant. Il est même tombé, mercredi, à 6,38 %, son plus bas niveau depuis le 5 mars. Fort de ce contexte, l'indice Dow Jones a fait un bond de 123,73 points (soit + 1,95 % sur la semaine) à 6 471,76 points, nouveau record de clôture. Depuis le début de l'année, le Dow Jones a battu 42 records, dont 11 en novembre. Pour mémoire, en 1995, Wall Street avait inscrit la bagatelle de 69 records. Les autres indicateurs américains ont suivi la même tendance : l'indice Standard & Poor's 500 a gagné 1,51 % en cinq séances à 748,73 points, et l'indice Nasdaq s'est apprécié, sur la même période, de 1 % à 1 274,36 points, tous deux à des niveaux records.

Mace Blicksilver, responsable du Crédit lyonnais Securities, estime que si les résultats trimestriels des entreprises – qui commenceront à être connus à la mi-décembre – sont bons, le marché devrait continuer à progresser, ajoutant même que, *« si les 7 000 points ne sont pas atteints à la fin de l'année, l'indice Dow Jones y parviendra à la mi-janvier »*. Mais, selon lui, une correction interviendra ensuite. Et cette dernière sera d'autant plus importante qu'aura été rapide la progression. *« Si on avait une correction de 10 % d'ici quelques mois, on pourrait repartir à la hausse et gagner encore 1 000 points sans problème,* estime-t-il, *mais si on progresse à ce rythme jusqu'à 7 000 ou 7 500 points, la correction pourrait être de l'ordre de 25 %. »*

Il a fallu attendre la fin de semaine à la Bourse de Londres pour voir les valeurs britanniques prendre leur envol. L'essentiel de la progression s'est réalisé vendredi, le marché semblant subitement libéré de ses angoisses liées à la préparation du budget 1997-1998 et à l'évolution des taux d'intérêt. L'indice Footsie a terminé la période sur un gain de 1,53 % à 4 018,70 points.

Les inquiétudes liées à la préparation du budget britannique, présenté mardi à la Chambre des communes par le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke, ont marqué le marché londonien. Les opérateurs craignent que M. Clarke ne succombe à des tentations électoralistes en baissant massivement les impôts, mettant en péril l'équilibre de la reprise économique en Grande-Bretagne. Des baisses d'impôts, ajoutées à une consommation déjà en forte expansion, pourraient relancer l'inflation, en offrant davantage de pouvoir d'achat aux ménages, et entraîner une hausse des taux d'intérêt.

LIQUIDATION GAGNANTE

A la Bourse de Paris, c'est également au cours de la dernière séance de la semaine que tout s'est joué. Alors que les valeurs françaises marquaient le pas, l'avancée de Wall Street, la reprise du franc et du Matif en séance ont donné un coup de fouet à l'indice CAC 40 peu après la mi-journée. En clôture, l'indice CAC 40 terminait à 2 255,47 points, son plus haut niveau annuel. Sur la semaine, il a gagné 0,98 %. La dernière séance de la semaine était également la dernière du terme boursier de novembre. Sans surprise, celui-ci est gagnant de 4,83 %, portant à neuf le nombre de liquidations gagnantes depuis le début de l'année. En onze mois, les valeurs françaises ont gagné 20,49 %.

Les opérateurs français ne dissimulent pas leur optimisme : s'il n'y a pas de krach à Wall Street ou de nouvelle attaque sur le franc, il n'y a pas de raison pour que la tendance haussière soit remise en cause. Un opérateur ajoutait, vendredi après la clôture, que le marché parisien était actuellement un *« grand marché haussier de type début 1983 ou début 1988 »*, pariant sur une prochaine envolée.

Seule la Bourse de Francfort a franchement marqué la pas cette semaine, après avoir atteint, huit jours aupararavant, des sommets historiques. L'indice DAX a cédé 1,15 % en cinq séances pour terminer la séance officielle de vendredi à 2 763,69 points. Ce recul apparaît, toutefois, comme peu significatif, quand on sait que, depuis le 2 janvier, les valeurs allemandes ont déjà gagné 22,62 %. L'événement de la période aura été la première cotation de l'action Deutsche Telekom. Lundi, le titre s'est inscrit à 33,20 deutschemarks à Francfort. Après avoir dépassé un temps la barre des 34 deutschemarks, l'action Telekom a subi des dégagements pour terminer la semaine à 32,02 deutschemarks. Ce cours reste néanmoins largement supérieur au prix d'émission révélé dimanche de 28,50 deutschemarks.

La Bourse de Tokyo a, une fois n'est pas coutume, sensiblement progressé, grâce aux achats investisseurs institutionnels étrangers et japonais. Ces derniers se sont remis à acheter des titres vedettes de sociétés affichant de bons résultats semestriels. L'indice Nikkei a finalement engrangé 286,38 points, soit une progression de 1,37 %, pour terminer la semaine à 21 216,11 points. Il y a huit jours, l'indice Nikkei avait perdu 1,28 %.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SPORTS

HAUTE AUTORITÉ La commission nationale de lutte contre le dopage préconise la création d'un organisme indépendant du ministère et des fédérations sportives. ● CETTE STRUCTURE, dont les grandes lignes seront présentées à Guy Drut, ministre de la jeunesse et des sports, le 26 novembre, devrait être inscrite dans le projet de loi sur le sport que le Parlement examinera au printemps prochain. ● OUTRE LA RÉPRESSION, cet organisme sera chargé du suivi médical des athlètes de haut niveau. Le cancer du cycliste américain Lance Armstrong aurait peut-être été dépisté plus tôt avec une politique de contrôle antidopage plus rigoureuse. ● LES PRATIQUANTS amateurs ne sont pas non plus à l'abri du fléau. Selon un chercheur nancéien, entre 500 000 et 2,5 millions de Français se doperaient pour améliorer leurs performances sportives.

Un organisme indépendant se chargera de la lutte contre le dopage en France

La création, au début de 1998, d'une structure « très largement autonome » pour contrôler mais aussi pour suivre médicalement les sportifs de haut niveau figurera dans le projet de loi sur le sport actuellement en cours d'élaboration

SI LA LUTTE contre le dopage est largement inefficace, ce n'est pas seulement en raison de lacunes techniques ou scientifiques. Spécialiste de biologie fondamentale, le professeur Claude-Louis Gallien, nouveau président de la Commission nationale de lutte contre le dopage (CNLCD), estime que c'est *« un faux problème »*. *« Les mêmes gens qui ont été capables d'inventer des molécules sauront les détecter »*, dit-il. Le handicap n'est pas non plus d'ordre réglementaire ou juridique. Lorsqu'il a pris ses fonctions, le 8 juillet, il a constaté que *« la réglementation française est plutôt bonne »*, puisqu'elle permet notamment les analyses sur les échantillons sanguins.

La difficulté viendrait plutôt des relations ambiguës qu'entretient le milieu sportif avec ce fléau de plus en plus répandu. Président lui-même d'une fédération sportive (la Fédération nationale du sport universitaire), il dit comprendre la réaction *« gênée »* des responsables fédéraux lorsqu'ils apprennent qu'un cas a été décelé parmi leurs licenciés. Il sait leur tendance naturelle à étouffer l'affaire, ou à la régler discrètement, en famille. C'est pourquoi, sur sa proposition, la CNLCD, qui s'est réunie le jeudi 21 novembre à Paris, préconise la création d'un organisme de lutte antidopage *« très largement autonome »* par rapport à l'administration et aux fédérations sportives.

« Pour protéger le ministre comme les fédérations contre les suspicions, il faut aller vers plus de transparence », explique Claude-Louis Gallien. Il devrait présenter, mardi 26 novembre, à Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, les grandes lignes d'un organisme *« dont la compétence et l'autorité seraient reconnues par les parties prenantes »*, à la manière du CSA pour l'audiovisuel ou de la Commission des opérations de Bourse (COB). Le principe d'une telle structure pour remplacer l'actuelle commission ne devrait pas rencontrer d'opposition ministérielle. Guy Drut avait annoncé, dès le 10 novembre, sur TF 1, que sa création figurerait dans le projet de loi sur le sport dont le Parlement doit débattre au printemps.

SUIVI MÉDICAL

Pour une mise en place *« au début de 1998 »*, il restera à convaincre certaines fédérations d'abandonner quelques-unes de leurs prérogatives en la matière. *« Sans pour autant les déresponsabiliser »*, précise la commission. Il restera enfin à s'accorder sur le véritable statut, et surtout sur les moyens dont devra disposer cette autorité administrative indépendante pour organiser les contrôles, harmoniser et faire appliquer les sanctions. S'agira-t-il d'une agence ou d'un groupement d'intérêt public (GIP) ? Son financement sera-t-il prélevé sur le Fonds national pour le développement du sport (FNDS), sur le budget du ministère ou sur un fonds spécifique, voire sur les crédits de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie ? Pour gagner *« la guerre totale »* que Guy Drut dit vouloir mener contre le dopage, il faut impérativement, selon M. Gallien, *« un consensus et des moyens »*.

De surcroît, les missions du futur organisme national ne devront pas être exclusivement répressives. Claude-Louis Gallien estime qu'il faut *« protéger la grande masse des pratiquants contre les tentations »*. Il se souvient comment, lorsqu'il était président du PUC, *« des jeunes partaient contre la promesse de faibles sommes d'argent pour d'autres clubs où on leur proposait n'importe quoi »*. Pour le sport amateur, la prévention reste l'arme la plus appropriée. Pour l'élite, la répression doit se doubler d'un suivi médical spécifique. Les sportifs de haut niveau *« constituent une population à risque parce qu'ils sollicitent leurs organismes à la limite du tolérable »*. Or, estime M. Gallien, *« ce qui existe actuellement est mal fait »*. Le cas du cycliste Lance Armstrong pourrait lui donner douloureusement raison.

« NOTION AMBIGUË »

Le président de la CNLCD souhaite retenir de la liste officielle des athlètes de haut niveau *« ceux qui sont le plus menacés par leur activité »* (environ cinq cents) et leur proposer de se soumettre contractuellement à une visite médicale mensuelle. Mais pour que cette démarche médicale dans l'intérêt des sportifs soit acceptée, et surtout peu suspecte de masquer une « assistance biologique », elle devra être l'oeuvre de médecins inspecteurs indépendants.

Dans son diagnostic de la situation actuelle, le professeur Gallien tient à différencier les sportifs de haut niveau – qu'ils soient professionnels ou non – des professionnels *« qui sont parfois de niveau moyen »*. Dans le cas du professionnalisme, le président de la CNLCD avoue sa gêne : *« La notion de dopage est ambiguë, j'ignore si cela relève du droit du sport ou du droit du travail. »* Il souhaite que le prochain dispositif législatif permette une révision des relations entre ces salariés sportifs (en particulier les coureurs cyclistes) avec leurs employeurs. Ce sont ces anonymes du sport professionnel, mal considérés et mal conseillés, *« qu'il convient d'arracher des mains des charlatans et des incompétents »*.

Pour résister à la pression conjuguée des intérêts économiques, politiques et sportifs, les promoteurs du projet souhaitent que le futur organisme de lutte ait une identité forte et que ses services soient regroupés dans une unité de lieu. Ils reconnaissent toutefois qu'une politique efficace ne peut être conçue en dehors du contexte international. La réussite, en France, d'un organisme autonome *« constituerait une référence pour d'autres nations »*.

Jean-Jacques Bozonnet

Le cancer du cycliste Lance Armstrong témoigne de l'inefficacité du dépistage

A AUSTIN, au Texas, un homme de vingt-cinq ans mène une lutte à mort contre la maladie. Le 8 octobre, Lance Armstrong annonçait qu'il souffrait d'un cancer des testicules. Malgré la réussite de l'opération d'ablation, des métastases sont apparus dans l'abdomen et le poumon ; deux lésions ont été opérées au cerveau. Le sportif se donne 50 % de chances de survivre. Champion du monde 1993, l'Américain fut notamment l'émouvant vainqueur d'une étape dans le Tour 1995 où il rendit un hommage, le doigt pointé vers le ciel, à son coéquipier Fabio Casartelli, mort des suites d'une chute quelques jours auparavant.

Abordant sa maladie dans un entretien à *L'Equipe* du mardi 19 novembre, Lance Armstrong explique que des tests sanguins ont permis de détecter 52 000 unités d'hormones gonadotrophines chorioniques (hCG) *« là où un individu normal est au niveau zéro »*. Cette hormone n'existe que chez les femmes enceintes ou les personnes atteintes d'un cancer des testicules d'un type très précis, appelé chorio-carcinome.

L'hCG est également utilisée à des fins de dopage car elle augmente la production de testostérone. Cette technique ayant été identifiée en 1983, son dépistage a été possible à partir de 1987. Selon Jean-Pierre Lafarge, patron du laboratoire national de lutte contre le dopage, *« le contrôle d'hCG est systématique. (...) Les cas sont rarissimes, sans doute inférieurs à un pour dix mille »*. En 1989, lors de championnats scolaires d'athlétisme, un contrôle antidopage avait sauvé un lycéen de seize ans. Le jeune sportif avait été tiré au sort avec sept autres participants. Le laboratoire avait été surpris du taux anormalement élevé d'hCG trouvé dans ses urines. Le malade fut opéré peu après avec succès.

Dans le cas de Lance Armstrong, il est surprenant qu'aucune trace de la maladie n'ait été détectée lors des contrôles. Le coureur américain a remporté sept épreuves, dont la Flèche wallonne, en 1996, et obtenu de nombreuses places d'honneur. Il a été contrôlé de multiples fois au cours de la saison. *« On n'a pas pu me dire depuis quand je traîne ce cancer, mais on évalue l'existence de métastases dans mes bronches depuis août environ »*, explique-t-il dans son entretien à *L'Equipe*. Même dans l'hypothèse d'une attaque cancéreuse foudroyante, Lance Armstrong a traîné la maladie pendant plusieurs mois dans le peloton, donc un taux d'hCG anormal.

REMISE EN CAUSE PRESSANTE

Dès lors, soit les tests de dépistage ont failli, soit leurs conclusions ont été étouffées. En France, le laboratoire national travaille sur des lots anonymes et soumet ses conclusions d'une part au ministère délégué à la jeunesse et aux sports, d'autre part aux instances sportives internationales (Union cycliste internationale pour le Tour de France ou les épreuves de Coupe du monde) ou nationales (Fédération française de cyclisme pour les courses moins importantes).

Le cas dramatique de Lance Armstrong démontre, à tout le moins, les carences, voire les négligences, qui demeurent dans la lutte anti-dopage et rend plus pressant la remise en cause de son mode de fonctionnement.

B. H.

Les coureurs français en faveur des contrôles sanguins

L'Union nationale des coureurs cyclistes professionnels français (UNCP) s'est déclarée, dans un communiqué publié vendredi 22 novembre, *« favorable à l'extension des contrôles antidopage, y compris par prise de sang, afin de sortir du climat de suspicion »* dont souffre le cyclisme. Le principe de cette prise de position avait été arrêté lors d'une réunion tenue le 15 novembre à Paris ; elle a été rendue publique une semaine plus tard après *« une large consultation des coureurs français »*. Ceux-ci souhaitent que soit garantie l'objectivité des contrôles, que les commissions de discipline soient composées de manière paritaire entre les instances sportives et le syndicat des coureurs. Ils demandent aussi qu'il n'y ait aucun lien, direct ou indirect, entre le médecin contrôleur et les groupes sportifs.

Un phénomène très répandu dans les rangs des amateurs

NANCY
de notre envoyé spécial

« On ne peut pas arrêter le dopage. » Patrick Laure ne souffre pas de cet effet secondaire constaté chez la plupart des gens impliqués dans le domaine : la langue de bois. Ce médecin fait de sa marginalité le gage de son sérieux scientifique. Parallèlement à ses fonctions au CHU de Nancy, cet iconoclaste étudie depuis six ans le dopage, mais il se tient résolument à l'écart de la lutte contre ce problème. *« Pourquoi d'ailleurs parler d'un « problème » ? Le qualifier ainsi* a priori, *c'est fausser d'entrée la vision et s'empêcher d'y réfléchir sereinement. »*

Entrant dans le sujet par la pharmacologie, ce diplômé en médecine du sport a très vite dérivé vers une recherche sociologique. Avec sa barbiche et sa casquette qui lui donnent des airs inoffensifs, le médecin s'est fait un peu journaliste, un peu détective. A force de fréquenter les coulisses du sport, ce fouineur est parvenu à recueillir petits et grands secrets. Un réseau d'informateurs le renseigne sous couvert d'anonymat.

De ses investigations, il a ramené plusieurs études et un livre *Le dopage* (Ed. PUF), aux conclusions alarmantes. Il les a récemment développées lors d'un colloque qui s'est tenu à Reims, sous l'égide de la Fédération française de cyclisme (FFC).

Le docteur Laure conteste d'abord les statistiques officielles de la lutte antidopage qui répertorient environ 2 % de cas positifs. Mais il réfute également les *« tous dopés ! »* qui sont, à son sens, le cache-misère de l'ignorance. Le chercheur a envoyé 2 000 questionnaires à des sportifs amateurs : 8,6 % des personnes interrogées ont affirmé se doper et 38 % ont admis connaître au moins un cas de dopage dans leur entourage. Par recoupement, le responsable de l'enquête estime que la proportion de dopés se situe dans une fourchette de 5 à 15 %, ces pourcentages étant à rapprocher des treize millions de pratiquants amateurs recensés dans le pays. Entre 500 000 et 2,5 millions de Français se doperaient donc à des fins sportives ; 5 % des licenciés de moins de dix-sept ans auraient déjà recours à une pharmacopée illicite. *« Le dopage, c'est partout et à tout âge. Parmi les personnes contrôlées positives, le plus vieux avait soixante ans. Des sportifs handicapés ont même été pris. »*

TROIS MOTIVATIONS

Dans une étude validée, qui paraîtra dans la revue scientifique *Santé publique* au début de 1997, le docteur présente un sondage effectué auprès d'un échantillon représentatif de 280 médecins français. A la question *« Avez-vous déjà été confronté à des demandes de dopage sportif de la part de vos patients au cours des douze derniers mois ? »*, 33,6 % ont répondu par l'affirmative. *« Des sportifs se renseignaient sur les moyens de se doper. D'autres demandaient des prescriptions. Il faut noter que le taux de refus de répondre atteint 38 %, alors qu'il avoisine en général entre 10 et 20 % sur ce genre de questionnaire. »* Une partie du corps médical éprouverait donc certaines réticences à aborder le sujet, voire de la mauvaise conscience.

Patrick Laure a encore demandé à cinq cents sportifs amateurs adultes les raisons pour lesquelles ils se dopaient. Trois motivations principales apparaissent : le désir de victoire, la perspective de réaliser une performance et l'envie de gagner de l'argent. *« Personne n'a intérêt à ce que la lutte antidopage aboutisse, ni les sportifs, ni les entraîneurs, ni les médecins. Les autres, les spectateurs, s'en moquent. Ils regardent le sport comme un spectacle et se fichent de savoir ce qu'il y a derrière. »*

Patrick Laure avance encore d'autres chiffres : *« Au Danemark, selon des statistiques rendues publiques, il se consomme ou se vend deux millions de doses de stéroïdes dans un pays de 5,5 millions d'habitants. D'autre part, on estime que 20 % de l'hormone de croissance produite dans le monde sort des circuits officiels. On peut estimer à 70 milliards de dollars le poids économique du dopage sur la planète. »*

Et de rappeler le cas de ce laboratoire ouvert par David Jenkins, un ancien champion du 400 mètres, à la frontière du Mexique et des Etats-Unis, recyclé dans la synthèse de stéroïdes anabolisants, qui affichait, avant la condamnation de Jenkins en 1988, un chiffre d'affaires annuel de 70 millions de dollars. *« Si vous investissez pour 2 000 francs de matériel et de testostérone base, avec quelques notions de chimie, vous allez produire des petites gélules pour un montant de 200 000 francs. »*

PRATIQUES IMMÉMORIALES

« Le dopage est profondément enraciné, conclut le docteur Laure. *Verticalement, il se perd au fin fond des âges, depuis la feuille euphorisante que mâchait l'homme préhistorique. Horizontalement, il touche toutes les couches de la société. »* Dans un ouvrage à paraître prochainement – *Les Gélules de la performance* –, Patrick Laure a élargi son enquête à la population qui se dope pour des raisons non sportives. *« Aux Etats-Unis, 5 à 6 % des étudiants utilisent des stéroïdes, simplement pour soigner leur apparence physique. Que voulez-vous ? Même les jeunes mariés prennent aujourd'hui des tranquillisants avant la cérémonie. »*

Benoît Hopquin

Le Paris-SG champion d'automne malgré un nul devant Marseille

L'ÉQUIPE du Paris-Saint-Germain s'est assurée le titre très symbolique de champion d'automne malgré le résultat nul concédé, vendredi 22 novembre, au Parc des Princes, face à l'Olympique de Marseille (0-0). Après ce match avancé de la 19e journée du championnat de France de première division, les Parisiens ne pouvaient plus être rejoints par l'AS Monaco, qui comptait quatre points de retard avant de recevoir Nancy, samedi 23 novembre. Malgré une intense domination en première mi-temps, les hommes de Ricardo n'ont pu tromper le gardien allemand de l'OM, Andréas Köpke. Le PSG de l'ère Canal Plus n'a toujours pas gagné contre Marseille en championnat.

Des supporteurs marseillais ont salué à leur manière le bon résultat de leur équipe en cassant à la fin de la rencontre plusieurs dizaines de sièges pour ensuite les lancer sur la pelouse. Des spectateurs parisiens ont répondu de la même manière, avant que les 3 000 fans phocéens soient raccompagnés, sans autres incidents, par les CRS et des stewards à leurs autocars stationnés à proximité du stade.

DÉPÊCHES

■ **RUGBY : la Fédération française de rugby (FFR) a été assignée** en référé devant le tribunal de grande instance de Paris, vendredi 22 novembre, par Me Michel Taupier, à la demande d'Alain Ceccon, président du comité départemental de la Loire de la FFR. Ce dernier réclame l'annulation de l'assemblée générale convoquée le 14 décembre pour l'élection à la présidence de la FFR et la modification des statuts, ainsi que celle de toutes les assemblées générales depuis 1992. Dans un document de treize pages, Me Taupier relève un ensemble d'irrégularités, notamment fondées sur le non-respect des règles concernant le fonctionnement des fédérations sportives.

■ **BOXE : l'Américain Roy Jones Junior a remporté,** vendredi 22 novembre, à Tampa (Floride), le titre de champion du monde mi-lourds WBC en battant aux points le vétéran jamaïcain Mike McCallum. Au cours de la même réunion, le Mexicain Marco Antonio Barrera a perdu sa couronne mondiale des super-coqs WBO face à l'Américain Junior Jones, par disqualification à la 5e reprise. – *(AFP.)*



Sac à main contre sac à dos

Dans la bataille des accessoires, la rue fait la mode. Les grandes griffes cherchent à l'adapter tout en relancant des vogues plus anciennes

QUAND HERVÉ CHAPELIER revient des Etats-Unis, en avril 1976, avec une centaine de sacs polochons en toile et qu'il les propose dans les boutiques qui vendent valises et sacs à main en cuir, il entend grogner des « *si la maroquinerie, ça devient « ça », alors...* ». Vingt ans après et des millions de sacs et de bagages en nylon plus tard, la « *maroquinerie* », c'est beaucoup « *ça* » : des formes simples, pratiques, des couleurs vives, pour un genre de vie moins formel et plus décontracté. Plus rapide. A l'ère du *post-it*, papillon jaune pour noter l'idée qui passe, du « virtuel », du Scooter et de la parka comme vêtement de ville et de campagne, légèreté et mobilité sont des valeurs en hausse. Pour inspirer confiance, il n'est plus nécessaire de se présenter avec une lourde sacoche en box à fermoir doré : un cartable en nylon avec fermeture Eclair, simple protège-documents, plus mince que les projets qu'il contient, fera l'affaire.

Si l'imitation et la diffusion de copies sont des tests du succès réel d'un modèle, on peut donner une bonne note aux créations portant discrètement le nom d'Hervé Chapelier tissé en jaune sur vert, et glissé dans une couture. Le jeune Biarrot sans diplômes, qui n'avait pas de quoi régler les droits de douane sur la centaine d'articles rapportés de Californie, est aujourd'hui à la tête d'une entreprise qui fait travailler une centaine de personnes dans ses ateliers en France et qui affiche de confortables bénéfices.

GÉOMÉTRIE ASTUCIEUSE

La société gagne ses procès en contrefaçon et défend ses produits, cartables et sacs à dos de ville, mais surtout le cabas à fond carré et anses courtes lancé en 1985 et vendu depuis à deux millions d'exemplaires : selon une géométrie astucieuse, il est plié et rangé à plat, ou déployé en trapèze. Solide et résistant, de finition soignée, on l'a vu, dans plusieurs tailles et de nombreux coloris, partir en week-end, aller au marché comme au lycée, revenir du bureau, rempli de dossiers, ou emballant en vrac la bouteille d'eau et le téléphone portable, les chaussures de jogging ou le maillot de gymnastique de la femme pressée des années 80.

Un premier magasin parisien dans le 16e arrondissement, le second, boulevard de Courcelles, et le troisième à Saint-Sulpice, indiquent le ton dominant d'une clientèle classiquement vouée au brun, bleu marine et vert bouteille. Mais les imprimés, les écossais et les formats miniature, pochette à maquillage, ou *mini-sac* à main, s'adressent aussi à des collectionneuses, comme ces jeunes Japonaises qui peuvent, pour dix fois moins de yens que leur en coûte la moindre Vuittonerie, céder à leur passion des étiquettes et du « chic » occidental.

Du côté du faubourg Saint-Honoré et de l'avenue Montaigne, chez ceux qui n'ont plus à se faire un nom mais à le faire prospérer, entre haute couture et prêt-à-porter de luxe, les « accessoires » sont devenus un élément essentiel du train de vie de l'entreprise. Et les réussites commerciales sont assez rares pour être remarquées : ainsi, celle d'un nouveau sac à main, chez Dior, vendu à plus de 90 000 exemplaires en un an (dans le monde), score proche des performances du champion installé de longue date (Vuitton), dans des gammes de prix qui n'ont évidemment rien à voir avec le pouvoir d'achat moyen.

L'histoire de ce « coup » stylistique présente des points communs avec des références connues. D'abord proposé, en 1994, en tissu micro-fibre matelassé selon un motif de cannage (inspiré des chaises dorées des défilés et utilisé depuis 1991 dans la collection couture), ce modèle de forme cabas à fond plat a des anses rigides et courtes où s'accrochent en breloques dorées les quatre lettres de l'enseigne. Surpiqué et matelassé (on pense bien sûr au fameux Chanel), il lui manquait la chance publicitaire dont bénéficia, en 1956, le sac Hermès adopté par Grace Kelly, et baptisé immédiatement le « Kelly ».

L'inespéré se présente en septembre 1995 en la personne de Lady Di, invitée à Paris au dîner d'ouverture de l'exposition Cézanne au Grand Palais, patronnée par le groupe LVMH, dont Dior fait partie. Que lui offrir ce soir-là, fait demander Mme Chirac. Mais, voyons, le sac !, répond la maison de couture, qui met justement au point le prototype de la version cuir. La princesse de Galles l'adopte, en fait acheter plusieurs à Londres dans d'autres coloris, est photographiée en Argentine lors de visites charitables avec ce qui devient *de facto* le « Lady Dior », et les ventes s'envolent.

COLLÉ CONTRE LA HANCHE

Succès de curiosité dans les rayons des grands magasins où il est présenté maintenant dans trois tailles, cinq coloris et plusieurs matières, dont un cuir lisse associé à des finitions couleur acier, plus en accord avec la mode des jeunes générations, il a déjà inspiré des imitations en matière plastique bon marché, mais selon les mêmes principes et proportions. C'est-à-dire celles d'un sac à main, totalement privé de bandoulière, et qui rejoint une offensive actuelle des stylistes pour, dans le fil du retour amusé aux années 70, redonner le goût des accessoires que l'on porte au bout du bras et bientôt, genre années 50, collé contre la hanche par un gracieux mouvement du poignet.

Pendant ce temps, la plupart des marques de prestige continuent de vouloir se rajeunir : elles ont toutes inscrit des sacs à dos à leur catalogue et la plupart sont polymorphes, une poignée de secours permettant de les tenir à l'ancienne. Si Vuitton avait dès 1978 un modèle « Randonnée », à bandoulière et nervures de cuir, inspiré de la forme des sacs de sport, le malletier a cédé au véritable sac à dos à partir de 1994. Cette année, il part en campagne dans les magazines sur le dos d'une cycliste avec cette « nouvelle » toile à damier, reprise d'un motif de la fin du XIXe siècle, beaucoup plus « moderne » d'allure que le monogramme à répétition dont on célèbre le centenaire.

Disposer du nécessaire en gardant les mains libres : les sherpas des villes cherchent toujours à surmonter la contradiction que Coco Chanel avait résolue en proposant, en 1955, aux générations de l'après-guerre, le sac à bandoulière sur l'épaule qu'elle avait mis au point pour elle-même dès 1929, avec un souci de la forme et de la fonction qu'elle partageait avec les avant-gardes de son époque.

Michèle Champenois

★ Sacs trapèze en nylon d'Hervé Chapelier, à partir de 215 F ; avec anses en cuir, 350 F ; tout cuir, 3 000 F environ. Sacs à dos, toile damier, édition limitée de Louis Vuitton, 3 800 F. Sacs à main « Lady Dior », modèle moyen, 2 650 F en tissu micro-fibre, à partir de 5 500 F en cuir. Sac Hermès « Kelly », à partir de 7 000 F, existe aussi en cuir souple, et en version sac à dos (12 000 F).

DESSINS : AURORE DE LA MORINERIE

Détournement de Twingo

Une Twingo peut en cacher une autre. Aux 845 000 exemplaires vendus de la vraie petite Renault, il faut ajouter un autre succès commercial, celui du modèle pour enfants, dont près de 8 000 unités ont été commercialisées en dix-huit mois. Dernier-né, le « porteur » électrique (il existe aussi d'autres versions, avec ou sans pédales) a été conçu à partir de plans et de photos fournis par les services de design du constructeur. Le produit final est « *reconnu* » par Renault, mais il ne s'agit pas d'une reproduction absolument fidèle, pour des raisons de coût, de commodité et de sécurité (les passages de roues ont été élargis pour éviter que les enfants ne se coincent les doigts).

L'histoire de ces mini-voitures avait pourtant commencé de façon plutôt scabreuse. Courant 1995, le constructeur s'est aperçu qu'une société italienne commercialisait, sans autorisation mais avec un certain succès, une Twingo auprès d'un grand distributeur de jouets. Plutôt que de porter l'affaire en justice, Renault a proposé une collaboration qui est devenue fructueuse. La gamme s'est élargie avec deux versions du Spider (4 000 exemplaires) en attendant, l'an prochain, l'arrivée d'une imitation de la bonne vieille 4 CV.

Cette expérience a incité Renault à multiplier les excursions hors des sentiers battus de l'automobile. La centrale d'achat baptisée Sur la route, filiale de Renault, a reçu pour mission de décliner une gamme de produits dérivés comme le font quelques prestigieux constructeurs (Mercedes, Porsche, Ferrari, Jaguar). Il ne s'agit plus de diffuser des produits promotionnels bon marché – T-shirt sinistré au premier lavage ou montre en toc – mais de vendre des objets haut de gamme capables de valoriser l'image de la firme en s'appuyant sur la personnalité de ses modèles les plus appréciés. L'objectif immédiat est de faire du bénéfice (Renault admet que cette activité est fort rentable) et, à plus long terme, de cultiver une proximité complice avec le consommateur. Qu'il roule ou non en Renault.

Ainsi, outre les voitures pour enfants, la collection Twingo présente pêle-mêle : un stylo-poisson, un blouson, une peluche, un incroyable vase en caoutchouc (tendance « montre molle » de Dali), une carafe, des verres, une cravate, un foulard, une montre-fleur et même des mouchoirs en papier. Ce catalogue obéit à trois principes : originalité des formes, gaieté des teintes et absence de référence explicite au monde automobile, hormis la discrète griffe Twingo.

Sur la route, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque 100 millions de francs, alimente en priorité le réseau Renault. Quelques concessionnaires et agents répugnent encore à vendre autre chose que de l'essence et des balais d'essuie-glace. Mais tous finissent généralement par changer d'avis car la voiture à pédales, comme le porte-clés boule et le coffret de crayons de couleur, ignorent la concurrence et se vendent sans rabais.

Jean-Michel Normand

★ Porteur électrique Twingo (695 francs), Spider Renault (645 francs pour le modèle à pédales, 1 495 francs en version électrique).

LIEU

Une maison de verre pour le cognac

TELLEMENT FRANÇAIS qu'il est presque entièrement vendu à l'exportation, le cognac produit dans la région de Cognac et mis en fûts dans les chais de la cité fait partie du patrimoine national au même titre que la Joconde. Comme elle, on le doit pourtant à une main étrangère. Des Anglais et des Irlandais ont dans le passé contribué à la mise au point de cet alcool ambré, de maturation et de mélange savant, qui ne vieillit bien que dans le respect des traditions. Aujourd'hui, plusieurs marques cultivent toujours un caractère qui ignore les frontières et qui attire des visiteurs.

Plus de quatre-vingt mille personnes, dont une moitié d'étrangers durant l'été, se présentent chaque année aux portes de chez Hennessy, tête de pont dans sa spécialité, dont les dirigeants appartiennent encore à la famille du fondateur, Richard Hennessy, capitaine irlandais engagé dans les armées de Louis XV, blessé en France, soigné dans la région, et qui choisira d'y faire fortune en créant en 1765 la maison de commerce d'eaux-de-vie qui porte ses armes.

MESURE

Comment bien les recevoir, avec le souci de présenter un produit, son terroir et son élaboration ? Comment construire, parmi les édifices de belles proportions du début et de la fin du XIXe siècle qui bordent le quai, en face des chais où a lieu la visite, un édifice d'accueil qui respecte et exalte les paramètres du goût déjà mis à l'épreuve dans les activités qui ont fait la fortune du nom ? La réponse est là, au bord de l'eau, avec un bâtiment tout de mesure et d'équilibre, signé Jean-Michel Wilmotte. *Designer et architecte*, l'auteur s'est fait connaître à partir de 1980 en travaillant pour les appartements de l'Elysée, puis à Nîmes et beaucoup à l'étranger, avant que lui soient confiés la rénovation des Champs-Elysées ainsi que l'aménagement de l'aile Richelieu du Louvre.

Mis en compétition avec un Christian de Portzamparc, finalement retenu pour construire à New York le building-phare du groupe LVMH, les deux Français avaient concouru après que le nom de l'auteur de la pyramide du Louvre, l'Américain I. M. Pei, eut été cité comme une référence possible par Bernard Arnault, président du groupe, à qui l'on présentait le programme architectural. Souci de notoriété autant que d'excellence, on comprenait que rien ne serait trop beau pour cette institution à qui il n'était pas arrivé grand-chose dans le domaine de l'architecture depuis une usine style Arts déco dans les années 30... Et à qui l'arrivée de Fabienne de Sèze, formée au Musée des arts décoratifs dans l'entourage de François Mathey, comme directrice du centre d'expositions, allait donner aussi un vif mouvement de renouveau.

Devant ce travail architectural fait de clarté et de sérénité, qui ne renie pas son époque mais qui l'insère dans des proportions raisonnées, on pense à un rêve d'ABF, ces *architectes des bâtiments de France* qui ont à juger les apports contemporains dans des environnements anciens et dont l'intervention correctrice est toujours redoutée. Posées sans timidité sur un soubassement de pierre blanche, les baies vitrées du musée signalent la nouveauté de l'édifice, mais le parvis et l'emmarchement oblique de l'entrée indiquent aussi le léger retrait qu'il s'impose à l'égard de ses voisins. Le parcours intérieur est baigné de lumière naturelle en son centre, mais surtout les salles d'exposition semblent en plongée directe sur le paysage et la paisible Charente. Les mystères du cognac méritaient bien d'être soumis à cet exercice de transparence.

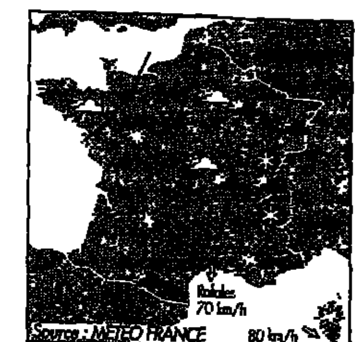
M. Ch.

★ Rue de la Richonne 16100 Cognac. Tél. : 05-45-35-72-68. Ouvert tous les jours. Entrée : 25 F. Dans les chais, présentation des techniques de distillation ; dans le musée, histoire de la maison Hennessy et exposition « Irlande, les trésors de l'île », jusqu'au 15 décembre.

Froid et ensoleillé

APRÈS les chutes de pluie ou de neige, qui ont touché la plupart des régions, samedi, la situation s'améliore nettement dimanche. Un anticyclone s'étendra à l'ensemble du pays et engendrera un temps sec mais froid le matin. Cette amélioration ne durera pas, de nouvelles pluies arriveront en fin de journée par l'ouest.

Les dernières chutes de neige se déclencheront encore en tout début de journée du Nord-Pas-de-Calais à l'Alsace et au Lyonnais. Elles cesseront rapidement en matinée le long de la frontière belge et de la Lorraine à la Bourgogne pour laisser place à un ciel variable, partagé entre nuages et éclaircies. Plus à l'est, de l'Alsace aux Alpes du Nord, les averses de neige cesseront plus tardivement. Les sommets des Alpes et du Jura retiendront les nuages plus longtemps, ils ne se dégageront le plus souvent pas avant la soirée.



Prévisions pour le 24 novembre vers 12h00

Dans le reste du pays, des côtes de la Manche à l'Aquitaine et à la Méditerranée, la matinée débutera souvent sous le soleil. Quelques bancs de brouillards pourront apparaître dans les vallées de la Loire et de la Garonne. Ils seront parfois givrants, notamment à proximité du Massif Central. Le soleil chassera cette grisaille matinale. Partout ailleurs, les nuages se montreront généralement assez discrets du matin au soir, on pourra donc profiter d'une journée assez ensoleillée de la Normandie au Bassin parisien et à l'Aquitaine ainsi que de la Méditerranée au Poitou. Le ciel commencera toutefois à se voiler l'après-midi de la Bretagne aux Pays de la Loire et au Cotentin à l'approche d'une nouvelle perturbation. Les premières pluies tomberont en Bretagne en soirée et s'accompagneront d'un net renforcement des vents de sud.

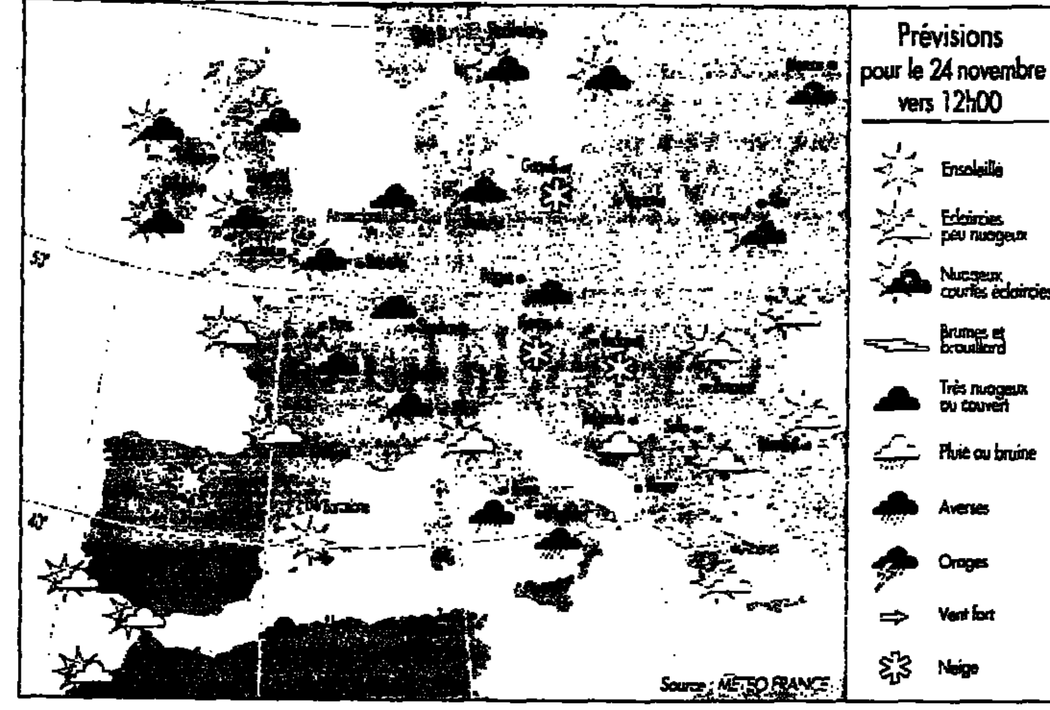
On observera de fréquentes gelées le matin avec des températures de l'ordre de zéro à –2 degrés. Les thermomètres s'abaisseront parfois jusqu'à –5 degrés sur les hauteurs et dans l'est du pays, mais resteront positifs sur le littoral. L'après-midi, malgré le soleil, il ne fera en général guère plus de 4 à 6 degrés, localement 1 à 2 degrés dans le Nord-Est. Le long des côtes atlantiques et méditerranéennes, on pourra profiter d'une relative douceur, avec 8 à 10 degrés au meilleur de la journée.

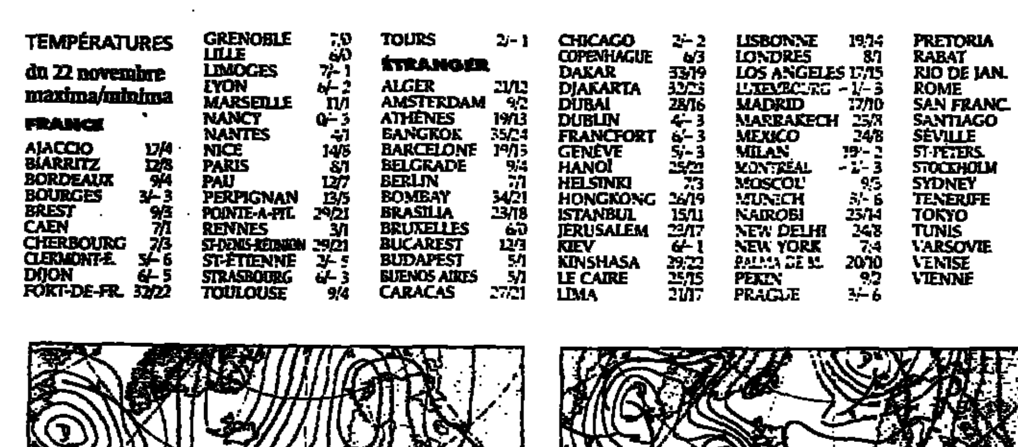
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



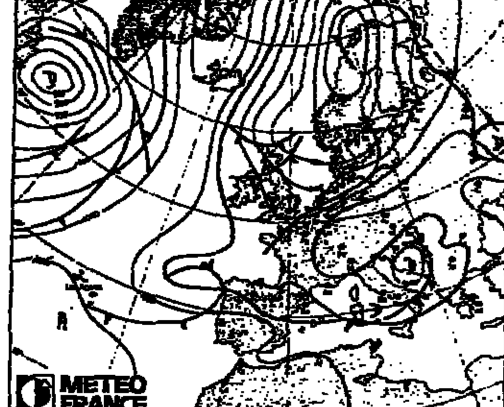
Tendance pour le 23 novembre : moyen



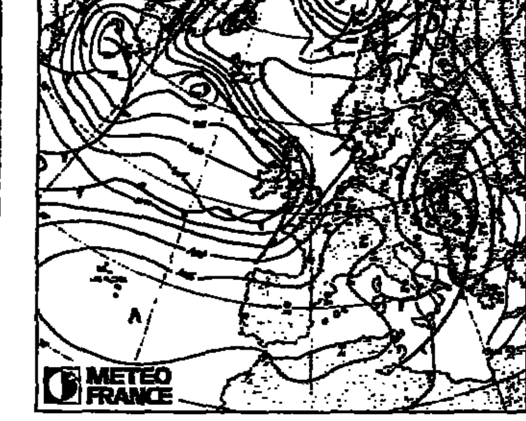


TEMPÉRATURES du 22 novembre maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	17/4
BIARRITZ	12/8
BORDEAUX	9/4
BOURGES	3/–3
BREST	9/3
CAEN	7/1
CHERBOURG	7/3
CLERMONT-F.	5/–6
DIJON	6/–5
FORT-DE-FR.	32/22
GRENOBLE	7/0
LILLE	6/0
LIMOGES	7/–1
LYON	6/–2
MARSEILLE	11/1
NANCY	0/–3
NANTES	4/1
NICE	14/6
PARIS	8/1
PAU	12/7
PERPIGNAN	13/5
POINTE-A-PIT.	29/21
RENNES	3/1
ST-DENIS-RÉUNION	29/21
ST-ÉTIENNE	2/–5
STRASBOURG	6/–3
TOULOUSE	9/4
TOURS	2/–1
ÉTRANGER	
ALGER	21/12
AMSTERDAM	9/2
ATHÈNES	19/13
BANGKOK	35/24
BARCELONE	19/15
BELGRADE	9/4
BERLIN	7/1
BOMBAY	34/21
BRASILIA	23/18
BRUXELLES	6/0
BUCAREST	12/3
BUDAPEST	5/1
BUENOS AIRES	5/1
CARACAS	27/21
CHICAGO	2/–2
COPENHAGUE	6/3
DAKAR	33/19
DJAKARTA	32/25
DUBAI	28/16
DUBLIN	4/–3
FRANCFORT	6/–3
GENÈVE	5/–3
HANOÏ	25/22
HELSINKI	7/3
HONGKONG	26/19
ISTANBUL	15/11
JÉRUSALEM	22/17
KIEV	6/–1
KINSHASA	29/22
LE CAIRE	25/15
LIMA	21/17
LISBONNE	19/14
LONDRES	8/1
LOS ANGELES	17/15
LUXEMBOURG	–1/–3
MADRID	17/10
MARRAKECH	25/8
MEXICO	24/8
MILAN	19/–2
MONTRÉAL	–2/–3
MOSCOU	9/5
MUNICH	5/–6
NAIROBI	25/14
NEW DELHI	24/8
NEW YORK	7/4
PALMA DE M.	20/10
PÉKIN	9/2
PRAGUE	3/–6
PRETORIA	26/12
RABAT	20/9
RIO DE JAN.	23/18
ROME	18/3
SAN FRANC.	16/12
SANTIAGO	28/15
SÉVILLE	19/8
ST-PETERS.	8/4
STOCKHOLM	4/0
SYDNEY	16/12
TENERIFE	24/20
TOKYO	18/8
TUNIS	23/14
VARSOVIE	5/–2
VENISE	8/2
VIENNE	6/–5



Situation le 23 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 25 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Un renfort d'étrangers ?

LA POPULATION de la France au début de 1939 était évaluée à 41 126 000 habitants (population présente dans la métropole). Elle n'était plus que de 39 700 000 environ au début de 1946. Les services de la SDN ont calculé, en extrapolant les tendances démographiques, et sans tenir compte des changements survenus à cet égard pendant la guerre, qu'elle tomberait à 36 900 000 en 1970.

Si l'on tient compte des pertes de guerre, nous sommes menacés d'une dépopulation encore plus forte. Pour enrayer le dépeuplement, il nous faut une très forte natalité ou une immigration abondante ou les deux à la fois. C'est l'immigration qui aurait les effets les plus rapides. Aussi sa nécessité n'est-elle plus contestée. La discussion porte sur l'importance qu'il convient de lui donner et sur ses modalités.

Comment évaluer le nombre des immmigrants dont nous avons besoin ? Il faudrait d'abord déterminer, en quantité et en structure, la population qui nous conviendrait le mieux. Les considérations politiques et économiques introduisent une large part d'incertitude et d'arbitraire dans ce calcul. Ce qui est certain, c'est que la France pourrait nourrir, dans des circonstances normales, une population beaucoup plus nombreuse que celle d'aujourd'hui.

Il ne faudrait pas introduire chez nous des étrangers de n'importe quel âge ou de n'importe quel sexe. Il serait souhaitable de trouver en quelques années 1 400 000 ou 1 500 000 adultes de 26 à 35 ans, avec une forte proportion de femmes, et en même temps 1 300 000 ou 1 400 000 enfants de moins de 15 ans. Faute d'enfants, une nouvelle immigration d'adultes serait nécessaire quelques années plus tard. La meilleure solution consisterait à faire venir des familles.

Marcel Tardy

(24-25 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6958

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

HORIZONTALEMENT

I. N'est pas fidèle s'il est libre. On les invite à écraser. – II. On ne suit pas quand elle est dure. Mouvements spontanés. – III. Incite à ne pas frapper fort. Fait réfléchir. – IV. Adjectif pour une bonne œuvre. Se dégagea. Très solide quand elle est de fer. – V. Pronom. Se présente en cristaux. – VI. Fournit de l'huile. Morceau pour deux. Une personne. Un métal cassant. – VII. Traita comme une vieille chaussette. Sorte de tarte ou de petit pain. – VIII. Des atmosphères fatigantes. – IX. Parcours de danseurs. Parties de poulies. – X. Fit subir un supplice. N'est plus blanche quand elle est dessalée. – XI. Tache sur un tissu. Qui ne peuvent pas se faire porter pâles. – XII. Comme un Sicambre. Sortir de terre. – XIII. Pilier dans un coin. Ville d'Israël. Chef éthiopien. – XIV. Un ornement qui fait un effet bœuf. Est difficile à plaquer. – XV. Comme une sardine en boîte. Cri de celui qui s'est fait pincer. Restaurant de quartier.

VERTICALEMENT

1. Un homme souvent au foyer. Quand elle a pris fin, on entend le canon. – 2. Comme un œil où il y a des filets. Un samouraï en quête d'aventures. – 3. Mot d'enfant. Un lieu où la réaction manifeste toujours beaucoup d'effervescence. – 4. Placé. Peut arriver en courant. Un homme d'union. – 5. Peut être mise à la diète. Condamnable quand il est triste. Un métal léger. – 6. Connaît bien le Coran. Un drame. Qui ne manque pas de capacités. – 7. Celui qu'on attend. – 8. Un animal très mou. Quand elle est bonne, c'est le bouquet. Dieu. – 9. Travaille comme un maître. Sert pour donner des coups. – 10. Belle, en Bretagne. Peuvent orner des cimetières. Le patron en peinture. – 11. Note. Un bruit souvent entendu en hiver. Pas facile à avaler. – 12. Mettre à cran. Pronom. – 13. Qui peut nous tuer. D'un auxiliaire. Père de nombreuses filles. – 14. Question de test. Etait coiffé d'un disque. Quand on les dit beaux, c'est qu'il y a un os. – 15. Cassier. Peuvent être des pièges à loups. Morceau de sisal.

SOLUTION DU N° 6957

HORIZONTALEMENT

I. Magazines. – II. Aborigène. – III. Ru. Abner. – IV. Os. Sée. As. – V. Sel. Ego. – VI. Urémie. El. – VII. Rentrée. – VIII. Naine. – IX. Ilet. Eton. – X. Et. Crime. – XI. Rossignol.

VERTICALEMENT

1. Maroquinier. – 2. Abus. Alto. – 3. Go. Série. – 4. Arasement. – 5. Zibeline. Ci. – 6. Igné. Et. Erg. – 7. Née. Rotin. – 8. Enragée. Omo. – 9. Se. Solennel.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHINE.** L'aéroport international de Shanghaï a mis en service jeudi 21 novembre un nouveau terminal de 54 000 mètres carrés. – *(AP.)*

■ **FRANCE.** Air Liberté assure depuis le 18 novembre au départ d'Orly-Sud six vols quotidiens à destination de Bordeaux et de Nice, cinq vols quotidiens à destination de Strasbourg, quatre vols hebdomadaires Lille-Nice ainsi que trois vols par semaine entre Strasbourg et Nice. La compagnie, qui prévoit la prochaine réouverture de la ligne Orly-Montpellier, a signé un accord de partage des codes avec TAT pour exploiter en commun la ligne Orly-Toulouse à raison de dix-huit fréquences par jour.

■ **ÉTATS-UNIS.** Selon un rapport de l'administration fédérale de l'aviation civile américaine (FAA), vingt-trois collisions aériennes ont été évitées en 1996 dans le ciel américain. Trois l'ont été alors que les deux appareils n'étaient qu'à 30 mètres l'un de l'autre ; et vingt alors que les avions se trouvaient dans un rayon de 150 mètres. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE.** Une partie de la piste de l'aéroport de Sarajevo est fermée temporairement en raison des menaces d'effondrement du tunnel construit pendant la guerre sous cette piste. – *(AFP.)*

■ **SÉCURITÉ AÉRIENNE.** Des pilotes et des contrôleurs aériens de toutes nationalités essaient de mettre au point un langage standard commun à tous les pays pour éviter les conséquences dramatiques que peuvent avoir un terme inapproprié, une tournure de phrase inhabituelle ou une abréviation incorrecte lors des échanges entre les deux professions. – *(AP.)*

■ **CARAÏBES.** Air Aruba, compagnie aérienne des îles Caraïbes, espère pouvoir desservir bientôt Houston (Texas) au départ d'Aruba (île des Antilles néerlandaises) *via* Caracas. – *(Bloomberg.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex. PRINTED IN FRANCE.



Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 26 novembre

■ **PASSAGES DU FAUBOURG SAINT-DENIS** (55 F), 10 heures, sortie du métro Château-d'Eau, côté impair (Pierre-Yves Jaslet).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** une œuvre à voir, *Le Bal du Moulin de la Galette*, de Renoir (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall d'entrée, devant la statue de Lully (Christine Merle).

■ **LA PROMENADE PLANTÉE** sur l'ancien viaduc de Reuilly (45 F), 14 heures, sortie du métro Bel-Air, côté impair du boulevard de Picpus (Monuments historiques).

■ **DE L'ÉTOILE AU TROCADÉRO** (60 F), 14 h 30, angle de la place de l'Etoile et de l'avenue Kléber (Vincent de Langlade).

■ **DU BAS MARAIS** à Saint-Louis-en-l'Ile (60 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (La Parisienne).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (50 F), 14 h 30, parvis de l'église (Institut culturel de Paris).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (55 F), 14 h 30, place de la Bastille, devant la Fnac (Christine Merle).

■ **L'HÔPITAL LAENNEC** et son quartier (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 42, rue de Sèvres (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL D'AUGNY** et les passages du quartier de la Grange-Batelière (40 F), 14 h 30, 6, rue Drouot, dans la cour de la mairie (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** décor et mobilier des XIXe et XXe siècles (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE RODIN** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Découvrir Paris).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

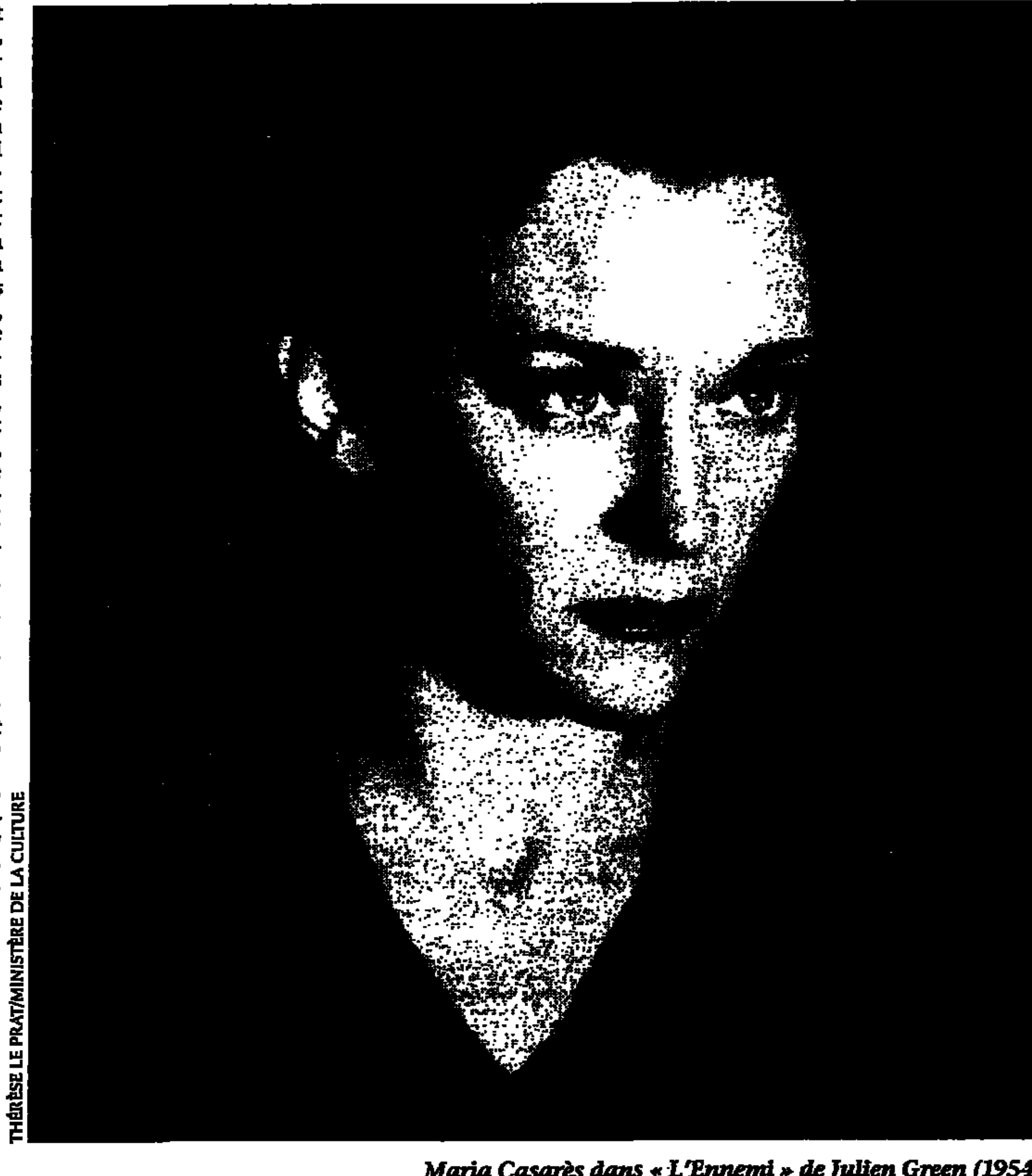
■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

THÉÂTRE Maria Casarès est morte le vendredi 22 novembre dans sa maison de campagne de La Vergne (Charente-Maritime). Elle était âgée de soixante-quatorze ans. ● TRAGÉDIENNE avant tout, cette fille d'émigré antifranquiste, née à La Corogne, a été une des figures majeures du théâtre français des années 50 à 80. De la Comédie-Française, où elle est entrée en 1952, au Théâtre national populaire de Jean Vilar, puis au cours d'une longue carrière, elle fut une interprète exceptionnelle du répertoire mais aussi des grands auteurs : Sartre, Genet, Pirandello, Ibsen, Colette, Julien Gracq... et Albert Camus, dont elle partagea, un moment, la vie. ● AU CINÉMA, qu'elle abordait avec réserve, elle fut notamment, dans *Les Enfants du paradis*, l'épouse délaissée du mime Baptiste (Jean-Louis Barrault). Sa mort survient quelques semaines seulement après celle de Marcel Carné.

Maria Casarès, la lumière de la tragédie

Comédienne lyrique et passionnée, la grande actrice s'est éteinte à l'âge de soixante-quatorze ans dans sa maison de Charente. En cinquante années de carrière, elle fut une interprète privilégiée du répertoire et des plus grands auteurs du temps

ON DIT que les gens meurent comme ils ont vécu. Maria Casarès, non. Elle est morte à soixante-quatorze ans, dans la nuit de jeudi 21 à vendredi 22 novembre, dans cette Charente qu'elle aimait tant, en emportant sa part d'ombre, elle qui fut en scène la lumière de la tragédie. Depuis fin février, elle ne jouait plus. Vivait seule, retirée. Bataillait contre son corps qui la lâchait. La dernière fois qu'elle est apparue au théâtre, c'était à la Colline, dans *Les Œuvres complètes de Billy the Kid*, une pièce de Michael Ondaatje mise en scène par Franck Hoffmann. Fin février, quelques jours avant la fin des représentations, elle avait dû arrêter. Elle se sentait fatiguée, mais, détestant ce mot, elle ne le disait pas. La médecine fut impérative. Une opération suivit, puis le repos – un autre mot qui ne lui ressemblait pas. Le hasard a voulu que son dernier rôle fût celui d'une femme qui annonçait l'avenir – elle qui était superstitieuse au point d'avoir placé le livre I de sa magnifique autobiographie, *Résidente privilégiée*, sous le signe de Pluton, maître du signe du Scorpion, le sien. « ... *Et si l'accent est mis d'abord sur les valeurs noires : la souffrance, le mal, le drame, le trou, le gouffre, l'absurde, le néant, la mort... il convient de lui associer toutes les valeurs de renaissance... Il opère la transmutation alchimique des valeurs matérielles en valeurs spirituelles.* » Maria Casarès savait sans doute que cette dernière phrase donnait une définition du théâtre. Mais elle savait sûrement – trop peut-être – que la première écrivait sa vie. Une vie comme un ciel de son Espagne natale, sous le soleil de 5 heures de l'après-midi.



THÉRÈSE LE PRAT/MINISTÈRE DE LA CULTURE

Maria Casarès dans « L'Ennemi » de Julien Green (1954).

« IL FAUT QU'ELLE JOUE... »

Comment cette fille de la Galice sauvage est-elle devenue Maria Casarès, enfant du paradis du cinéma et du théâtre français ? La réponse épouse l'histoire du siècle. Le père de Maria-Victoria Casarès était un avocat passé en politique. Il fut plusieurs fois ministre, et violemment antifranquiste. La famille le paya de l'exil. « *Nous sommes arrivés à Paris le 20 novembre 1936, je crois. Je sais que le lendemain ou le surlendemain, je fêtais mon quatorzième anniversaire en regardant la Seine.* » Maria Casarès a déjà appris l'essentiel : qu'on peut compter pour beaucoup dans un pays et n'être rien dans celui d'à côté. Que toute vie s'accompagne de morts. Elle en gardera le goût de ne pas parler du passé – sauf quand l'âge vint – et le désir furieux, sensuel, viscéral, de transmuter tout deuil en force. Faute de terre, elle s'en trouvera une, plus grande que le vaste monde : celle du plateau du théâtre, où toutes les vies peuvent s'inventer, où les continents savent dériver, le temps se faire oublier, et où les morts reviennent saluer. Il n'aurait pas fallu dire à cette femme qu'on guérit de son enfance.

Un jour de 1993, dans une loge du théâtre de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) où elle s'apprêtait à jouer le rôle de Lear, sous la direction de Bernard Sobel, Maria Casarès a parlé de tout cela. Avec ses yeux verts à faire pâlir l'espérance, sa voix rauque et chantante comme la Galice, sa force impressionnante, et son regard qui s'échappait quand il s'agissait de tout dire mais de ne rien révéler. Cette année-là, elle fêtait ses cinquante ans de théâtre. Elle avait tout joué, au point de pouvoir se permettre d'interpréter un homme, un roi, le roi des rois de Shakespeare. Quand Bernard Sobel lui avait parlé du rôle pour la première fois, par téléphone, il lui avait dit : « *Tu es bien assise ? J'ai une chose à te proposer, Lear.* » Maria Casarès s'était mise debout. Tout elle.

Elle avait commencé à jouer à table, un soir qu'elle dînait avec des amis de sa mère, au sortir d'un spectacle. Sa mère voulait entendre une romance en espagnol. Maria avait récité des stances du *Cid* avec une énergie telle que, à la fin, un ami avait dit : « *Il faut qu'elle joue, sinon elle étouffera.* » En 1939, Maria Casarès se présente pour la première fois au concours d'entrée du Conservatoire. Elle n'a pas le temps d'aller au bout de sa première réplique ; « *Mon pèRRe, où couRRez-vous ?* » Un coup de cloche lui rappelle qu'il faut d'abord qu'elle apprenne le français. Quatre ans plus tard, elle célèbre ses vingt ans au théâtre des Mathurins. Elle joue le rôle-titre de *Deirdre des douleurs*, de Synge, en français, et Paris la consacre. Maria Casarès est devenue ce qu'elle ne cessera d'être : une actrice d'exception.

« UNE COMPLICITÉ INNÉE »

On a oublié, aujourd'hui, ces débuts aux Mathurins qui façonnèrent la comédienne, dont la légende naît avec le Théâtre national populaire de Jean Vilar. Mais, pour elle, ces années de formation furent déterminantes et particulièrement heureuses. « *On était tous très jeunes, et Marcel Herrand, qui dirigeait le théâtre, avait le don extraordinaire de mettre en état de faire les choses ; c'était comme s'il vous plaçait dans un écrin et qu'il vous présentait, vous les acteurs, et les textes.* » Les textes ? *Solness le constructeur*, d'Ibsen, *Le Malentendu*, *L'Etat de siège* et *Les Justes*, d'Albert Camus, *Les Epiphanies*, de Henri Pichette, *Le Roi pêcheur*, de Julien Gracq, *La Seconde*, de Colette, *Le Diable et le Bon Dieu*, de Jean-Paul Sartre...

Un homme, dans cette période, compte par-dessus tout : Albert Camus, avec qui, dès la première rencontre, Maria Casarès sent « *une complicité innée* », qu'elle dit n'avoir jamais retrouvée avec personne. Camus appelait Maria Casarès *Guerre et Paix*. Ils pensèrent partir ensemble pour le Mexique. Ils décidèrent finalement de se séparer à la fin de la guerre. Dans son autobiographie, Maria Casarès écrit : « *Pour mon confort et pour ma paix, pour la paix et le confort de ceux-là, encore vivants, qui se trouvent dans les mêmes conditions douloureuses devant son absence, j'aurais préféré m'abstenir de parler de lui ; mais cela ne se peut ; prenant la relève après mon père, il m'a faite.* »

Parce qu'elle a toujours eu une peur panique de la sclérose, Maria Casarès met fin à l'âge d'or des Mathurins pour entrer à la Comédie-Française, en 1952. Elle y reste deux ans à peine, assez cependant pour être une inoubliable *Jeanne d'Arc*, dans la pièce de Charles Péguy. Mais quand Jean Vilar l'appelle, elle n'hésite pas. Ici s'ouvre le chapitre de l'histoire du théâtre qui façonne la mythologie, chaque année renouvelée, des voix de Gérard Philipe, Jeanne Moreau, Jean Vilar et Maria Casarès, embrasant le ciel d'Avignon. Pourtant, Maria Casarès a vécu ses six années du TNP comme des « *travaux forcés* » : « *J'emploie ce mot affectueusement, bien sûr,* disait-elle, *mais c'était un rythme intenable à long terme. Je me souviens qu'à un moment je jouais* Le Triomphe de l'amour *et* Marie Tudor *le samedi, et le dimanche* Macbeth *puis* La Ville. *Mais c'était ainsi, à cause de l'urgence de chacun.* »

En 1960, Maria Casarès triomphe dans *Cher menteur*, de Jérôme Kilty, avec Pierre Brasseur. Hors du TNP. Désormais, elle va travailler en « indépendante ». Elle ne fera plus jamais partie d'une troupe, mais suivra le fil d'Ariane des propositions de ceux qu'elle aime : Roger Blin, avec qui elle affronte le scandale suscité par la création des *Paravents* de Jean Genet, en 1966, Claude Régy, Jean Gilibert ou Georges Lavelli, qui devient son plus proche meneur de jeu. Avec lui, elle est une fabuleuse *Medea*, bien avant qu'il ne prenne la direction du théâtre de la Colline, où elle lui sera fidèle. Il y aussi Patrice Chéreau et Bernard Sobel, avec des rôles inoubliables. Deux souvenirs : la colère tellurique de Maria Casarès, mère qui refuse la mort dans *Les Paravents* repris par Patrice Chéreau à Nanterre-Amandiers, en 1983. Et, dans *Les Géants de la montagne*, de Pirandello, en 1994, à Gennevilliers, les mains de la comédienne qui volent comme des oiseaux quand elle incite ses compagnons à poursuivre leur route. On sentait dans cette légèreté que Maria Casarès transmettait le plus beau de son art : réconcilier la tragédie avec la grâce. Comme dans son Espagne natale, sous le soleil de 5 heures de l'après-midi.

Brigitte Salino

Un cinéma choisi

Maria Casarès n'a tourné qu'une vingtaine de films. Elle n'aimait pas les studios, où elle avait le sentiment qu'elle devait renoncer à toute initiative personnelle. Elle avait failli payer un dédit pour quitter le plateau des *Enfants du paradis*, son premier film, tant elle avait peur. Puis il y eut, entre autres, *Les Dames du bois de Boulogne*, de Robert Bresson, *La Chartreuse de Parme* de Christian-Jaque, *Orphée* et *Le Testament d'Orphée* de Jean Cocteau. « *C'est avec lui que je me suis sentie le mieux,* disait-elle. *Il avait le goût, ou la ruse, de nous faire croire que nous créions avec lui.* » Dans les dernières années, elle a tourné dans *La Lectrice*, de Michel Deville. Heureusement, elle a beaucoup joué pour la télévision, dans des retransmissions de pièces.

Comme un chant de flamenco

LE 6 JUIN 1944, à l'heure où les Alliés prennent pied en Normandie, un écrivain d'origine castillane traverse Paris avec une actrice galicienne en robe mauve sur le guidon de son vélo. Le couple sort d'une *fiesta* chez Charles Dullin, avec Sartre et Beauvoir. L'homme s'appelle Camus, la femme, Casarès. Ils vont étrenner leur passion rue Vaneau, dans un studio loué par Gide. La vie les éloignera, mais chacun aura été le grand amour de l'autre. Le soir de son accident mortel, le 4 janvier 1960, le Nobel avait rendez-vous avec Maria, pour dîner.

Leur rencontre se place sous le signe des ascendances espagnoles. Elle s'exaltera dans la Résistance. Mais d'abord ils se retrouvent dans le mélange de vulnérabilité et de fierté que donne l'exil. En 1936, le père de Casarès était ministre de la République espagnole. A treize ans, la fille a servi dans les hôpitaux de la guerre civile. En 1940, on l'empêche de monter sur le bateau qui conduit son père à Londres. Elle gagne Paris occupé, ne parlant pas un mot de français.

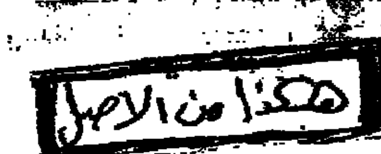
Ce qu'elle a sur le cœur est trop intense pour qu'elle se contente des simples mots de la vie. Il y faut l'excès, l'emphase, des planches. La lycéenne passe le Conservatoire. Marcel Herrand l'y remarque. Il lui confie *Deirdre des douleurs*, aux Mathurins. En août 1943, Carné en a fait l'épouse délaissée du mime Barrault, dans *Les Enfants du paradis*. Casarès pleure son Baptiste avec un tremblement singulier dans la voix. Le regard bridé jette du feu. Un ricanement désespéré et vengeur secoue ses hautes pommettes.

Tout de suite, Camus offre à Casarès le rôle de Martha dans son *Malentendu*, le bien-nommé. L'accueil mitigé fait à la pièce les soude. Elle trouve à l'auteur une indifférence nonchalante et altière. Lui pressent en elle son idéal de théâtre, où il veut que « *tout se traduise en chair* ». La vie des théâtreux d'alors est close sur elle-même, comme dans *Le Dernier Métro*, de François Truffaut. Elle est l'exil et le royaume. Camus s'y console des petitesses et des rosseries du milieu intellectuel. Casarès y construit l'art personnel qui fera d'elle, avec Vilar et Gérard Philipe, une des plus grandes figures du théâtre des années 50-80, théâtre de la conviction ardente, de la transe.

Que ce soit dans *Les Epiphanies* de Pichette (1947), *L'Etat de siège* (1948), l'Elvire de *Don Juan* au Français (1952), *Macbeth* au TNP, plus tard dans *Cher menteur* avec Pierre Brasseur, dans *Les Paravents* de Genet (1966), dans la *Médée* de Sénèque, sous la direction de Vilar, de Barrault, de Blin, de Lavelli ou de Chéreau, à Chaillot ou au pied des murailles d'Avignon, Casarès incarne une génération entière, celle du Saint-Germain grave qui a fini de rire à la Rose rouge et de danser au Tabou. A quoi bon signifier, se dit-elle, si ce n'est pour dire le plus intense de la vie, le plus noble, le plus vibrant ? Des saccades de tout son corps, des stridences haletantes de sa voix rauque, s'élève une houle de fureur ; l'équivalent, au théâtre, de ce que le *flamenco* est à la danse et au chant. Plus tard viendra le feutré de Tchekhov et de l'intimisme anglais. Casarès, elle, célébrera, toute sa vie, le *vibrato* et le paroxysme qui l'habitent. Dernière tragédienne ?

Exeunt ! Carné est parti, il y a trois semaines ; Mitrani a suivi ; tout à l'heure, ce sera le deuxième ensevelissement de Malraux, dont la diction, un peu comme celle de Casarès, allait au plus enragé de ce qu'ont à dire les hommes, au cri : on dirait que la mort joue les auteurs dramatiques, cet automne, comme elle le fit naguère en réunissant les trépas de Piaf et de Cocteau, et qu'elle traîne en coulisses, en une même fournée, les derniers survivants d'une sacrée famille, du temps où l'art du spectacle tenait lieu de religion fraternelle, de somptueuse dignité.

Bertrand Poirot-Delpech



Destination Johnny pour 31 charters

Le rocker français donne un concert unique à Las Vegas dimanche 24 novembre. 4 300 fans feront le déplacement

ENVIRON quatre mille trois cents Français et Belges vont traverser l'Atlantique pour assister à un concert de Johnny Hallyday dimanche soir 24 novembre, dans un hôtel-casino de Las Vegas. La plupart ne resteront que deux nuits sur place. L'opération, considérable à l'échelle française mais banale dans la capitale des machines à sous, est appelée « Destination Vegas ».

L'idée en naît il y a deux ans. Le chanteur espère alors déplacer huit mille fans. Prévu d'abord pour le mois de juin, le concert est rapidement déplacé à la fin novembre, période creuse pour le transport aérien, qui permet d'affréter des gros-porteurs au moindre risque. En septembre 1995, lors de la rentrée du rocker à Bercy, des bulletins d'inscription sont distribués sur les fauteuils. Il en sera fait de même au cours de sa tournée en province. Ainsi, près de 500 000 spectateurs auront été touchés.

RTL – depuis vingt-cinq ans « partenaire » du chanteur – et TF 1 ont été chargés de prendre le relais pour médiatiser l'affaire. Au printemps, la radio comme la chaîne privée avaient consacré de nombreux sujets au concert. En mai, une longue émission de promotion, menée par Guillaume Durand au bord d'une piscine de Las Vegas, relayait l'enthousiasme des premiers inscrits. Des voyages étaient offerts à des téléspectateurs. TF 1 diffusera vendredi 29 novembre le show en différé, précédé d'une *« découverte des endroits les plus spécifiques de Las Vegas »* par Line Renaud et Jean-Pierre Foucault. Une vidéo *« intégrale »* siglée TF 1 sera vendue ensuite, ainsi qu'un album rassemblant les chansons inédites du concert. RTL suit durant une semaine l'évolution de la situation à Las Vegas. Son vice-président, Philippe Labro, qui a adapté de l'anglais trois nouvelles chansons pour le rocker, a fait le voyage, invitant des annonceurs et cinquante auditeurs.

Une agence de voyages, TCI Motivation, a été créée spécialement pour couvrir l'opération. Elle est discrètement installée dans les locaux de Camus et Camus Production, chez le manager de Johnny. On peut y acheter des billets « secs » du concert à 2 300 F, mais les voyagistes extérieurs qui ont tenté d'organiser le déplacement en ont été pour leurs frais. Un Paris-Las Vegas coûte moins de 3 000 F en novembre, deux nuits d'hôtel (single), moins de 700 F, de sorte que leurs tarifs (au-dessous de 6 000 F, avec une semaine de séjour en plus) étaient largement inférieurs aux 7 300 F demandés par TCI aux fans pour leur « participation ». Sur place, ou par téléphone de Paris, les prix des billets pour le concert varient de 100 à 200 dollars (500 à 1000 F), tarif habituel à Las Vegas.

Une petite société d'aviation habituée à transporter le chanteur et ses musiciens, Aerope, a été chargée des affrétements. Les voyageurs ont été répartis sur trente et un appareils, dont six vols spéciaux directs, qui rassemblent environ deux mille quatre cents amateurs. Mille neuf cents autres ont été acheminés par des vols réguliers, soit un total de quatre mille trois cents personnes, chiffre sensiblement inférieur aux cinq mille deux cents forfaits qui auraient été vendus au départ de France selon l'organisateur, lequel espère trouver en outre mille cinq cents spectateurs sur place à la sortie des salles de jeu. Le théâtre du Aladdin-Hôtel-Casino, où se produit le chanteur français, peut contenir sept mille personnes.

« FAIRE VIVRE LE RÊVE »

Les charters ont été repeints aux couleurs de *« Johnny Hallyday, destination Vegas »*, les films présentés à bord et la musique sont ceux de concerts filmés et de disques d'Hallyday. Les repas sont ornés du logo de l'organisation. Chaque vol, y compris les vols réguliers, a reçu le nom d'une chanson de Johnny. Des stands installés dans les aérogares de départ proposent les produits dérivés maison : casquettes *« Vegas »*, T-shirts, briquets, blousons Hallyday... Chez Corsair, qui a loué deux 747 : *Gabrielle* (519 sièges) et le recordman, *Retiens la nuit* (524 sièges !), on ramène l'*« événement »* aux proportions d'une affaire courante. On évoque telle société lyonnaise qui affrète à elle seule régulièrement trois 747 pour ses revendeurs. Seule différence, cette fois : *« Le côté show-biz et le besoin d'un fléchage spécial de l'aéroport pour des gens qui n'ont probablement jamais pris l'avion. »*

L'affréteur, Michel Soudry, dit n'avoir pu réussir à convaincre les compagnies et les administrations de l'accompagner dans son projet qu'en débusquant à l'intérieur de chacune les fans de Johnny, y compris dans la police, mobilisée à l'aéroport, et afin d'obtenir les autorisations pour que les journalistes puissent se rendre sur le tarmac. La plupart des passagers, modestes, se sont engagés dans un crédit pour *« faire vivre le rêve de Johnny »*. Ils vont prendre pour la première fois un vol transatlantique. Ils ont découvert en même temps le passeport et la carte de paiement internationale. *« Certains ont demandé à se marier à Vegas avec Johnny pour témoin. Ils se sentent un peu protégés par lui, sinon ils ne seraient jamais allés là-bas. »*

Jean-Louis Perrier

Philippe Douste-Blazy appelle à « un combat sans merci » contre le FN

L'hommage à Marek Halter s'est tenu à Châteauvallon

De nombreux écrivains se sont déplacés, vendredi 22 novembre à Toulon, pour rendre hommage à l'écrivain Marek Halter dont la présence à Toulon avait été jugée « inopportune » par la mairie Front national. Le ministre de la culture a prononcé un discours de combat contre les idées du parti de Jean-Marie Le Pen.

TOULON
de notre envoyée spéciale

Le président de l'académie Goncourt, François Nourissier, a détaché les mots pour s'assurer d'être compris : *« Pourquoi nous, les écrivains, sommes-nous venus soutenir Marek Halter ? Hemingway a dit : "Ne te demande pas pour qui sonne le glas, il sonne pour toi." Aujourd'hui, nous sommes tous des juifs polonais, nous sommes tous des exilés, nous sommes tous des écrivains français. »* La salle a applaudi, tout comme elle a souvent applaudi au long de cette journée si particulière du 22 novembre. Une journée tendue et solennelle pour ceux qui, de Paris, de Marseille ou de Toulon, étaient venus protester contre la mainmise du Front national (FN) sur la Fête du livre de Toulon (*Le Monde* du 22 novembre).

« LES LIBRAIRES DE L'HONNEUR »

Vendredi 22 novembre au matin, Jean-Marie Le Chevallier, maire FN de la ville, inaugurait sa fête-peau de chagrin après le désistement de la plupart des libraires de la ville. Au même moment, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, embarquait à Orly avec Marek Halter et plusieurs autres écrivains : Eduardo Manet, nouveau Prix Interallié, Robert Sabatier, Yves Berger, Régine Deforges, Patrick Raynal, Yann Queffélec, Pierre Daix et le sociologue Alain Touraine.

Dans la salle d'embarquement, ils croisent Jean Bothorel (ex-plume du *Figaro*), l'un des rares auteurs à se rendre à la Fête du livre du maire de Toulon. Avec lui, Marek Halter esquisse le dialogue, sans succès.

A la descente de l'avion, le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, vient accueillir le ministre, comme il se doit. Entre les deux adversaires, le dialogue est plus que bref. Le ministre et les écrivains s'éloignent rapidement pour aller rencontrer les libraires de Toulon qui ont préféré boycotter la Fête du livre. *« Ceux que le maire de Toulon appellent "les libraires de la honte", je les appelle, moi, "les libraires de l'honneur" »*, lance Philippe Douste-Blazy. Au Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, haut lieu de la résistance culturelle au FN, l'entrée de Marek Halter est saluée par une ovation debout du public. C'est ici, en présence de François Léotard, Jack Lang et Lise Toubon, épouse du garde des sceaux, que se déroule l'hommage que l'écrivain aurait dû recevoir à la Fête du livre, si le maire de Toulon ne l'avait jugé *« pas opportun »*.

« Ce qui se passe aujourd'hui n'est pas une péripétie, affirme le ministre de la culture. *Ce n'est pas un hasard si l'offensive du FN commence par l'écrit. Il fut un temps où l'on brûlait les livres par autodafé. Les méthodes ont changé. Le FN veut des auteurs à la botte, des éditeurs aux ordres, des bibliothécaires instrumentalisés, des libraires soumis. »*

« SANS RÉPIT, SANS COMPROMIS »

M. Douste-Blazy, qui vient d'accompagner Jacques Chirac au Japon, assure que son discours est celui du président de la République et du premier ministre. *« Le pluralisme, le FN le dévoie pour le mettre à son service, comme il dévoie toutes les valeurs, et d'abord la démocratie. Pour ce parti, le pluralisme dans les bibliothèques consiste en une répartition politique et idéologique des collections : s'il y a des livres de gauche, il faut des livres de droite ; s'il y a des livres antiracistes, il faut des livres racistes. »*

Au terme d'un long discours où il fustige la haine et la xénophobie, le ministre de la culture conclut : *« Le combat contre le Front national est un combat sans merci, sans répit, sans compromis. »*

Marek Halter répond par un hommage à la langue française. *« J'ai appris le français, en même temps que la liberté, à l'âge de quatorze ans*, rappelle l'auteur de *La Mémoire d'Abraham*, né en Pologne. *Avant, je ne connaissais que deux systèmes totalitaires, le nazisme et le stalinisme. Je maîtrise plusieurs langues, mais je ne me vois ni écrire, ni rire, ni pleurer dans une autre langue que le français. »*

Choqué que les propos de Jean-Marie Le Chevallier puissent être tenus *« en français »*, Marek Halter interroge : *« Qui est aussi patriote que moi qui ai choisi cette langue, ce pays ouvert vers le monde ? »* Il rappelle que Dostoïevski, dans son exil sibérien, chantait en français sous les coups de ses tortionnaires : *« Contre nous de la tyrannie... »*

Catherine Bédarida

La Fnac contre la censure

« Il suffit qu'un hommage à Marek Halter soit jugé inopportun à la Fête du livre à Toulon pour que nous ayons immédiatement envie de l'inviter » **: l'affiche de la Fnac est sans ambiguïté. *« Après les éditoriaux de notre magazine* Contact *pour défendre le Théâtre de Châteauvallon et dénoncer la censure à Toulon, nous avons reçu des lettres de l'extrême droite. Certaines se plaignaient de ne pas trouver les auteurs révisionnistes dans nos librairies,* explique-t-on à la Fnac. *Il est temps de dire clairement que nous soutenons la culture dans sa conception la plus large. »***

A l'occasion de la sortie du dernier roman de Marek Halter, *Le Messie* (Robert Laffont), la librairie a organisé un débat en présence de l'auteur à Toulon, vendredi 22 novembre. L'auteur et le public ont délibérément parlé littérature, et non politique.

D'autres débats avec Marek Halter sont prévus à la Fnac de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) le 25 novembre, à Lille le 27, à Paris (magasin de l'Etoile) le 3 décembre et à Lyon le 5.

Gallimard va publier un inédit d'Artur London, l'auteur de « L'Aveu »

APRÈS LA POLÉMIQUE suscitée par le livre de Karel Bartosek, *Les Aveux des archives* (« Le Monde des livres » du 8 novembre), plusieurs historiens dont Denis Peschanski dans *Libération* (13 novembre) et Marc Lazar (*Le Monde* du 21 novembre) avaient émis le vœu que soit publié le texte écrit par Artur London en captivité à la prison de Ruzin (dans l'ex-Tchécoslovaquie) et transmis clandestinement à sa femme Lise London, un texte qui aurait été l'une des sources de *L'Aveu*. Rédigé sur du papier extrêmement fin, entre février et mai 1954, ce document, dans lequel Artur London dénonce notamment les conseillers soviétiques et leurs méthodes, n'avait jamais été reproduit. Pierre Nora, qui a édité *L'Aveu* en 1968, vient d'annoncer que Gallimard s'apprête à en proposer une édition critique préfacée par Jorge Semprun.

■ **CINÉMA : selon les dernières statistiques du CNC**, sur les huit premiers mois de l'année 1996, la fréquentation dans les salles de cinéma est en progression de 5 % par rapport à 1995. Elle atteint plus de 84 millions d'entrées. Il s'agit du meilleur résultat depuis 1987. La part de marché des films français demeure élevée : 39 %, soit 32,9 millions de spectateurs. La part de marché des films américains sur les huit premiers mois de l'année est de 52,8 %.

■ **MANIFESTATION : les intermittents du spectacle ont entamé**, vendredi 22 novembre, leur cinquième jour d'occupation des locaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Toulouse. Le maire (FD) de Toulouse, Dominique Baudis, a apporté son soutien aux artistes dans leurs négociations pour le maintien des annexes VIII et X de l'Unedic, propres aux professions du spectacle. Un défilé est prévu lundi à Toulouse au moment de la rencontre à Paris entre le ministre Philippe Douste-Blazy et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Jean-François Deniau, capitaine du Musée de la marine

Le député UDF du Cher a reçu l'assurance que l'établissement resterait à Paris

LES COLLECTIONS du Musée de la marine, installé sur la colline de Chaillot, risquent d'être dispersées. Jean-François Deniau, député (UDF) du Cher, a été chargé par le ministre de la défense, Charles Millon, de lui trouver un nouveau havre. Jeudi 21 novembre, il a présenté un « bilan d'étape ».

Jean-François Deniau a reçu de l'Elysée une triple assurance. Le Musée de la marine restera à Paris. Ensuite, *« s'il y a déménagement, il y aura transfert d'un musée qui existe à un emplacement prêt à le recevoir »*. Donc pas de mise en caisses, ni de halte prolongée dans un entrepôt. Enfin, *« le financement de l'opération ne sera pas imputé au budget de la défense. Le chef de file de cette opération est le ministère de la culture, et c'est dans le budget global destiné à la création du Musée des arts premiers que seront pris en compte frais de déménagement et réinstallation du Musée de la marine. »* Si le déménagement lui-même est estimé à une quinzaine de millions de francs, l'enveloppe de 200 millions de francs pour la réinstallation risque d'être juste.

PLUSIEURS PROPOSITIONS

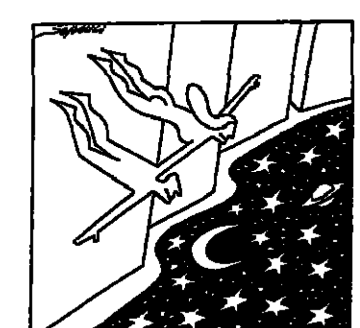
Où installer ces collections ? *« Actuellement, l'établissement ne remplit pas entièrement les missions qui sont indiquées dans l'article premier de ses statuts*, explique Jean-François Deniau. *A côté de l'évocation de la marine nationale, on doit présenter la marine commerciale, la marine de pêche, la marine scientifique et d'exploration ainsi que la marine de plaisance et de compétition. »* Il est donc à la recherche de 15 000 mètres carrés au moins. Il écarte deux propositions : la halle du Sernam, dans le XIII[e] arrondissement, grand parapluie de béton dessiné par Eugène Freyssinet en 1927 – *« trop triste, trop enclavée »* –, et l'actuel Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, porte Dorée.

D'autres solutions sont examinées. La quatrième travée de la Cité des sciences, à la Villette : *« L'espace est magnifique – au moins 25 000 mètres carrés –, mais le ticket d'entrée est trop cher : au bas mot, 350 millions de francs. »* Les Grands Moulins de Paris, dans le XIII[e] arrondissement : *« Les bâtiments ont de l'allure, c'est au bord de la Seine. Mais le terrain appartient à Bouygues et sera sans doute trop coûteux. »* Le quai de Javel, au débouché du parc Citroën : *« Très bel endroit. Mais exigu et inondable »*. Les entrepôts du bassin de La Villette, dans le XIX[e] arrondissement : *« Splendide adresse face à la rotonde de Ledoux. »* Mais il faudrait reconstruire. L'usine Renault, dans l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) : *« Oui, mais quelle superficie nous accordera la régie, à quel prix et avec quels délais ? »* L'île Monsieur, à Sèvres, dans le même département : *« Excellent emplacement, mal desservi et d'un accès difficile. »* Le Grand Palais : *« L'idée est séduisante. On pourrait s'installer dans les galeries extérieures, à côté du Palais de la découverte »*. Le quai Branly : *« Prestigieux. Mais il faut construire et, quitte à construire, on pourrait installer ici le Musée des arts premiers. »* Les magasins généraux du quai d'Austerlitz : *« Sans doute la meilleure idée. C'est au bord de la Seine. Le bâtiment est intéressant et la superficie utile approche les 20 000 m². Reste à convaincre son propriétaire, le Port autonome de Paris. »* Avant la fin de l'année, juré ! Jean-François Deniau aura trouvé un port d'attache pour son grand *« musée de la marine et de l'aventure maritime »*.

Emmanuel de Roux

Malcolm de Chazal à Marseille

Des peintures et des aphorismes du poète mauricien



LA PROSE INSPIRÉE de Malcolm de Chazal a séduit André Breton, Francis Ponge et surtout Jean Paulhan, qui la qualifiait de « *surpoésie* ». Le monde-fée de ce poète mauricien a jailli au cœur de l'océan Indien, dans cette île dont on ne repart jamais. Son œuvre prolifique – plus de quatre-vingts titres – est un hymne à cette nature où il a cherché sa vie durant – il est mort solitaire en 1981 – à retrouver l'image de l'homme. Ses livres sont redécouverts périodiquement et aussitôt oubliés, sauf par des bibliophiles et des éditeurs courageux. Une association d'artistes, Les Pas Perdus, montre qu'il était aussi un peintre rare. A Marseille, pour la première fois en France, une exposition propose une vision de ses aphorismes associée à une lecture de ses gouaches. Entre sable noir et couleurs vives, un parcours dans ce que le poète qualifiait de « *littérature-peinture* ».

★ Centre international de poésie Marseille. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité, 13002 Marseille. Tél. : 04-91-91-26-45. De 12 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée gratuite. Jusqu'au 7 décembre.

UNE SOIRÉE À PARIS

Système friche
Le grand orchestre des clarinettistes Jacques Di Donato et Xavier Charles vient enregistrer, en public, son premier disque (pour In Situ, en coproduction avec les Instants chavirés). Cette formation tout en mouvements, tensions et inventions fait aimer les musiques supposées « expérimentales ».
Montreuil (93). Ecole nationale de musique, 13, avenue de la Résistance. Mº Croix-de-Chavaux. 20 h 30, le 23. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Guayacan
Si la cumbia reste son étendard musical, la Colombie compte aussi de redoutables salseros tels Fruko y sus Tesos, le Grupo Niche, Joe Arroyo ou Guayacan. Formé en 1986 autour de Nino Caicedo, Guayacan est l'un des groupes leaders de la scène colombienne. Ses savoureuses chroniques du quotidien ont déjà fait chalouper nombre d'amateurs.
Aquaboulevard de Paris, 4, rue Louis-Armand (entrée par la rue Pierre-Avia), Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles ou place Balard. 22 heures, le 23. Tél. : 01-47-42-05-15. 130 F et 150 F.

« Les Trompettes de la mort », de Tilly
Cette pièce, créée en 1985, a la précision d'un écorché : Tilly écrit avec un scalpel. Annick, quarante ans, secrétaire, vit dans un petit studio parisien. Le week-end, elle retourne voir sa mère en Bretagne. Sa vie bascule quand elle retrouve sa prétendue amie d'enfance, Henriette, comédienne, qui méprise sa Bretagne natale et rêve de gloire. Cette dernière débarque chez elle accompagnée de Jean-François, dit Jeff, journaliste... Maryline Even, Josiane Stoleru et Eric Guérin prêtent leur voix à ces trois personnages mis en scène par Tilly.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi à 21 heures ; dimanche à 16 heures. Relâche lundi. Jusqu'au 12 janvier. Tél. : 01-44-62-52-52. 130 F et 160 F.

« Clitandre, ou l'innocence délivrée »
Méconnue, cette tragi-comédie, dont l'action est enfermée en une seule journée, est une œuvre de jeunesse de Pierre Corneille (1606-1684) – elle fut représentée la première fois au cours de la saison 1630-1631. Pymante aime Dorise, qui aime Rosidor, qui aime Caliste, qui est aimé par Clitandre, qu'aime le Prince... Cette journée folle, où l'on traite de la quête de l'amour, du pouvoir totalitaire, et de la mort, est mise en scène par Muriel Mayette.
Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. 20 h 30, les 23 et 25 ; 14 h 30, le 24. En alternance jusqu'en mars 1997. Tél. : 01-44-58-15-15. De 35 F à 185 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LA CHAMBRE TRANQUILLE
Film australien de Rolf de Heer
VO : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

FALLAIT PAS !
Film français de Gérard Jugnot
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
Film français de Dodine Herry
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

Microcosmos, le peuple de l'herbe
Film français de Claude Nuridsany
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE
Film franco-italien de Ettore Scola
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; George-V, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).

SALUT COUSIN !
Film Franco-algérien-belge-luxembourgeois de Merzak Allouache
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

SHE'S THE ONE
Film américain de Eward Burns
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
Film français de Robert Kramer
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ASPHALT TANGO (Fr.-Rou., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
BOUND (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DISJONCTÉ (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FEW OF US (Lit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
FOURBI (Suis.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
IRMA VEP (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
LOS ANGELES 2013 (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ? (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).
MISSION IMPOSSIBLE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
PARFAIT AMOUR (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
PASSAGE À L'ACTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
PO DI SANGUI (Fr.-Gui.-Por.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).
PONETTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
RONDE DE FLICS A PÉKIN (Chin., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LES REPRISES

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DU COTÉ D'OROUËT (Fr.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
L'ESPOIR (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
MIDNIGHT (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
MORGAN (Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
NEW YORK 1997 (A., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
THE SERVANT (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h 20.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 21 h 45.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
LA FEMME DES SABLES (Jap., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 50.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 16 h 45.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 22 h 30.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.
PRINCIPIO Y FIN (*) (Mex., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 10.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 20 h 30.
THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 21 h 10.
THÉLONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) dimanche 17 h 50.
VIRIDIANA (Mex., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 15 h 10.
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 45.

FESTIVALS

5e FESTIVAL DU FILM D'EXPLORATION JULES VERNE, Institut océanograpique, 5e (01-53-21-05-00). Peintre sous la mer, dim. 17 h 30 ; A la poursuite des dieux engloutis, sam. 16 h ; Epaves, sam. 18 h 30 ; Un tournage avec les babouins d'Ethiopie, sam. 20 h 30 ; la Vallée perdue, sam. 21 h ; Lady Roxanne, sam. 22 h 20 ; Mémoire profonde, dim. 9 h 30 ; Dernière Méharée, dim. 10 h ; Les Yeux de la mer, dim. 10 h 30 ; L'Africain volant, dim. 11 h ; La Septième Merveille du monde, dim. 12 h ; Galapagos, paradis perdu, dim. 14 h ; La Mer illuminée, dim. 15 h ; Tourbillon bleu, dim. 16 h ; Le Dernier Festin des crocodiles, dim. 16 h 30 ; L'Or des abysses, dim. 18 h ; Kon-Tiki, dim. 20 h 30 ; L'Enigme du Britannic, dim. 21 h 30 ; La Mémoire des brumes, dim. 22 h 30 ; Period, lun. 22 h 30 ; Serpent de mer, lun. 23 h.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). La Femme à abattre, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Grand Sommeil, dim. 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30, mar. 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Comtesse aux pieds nus, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
CHRONIQUE FERROVIAIRE, Centre Pompidou. Salle Jean Renoir. Studio 5, 4e (01-44-78-12-33). La Bataille du rail, sam. 16 h ; le Train en marche, sam. 18 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Le Cheik blanc, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIOR (v.f.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). La Belle et la Bête, sam. 17 h, dim. 13 h 45, 16 h.
COURTS CIRCUITS, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Comme un dimanche, mar. 20 h 30.
CYCLE LES FRERES JOEL ET ETHAN COEN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Miller's Crossing, sam. 16 h, 22 h 20, mar. 16 h, 22 h 20 ; Arizona Junior, dim. 16 h 20, 22 h 20 ; Blood Simple, lun. 16 h 10, 22 h 20.
CYCLE MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Une nuit à Casablanca, mar. 12 h 10 ; Plumes de cheval, lun. 12 h 10 ; La Soupe au canard, dim. 12 h 10.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). La Jetée, dim. 11 h ; Les Années déclic, dim. 14 h ; Muhammad Ali the Greatest, dim. 18 h ; Le Retour, dim. 20 h 15.
R. W. FASSBINDER (v.o.), Parc de la Villette. Grande Halle, C. Parker, 19e (01-40-03-75-03). Le Bouc, dim. 19 h ; Bourbon Street Blues, mar. 19 h ; Le Droit du plus fort, mar. 22 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). La Maison du docteur Edwards, sam. 18 h 10, mar. 12 h, 18 h 10 ; La Corde, dim. 12 h, 18 h 10 ; Les Oiseaux, lun. 12 h, 18 h 10.
HOMMAGE A GABOR BODY, Centre Pompidou. Salle Jean-Renoir. Studio 5, 4e (01-44-78-12-33). Aldrin, sam. 18 h ; Narcisse et Psyché, dim. 18 h ; Etudes de mouvement: hommage à E. Muybridge, lun. 18 h.
HOMMAGE A JERZY KAWALEROWICZ (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). L'Auberge du vieux Tag, sam. 15 h 50, 18 h ; Train de nuit, dim. 15 h 50, mar. 14 h, 20 h 20 ; Pourquoi, lun. 14 h 10, 20 h 20 ; Mère Jeanne des Anges, sam. 14 h, 20 h 20, dim. 18 h, lun. 15 h 50 ; Pharaon, dim. 13 h 40, 19 h 40, mar. 17 h 30 ; l'Ombre, mar. 15 h 50 ; Rencontre sur l'Atlantique, lun. 18 h.
HOMMAGE A MEHDI, MALIK, RACHID ET LES AUTRES, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Douce France, lun. 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45 ; Miss Mona, sam. 19 h 30, 21 h 30, lun. 13 h 30, mar. 13 h 30.
HOMMAGE A SERGIU CELIBIDACHE (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-51-86). Musique française, sam. 16 h ; Valse de l'Empereur de J. Strauss, sam. 18 h ; Concert de la Symphonie nº 7 de Bruckner, sam. 20 h ; Concert du 26 août 1967, dim. 14 h ; Orchestre en tournée, dim. 16 h ; Répétition et exécution de l'Oiseau de feu, dim. 18 h ; Le Jardin de Sergiu Celibidache, dim. 19 h 30.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (01-48-05-51-33). La Guerre sans nom, lun. 20 h.
INTÉGRALE YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Toi mon amour, sam. 17 h ; Gare centrale, dim. 15 h ; Djamila l'Algérienne, dim. 17 h.
FRITZ LANG (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). La Femme au portrait, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Désirs humains, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Femme au gardénia, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Invraisemblable Vérité, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MEJRABPOM : L'AVENTURE DU CINÉMA PRIVÉ, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (01-40-49-49-69). Le Chemin de la vie, sam. 16 h ; Horizon, dim. 14 h ; Okraïna, dim. 16 h.
MÉMOIRES D'OCÉANIE, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, 12e (01-44-74-85-01). Sur la terre sacrée, sam. 18 h ; Dans le camp des pirogues, sam. 19 h ; Pitjiri, le serpent qui ne s'enfoncera pas, sam. 20 h ; l'Homme sans cochons, sam. 21 h ; Nouvelle-Norcia, sam. 22 h ; Le Serpent et la Croix, sam. 22 h 30 ; L'Ouverture de la maison, sam. 23 h 30 ; Oiseaux morts, dim. 18 h ; Dirt Cheap, dim. 19 h 30 ; La Double Loi, dim. 21 h.
NUIT CLINT EASTWOOD (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Sur la route de Madison, sam. 0 h ; Impitoyable, sam. 2 h ; Le Retour de l'Inspecteur Harry, sam. 4 h.
NUIT DES INDÉPENDANTS (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88). The Doom Generation, sam. 0 h 30.
OZU, MAITRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Eté précoce, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Le Goût du saké, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; L'Amour d'une mère, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Les Sœurs Munakata, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
RÉTROSPECTIVE JACQUES ROZIER, Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Maine Océan, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Paparazzi, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40 ; Adieu Philippine, sam. 16 h, 18 h, 20 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). l'Homme qui ne savait pas dire non, sam. 16 h.
ROBERT FRANK (v.o.), Centre culturel suisse, 3e (01-42-71-38-38). Life Dances on, sam. 16 h 30, lun. 20 h 30 ; Me and My Brother, sam. 18 h 30, lun. 18 h 30 ; The Present, sam. 20 h 30 ; Candy Mountain, dim. 16 h 30, mar 20 h 30 ; C'est vrai, dim. 18 h 30 ; Last Supper, dim. 20 h 30, mar. 18 h 30 ; Me and My Brother, lun. 18 h 30.
LES SAMOURAÏS, FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS (v.o.), UGC Ciné-cité les Halles, 1er. Boiling Point, dim. 18 h 30 ; A Scene at the Sea, mar. 21 h ; Sonatine, mar. 14 h ; Every Body's Doing it Getting Any, sam. 19 h, lun. 18 h 45 ; Kids Return, dim. 14 h 10, lun. 21 h 15 ; The Club, lun. 10 h ; Lifeline Express, lun. 14 h 45 ; True Colors, lun. 16 h 45, mar. 10 h ; Gunmen, dim 12 h 10 ; Crime Story, dim. 20 h 45, mar. 16 h 15 ; Organized Crime and Triad Bureau, dim. 16 h 30, mar. 19 h ; Rock'n Roll Cop, sam. 21 h 30, mar. 12 h ; Le Syndicat du crime 2, dim. 10 h ; A toute épreuve, sam. 16 h 15, lun. 12 h.
LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Les Mammifères, sam. 16 h 45, 18 h, 19 h 20, dim. 13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20, lun 13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20, mar. 13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20.
SOIRÉE ARRABAL, Accatone, 5e (01-46-33-86-86). l'Arbre de Guernica, dim. 16 h 50 ; J'irai comme un cheval fou, dim. 18 h 40.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). The Shop around the Corner, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ninotchka, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sérénade a trois, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; La Folle Ingénue, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
UNE HISTOIRE DU CINÉMA MONGOL (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Les Liens du sang, sam. 18 h ; l'Ombre, dim. 18 h ; Le Réveil, lun. 18 h ; Aldas, mar. 18 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h 30 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 40 ; Alice dans les villes, lun. 16 h 45 ; Nick's Movie, mar. 18 h.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Cinémémoire : Le Cauchemar de Za-la-vie (1924), d'Emilio Ghione, 14 h ; Le Golem (1920), de Paul Wegener et Carl Boesse, 16 h ; Straight Shooting (1917), de John Ford, 19 h ; Je baise votre main, Madame (1929), de Robert Land, 21 h.
LUNDI
Cinémémoire : Camp de mai (1935), de Giovacchino Forzano, 19 h ; Naples au baiser de feu (1925), de Serge Nadejdine, 21 h.
MARDI
Soirée psychiatrie et cinéma : Moi Ivan, toi Abraham (1992, v.o. s.t.f.), de Yolande Zauberman, 20 h 30.
Salle République
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Jean-Pierre Melville, ancêtres et héritiers : Chasse au gang (1953, v.o.), de Toth. Policier d'André de Toth, 17 h ; Heat (1995, v.o. s.t.f.), de Michael Mann, 19 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Fantaisie érotique (1936, v.o. s.t.f.), d'Irena Dodalova et Karel Dodal ; Erotikon (1929), de Gustav Machaty, 14 h 30 ; Les Fruits du paradis (1969, v.o. s.t.f.), de Vera Chytilova, 17 h 30 ; Un homme s'en va (1968, v.o. s.t.f.), de Martin Slivka ; Images du vieux monde (1972, v.o. s.t.f.), de Dusan Hanak, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Telle est la vie (1929, v.o. s.t.f.), de Carl Junghans, 14 h 30 ; Tempête sous les draps (1967, v.o. s.t.f.), d'Hynek Bocan, 17 h 30 ; Un dimanche perdu (1969, v.o. s.t.f.), de Drahomira Vihanova, 20 h 30.

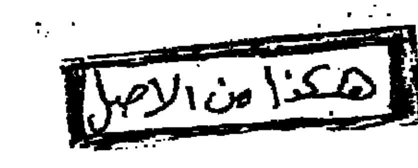
VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(01-44-76-62-00)
DIMANCHE
A nous deux, la ville : Les Cousins (1959), de Claude Chabrol, 14 h 30 ; Le Fils du nil (1951, v.o. s.t.f.), de Yousef Chahine, 16 h 30 ; Rocco et ses frères (1960, v.o. s.t.f.), de Luchino Visconti, 19 h ; Suvarnarekha (1962, v.o. s.t.f.), de Ritwik Ghatak, 21 h.
MARDI
A nous deux, la ville : Un paysan a Paris (1960), de Jacques Krier ; Camarades (1969), de Marin Karmitz, 14 h 30 ; Monter à Paris (1995), de Christophe Weber et Olivier Raffet ; La Lutte pour la vie (1914), de Rene Leprince, 16 h 30 ; Les Mardis de la Scam, 19 h ; Au bonheur des dames (1943), d'Andre Cayatte, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
L'Acadie, l'Acadie (1971), de Michel Brault et Pierre Perrault, 16 h 30 ; Le Pays de la terre sans arbre (1979), de Pierre Perrault, 14 h 30.
MARDI
Au pays de Neufve-France (1958-1960), de Pierre Perrault, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 23 NOVEMBRE

TF 1

20.45

UNE FEMME CONTRE L'ORDRE
Téléfilm de Didier Albert (110 min). 653678
Une femme craint que son mari soit la victime d'une explosion... Une fiction inspirée de l'affaire de l'Ordre du Temple solaire.
● Le Monde daté vendredi 22.

22.35

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm de Rick Rosenthal, avec Bryan Brown, Roma Downey. Un flic entre deux feux (120 min). 8914568
Un inspecteur de police est averti par un appel téléphonique qu'un politicien et sa maîtresse ont été assassinés dans une chambre d'hôtel. Arrivé sur les lieux, il est arrêté et accusé de meurtre...
0.35 Formule foot.
1.10 et 1.45, 2.50, 3.45, 4.15 TF 1 nuit.
1.25 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Pierre Blayau, PDG de Moulinex (rediff.) 1.55 et 3.55, 4.35 Histoires naturelles. (rediff.). 3.00 Histoire des inventions. Documentaire. [5/6] (rediff.). 4.25 Musique. (30 min).

France 2

21.00

MR EDDY
Divertissement présenté par Patrick Sébastien, Eddy Mitchell. Invités : R. Devos, T. Lhermitte, E. Barclay, P. Noiret, P. Khorsan, V. Mairesse, E. Collado, P. Léotard, T. Tillemans (120 min). 90052

23.00

CHARLES AZNAVOUR EN ARMÉNIE : JOURNÉES PARTICULIÈRES
Documentaire de Mireille Dumas (60 min). 12149
0.00 Journal, Bourse, Météo.
0.15 ▶ Journal de voyage avec André Malraux. [13/13] 50 ans d'une passion, le Musée imaginaire (95 min). 2025057
1.40 Bouillon de culture. 2.45 Nuit blanche. Documentaire. 3.00 La Compète. 3.25 Profession pilote. Documentaire. 3.50 Délirenbair. 4.55 Taratata (rediff.).

France 3

20.50

LE SECRET DE JULIA
Téléfilm de Philomène Esposito, avec Chantal Lauby (90 min). 848430
Dans la France rurale de la Libération, après la disparition de son mari, une femme élève seule ses deux filles.

22.20

▶ LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Magazine présenté par Patrick Rotman. Malraux dans les combats du siècle. Invités : Jean Lacouture, Paul Nothomb, Bernard Metz (65 min). 2472850
23.25 Journal, Météo.
23.50 Musique et Compagnie. La Stupenda, portrait de Joan Sutherland (60 min). 4983588
0.50 Le Théâtre de José Artur. Invité : Darry Cowl (20 min). 4300183
1.10 Capitaine Furillo. Série. 2.00 Musique graffiti. Soliste. Œuvres de Chopin (25 min).

Arte

20.45

DANGER IMMINENT
Feuilleton de Peter Smith, avec Bill Paterson, Dennis Haysbert [4/4] (45 min). 142472
Les meilleurs agents des services ont-ils été manipulés ? Série suspense.
21.30 Métropolis. Nabokov-Grüber, le Pôle ; Gregor von Rezzori ; parti pris ; les ponts habités ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : S comme style (1) (60 min). 80052

22.30

MUSIC PLANET : JAZZ COLLECTION
Documentaire de Philippe Koechlin. Sidney Bechet (60 min). 71304
23.30 Forget About Me
Téléfilm de Michael Winterbottom (1990, v.o., 70 min). 1009878
Deux soldats écossais décident de passer Noël à Budapest pour un concert des Simple Minds. Le regard de Winterbottom, le goût des notations justes, une mélancolie teintée d'une ironie atténuée par un profond humanisme. Portrait aussi d'une certaine jeunesse assoiffée de musique, d'amour, de vie.
0.40 Cartoon Factory. Dessins animés.
1.10 ▶ Le Roman de Werther ■■■
Film de Max Ophuls (1938, rediff., 85 min). 4144144

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec Gillian Anderson, David Duchovny (155 min). 10839878
Le diable du New Jersey. *Mulder et Scully enquêtent sur un meurtre dont le mode opératoire est semblable à celui d'une autre affaire, vieille de quarante-six ans.*
Masculin-Féminin. *Alors que son compagnon d'une nuit meurt sous ses yeux, une jeune fille se métamorphose en homme.*
Renaissance. *Une fillette, recueillie dans la rue, est amenée au commissariat. Pendant l'interrogatoire, une force inconnue défenestre le policier et le projette plusieurs mètres plus bas.*
23.25 Seule dans la tour de verre
Téléfilm de Fred Walton, avec Kathleen Quinlan (100 min). 9210588
1.05 Rock express.
1.30 La Nuit des clips (370 min).

Canal +

20.30

CHANTAGE AUX SOUVENIRS
Téléfilm de Nick Laughland, avec Dennis Waterman, Susan Jameson (100 min). 755633
Un agent secret tente de déjouer les plans d'un maître chanteur.
22.10 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.

23.00

EASY RIDER ■
Film de Dennis Hopper, avec Peter Fonda, Dennis Hopper (1969, 94 min). 5022140
0.55 Le Garçu ■■■
Film de Maurice Pialat (1995, 100 min). 60770801
2.35 Le crime ne paie pas ■■
Film de Gérard Oury (1961, N., 155 min). 49360434
5.10 Le Livre de la jungle
Film de S. Sommers (1994, ◆, 109 min). 2775279

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Des légendes ordinaires, de Noëlle Renaude.
22.35 Musique : Opus. Royaumont 96. Portrait, reportage à l'Abbaye de Royaumont, lieu de musique, de réflexion et de création.
0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles d'Andréa H. Japp : Le Bois aux Hyènes, et La Naine. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Carnets de voyage : L'Inde au milieu du Gué, ou les métamorphoses de l'Inde contemporaine ; 2.03 Mémoire d'un continent : Panorama de l'histoire africaine ; 3.56 Analyse Spectrale de l'Occident : Stendhal ; 6.00 Feuilleton : Les Gagnants, de Julio Cortazar.

France-Musique

20.00 Opéra. Saison internationale des opéras de l'U.E.R. En direct du Théâtre de la Monnaie à Bruxelles. La Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. La Serva padrona, de Giovanni Battista Pergolesi (intermezzo en deux parties) ; Patrizia Biccirè : Serpina (soprano), Donato di Stefano : Uberto (basse).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Portraits de notre temps. Concert donné le 16 novembre, salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Ensemble Fa, dir. Dominique My. Œuvres de Donatoni.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le Violoniste Pierre Baillot. Lodoïska, ouverture de Cherubini, par l'Orchestre de la Scala de Milan ; Sonate Didone abbandonata de Tartini ; Concerto nº 3 de Viotti ; Capriccio nº 24 de Rode ; Trio nº 2 de Pleyel ; Euryanthe : fin de l'acte 2 de Weber ; Sonate op. 113, de Spohr ; Quatuor nº 14 op. 131 de Beethoven.
22.45 Da Capo. Œuvres de Brahms ; Miaskovski. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
20.35 Marie Curie, une femme honorable. Téléfilm [3/3] de Michel Boisrond, avec Marie-Christine Barrault (80 min). 91347878
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Fa, si, la chanter. La machine à danser (France 3 du 19/11/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 La Société en fête. Le temps des carnavals.
21.45 Le Paris des faucons.
22.15 15 jours sur Planète.
22.40 Les Fils du vent.
23.10 Escalade : la peur de la chute.
0.00 ▶ Gaza : jobs ou Hamas (35 min).

Paris Première
20.00 Top Flop.
20.30 Tam Tam Ski Show. En direct du POPB (185 min). 86369033
23.35 Nova.
0.30 FFF. Documentaire d'Emmanuel Pampuri et Patrick Savey.
0.55 Le J.T.S.

France Supervision
20.30 La Cenerentola. Opéra de Gioacchino Rossini. Mise en scène de Jérôme Savary, dir. Maurizio Benini (165 min). 93722946
23.15 Cap'tain café.
0.05 CharlElie Couture. Concert (70 min). 12144434

Ciné Cinéfil
20.45 Le Club. Invité : A. I. Bezzerides.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 Le Dernier Gangster ■ Film d'Edward Ludwig (1937, N., v.o., 80 min). 2810101
0.20 Un roi à New York ■ Film de Charles Chaplin (1957, N., v.o., 105 min). 21566521

Ciné Cinémas
20.30 La Conspiration du silence Téléfilm [2/2] de Francis Mankiewicz (90 min.) 8925410
22.00 Ciné cinécourts.
23.05 Drôle d'endroit pour une rencontre ■■ Film de François Dupeyron (1988, 95 min). 46727946

Série Club
20.45 Colorado. Le chariot et l'éléphant.
22.15 ▶ Thérèse Humbert. Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux.
23.10 Code Quantum. Au revoir, mon ange.
0.00 Le Prisonnier.
0.50 La famille Addams.

Canal Jimmy
21.00 Earth 2. [1/2] La morganite.
21.50 Friends.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ? Maurice Herzog.
23.20 Le Fugitif.
0.10 Motor Trend.

Eurosport
17.55 Football. En direct. Match de D2 : Martigues-Toulouse
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat Pro A (13e journée) : Limoges - PSG Racing.
21.35 Ski alpin. En direct de Park City (EU). Coupe du monde.
23.00 Snowboard (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR
0.30 Maniac Cop. Film de William Lustig (1987, 80 min), avec Tom Atkins. *Action.*

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [2/2] Traque dans les marais.
14.15 Arabesque. Série. Un meurtre trop tentant.
15.05 Un tandem de choc. Série. [2/2].
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Série. L'Institut du septième ciel.
16.45 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Magazine.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : François Bayrou.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.50

GROSSE FATIGUE ■
Film de Michel Blanc (1993, 90 min). 799434
L'acteur Michel Blanc est accusé d'un certain nombre de méfaits qui le plongent dans un cauchemar. Il découvre qu'il a un sosie.
22.20 Ciné dimanche.

22.30

OUTRAGES ■■
Film de Brian De Palma, avec Michael J. Fox, Sean Penn (1989, 115 min). 7540908
En 1966, au Vietnam, un sergent brutal fait enlever une jeune Vietnamienne dans un village pour remonter le moral de ses hommes.
0.25 et 1.00, 2.00, 3.10, 4.10, 4.50 TF 1 nuit.
0.35 Cas de divorce. Série.
1.10 La Pirogue. Documentaire (rediff., 50 min). 9084125
2.10 et 4.20, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.20 Histoire des inventions. Documentaire. [6/6] Inventer pour le plaisir (rediff.). 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.05 et 2.50 Polémiques. Invité : Laurent Fabius.
12.50 Rapport du Loto.
12.55 Secret de chef.
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Le Monde est à vous. Invités : Marc Lavoine, Phil Collins.
15.05 L'Homme à la Rolls.
16.00 L'Ecole des fans. Invité : Dorothée.
16.50 Cousteau. Australie, à l'ouest du bout du monde.
17.45 et 4.50 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour. Invités : Christophe Lambert, Charlotte Gainsbourg et Yvan Attal.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série (100 min). 580618
Pas facile d'être soi. *La femme de Greene tente d'obtenir la garde de leur fille.*
Mettons les choses au clair. *Benton s'oppose à Vucelitch au sujet de sa nouvelle technique chirurgicale.*

22.30

▶ MALRAUX, LE DONNEUR DE SENS
Emission présentée par Laure Adler. Invités : Mario Vargas Llosa, Philippe Douste-Blazy, Pierre Messmer, Jorge Semprun, Tadao Takemoto, V. S. Naipaul (70 min). 4493611
23.40 Journal, Bourse, Météo.
23.50 Musiques au cœur. Magazine. Eve Ruggieri raconte *La Veuve joyeuse* (75 min). 8731798
0.50 Opéra sauvage : Singapour. Documentaire (55 min). 9618291
1.45 Aléxia est de retour. Documentaire. 3.25 Safari Namibie. Documentaire. 4.00 Oiseau rare. 4.30 Chip et Charly. Fuzzu Maestro (25 min).

France 3

12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire. Invités : Jean-Edern Hallier, Bernard Rapp.
14.00 Un cas pour deux. Série. On ne vit qu'une fois.
15.00 Tiercé. En direct d'Auteuil.
15.20 Le Shérif de Santa Fe. Téléfilm de Vincent McEveety (100 min). 2267724
17.00 Magnum. Série. Cette île n'est pas assez grande.
17.50 Strip-tease. Magazine.
18.55 Le 19/20 de l'information. 19.10, Journal régional.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean. Série.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série de Frantz Peter Wirth, avec Horst Tappert. Assurance retraite. Renata (125 min). 41303144
22.55 Dimanche soir. Invité : Robert Hue.
23.45 Journal, Météo.

0.05

VOICI LE TEMPS DES ASSASSINS ■■■
Film de Julien Duvivier, avec Jean Gabin, Danièle Delorme (1955, N., 115 min). 6724670
Une fille perverse, au visage d'ange, séduit par intérêt un restaurateur des Halles. Etude de mœurs poussée au paroxysme d'un style naturaliste où Duvivier fait merveille. En dehors des modes et des genres, une vision sans pitié d'un monde où les femmes semblent possédées par le mal, où le crime peut devenir monnaie courante et où s'effondre le mythe de Gabin.
2.00 Musique graffiti. Lyrique. *Te Deum* (extrait), d'Hector Berlioz (20 min).

La Cinquième

12.00 Les Lumières du music-hall. Cora Vaucaire. 12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya. Tibet, un monde à part. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Jean Rochefort. 15.00 Teva. Le voyage Caraïbes. 16.00 Le Tourbillon des jours. Feuilleton [2/6]. 17.00 Le Sens de l'histoire. Indochine. Invités : le général Buis et le général Schmidt. 18.30 Va savoir. L'alchimiste des plantes.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. [54/59]. It's The Cat (1926) ; Placide aux enfers (1930) ; Bosko and Honey (1932) ; The Little Stranger (1936).
19.30 Maestro. Quatuor pour la fin du temps, documentaire d'Astrid Wortelboer. Œuvre de musique de chambre d'Olivier Messiaen (60 min). 3453
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : PARIS, MON AMOUR
Proposée par Claude-Jean Philippe.
20.45 Hôtel du Nord ■■■
Film de Marcel Carné, avec Arletty, Louis Jouvet (1938, N., 90 min). 108601
Mythologie faubourienne, amours impossibles. L'un des fleurons du « réalisme poétique ».
22.15 En parlant un peu de Paris. Documentaire de Claude-Jean Philippe (55 min). 7661569
23.10 Quel Paris pour demain ? Documentaire de Michel Le Bayon et d'Emmanuel de Roux (1996, 65 min). 7634279
La capitale deviendra-t-elle une ville de bureaux, une ville musée ? Architectes, politiques et citoyens s'expriment.
0.10 L'Amour existe. Court métrage de Maurice Pialat (1960, 20 min). 630368
Le premier court métrage de Maurice Pialat. Un cri de révolte sur les conditions effarantes de la non-vie en banlieue parisienne.
0.30 Bibliographie.
0.40 Métropolis. Magazine (rediff., 60 min). 7533328
1.40 Marianne et Germania. Documentaire d'Ulricke Brathe (rediff., 30 min). 1235019
2.05 Deux mondes, une revue. Une exposition raconte (rediff., 25 min). 1818415

M 6

12.45 3e planète après le Soleil. Série.
13.15 En quête de justice. Téléfilm de Michael Switzer, avec Patty Duke, Martin Sheen [1 et 2/2] (210 min). 19768705
16.45 Télé séries. Magazine.
17.20 L'Amour coté en Bourse. Téléfilm de Charlotte Brandstrom, avec Michel Duchaussoy, Peter Weller (100 min). 8605732
19.00 Drôle de chance. Série. Surexposition.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
20.35 et 0.50 Sport 6.

20.50

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Des milliards en bouteilles. Bordeaux-New York : le prix d'un grand cru ; Le secret des étiquettes ; Foires aux vins : la bonne affaire ? ; Restaurants : une addition salée ; La fortune d'Henri Maire (120 min). 243705

22.50

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. La saga Thomson (35 min). 7503347
23.25 Troubles : amours éphémères. Téléfilm de Damian Harris, Eleanore Lindo, avec Julain Sands, Catherine Wilkening (85 min). 9385927
Téléfilm érotique divisé en trois histoires courtes.
1.00 Best of 100 % nouveautés.
2.00 Movida opus 2. Documentaire. Une inspiration caraïbe. 3.25 Oh les Girls ! Documentaire (rediff.). 4.15 Fréquenstar. Magazine (rediff.). 4.50 Hot forme. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.20 Flash d'information.
12.30 C Net. Magazine.
12.45 Rions un peu en attendant Le Vrai Journal.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.45, 17.50, 20.20 Dimanche en famille.
14.15 Guitare sèche et illusions perdues. Téléfilm de Bill d'Elia (90 min). 1262502
16.00 Babylon 5. Série.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.00 Orénoque. Documentaire.
18.00 L'Histoire sans fin 3. Film de Peter McDonald (1995, 90 min). 45618
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

20.35

LA FLEUR DE MON SECRET ■■
Film de Pedro Almodovar, avec Marisa Paredes, Juan Echanove (1995, 100 min). 748724
Crise d'identité, tourments conjugaux, blessures intimes, le ton d'Almodovar s'est fait grave pour ce scénario compliqué.
22.15 Flash d'information.

22.20

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE.
Magazine présenté par Thierry Gilardi (152 min). 89089724
0.55 Le Diable à quatre ■
Film de Giorgio Ferrara, avec Isabella Rossellini (1991, 80 min). 6198859
A Venise, en 1748, une jeune et jolie femme épouse un vieillard très riche qui meurt après la cérémonie. Trois prétendants dépravés, un Français, un Anglais et un Russe, convoitent la fortune de la veuve...
2.10 Surprises (45 min).

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Concours de danse de Paris. A propos de Black and Blue, au Châtelet, fin novembre.
21.00 Atelier de création radiophonique. Lokomovie.
22.25 Poésie sur parole. Georges Perros.
22.35 Musique : Le concert. Concert rock. Le groupe Suède. Enregistrement réalisé le 16 août dernier, dans le cadre du festival La route du rock à Saint-Malo.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : La musique techno. Rub a dub dub : carnets de voyage. Rémanences : Scarabées albis. Des mots dans le vent : poème radiophonique. La durée du oui : Slam : Hoad stales. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Carnets de voyage. L'Inde au milieu du Gué, ou les métamorphoses de l'Inde contemporaine. Bombay ou le miroir brisé ; 1.59 Mémoire d'un continent. Panorama de l'Histoire africaine ; 2.55 Les Chemins de la connaissance : Les Indo-européens, entre mythes et réalité ; 4.59 Lieux de mémoire : La mairie ; 5.57 Feuilleton : Les Gagnants, de Julien Cortazar.

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Huguette Rivière, soprano. Œuvres de Jules Massenet. Manon, Je suis encore tout étourdie (acte 1) ; Duo Manon - Des Grieux, Je ne suis qu'une pauvre fille ; Duo, On l'appelle Manon (acte 2), Georges Noré (ténor), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (1957) ; Adieu notre petite table, Duo et mort de Manon (acte 5), Remi Corazza (ténor), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Gustave Cloez (1960) ; Thaïs, Air du miroir (acte 2), Duo Thaïs - Athanael, scène de l'oasis, l'ardent soleil m'écrase, Charles Cambon (baryton), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (1956).
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la terre. Palestine : Le groupe vocal et instrumental A'Arass ; Inde : Ravi Prasad. 2. Déclic Steve Reich. 3. Le Jazz, probablement.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Samson et Dalila de Saint-Saëns. J. King (Samson), C. Ludwig (Dalila), B. Weikl (Le grand prêtre), par l'Orchestre de la Radio de Munich et le chœur de la Radio Bavaroise, dir. G. Patané.
22.10 L'Opéra et la Bible. Extraits d'opéras de Verdi, R. Strauss, Massenet, Rossini, Schoenberg et Méhul. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
19.30 Journal (RTBF).
20.00 Sept sur sept.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 L'Ombre ■ Film de Claude Goretta (1991, 85 min). 90371960
0.00 Kaléidoscope. Court métrage
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 Télévision (histoires secrètes). [3/3] Les prédateurs.
22.00 La Marque de Jacobs.
22.30 Le Volcan, Une réflexion sur la vie et la mort de Malcolm Lowry.

Paris Première
20.00 Bettina Rheims, portrait.
20.30 Top Flop.
21.00 Les Sorcières d'Eastwick ■■ Film de George Miller (1987, v.o., 120 min). 3222502
23.00 Jazz à Paris, The Leaders. Concert (55 min). 3996250
23.55 Éco, écu et quoi ?
0.25 André Malraux (35 min).

France Supervision
20.30 La Liberté surveillée ■■ Film de Vladimir Voitchek, avec Robert Hossein (1957, 85 min). 61351415
21.55 Concert. Europa Jazz Festival (65 min). 70361366
23.00 Tennis de table. Internationaux de France. Au Palais des sports de Gerland à Lyon.

Ciné Cinéfil
20.30 Un roi à New York ■ Film de Charles Chaplin (1957, N., v.o., 105 min). 5394366
22.15 The Mighty Barnum ■ Film de Walter Lang (1934, N., v.o., 90 min). 3809692
23.45 Tumultes ■■ Film de Robert Siodmak (1931, N., 90 min). 1958347

Ciné Cinémas
20.30 Tandem ■■ Film de Patrice Leconte (1987, 90 min). 8992182
22.00 Innocent Blood ■ Film de John Landis (1992, v.o., 110 min). 5378980
23.50 Dune ■■ Film de David Lynch (1984, v.o., 135 min). 55754415

Série Club
20.45 La Famille Addams. Morticia joue les marieuses.
21.15 Colonel March.
21.40 Histoires vraies. Le mystère Gaspar Hauser.
22.05 Le Choix de... Hallan Dwan.
22.30 Le Prisonnier. Liberté pour tous.
23.20 Code Quantum.
0.10 ▶ Thérèse Humbert. Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux.

Canal Jimmy
20.30 Dream on.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.30 Fawlty Towers.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues. Frères de sang.
23.05 On the Air.
23.35 Friends. Celui qui cassait les radiateurs.

Eurosport
18.00 Ski alpin. En direct. Coupe du monde de slalom messieurs à Park City (EU) (60 min). 511230
21.00 Ski alpin. En direct. 2e manche (60 min). 873434
22.00 Snowboard.
23.00 Equitation. Coupe du monde : épreuve de saut d'obstacles à Berlin : 3e jour (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9
20.30 La Bataille de Midway. Film de Jack Smight (1976, 135 min), avec Charlton Heston. *Guerre.*
22.45 Les Envoûtés. Film de John Schlesinger (1986, 115 min), avec Martin Sheen. *Policier.*
0.55 Litan. Film de Jean-Pierre Mocky (1981, 85 min), avec Marie-José Nat. *Fantastique.*

TMC
20.35 La Percée d'Avranches. Film d'Andrew V. Mc Laglen (1978, 110 min), avec Richard Burton. *Guerre.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Antiglorioles *par Alain Rollat*

ELLE NE DISCOURT PAS sur la condition humaine, elle patauge dedans, elle la pleure, elle l'implore, elle l'affronte, elle l'apprivoise, parfois elle la domine, la transcende. Elle ne se demande pas si l'homme est *« obsédé d'éternité ou d'échapper à l'inexorable dépendance que lui ressasse la mort »* parce qu'elle côtoie trop la mort au quotidien pour avoir d'autre obsession que celle de la vie. Elle ne se pose plus la question de savoir pourquoi *« la vanité reste chez l'homme aussi forte que la mort »* parce qu'il y a déjà bien longtemps qu'elle a trouvé une réponse. A-t-elle seulement lu Malraux ?

Pour l'instant, d'ailleurs, on ne sait rien d'elle. Seulement son prénom, Rachele, son patronyme, Fassera, d'origine italienne semble-t-il, et sa propre condition, religieuse. Trois fétus d'identité rapportés pour la première fois, dans *Le Monde* du 22 novembre, par notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, après avoir été relevés au fil d'un rapport de l'Unicef sur le sort tragique de centaines d'enfants ougandais emmenés en esclavage par une soldatesque soudanaise, la soi-disant Armée de résistance du Seigneur, qui se prétend d'inspiration chrétienne.

On ne connaît rien de cette sœur inconnue au bataillon des gloires médiatiques. Et pourtant on devine déjà tout. Seule, face aux soudards qu'elle avait suivis, sa foi lui a inspiré un de ces mots, un de ces regards, un de ces gestes, un de ces silences qui peuvent, comme par miracle, paralyser la barbarie. Si cette missionnaire est ainsi parvenue, par la seule force de sa présence, à obtenir la libération de cent neuf fillettes enlevées d'un collège, c'est donc bien qu'elle appartient à cette armée des ombres qui s'emploie, de toute éternité, à *« retrouver l'homme partout où nous trouvons ce qui l'écrase »*. Et qui y parvient, loin des panthéons trop étroits pour les grandes âmes, en s'acharnant à considérer, comme Malraux, qu'*« il est mauvais de penser aux hommes en fonction de leurs bassesses »*.

On en sait encore moins sur ce qui s'est passé dans ce parc de Bucarest où trois chiens errants ont sauvé un bébé abandonné en pleine nuit. Ils se sont couchés autour de l'enfant pour le réchauffer et, lorsqu'un policier est passé dans les parages, ils ont appelé l'humanité à l'aide en aboyant. Ce policier s'est montré à la hauteur de la conscience de ces chiens en adoptant aussitôt ce petit garçon. La dépêche de l'AFP qui a diffusé la nouvelle ne dit pas comment s'appelle ce brave préposé à la sécurité publique. Elle indique simplement que l'enfant a été prénommé Constantinescu, en hommage au nouveau président de la République roumaine, ce qui donne à penser que son père adoptif a moins d'imagination que de cœur.

Mais cela n'a aucune importance. Si l'espoir existe encore, ici et là, en dépit de la condition humaine, c'est bien parce que, même chez les cognes, comme eût dit Brassens, on continue de trouver des flics sortis de ce tonneau-là. Pourvu que nul ne les nique !

La République rend hommage à André Malraux dont les cendres sont transférées au Panthéon

Le monument sera libre d'accès au public dimanche 24 et lundi 25 novembre

APRÈS Voltaire, Rousseau, Hugo et Zola, Malraux est le cinquième écrivain à entrer au Panthéon. Le transfert des cendres de l'ancien ministre de la culture du général de Gaulle, dans la soirée du samedi 23 novembre, a été précédé, vendredi, par le passage du cercueil d'André Malraux à la grande chancellerie de l'ordre de la Libération aux Invalides. Cette translation solennelle au Panthéon avait été suggérée au président de la République, en mars, par l'ancien premier ministre, Pierre Messmer, qui préside l'Institut Charles de Gaulle.

Parmi les projets qui avaient été soumis au ministère de la culture et au comité national créé pour l'occasion, trois ont été sélectionnés et présentés par le ministre Philippe Douste-Blazy à Jacques Chirac, qui a choisi celui du peintre et décorateur Jean-Paul Chambas associé au producteur Patrick Legrand. Dans son entourage, on indique que le président à été séduit par ce projet tourné vers l'avenir. La cérémonie, retransmise en direct sur TF 1 et France 2, devait commencer à 19 h 30 par l'arrivée du cercueil remontant la rue Soufflot pour rejoindre un emplacement situé devant le Panthéon où l'attendait une statue de Giacometti, « l'homme qui marche ». Quatre gros chats sculptés, rappelant l'attachement que l'écrivain portait à cet animal, devaient entourer le catafalque.

De cette rue Soufflot, illuminée par des torches, devaient arriver cent cinquante à deux cents jeunes venus du collège André-Malraux et porteur de grandes photographies retraçant, de façon thématique, les différentes facettes de la vie de l'écrivain, aventurier, homme d'action et ministre. Ces « icônes » devaient être rassemblées autour du cercueil, pour former une sorte de mosaïque. Après une courte intervention de Maurice Schuman, ministre du général de Gaulle qui fut la voix de la France libre à Londres pendant la seconde guerre mondiale, l'orchestre de la garde républicaine et les choeurs de l'armée devaient interpréter, tout au long de la cérémonie, des œuvres de Maurice Ravel, Herctor Berlioz et Olivier Messiaen. Le président de la République devait ensuite prononcer une allocution d'une vingtaine de minutes. Le jour même de cette cérémonie, dans un entretien au *Figaro*, M. Chirac indique que l'ambition culturelle de son septennat est la *« démocratie culturelle »*, c'est-à-dire *« l'égalité des chances par la culture »*. Hommage aux camarades et combattants que le Malraux guerrier côtoya, les choeurs devaient ensuite ento[illegible] « le chant des partisans » a[illegible] que la foule ne soit appelée à [illegible]pecter une minute de recueill[illegible]ment.

Une cérémonie plus privée devait clore cette manifestation, le chef de l'Etat invitant la famille de Malraux à le rejoindre pour accompagner le cercueil, porté par des Gardes républicains, à l'intérieur du Panthéon. Dimanche et lundi, le monument sera libre d'accès au public et la mairie d'arrondissement, notamment, abritera un centre postal mettant en vente un timbre commémoratif.

Olivier Biffaud

Jean-Paul Chambas, un peintre au service du théâtre

Le peintre Jean-Paul Chambas, dont le projet pour les cérémonies a été choisi par le président de la République, est né en 1947 à Vic-Fezensac (Gers). Il a fait des études au lycée d'Auch et à l'Institut d'histoire de l'art de Toulouse avant de « monter » à Paris, où il a commencé à se manifester après 1968, au Salon de la jeune peinture alors animé par des artistes en révolte, qui pratiquaient une figuration narrative, politiquement engagée. Jean-Paul Chambas est resté un peintre d'images hautes en couleurs, et d'histoires mêlées qu'il met volontiers au service du théâtre et de l'opéra. Depuis le milieu des années 70, il a beaucoup réalisé de décors, notamment pour les mises en scène de Jean-Pierre Vincent.

Manifestation à Paris contre la condamnation de NTM

UNE *« MANIFESTATION FESTIVE »* devait avoir lieu à Paris, samedi 23 novembre après-midi, entre les places de la République et de la Nation, afin de protester contre la condamnation à trois mois de prison ferme prononcée par le tribunal correctionnel de Toulon à l'encontre des deux chanteurs du groupe de rap NTM pour *« outrage par parole »* envers des policiers. Le collectif d'organisations de gauche et d'extrême gauche qui organise ce défilé qualifie la condamnation d'*« acte de censure »* et d'*« acte de rejet qui ne peut qu'aggraver les fractures au sein de la société »*.

Dénonçant une atteinte à la liberté d'expression, il estime que le jugement contribue *« à renforcer un contexte de haine et d'exclusion »*, à *« organiser le retour de l'ordre moral »* et constitue *« une tentative lourde de mettre la création et les créateurs sous contrôle »*. Des personnalités du monde de la musique et de la littérature appellent à cette manifestation aux côtés de syndicats (CGT, FSU, SUD-PTT, UNEF, UNEF-ID), d'associations (DAL, Droits devant !, FASTI, MRAP, SOS-Racisme, Ras le Front) et d'organisations politiques (JC, MJS, PCF, LCR, Les Verts, AREV, CAP, MDC jeunes, JCR).

Semi-échec de Washington au sommet de l'APEC à Manille

LES ÉTATS-UNIS ont enregistré un semi-échec, samedi 23 novembre, à Manille (Philippines), lors de la réunion des ministres des affaires étrangères et du commerce du forum Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), dans leur proposition visant à ouvrir les marchés aux technologies de l'information à l'échéance de l'an 2000. Les ministres ont déclaré reconnaître *« l'importance des technologies de l'information »* et appuyer *« les efforts de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à conclure un accord lors de la conférence ministérielle de Singapour »* en décembre, mais sans mentionner la date butoir de l'an 2000. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le comité de l'ONU contre la torture** a condamné, vendredi 22 novembre, une décision de la Cour suprême israélienne autorisant l'usage de la force dans l'interrogatoire de personnes soupçonnées de terrorisme. Il a demandé au gouvernement israélien un rapport spécial d'urgence sur cette violation de la convention internationale contre la torture. – *(AFP.)*

■ **CONSOMMATION : le magasin Crazy George's de Bobigny,** qui avait suspendu son activité le 9 novembre, après une enquête de la direction de la concurrence (*Le Monde* du 12 novembre), devrait réouvrir ses portes lundi 25 novembre. Un sondage réalisé pour *Le Parisien* indique, samedi 23 novembre, que 70 % des personnes interrogées désapprouvent ces magasins destinés à une clientèle à bas revenus. Le Crazy George's propose des locations avec option d'achat qui reviennent finalement à près du double des versements au comptant.

L'euro, une chance pour les entreprises ?

LA MONNAIE UNIQUE *est annoncée pour le 1er janvier 1999. Le* « Monde Economie », dans son édition de lundi (datée mardi 26 novembre), traite ce sujet très controversé en analysant les bénéfices – et les inconvénients – qui devraient en résulter pour les entreprises.

Tirage du *Monde* daté samedi 23 novembre 1996 : 533 066 exemplaires 3

